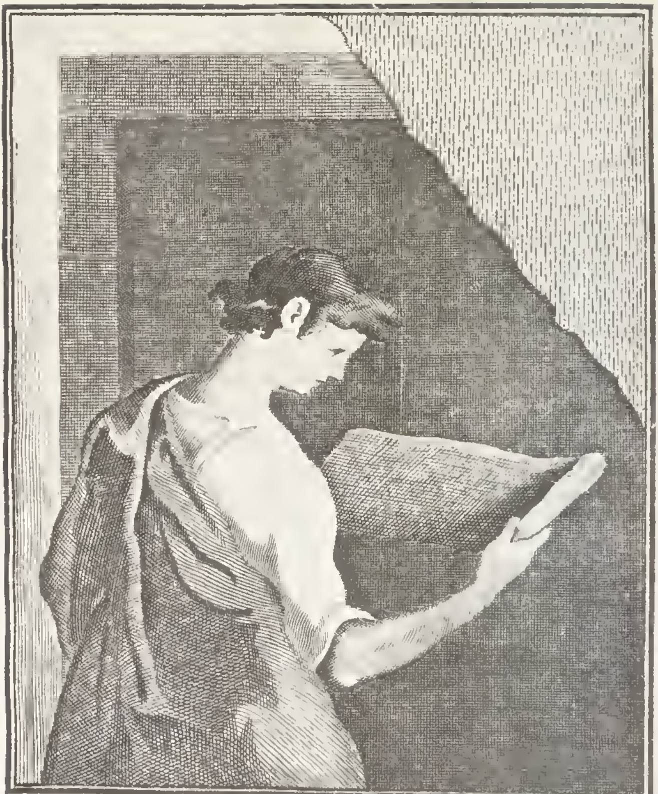

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1732unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Juillet 1732.

Collegii Billom; Cat. inscript.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.
A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc ; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	7. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1732.

ARTICLE LVI.

DISSERTATIO HISTORICA de Burgundiâ, &c. *C'est-à-dire, Dissertation historique sur la Bourgogne tant en deçà qu'au delà du Mont-Jura par Jean-Daniel* Schoëpslin, *Professeur public d'Histoire & d'Eloquence à Strasbourg, Associé à l'Académie Royale des Inscriptions de Paris, & à la* Société *Royale d'Angleterre. A* Strasbourg, *chés* Dulssecker 1731. *Brochure in* 4°. *de* 76. *pages.*

CE petit Ouvrage, qui aura apparemment une ſuite, eſt diviſé en trois Chapitres, dont le premier finit à la conquête du Royaume des Bourguignons par les fils du Grand *Clovis* : le ſecond avec la premiére race de nos Rois, & le troiſiéme à l'érection des deux Royaumes de la Bourgogne *Cisjurane* en faveur de *Boſon* & de la *Transjurane* pour *Rodolphe* ; après la mort de *Loüis* le Bégue & de *Charles* le gros. Le but de l'Auteur n'eſt pas de donner une Hiſtoire ; mais de fixer l'époque des faits principaux, & de débroüiller ceux, où il y a de l'embarras & des conteſtations.

Chapitre Premier.

Les Bourguignons, ſelon M. *Schoëpſlin*, ſont originairement Vandales, & ſortirent de Pruſſe ou de Pologne ſous l'Empire de *Probus*. Ils paſſérent le Mheim & s'établirent au milieu des Cattes & des Allemands, avec qui ils eurent ſouvent pluſieurs démêlés. L'Auteur réfute dans une note, le

ſentiment d'Ammien Marcellin, qui a crû cette nation une Colonie Romaine, & paroît s'en tenir à celui de Mamertin, qui met les Bourguignons parmi les Peuples, qui n'ont même jamais porté le nom de *Romains*, comme faiſoient les habitans des Provinces conquiſes : *quibus nunquam contigit eſſe Romanis.* Mais comme les Vandales venoient des Goths, Pline a eû raiſon de dire, que les Bourguignons étoient une nation Gothique.

Sous Valentinien I. ces Peuples, que l'Empereur vouloit oppoſer aux Allemands, s'avancérent dans le Païs de ces derniers, qui avoient pénétré juſque dans la Savoye ; mais ce Prince par ſes lenteurs ſe fit des ennemis de ces nouveaux alliés. Enfin au commencement du V^{e}. ſiécle, les Bourguignons paſſérent le Rhin, ſous la conduite de *Gundicaire*, & s'emparérent de tout le Païs, qui du tems d'Auguſte avoit été nommé *premiére Germanique*, ou *Germanique Supérieure.* Vingt ans après, *Gundicaire* voulut s'étendre dans la *premiére Belgique* ; mais *Aëtius* tomba ſi rudement ſur lui

qu'il l'obligea à faire la paix aux conditions, qu'il voulut lui imposer.

Les Huns attaquérent ensuite les Bourguignons, tuérent le Roi *Gundicaire*, & obligérent les foibles restes de la Nation à chercher un azile dans les montagnes de Savoye. Ce fut à peu près dans ce tems que les Bourguignons embrassérent le Christianisme, & l'Auteur après M. *de Valois* en donne la gloire à S. *Sévere*, Evêque de Tréves; mais ils furent bientôt infectés de l'Arianisme, & ce fut, dit l'Auteur, par le voisinage des Visigots. *Sidonius Apollinaris* fait un portrait de ces Barbares, qui n'est pas fort avantageux. Il leur donne sept pieds de haut, & en parle comme d'un Peuple entiérement sauvage. *Luitprand* ne les flatte pas davantage; il les représente comme des hommes vains, grands mangeurs, parlant beaucoup, sans courage; & il ajoûte que par fierté, ils s'étoient accoûmés à ne parler que du gozier. Ils appelloient leurs Rois *Hendinos*; mais la couronne n'étoit pas assûrée sur leur tête; le succès malheureux d'une

guerre, quelquesfois même une recolte manquée ſuffiſoit pour les détrôner. Leur Grand-Prêtre qu'ils nommoient *Siniſtus*, n'étoit point ſujet à ces caprices.

Les Bourguignons ne demeurérent pas long-tems reſſerrés dans les montagnes de Savoye. Ils s'y étoient en peu de tems aſſés multipliés, & *Aëtius*, qui les avoit ſi bien battus, fut bien aiſe de les gagner pour les oppoſer à *Attila.* Il leur permit de pénétrer plus avant dans les Gaules ; & ils le ſervirent effectivement dans cette guerre contre les *Huns*, mais avec quel ſuccès ? c'eſt-ce qui ne paroît pas bien certain. Ces Peuples avoient alors deux Rois, *Gundaric* & *Segimond* ; le premier fut tué dans un combat contre *Attila*, diſent *Jornandes* & *Areulinus* ; mais ce dernier ſe contredit, lorſqu'il ajoûte avec *Pontus Heuterus* que Gundicaire avoit été tué dans les plaines Catalauniques.

Après la mort de ce Prince, & même après la grande bataille des plaines Catalauniques, on trouve deux nouveaux Rois de Bourgogne, *Gundi-*

vic & *Chilperic*, que la plûpart des Hiſtoriens prétendent avoir été ſes deux fils ; mais ſi cela eſt, que devinrent *Gundaric* & *Segimond* ? Il faut avoüer qu'on ne fait que tâtonner dans cet endroit de l'hiſtoire Bourguignone. *Pontus Heuterus* aſſûre que *Gundicaire* eut quatre fils qui furent tous Rois ; d'autres diſent que ces quatre Princes étoient fils de *Gundaric*, que quelques-uns font deſcendre d'*Athanaric*. L'Auteur s'arrête au ſentiment de M. de Valois, qui tient que *Gundivic* & *Chilperic* furent les Succeſſeurs, mais non pas les fils de Gundicaire, & qu'ils ſe retirérent en Savoye après la défaite & la mort de ce Prince, ſecoururent *Aëtius* contre *Attila*, & *Théodoric* Roi des Viſigots contre *Ricciaire* Roi des *Sueves*, étendirent dans la ſuite leur Empire dans les Gaules, & prirent Lyon que l'Empereur Majorien reprit ſur eux. Ils ſont nommés l'un par le Pape *Hilarus*, & l'autre par *Sidonius Apollinaris*, Hommes illuſtres & *Maîtres de la Milice*. Il paroît même à l'Auteur,

que ces Princes avoient abjuré l'Arianiſme.

Gundivic, ſi on en croit Grégoire de Tours & *Fredegaire* qui le font auſſi deſcendre d'Athanaric, eut quatre fils, *Gondebaud*, *Godegiſile*, *Chilperic* & *Gondemare*, qui après la mort de leur pére & de leur oncle partagérent entr'eux l'Empire Bourguignon. Comme dans ce tems-là même *Odoacre* Roi des *Herules* avoit éteint dans l'occident l'Empire des Romains, ces quatre freres ſe ſaiſirent des Provinces ſituées le long du Rhône & de la Saone, qu'ils avoient juſques-là gardées pour les Romains. Grégoire de Tours prétend qu'ils étoient Ariens, à la réſerve de *Chilperic* qui fut pére de Sainte *Chlotilde*. La diviſion ſe mit bientôt entr'eux : *Chilperic* & *Gondemare* avec le ſecours des Allemands chaſſérent *Gondebaud* de ſes Etats après l'avoir défait auprès d'Autun. Le P. *Daniel* dit que *Godegiſile* eut le même ſort ; mais après le départ des Allemands, *Gondebaud* s'empara de Vienne qui étoit alors la capitale de l'Empire Bourguignon, fit mourir *Chilperic*,

enferma *Gondemare* dans une tour où il mit le feu. La femme du premier fut noyée dans la riviére, ses deux fils eurent la tête coupée, & ses deux filles furent exilées, selon Grégoire de Tours; mais d'autres assûrent que Chlotilde qui étoit la plus jeune, resta dans la maison de son oncle. L'Auteur prend sagement son parti lorsqu'il parle du mariage de cette Princesse avec Clovis. Il rejette toutes les circonstances fabuleuses dont *Roricon*, *Fredegaire* & *Aimoin* ont défiguré le récit de cet événement.

L'Empire Bourguignon comprenoit alors les Alpes Pennines, Grecques & Maritimes, la Province Lyonnoise, la Franche-Comté, la plus grande partie de la Province Viennoise, avec plusieurs Villes de la 2de. Narbonnoise; Et dés-lors tout ce Païs-là portoit le nom de Bourgogne. Des 4. fréres, il n'en restoit plus que deux. Ils ne tardérent pas à se broüiller: *Godegisile* qui étoit le plus foible, fut pourtant l'agresseur, & pour s'assûrer du succès de son entreprise, il demanda du secours à *Clovis*, à qui il offrit

de payer un tribut annuel. Clovis accepta ſes offres & envoya une armée contre *Gondebaud*, qui ne ſçachant rien du traité fait entre ſon frére & ſon ennemi, demanda du ſecours au premier. *Godegiſile* léve des troupes & va joindre celles de Gondebaud ; on en vient à la Bataille, & Godegiſile ayant tourné ſes armes contre ſon frére, celui-ci fut entiérement défait, & s'alla enfermer dans Avignon, qui fut bientôt aſſiégé ; mais la ville étant ſur le point de ſe rendre ou d'être forcée, Clovis ſe laiſſa perſuader par un faux transfuge qui lui fit la place beaucoup plus forte & mieux munie qu'elle ne l'étoit, de ſe contenter d'un tribut, que Gondebaud offroit de lui payer, & leva le ſiége. Il laiſſa quelques troupes à *Godegiſile* ; mais ce Prince s'étant enfermé dans Vienne, Gondebaud s'en rendit Maître par artifice, fit main baſſe ſur la garniſon, maſſacra ſon frére, l'Evêque de Vienne, & pluſieurs des principaux de la ville. Il y avoit dans la place deux mille François, qui furent paſſés au fil de l'épée, ſi on en croit *Fredegaire*

& *Aimoin* ; ou livrés à *Alaric* Roi des *Viſigots*, ſi on s'en rapporte à Grégoire de Tours, qui a été ſuivi par le P. *Daniel*.

L'Auteur après avoir rapporté les principales circonſtances de cette guerre, ſur l'autorité des Hiſtoriens, qui lui ont paru les mieux inſtruits, indique en peu de mots le ſentiment d'*Hincmare*, du moine *Roricon* ſi décrié par ſes fables, & de *Procope*.

L'année ſuivante qui fut la premiére du VI^e. ſiécle, *Gondebaud* donna des Loix à ſes Sujets. L'Auteur dit qu'elles ne ſe ſentent point de la férocité du Légiſlateur, qui y eut ſur tout beaucoup d'égard à ce que les Bourguignons ne maltraitaſſent point les *Romains*, c'eſt-à-dire, les *Gaulois provinciaux*. L'Auteur dans une note, explique ces deux termes de *Romains* & de *Provinciaux*, & aſſûre que le nom de *Romain* commençoit à être mépriſé, au lieu que celui de *Barbare*, qui ſignifioit tout ce qui n'étoit pas *Romain*, étoit devenu un terme honorable. Les Loix de *Gondebaud*, qu'on nomme ordinairement *les Gom-*

bettes, ont rendu le nom de ce Prince pour le moins aussi célébre que ses victoires & ses grandes qualités. L'Auteur prétend que c'est à ce sujet que Charlemagne appelloit les Bourguignons *Gumbadingi*; & *Agobard*, Evêque de Lyon, *Gundabadi*; cependant ce Prélat en étoit si peu content qu'il écrivit à l'Empereur *Loüis le Débonnaire* pour l'engager à en donner d'autres aux Bourguignons. Les Conférences entre S. Avit, Evêque de Vienne, & les Evêques Ariens, que le P. *Daniel* a placées avant la bataille que *Gondebaud* perdit contre *Clovis*, le sont ici par M. *Schoëpflin.* Quand au succès qu'elles eurent, les deux Historiens sont à peu près d'accord. Quelques années après, la guerre s'étant allumée entre *Clovis* & *Alaric*, *Theodoric* Roi d'Italie écrivit au Roi de Bourgogne pour l'engager à reconcilier ces deux Princes; mais il y a de l'apparence qu'il n'en fit rien. Ce n'étoit pas son intérêt, il songeoit à retirer les places, que Clovis lui retenoit, & celles dont Theodoric s'étoit saisi pendant la guerre, que lui avoient faite

ſon frére & le Roi des François. Il crut pouvoir racheter les premiéres, en ſe joignant à celui-ci ; & que cette union le mettroit en état de reconquérir les autres ; mais il ſe trompa pour le ſecond article : au contraire, le Roi d'Italie ſe vengea ſur lui des chagrins, que lui avoit cauſé la défaite des Viſigots, & lui enleva une partie de ſes Etats.

Les Hiſtoriens ne s'accordent point ſur le tems de la mort de *Gondebaud* : les uns le font mourir avant *Clovis*, les autres le font ſurvivre cinq ans à ce Prince. L'Aûteur eſt de l'avis des derniers, qui paroît en effet le mieux fondé ; mais on ne voit pas pourquoi il fait un procès à *Grégoire de Tours*, d'avoir dit que *Gondebaud*, *Gondemare* & *Godegiſile* perdirent en même tems leurs ames & leurs couronnes. Cela eſt vrai, dit-il, des deux derniers ; mais *Gondebaud* a ſeul poſſédé tout l'Empire Bourguignon, & l'a laiſſé très-floriſſant à ſon fils. Grégoire de Tours ne dit pas le contraire ; mais ſi *Gondebaud* eſt mort hérétique,

comme l'Auteur en convient, le S. Evêque a parlé juſte.

Sigiſmond fut le Succeſſeur de *Gondebaud.* M. *Schoëpſlin* ne goûte pas le ſentiment de ceux, qui ont avancé que ce jeune Prince avoit porté le tître de Roi, du vivant de ſon pére. Ce nouveau Monarque fut honoré par l'Empereur *Anaſtaſe* de la qualité de *Patrice*, & de ce qu'on appelloit alors *Comes ſacrarum.* Cette charge étoit connuë ſous le nom de *Comitiva ſacrarun largitionum*; ainſi elle répondoit à celle de *Grand-Aumônier.* *Sigiſmond* illuſtra les premiéres années de ſon régne, par ſa converſion à la Religion Catholique, exemple qui fut ſuivi de toute la Nation; mais il en ternit bientôt l'éclat par le meurtre de ſon fils *Sigeric*, que la Reine ſa belle-mére accuſa de trahiſon, & qui fut trop aiſément jugé criminel. On ſçait la pénitence que le Roi en fit dans le Monaſtére d'*Agaune*, ou de S. Maurice. Toute ſincére qu'elle étoit, elle ne parût pas ſatisfaiſante à la juſtice divine.

Chlotilde ne regardoit dans *Sigiſ-*

mond que le meurtrier de ſon pére, & l'uſurpateur d'une couronne qu'elle croyoit lui appartenir, & elle n'eut pas beaucoup de peine à faire entrer ſes trois fils, qui régnoient en France, dans ſes ſentimens & dans ſes vûës. Il n'y a rien dans ce que l'Auteur raconte, ou plûtôt indique du ſuccès de cette guerre, qui ne s'accorde aſſés avec ce que nous en avons dans la derniére Hiſtoire de France : ainſi nous ne nous y arrêterons pas. La Bourgogne fut conquiſe, mais il paroît que les Princes François ne prirent aucunes meſures pour s'aſſûrer une ſi belle conquête : car ils étoient à peine de retour chés eux que *Gondemar* frére de *Sigiſmond* reconquit toute la Bourgogne, & prit le nom de Roi.

Clodomir Roi d'Orleans, qui avoit en ſa puiſſance le malheureux *Sigiſmond*, le fit cruellement mourir avec ſa femme & ſes enfans, de la maniére que tout le monde ſçait. Il ſe mit enſuite en campagne pour faire la guerre à *Gondemar*, après avoir invité ſon frére *Theodoric* à ſe joindre à lui à la place de ſes deux autres fréres,

qui ne paroiſſoient plus ſonger à la Bourgogne. Le Roi d'Auſtraſie étoit gendre de *Sigiſmond* ; il voulut bien aider ſon frére à reconquerir la Bourgogne, mais il jura, dit-on, de venger ſur lui le nom de ſon beau-pére. Perſonne n'ignore le ſuccès de cette guerre. La colére du Ciel contre les Bourguignons n'étoit point encore appaiſée. D'autre part la cruelle mort du S. Roi *Sigiſmond* crioit vengeance au Ciel ; ainſi la Bourgogne fut ſubjuguée, mais *Clodomir* enſanglanta ſa victoire par ſa mort. Nôtre Auteur ſuit aſſés *Grégoire de Tours* ſur tous ces faits ; mais il ne rejette point ce que *Fredegaire* ajoûte, que les gens du Roi d'Auſtraſie abandonnérent par ſon ordre le Roi d'Orleans dans la pourſuite des fuyards, où il fut tué, ni la conjecture de M. de *Valois* qui croit que *Theodoric* s'entendit avec *Gondemar* pour faire périr ſon frére.

Les troubles, que la mort de *Clodomir* occaſionna dans l'Empire François, donnérent lieu à *Gondemar* de ſe remettre en campagne, & il reconquit preſque tout ce que le Roi d'Or-

leans lui avoit enlevé ; mais *Childebert* & *Clotaire*, qui avoient partagé entr'eux les Etats de *Clodomir*, reprirent le deſſein de s'emparer de la Bourgogne : ils propoſérent au Roi d'Auſtraſie leur frére, de ſe liguer avec eux, mais il le refuſa, ne voulant point, diſoit-il, détrôner l'oncle de ſa femme. Et comme ſes Sujets, qui vouloient avoir part au pillage de la Bourgogne, menaçoient de ſe révolter, il les mena contre les Auvergnats, où il leur promit de les dédommager ; & il leur tint parole. Ses deux fréres firent donc ſans lui la conquête de la Bourgogne, qui ne leur coûta, dit l'Auteur, qu'une bataille & le ſiége d'Autun. Ainſi ce Royaume ſe vit réduit en Province de l'Empire François, cent vingt-deux ans après l'entrée des Bourguignons dans les Gaules, & l'an 534. de J. C. M. *Schoëpſlin* s'en tient à cette époque ſur l'autorité de *Marius*, Evêque de Lauſane, mais il croit que ce Prélat ſe trompe, quand il joint *Théodebert* Roi d'Auſtraſie, à ſes deux oncles ; & il aime mieux s'en rapporter à *Grégoire*

de Tours, qui dit le contraire. Le P. *Daniel* n'en a pas jugé de même : il eſt pourtant vrai que quelques années après, le Roi d'Auſtraſie envoya dix mille Bourguignons au ſecours de *Vitigés* Roi des *Oſtrogots* contre *Beliſaire*; mais cette objection n'embarraſſe pas nôtre Auteur : il répond que dans la ſuite des tems *Théodebert* obtint ſa part de la dépoüille de *Gondemar*.

Chapitre II.

La Bourgogne devenüe Province de France ne laiſſa pas d'être long-tems un Royaume ſéparé. Ainſi après la mort de Clotaire I. qui avoit réüni en ſa perſonne tout l'Empire François, dans la diviſion, qui en fut faite alors, la Bourgogne échut à *Gontran*; & quoi qu'Orléans, qui avoit été le tître d'un Royaume dans la premiére diviſion, fût encore ſon lot, il s'intitula Roi de Bourgogne; & ce fut Châlons ſur Saone qui devint la Capitale de ſes Etats. Par là, le nom de Bourgogne eut encore plus d'étendüe qu'il n'en avoit jamâis eû; le nouveau Roi

pour rétablir l'ordre & l'abondance dans un Païs si long-tems ravagé par la guerre, donna à toutes les Provinces des Gouverneurs sous le tître de *Patrices* & de *Ducs*, & quelques-uns obtinrent que ces emplois fussent héréditaires dans leurs familles. Le Régne de *Gontran* fut de 30. ans, & la Bourgogne dont il recula encore les limites au delà des Alpes, joüit pendant presque tout ce tems-là d'une paix profonde, qui la rendit très-florissante. La Religion sur-tout y fut en honneur sous la protection d'un Prince, qui par ses vertus mérita d'être mis après sa mort au nombre des Saints.

Son Successeur fut Childebert Roi d'Austrasie, mais il mourut au bout de trois ans, laissant deux fils en bas-âge, dont le plus jeune nommé *Thierry*, qui n'avoit que trois ans, fut Roi de Bourgogne. On détacha même en sa faveur quelques petites portions du Royaume d'Austrasie & en particulier de l'Alsace, dont l'Auteur remarque que le nom se trouve ici pour la premiére fois dans l'Histoire; mais

Théodebert son aîné devenu plus grand, trouva fort mauvais ce démembrement, & les deux fréres furent sur le point d'en venir aux mains. On les engagea à se voir, pour accommoder leur différend à l'amiable; mais le Roi d'Austrasie étant venu le plus fort au rendés-vous, son cadet fut obligé de céder tout ce qui faisoit le sujet de la contestation. Il s'en étoit dédommagé par avance aux dépens de *Clotaire* Roi de Soissons, que son frére & lui avoient dépoüillé d'une partie de ses Etats, ce qui recula encore les bornes du Royaume de Bourgogne.

Il est vrai que pendant les démêlés des deux fréres, les *Allemands* voisins du Royaume d'Austrasie avoient fait des courses dans la Bourgogne *Transjurane*, & en avoient emporté un prodigieux butin; ce qui détermina *Thierry* à s'en venger sur son frére; il fit ses préparatifs fort secrétement, s'assûra que Clotaire resteroit neutre, & quand il fut prêt, il entra en Austrasie, défit *Théodebert* à *Tolbia*, le fit prisonnier & s'empara de son Ro-

yaume. Il se disposoit à traiter de même *Clotaire*, mais en passant à Metz, il y mourut d'une dissenterie, dans sa vingt-sixiéme année. L'Auteur ajoûte que *Brunehaut* fut soupçonnée de l'avoir fait empoisonner, mais le P. *Daniel* prétend que ce soupçon n'avoit aucune vraisemblance. *Thierry* n'avoit point été marié; il laissa néanmoins quatre fils, dont l'aîné nommé *Sigebert* fut destiné par *Brunehaut* pour monter sur le trône de son pére; mais *Clotaire* s'étoit assûré des Seigneurs d'Austrasie & de Bourgogne, qui ne vouloient point pour maître un enfant illégitime, & qui craignoient l'impérieuse *Brunehaut*. L'Auteur ne fait qu'effleurer cette grande révolution, qui réünit de nouveau tout l'Empire François sous un seul Monarque. Il ajoûte seulement en passant, que *Paul Emile*, *Mariana* & quelques autres ont voulu sans fondement traiter de fable le supplice, dont toutes nos Histoires conviennent que *Clotaire II.* punit les crimes de *Brunehaut*. Sous le Régne de *Thierry*, *Theudilane* sœur de ce Prince gouver-
 noit

noit la Bourgogne Transjurane, selon la conjecture du P. *Daniel* ; nôtre Auteur lui substituë un Seigneur qu'il nomme *Eudila* ; mais tous deux s'accordent en ce que ce fut un Seigneur François nommé *Harpan*, qui fut établi par *Clautaire*, Gouverneur de cette Province, avec la qualité de Duc & de Patrice, sous l'autorité de *Garnier*, qui fut fait Maire du Palais en Bourgogne ; & M. *Schoëpflin* observe que ce fut là le commencement du grand pouvoir des Maires du Palais. Les Grands du Royaume de Bourgogne en furent même si allarmés, qu'après la mort de *Garnier*, ils suppliérent le Roi de supprimer cette charge, ce qu'il fit.

La mort de ce Prince n'apporta aucun changement aux affaires de Bourgogne ; parceque *Dagobert*, quoiqu'il eût un frére, recüeillit toute la succession de son pére ; mais celui-ci en mourant partagea son Royaume entre ses deux fils : *Sigebert* eut l'Austrasie, & *Clovis* II. la Bourgogne : ce dernier eut bientôt toute la Monarchie, mais il n'en joüit que cinq ans. Il laissa

trois fils, dont *Clotaire* l'aîné fut Roi de Neustrie & de Bougogne. Il régna 14. ans, aussi paisiblement que ses prédécesseurs depuis Clotaire II. son bisayeul, & ne laissa point d'enfant mâle. *Thierry* le plus jeune de ses deux fréres fut élevé sur le trône par *Ebroin*, Maire du Palais; mais les Grands du Royaume, qui n'avoient point été consultés, appellérent *Childeric* son aîné qui régnoit en Austrasie, lequel obligea *Thierry* de se faire moine à S. Denys, & resta seul Maître de tout l'Empire François.

Il n'y a rien dans ce qui suit de la race Mérovingienne qui doive nous arrêter. M. *Schoëpslin* n'est point de l'avis de M. de *Valois*, qui prétend que les Rois de cette premiére race, ne portoient point de couronne; le seul portail, dit-il, de l'Eglise de S. Germain des Prez à Paris, suffit pour détruire ce sentiment. Car il est certain qu'il a été fait pendant la premiére race, & l'on y voit le Grand *Clovis*, ses quatre fils, & les Reines avec la couronne sur la tête. Une autre note contient une courte Dissertation,

ſur l'origine du mot de *Languedoc.* L'auteur rejette le ſentiment de ceux qui ont cru comme *Etienne Paſquier*, que ce terme étoit dérivé de *Langue de Got.* Toute la France, dit-il, étoit diviſée en deux langues, qu'on appelloit langue *oüy* & langue *oc.* Les Provinces méridionales parloient celle-ci ; de là le nom de *Langue de oc, Lingua occitana*, qui eſt reſté à la ſeule *Septimanie.* Enfin en parlant de *Chilperic* II. qui avoit été moine, ſous le nom de *Daniel*, il ſoûtient avec le P. *Daniel* contre M. de *Valois*, qu'il étoit fils de *Childeric* frére de Clotaire III. & le prouve bien.

Dans le troiſiéme Chapitre, qui eſt fort court, on voit ſouvent la Bourgogne diviſée à l'occaſion des partages, qui ſe firent de l'Empire François depuis Charlemagne. Ainſi à la mort de *Loüis le Débonnaire*, Charles le Chauve eut dans ſon lot, ce qui au commencement de la troiſiéme race fit le Duché de Bourgogne, & l'Empereur *Lothaire* eut dans le ſien tout ce qui eſt en deçà & au delà du *Mont-Jura.* Après lui ſes deux fils

Loüis & *Charles* partagérent ses Etats. Loüis eut la Bourgogne Transjurane, & *Charles* celle qui étoit entre la Saone & le *Mont-Jura*. Enfin à la mort de Loüis le *Bégue*, *Boson*, qui sous le Régne de *Charles le Chauve*, avoit été fait Gouverneur de Vienne par ce Prince, & depuis, son Lieutenant général en Italie, eut l'adresse de se faire élire Roi de toute la partie de la Bourgogne qui étoit en deçà du *Mont-Jura*, dans une assemblée d'Evêques, dont le nombre & les noms marquent l'étenduë & la situation de ce nouveau Royaume, qui est aussi appellé le Royaume d'Arles & le Royaume de Provence; mais malgré cette élection, l'Auteur ne balance point à traiter *Boson* d'usurpateur, aussi bien que *Rodolphe*, qui à la mort de *Charles le Gros*, se fit élire à peu près de la même maniére Roi de la Bourgogne *Transjurane*.

ARTICLE LVII.

ANALYSE DE L'AUGUSTIN de Jansenius, *par M. l'Abbé* ***, Juillet 1732.

In 4°. pp. 880. ſans compter la Préface, & la Table des Chapitres & des Articles.

ON ſuit ici Janſenius pié à pié; & après avoir expoſé ce qu'il avance dans chaque Livre, & dans chaque Chapitre, on ajoûte des Diſſertations ſçavantes où l'on combat par autorité & par raiſon les ſentimens du nouvel Auguſtin. Toute cette *Analyſe* eſt diviſée en cinq Livres.

Dans le premier, après avoir montré en général combien le Livre de *Janſenius* eſt injurieux, & à Dieu dont il attaque la bonté & la juſtice, & à l'homme dont il détruit la liberté, à qui il envie le ſalut éternel; on expoſe toutes les différentes condamnations qui en ont été faites depuis *Urbain* VIII., juſqu'à *Clement* XI., auſſi bien que toutes les réſiſtances que les Novateurs ont oppoſées à ces condamnations. Enſuite on s'applique à faire voir que le Sacerdoce & l'Empire ſe ſont toûjours réünis pour condamner, non ſeulement l'Héréſie,

mais encore l'Hérétique & ses écrits. Au Concile de Calcedoine *Théodoret* fut contraint d'anathématiser *Nestorius* lui-même, & ses écrits; le V^e^. Concile condamna les trois *Chapitres*, comme renouvellant les erreurs de *Nestorius* : on a obligé les *Origenistes* à condamner Origéne, & ses Livres. Plusieurs autres exemples semblables sont ici rapportés. Comment donc ose-t'on aujourd'hui trouver mauvais, que l'on condamne un Livre comme contenant des Propositions hérétiques. Pour justifier cette condamnation, nôtre Auteur fait d'abord une exposition abregée des erreurs de *Jansenius* sur la Foi & l'Esperance, sur la cupidité & la charité, sur la nature & la grace, sur le deux états d'innocence & de péché, sur la grace suffisante & efficace, sur le vice & la vertu, sur le péché tant originel qu'actuel, sur le mérite & la récompense, sur la prédestination & ses effets, sur la liberté & l'esclavage de l'homme, sur la crainte & l'amour, sur l'Ancien & le Nouveau Testament, & sur l'autorité des Péres, des souvérains Ponti-

ſes, & de l'Egliſe univerſelle. Chacune de ces erreurs eſt briévement combatuë : mais comme tout cela ne fait point encore une Analyſe dans les formes, on la réſerve pour les Livres ſuivans ; & on finit ce premier par examiner la conduite des Sectateurs de *Janſenius*.

On montre donc ici premiérement, quelle a été leur conduite, & lorſque la Bulle d'*Urbain* VIII., (premiére Bulle contre le faux *Auguſtin*) fut envoïée dans les Etats Catholiques, & depuis la Conſtitution d'*Innocent* X. Secondement, quelles furent les raiſons qui engagérent les Evêques de France à demander une nouvelle Bulle à *Alexandre* VII., & ce que firent les novateurs pour l'éluder. Troiſiémement, quelle eſt la conformité des partiſans de *Janſenius* avec les défenſeurs des trois Chapitres. Et à cette occaſion on fait voir, que de tout tems on a preſcrit un formulaire pour faire ſouſcrire à la déciſion des faits dogmatiques. Quatriémement, que la conduite de tous les hérétiques paſſés a été ſuivie particuliérement par les

partiſans de Janſenius ; & qu'ils ont parfaitement imité les prétendus reformateurs du ſeiziéme ſiécle, non ſeulement dans la régle qu'ils ſuivent; mais encore dans la plûpart des dogmes qu'ils enſeignent. De là on paſſe à un paralléle curieux & qui n'eſt que trop bien prouvé, des Sectateurs de *Pelage* & de ceux de *Janſenius* dans leur obſtination contre les Papes & l'Egliſe, auſſi bien que dans les moïens qu'ils ont emploïés pour étendre leur ſecte malgré toutes les déciſions faites contre eux. Ces moïens étoient, les apparences de ſainteté & de réforme; l'ambiguité des termes, & l'obſcurité à la faveur de laquelle ils marchoient; des Ecrivains gagés pour ſoûtenir leurs erreurs, & les répandre par tout; des lettres adreſſées à toutes les Provinces, où les menſonges, les calomnies les plus atroces contre les plus grands hommes s'étoient hardiment avancées; des libelles indignes contre la doctrine & les mœurs de leurs adverſaires; mille autres écrits ſcandaleux contre tous les Décrets des Papes & des Evêques; des artifices incroïables

pour gagner des Evêques, des hommes distingués par leur noblesse, des courtisans puissans, des Dames illustres ; des aumônes abondantes distribuées dans les tems de misére ; une adresse hypocrite à soûtenir, quand ils y trouvoient leur intérêt, qu'il ne s'agissoit pas de la Foi, mais qu'ils n'avoient affaire qu'à *Augustin* & à quelques hommes qui introduisoient une doctrine pernicieuse ; enfin une attention bien ménagée à ne point se séparer extérieurement de l'Eglise. On n'oublie pas de faire remarquer, que les objections de *Jansenius* & de *Quesnel* contre l'autorité qui les condamne, ressemblent à celles des Pélagiens en pareil cas.

Après ce préambule qui fait tout le fonds du premier Livre, dans le second on commence l'Analyse de l'*Augustin* d'Ypres. Le principal, & même l'unique but de *Jansenius* est, dit-on, de montrer, qu'il n'y a point d'autre grace de J. C., qu'une grace qui détermine invinciblement & nécessairement la volonté de l'homme. Car dans le premier Tome il ne décrit

l'Histoire du *Pélagianisme* & du *Semi-pélagianisme*, que pour faire consister cette hérésie principalement à ne pas reconnoître la grace efficace par elle-même, qui depuis la chûte d'Adam doit selon lui déterminer l'homme invinciblement. Si dans le second Tome il reléve l'autorité de S. *Augustin* si fort au dessus de tous les autres Péres qu'il méprise, c'est que lui seul lui paroît favorable à la grace *irrésistible* & toûjours nécessairement victorieuse : & s'il y parle de la nature innocente & de la nature tombée, c'est pour tirer la même grace de la différence de ces deux états. Enfin dans le troisiéme Tome, Liv. 1er. & 2d., il établit formellement la grace nécessitante, comme l'unique grace de J. C., grace qui n'étoit point donnée dans l'ancienne Loi, excepté à un petit nombre d'élus.

De ce principe il tire les plus étranges conséquences ; sçavoir, premiérement, que dans nôtre état il n'y a point de grace purement suffisante ; que les hommes avant la Loi, sous la Loi, & même sous l'Evangile, man-

quent presque tous de graces ; que tous les Infidelles qui ne croient pas, tous les Fidelles qui péchent, tous les Justes qui ne persévérent pas, n'ont point la grace de J. C. ; & que par conséquent Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, J. C. n'est pas mort pour leur salut à tous ; *Liv.* 3. Secondement, que comme la grace de J. C. consiste dans un plaisir céleste dont l'effet est toûjours nécessairement un amour de charité, la crainte des peines éternelles n'est point un effet de cette grace, & qu'elle est même vicieuse ; *Liv.* 4. & 5. Troisiémement, que la nécessité antécedente & invincible peut s'accorder avec la liberté ; puisque la liberté n'est point détruite par une grace invinciblement déterminante ; *Liv.* 6, 7, & 8. Quatriémement, que la prédestination s'exécute à l'égard d'un petit nombre d'hommes par des graces efficaces & nécessitantes ; tandis que la réprobation des autres est fondée sur ce que Dieu ne leur donne pas ces graces invincibles du Sauveur, c'est-à-dire, sur ce qu'il ne leur donne aucune

grace ; *Liv.* 9, & 10. ainsi l'homme quoique justifié, n'est pas pour cela toûjours tiré de la masse de perdition ; parceque Dieu en conséquence du péché originel lui refuse quelquefois le pouvoir surnaturel, ou pour ne pas tomber, ou pour persévérer : *stabile verissimumque manet*, dit Jansenius, *propter illam culpam* (originalem) *cui obnoxius homo jacuit, noluisse Deum ipsi totale beneficium liberationis decernere.*

Jusqu'ici on n'a vû le nouvel *Augustin* qu'en gros, on va commencer à le présenter en détail. Les huit Livres du premier Tome, dit nôtre Auteur, sont emploïés à montrer que l'hérésie de Pélagiens & des Semipélagiens consistoit à ne pas reconnoître la grace insurmontable & la prédestination, telles qu'on vient de les exposer. Mais ici on fait voir, que tout ce qui a été décidé par le Concile de Carthage en 412. contre *Célestius*, par celui de *Diospolis* en 415. contre *Pélage*, par ceux de *Carthage* & de *Miléve* en 416. contre ces deux Novateurs ; que les rescrits d'*Innocent* I. à

ces deux Conciles ; que deux autres Conciles d'Afrique en 417, & 418 ; que les Conſtitutions des Empereurs pour ſoûtenir les déciſions des Conciles & des Papes ; que les 25. Canons du ſecond Concile d'Orange en 529, nous donnent une idée bien différente de l'héréſie Pélagienne qui ſe réduiſoit à ces points principaux ; ſçavoir, qu'*Adam* ſeroit mort quand même il n'eut point péché ; que ſon péché n'a point bleſſé toute ſa poſtérité ; que la Loi pouvoit ſeule ſans grace nous conduire au Roïaume des Cieux ; que les enfans naiſſent aujourd'hui dans le même état où étoit *Adam* avant ſa chûte ; que ces enfans peuvent joüir de la vie éternelle, quand même ils mourroient ſans Baptême ; qu'une grace diſtinguée du libre arbitre, de la Loi & de la doctrine, n'eſt pas néceſſaire pour toutes les actions de la vie chrêtienne ; que du moins pour avoir de vrais mérites il n'eſt pas beſoin d'une grace prévenante, & qu'il dépend de nôtre volonté de nous en rendre dignes ; que la néceſſité du ſecours de Dieu détruit la liberté de

l'homme; que les victoires remportées sur les tentations doivent être principalement attribuées à la liberté : y a-t'il rien dans tout cela que les Catholiques ne condamnent, & qui ait quelque rapport au dogme de la grace invincible & nécessairement efficace ; en un mot S. *Augustin* au C. 6. du Livre de la nature & de la grace réduit toute l'hérésie Pélagienne à deux articles qui renferment tous les autres; & à refuser un reméde aux enfans, parcequ'ils ne sont pas malades ; & à refuser un secours, ou la grace, aux adultes, parcequ'ils sont assés forts pour agir par les forces naturelles de leur liberté. *Innocent* I, *Zozime*, *Boniface* I, *Céléstin* I, *Sixte* III, *Leon le* Grand, & *Gelase* I. dans leurs rescrits, dans leurs lettres, ou dans leurs Décrets, n'accusent jamais les Pélagiens que de ces deux points, & de quelques autres qui en sont les suites nécessaires.

Après un détail si convaincant, l'Auteur de cette *Analyse* prouve encore contre Jansenius, que dés avant la mort de S. Augustin le Prédestina-

tianiſme commença dans le Monaſtére d'*Adruméte* en Afrique. Il cite S. *Auguſtin* lui-même, & le Pape Céleſtin I. enſuite il s'attache à montrer, que c'eſt préciſément l'erreur Janſenienne; qu'il y a une parfaite conformité entre cette erreur & celle de Goteſcalc; & que d'ailleurs le Prédeſtinatianiſme de Baïus & de tous ſes Sectateurs renferme preſque tout ce qu'il y a de plus affreux dans celui de Wiclef, de Jean Hus, de Luther, & des Calviniſtes rigides de Dordrecht.

Janſenius aïant erré ſur le fait du Pélagianiſme, ne manque pas de donner une auſſi fauſſe idée du Semipélagianiſme. Selon lui il conſiſtoit à nier la néceſſité d'une grace efficace par elle-même pour le commencement de la Foi & pour la perſévérance dans la juſtice. Une grace ſuffiſante, même intérieure, une grace ſoumiſe au libre arbitre, dit-il, ne faiſoit pas de peine au Semipélagiens: mais ils rejettoient la grace efficace par elle-même, la grace invinciblement déterminante. N'eſt-ce pas là tout le ſens de la quatriéme des cinq Propoſitions

condamnées dans Janſenius ? On attaque donc ſon erreur ſur ce point par la lettre de S. Auguſtin à Vital, & par ſes écrits ſur la prédeſtination des Saints & le don de la perſévérance : car que demande-t'il à Vital pour ceſſer d'être Semipélagien ? Qu'il reconnoiſſe que la grace prévient la volonté de l'homme, & que nous ne l'avons pas parceque nous la deſirons auparavant. S. Proſper eſt auſſi apporté en preuve ; & on prend delà occaſion d'expliquer clairement quelques textes de ces deux Docteurs dont les novateurs abuſent. On n'oublie pas enfin de faire ſentir, que le ſecond Concile d'Orange définit, comme la vérité capitale contre l'héréſie Semipélagienne, la néceſſité d'une grace qui prévient tout mérite & toute volonté, & par laquelle on commence à croire, à prier, à penſer au ſalut, à s'appliquer aux bonnes œuvres. Combien donc eſt mal fondé, continuë nôtre Auteur, le reproche de Semipélagianiſme fait à ceux que les Novateurs appellent Moliniſtes !

Faut-il maintenant s'étonner ſi dans

toute la ſuite de ſon premier Tome Janſenius donne pour erreurs Pélagiénes ou Semipélagiénes des vérités très-Catholiques, & s'il veut transformer en vérités les plus affreuſes erreurs ? Car 1^{mt}, l'indifférence de la liberté établie par Pélage y eſt traitée d'erreur capitale & de ſource de tout le Pélagianiſme. On fait voir ici, qu'il y a une grande différence, entre l'indifférence d'équilibre qui étoit une des erreurs de Pélage, & l'indifférence d'élection qui eſt une vérité conforme à la raiſon & à la Foi : en quoi erroit cet héréſiarque ? En ce qu'il diſoit, que la néceſſité de la grace étoit contraire à la liberté, que depuis la chûte d'Adam le libre arbitre étoit auſſi fort qu'auparavant, & qu'ainſi il n'avoit pas plus de pente pour le vice, que pour la vertu. Il s'agiſſoit donc entre les Pélagiens & les Catholiques, non de la grace néceſſitante, mais de la néceſſité de la grace : non de l'indifférence d'élection qui ſubſiſte avec la grace, mais de l'indifférence d'équilibre qui a été perduë par le péché. 2^{mt}, Pélage erroit à la vérité, en diſant

qu'Adam n'avoit pas reçû dans sa création une grace surnaturelle, & qu'il n'avoit été exempt ni de la concupiscence, ni de l'ignorance, ni de la mort; & Jansenius pour le refuter erre à son tour, en avançant qu'Adam n'a point pû être créé sans cette grace & cette exemption. 3^m. Selon Pélage, le péché actuel n'est rien autre chose, que la volonté qui se détourne du chemin par lequel elle doit marcher, & duquel elle pourroit ne se pas détourner. S. Augustin approuve cette définition: mais Jansenius la taxe d'erronée, & il veut qu'une vraie nécessité n'empêche point le péché.

On seroit infini si on vouloit exposer toutes les erreurs que nôtre Auteur fait remarquer dans Jansenius à l'occasion des Pélagiens. Ce novateur en leur en attribuant de vraies, leur en impute de fausses par-tout, pour avoir lieu d'insinuer les siennes sur l'état du premier homme avant son péché, sur le péché originel & sur ses peines, sur le péché actuel & sur la vertu, & principalement sur la prédestination & sur la grace. Car il avance contre toute

vérité, & contre le témoignage de S. Augustin, que Pélage admettoit une grace de possibilité semblable à la grace intérieure suffisante qu'admettent les Théologiens qui suivent Molina ; & qu'ainsi vers la fin il n'étoit plus hérétique sur la grace, qu'en ce qu'il nioit une grace qui déterminât nécessairement à vouloir & à agir. Voila donc encore la quatriéme des cinq fameuses Propositions. On démontre la fausseté de cette prétention par S. Augustin & tous les anciens Auteurs qui ont parlé des Pélagiens. On va plus loin, & on prouve que non seulement il ne s'agissoit pas précisément d'une grace efficace par elle-même entre Pélage & S. Augustin, mais encore qu'on ne la trouve pas dans tous les écrits de ce S. Docteur. Cela donne occasion d'expliquer ce que S. Augustin a entendu par le fameux secours *quo* dont il parle tant au livre de *la correption & de la grace* : & on expose tous les sens qu'on peut donner à ces mots, *grace efficace par elle-même.* C'est ici par-tout, comme l'on voit, autant une Dissertation qu'une Ana-

lyse : mais ces deux points ainsi réünis font qu'on trouve dans ce seul Ouvrage presque tout ce qu'il y a de dispersé dans les plus solides écrits sur cette matiére.

Pour achever l'extrait des huit Livres de ce premier Tome de Jansenius, on rapporte ce que cet Auteur attribuë aux Semipélagiens en particulier touchant la prédestination. Les suites de cette prédestination étoient, dit-il, que Dieu veut sauver tous les hommes, que J. C. est mort pour tous, que tous ont des graces suffisantes extérieures & intérieures, & que les commandemens sont généralement possibles à tous sans exception. Voila ce que Jansenius traite expressément de grandes erreurs, par là n'est-il pas aisé de juger des siennes, & ne soûtient-il pas évidemment la cinquiéme Proposition condamnée par Innocent X ? Sa prédestination, comme on le fait voir ici, est bien différente de celle des Thomistes prédéterminans & des autres Théologiens Catholiques : mais celle que soûtiennent ceux qu'il traite de purs Molinistes est aussi bien

éloignée de la prédestination Pélagiéne & Semipélagiéne dont on donne une notion fidéle.

Jansenius en finissant son premier Tome s'étend beaucoup sur la morale & sur les mœurs des Pélagiens : & l'Auteur de l'Analyse applique tout ce qu'il en dit aux novateurs d'aujourd'hui. Il avoit déja fait plus haut ce paralléle : il y ajoûte ici plusieurs traits, & principalement sur la mauvaise foi avec laquelle les uns & les autres ont corrompu les Livres Saints & les Auteurs Ecclésiastiques, & sur leur soumission simulée au Siége Apostolique.

Dans le troisiéme Livre de cet Ouvrage on examine le second Tome du nouvel *Augustin*. Comme le dessein de Jansenius est de trouver son systéme dans S. Augustin, il emploïe d'abord un Livre entier à relever son autorité, à décrediter presque tous les autres Péres, à décrier toute la Théologie Scholastique, & l'usage qu'on y fait de la raison dans les matiéres de Foi. On avance donc ici quatre choses contre lui. 1mt. Que ce n'est ni par l'Ecriture seule, ni par les seuls Ou-

vrages des Péres, qu'il faut terminer les disputes, mais par l'autorité de l'Eglise présente & actuellement parlante, à qui seule il appartient de connoître infailliblement le sens de ces sortes d'écrits; ainsi ont raisonné les Péres, & ce qu'en dit Tertullien est remarquable; que tous les hérétiques ont fait aux Théologiens les mêmes reproches que Jansenius; qu'on peut tirer de grands avantages de la Scholastique & de la raison contre les Athées, les Païens, & les hérétiques: & qu'il ne faut pas confondre les abus de la Scholastique avec la Scholastique même, ni imputer aux Théologiens une division entre eux qui n'est point sur le dogme, mais sur certaines maniéres de l'expliquer. 2^{mt}. Que le moïen de traiter les dogmes que Jansenius substituë à la Scholastique conduit directement au fanatisme; & que l'autorité de l'Eglise présente est détruite par tout ce qu'il avance ici. 3^{mt}. Que l'autorité de S. Augustin a ses bornes; & qu'on n'y devroit pas déferer s'il étoit contraire aux autres Péres, & sur tout aux décisions des

Papes & de l'Eglise présente. 4^mt^. Que les Papes & les Conciles n'ont approuvé ce S. Docteur que dans certains points décidés contre les Pélagiens & les Semipélagiens ; qu'ils ont laissé comme problématiques les autres points qui lui sont propres ; que d'ailleurs les Papes d'autrefois qui lui ont donné de si grands éloges, n'avoient pas plus d'autorité que ceux d'aujourd'hui, qui ne reconnoissent point dans ces écrits les sentimens qu'on lui impute ; & qu'enfin Wiclef, Luther & Calvin ont fait comme Jansenius, en abandonnant les autres Péres & l'Eglise présente, pour suivre S. Augustin, qui étoit, disoient-ils, tout pour eux.

Après ce Livre préliminaire, dans le second, Jansenius traite de l'état d'innocence. Il soûtient que dans cet état la grace étoit dûë à l'homme : que même alors l'essence du libre arbitre ne consistoit point dans l'indifférence ; qu'à la verité Adam avoit cette indifférence, mais accidentellement à raison de son état ; & qu'en perdant l'innocence, il perdit l'indifférence :

que tout le bien qu'auroit fait Adam, & même sa persévérance, s'il eût persévéré, n'auroit pas dû être attribué à la grace comme cause principale, mais à la liberté de l'homme. Tout cela est avancé, pour établir sa distinction des deux secours *sans lequel*, & *par lequel*, qui est le but de tout son systême. Grace purement suffisante dans l'état d'innocence : grace toûjours invinciblement efficace dans l'état de péché. On fait remarquer ici, que les onze Propositions de Baïus touchant l'état d'innocence, Propositions déja condamnées par les Papes, sont renouvellées dans ce second Livre ; & qu'elles sont contraires à S. Augustin & à plusieurs Conciles. La vraie distinction des deux états, que Jansenius se vante d'avoir trouvée, est chimérique, puisqu'elle roule sur un point erroné ; sçavoir, qu'une action faite avec le secours d'une grace prévenante & aidante ne peut pas être attribuée à la grace comme cause principale, à moins que cette grace ne soit invinciblement déterminante. D'ailleurs, ajoûte-t'on, il n'a pas lieu de

ſe glorifier de cette belle découverte : les Proteſtans lui avoient fraiyé le chemin, & Calvin avoit admis dans la grace cette maniére de mouvoir la volonté ; ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'à la fin de ce Livre il combat directement la prédetermination phyſique des Thomiſtes. Sur quoi donc ſes Sectateurs ſe diſent-ils Thomiſtes ? Car enfin S. Thomas eſt encore moins d'accord avec Janſenius, que ceux qui ſe flatent d'être Diſciples de ce grand Docteur. On le montre ici en particulier ſur ce qui regarde les enfans qui meurent avec le ſeul péché originel, ſur le refus de la grace aux adultes, ſur la volonté de Dieu à l'égard du ſalut de tous les hommes, ſur la rédemption générale par J. C., ſur la grace ſuffiſante préparée à tous, ſoit dans la nouvelle, ſoit dans l'ancienne Loi, ſur l'eſſence de la liberté, ſur la poſſibilité des commandemens, ſur l'ignorance invincible, ſur les bonnes œuvres morales, ſur les actes ſurnaturels de Foi, de crainte & d'eſperance, ſur l'autorité des Papes & les cenſures de l'Egliſe, enfin ſur l'obéïſſance

dûë aux Constitutions Apostoliques,& la souscription & la condamnation des Livres déclarés hérétiques : toute cette Dissertation a de quoi intéresser un Lecteur curieux.

A tant d'erreurs sur la nature innoncente, il falloit bien en ajoûter d'autres sur la nature tombée. Aussi dans le troisiéme Livre, qui est le premier de la nature tombée, Jansenius met-il plusieurs différences entre les deux états. Dans l'état d'innocence, l'indifférence au bien & au mal subsistoit : dans l'état de péché elle est perduë. Dans celui-là il n'y avoit qu'une grace versatile,qui auroit été universelle : dans celui-ci la grace est toûjours invinciblement déterminante, mais elle n'est pas donnée à tous. Dans le premier, Dieu vouloit sauver tous les hommes : dans le second, il n'en veut plus sauver qu'une très-petite partie. Ce n'est point tout. Après avoir avancé que la concupiscence est une partie essentielle, l'essence même du péché originel, en sorte que cette concupiscence est incompatible avec un état où il n'y auroit point de

péché ; doctrine qu'on fait voir être opposée à celle de S. Augustin, de S. Thomas, & du Concile de Trente : dans le quatriéme Livre, à l'occasion des peines du péché originel, Jansenius soûtient encore ; qu'il y a une ignorance invincible qui est formellement péché : & il s'appuië sur ce que tous les Anciens avec S. Augustin ont ainsi pensé ; sur ce que la liberté & la volonté ne sont pas absolument nécessaires pour pécher dans l'état de la nature corrompuë, & qu'il n'y avoit que le péché commis par Adam qui exigeât une volonté libre ; sur ce que l'ignorance invincible du droit naturel est une peine du péché, au lieu que l'ignorance invincible du fait & du droit positif ne l'est pas. Toutes ces raisons sont ici réfutées avec autant de force que de précision. Jansenius avance encore, que les mouvemens, même indéliberés, de la concupiscence, sont défendus par les deux derniers préceptes du Décalogue.

Dans les Livres cinquiéme & sixiéme, qui sont les troisiéme & quatriéme de la nature tombée, il donne

dans les derniers excès par rapport à la liberté dont il ne retient que le nom : car, dit-il, l'indifférence du libre arbitre eſt perduë, il eſt captif, il eſt dominé par la concupiſcence, tyranniſé par le démon. Cet eſclavage étoit total avant la Loi : ſous la Loi il n'étoit que partiel ; car, quoique la volonté fût dans une parfaite impuiſſance de faire le bien, même moral, l'entendement connoiſſoit le péché : mais dans la Loi de grace l'eſclavage ceſſe, quand la volonté eſt déterminée par des ſecours invinciblement efficaces. Ainſi, lorſque la grace nous délivre, elle nous rend la liberté, ſans pourtant nous rendre l'indifférence : mais les Infidelles, les Fidelles qui n'ont pas la charité, les juſtes mêmes qui n'ont pas toûjours la grace efficace, ſont ſoûmis à une dure néceſſité de pécher ; voila le grand principe de Janſenius dans cet endroit : l'homme eſt dans la néceſſité de faire le mal, tandis qu'il n'a pas la charité par laquelle on aime Dieu pour lui-même : il n'y a donc point d'œuvre moralement bonne ; car il n'y a point de milieu entre la charité

& la cupidité. Il attribuë cette erreur aux SS. Auguſtin, Leon, & Grégoire : on lui ôte ces reſſources, en montrant par l'autorité de ces SS. Docteurs, & par les plus ſolides raiſons, qu'il y a un milieu entre la charité ſurnaturelle, ou priſe comme vertu Théologale, & la cupidité vicieuſe. La Foi même & l'Eſpérance ne ſont plus des vertus ſelon lui, dés qu'elles ne partent pas d'un principe de charité : & par conſéquent ſans vraie Foi, ſans la grace actuelle, qui n'eſt rien autre choſe qu'une inſpiration de vraie charïté, toute action eſt péché. Après avoir montré que ſaint Auguſtin a reconnu de bonnes œuvres morales dans ceux qui n'ont pas la Foi, nôtre Auteur fait remarquer combien eſt illuſoire la maniére, dont il élude la condamnation que les Papes ont portée contre tous excès dans Baïus. Enfin dans les derniers Livres de ce ſecond Tome, Janſenius paſſe à l'état de pure nature : & c'eſt ici où il triomphe, en rejettant cet état, comme chimérique, comme imaginé par les Païens & les Hérétiques. Il ſeroit trop long de

détailler tous les argumens qu'il emploïe à faire voir l'impoſſibilité d'un tel état : on pourra les voir dans l'Ouvrage dont nous donnons l'extrait, avec une réfutation fort étenduë & fort ſolide.

Il ne reſte plus que le troiſiéme Tome de Janſenius. Il y traite de la grace du Sauveur ; & c'eſt-là qu'il vouloit aboutir par tant de voies erronées qu'il a ſuivies dans les deux Tomes précédens. Nôtre Auteur emploïe ſon quatriéme & cinquiéme Livre à examiner ce dernier Tome de l'*Auguſtin* d'Ypres : comme ce morceau eſt le plus important & le plus étendu, nous le renvoïons au mois prochain.

ARTICLE LVIII.

A DEFENCE OF THE SHORT View, &c. *Ou, la défenſe de la Critique du* Théatre Anglois, &c. *Par Jeremie* Collier. *A* Londres, *voll. in* 8°. *de* 300. *pages.*

Voyés les Articles XXXVIII. au mois de Mai, & XLVIII. au mois de Juin.

M. N. après deux défaites revient encore à la charge contre M. *Collier* : il attaque les Tragiques Grecs & les Tragiques Latins, pour vanger les Poëtes Anglois de la comparaison que l'on fait des anciens Dramatiques avec eux. Cette guerre a demandé de grands préparatifs de part & d'autre : de la part de M. N. pour prendre par leur côté foible les premiers fondateurs du théatre ; de la part de Monsieur *Collier* pour défendre ceux-ci & pour les montrer beaucoup plus réguliers, plus raisonnables & plus vertueux que leurs descendans ne le sont à Londres. Abregeons le détail réciproque de cette contestation.

M. N. dans l'examen qu'il expose des Tragiques Grecs, commence par l'*Oedipe de Sophocle*. Il avance que la moralité de cette piéce est *très-défectueuse :* néanmoins il avoüe qu'elle rappelle assés naturellement à l'esprit, l'inconstance de la fortune & l'instabilité des grandeurs humaines. Cette morale, répond M. *Collier*, peut-elle être sérieusement appellée *très-défec-*

tueuse ? Elle présente aux hommes d'un haut rang des leçons pleines de sagesse & de modération ; elle leur apprend quel usage ils doivent faire de leur élevation & de leur prospérité, & quels moïens ils doivent préparer pour se soûtenir contre les revers de la fortune : elle est si éloignée d'être *défectueuse* dans une Piéce de théatre, qu'elle seroit *la matiére solide d'un discours chrêtien*. Aussi, c'est par cet endroit-là même que M. N. la désapprouve. La morale naturelle de l'*Oedipe*, dit-il, a dû être de peindre les malheurs de ce Prince comme des suites de son impiété : cette impiété se produit dans la préference qu'il se donne sur les Dieux, dans sa présomption de prétendre renverser par son industrie les Décrets immuables du *destin* : vanité, orgüeil digne des plus rigoureux châtimens.

M. *Collier* répond que cette morale quoique instructive n'est point celle de l'*Oedipe*, & que l'objection de son adversaire même en renferme la preuve. En effet, M. N. y convient que l'*immutabilité du destin n'étoit pas un*

point de Religion ſi reçû, que pluſieurs ne penſaſſent autrement : & il ajoûte que, *ſi Oedipe étoit du nombre de ces derniers, ſa morale* (à M. N.) *citée ci-devant croûleroit & tomberoit.* Or, reprend M. *Collier*, Œdipe ne croyoit point en cette eſpéce de *prédeſtination*, de *fatalité* : ainſi *la moralité* de M. N. croûle ; & il faut revenir à celle de Sophocle. Si Œdipe eût crû l'immutabilité du deſtin, il eût dû conclure que les malheurs qui le menaçoient, étoient inévitables : alors tous les efforts qu'il fait pour les détourner, devenoient autant de coups en l'air : alors, pourquoi abandonner ſa fortune, ſes amis, ſes eſperances à la couronne ? Etoit-ce pour courir après une impoſſibilité qui lui étoit connuë ? Ce ſeroit la conduite d'un inſenſé, & non point d'un Héros. Œdipe ne ſe crut jamais dans une néceſſité *irréſiſtible* de tuer ſon propre pére : il ne regarda l'Oracle prononcé ſur ce parricide que comme un ſage avertiſſement qui lui étoit donné, & dont il pouvoit ſauver l'effet par ſes ſoins & par ſes précautions. De plus, par le ſyſtême

de *la fatalité*, la raiſon de punir ne ſçauroit ſubſiſter ; & conſéquemment toute morale eſt une morale perduë. *Oedipe* pourroit-il mériter d'être puni à cauſe de ſes tentatives pour ſe ſouſtraire à l'ordre du *deſtin* ? Toutes ſes actions en ce cas ſont commandées. Sa volonté même n'eſt pas en ſon pouvoir : il ne pouvoit pas plus s'empêcher de lutter contre le *deſtin*, qu'il étoit en ſa puiſſance de le vaincre. C'eſt le ſentiment même de M. N. qui le confirme par ces paroles de Senéque :

Quidquid patimur, mortale genus,
Quidquid facimus, venit ab alto.

Ainſi la chicane de M. N. s'évanoüit, ou bien ſe tourne contre lui. Mais il revient à *Sophocle*, & ce n'eſt peut-être pas ſans quelque raiſon qu'il lui fait quelque reproche. Voici l'occaſion : *Hillus* accuſa les Dieux de négligence pour n'avoir point ſecouru *Hercule* dans ſes malheurs, & inſinuë au même tems quelque parole contre *Jupiter*. Ainſi, Sophocle n'a pas aſſés

religieusement traité cet endroit. Toutefois le chœur fait bientôt après une sorte de réparation de la faute du Poëte : il reconnoît que toutes les disgraces de la vie, toutes les révolutions d'Etat, tous les maux particuliers des familles sont autant de permissions de Jupiter : il réünit ensemble tous ces objets pour en faire un plus fort motif d'obéïssance & d'acquiescement aux volontés du Ciel. D'ailleurs, Sophocle avoit déja usé d'une sorte de préservatif, pour qu'on n'envénimât point encore ses paroles : car il avoit été dit d'avance à *Dejanire* que, *nous ne devons jamais blâmer la conduite de Jupiter.* L'impiété de *Cleoméne* (Poëme de M. Dryden) paroît une imitation de celle d'*Hillus* ; avec cette différence que la copie est beaucoup plus hardie que le modéle. M. N. attaque de suite *Euripides*, & s'étudie à le défigurer ; M. *Collier* pour la justification de ce tragique en parcourt sans partialité toutes les piéces.

La morale dans l'*Hecube* est suffisamment instructive, dit M. *Collier* : car *Polydore* revient du séjour des

morts pour déclarer la trahiſon qui lui a été faite, & le meurtre qui a été commis en ſa perſonne : & *Polymneſtor*, Roi de Thrace, étant ici le coupable, eſt condamné par le Poëte à perdre les yeux pour ſon double attentat. *Hecube*, mére de *Polydore*, eſt l'inſtrument de cette vengeance, que réclame le ſang répandu de ſon fils : interrogée ſur cette action, elle en eſt approuvée d'*Agamemnon* qui la juge bonne ; en telle ſorte que dans les principes du Paganiſme, Hecube n'a rien fait de blâmable.

Les *Phéniciennes* : cette autre Tragédie d'Euripide eſt pleine de ſentences morales. On y déclare que le malheur de *Laïus* eſt une ſuite de ſa déſobéïſſance à l'Oracle. Cette déclaration offre une leçon très-importante ; ſçavoir, combien il eſt pernicieux d'agir contre les avertiſſemens des Dieux, & de combien le devoir doit l'emporter ſur les deſirs qui le combattent.

Hippolite couronné n'eſt pas une Piéce qui ſoit du goût de M. N. C'eſt que la morale, dit-il, en eſt *défectueuſe* : car ce jeune Prince, tout

innocent qu'il eſt, n'a point un caractére convenable, ni un ſort proportionné à une ſituation qui lui eſt ſi glorieuſe, & ſi digne d'être récompenſée. Mais M. N. n'a donc lû que très-ſuperficiellement l'*Hippolite couronné*, à la façon dont il en juge. L'œconomie de ce Poëme, aux yeux de quiconque ſçait l'approfondir, rend au Héros la gloire que ſa vertu mérite. Dans ſon malheur n'eſt-il pas honoré de la viſite d'une Déeſſe, laquelle prend en main ſa défenſe, juſtifie ſon innocence opprimée, & promet d'immortaliſer ſa mémoire? Pour ce qui eſt de la morale d'*Alceſte*, M. N. lui fait grace, auſſi bien qu'à celle d'*Andromaque*. Dans ce dernier Poëme, *Hermione* après avoir outragé Andromaque, touchée de ſa faute entre en des tranſports capables de la faire expirer de douleur: elle vengeroit par ſa propre mort l'inſulte qu'elle a faite à une Reine captive, ſi on ne l'empêchoit pas d'en venir à cette extrémité. De même *Ménélaüs* formant le deſſein de faire périr Andromaque & ſon fils *Moloſſus*, eſt dé-

tourné de cette barbare entrepriſe par *Pelée*, qui vient à point nommé au ſecours de l'innocence. De cette ſorte Andromaque demeure en poſſeſſion du Païs ; elle épouſe *Helenus* frére d'*Hector*, & la couronne eſt miſe ſur la tête de ſon fils *Moloſſus*: Enfin, pour relever encore une morale déja ſi noble, le généreux & compatiſſant Pelée eſt placée par *Thetis* au rang des Dieux, & tranſporté aux Iſles fortunées.

Continuons cette legére Analyſe, dit M. Collier, pour confondre de plus en plus le Panegyriſte de la ſcéne Angloiſe, & le cenſeur du Théatre des Grecs. La morale des *ſuppliantes* dans Euripide n'eſt point du tout *hors de ſa place*. Voici le fonds de ce Poëme. *Creon* Roi de Thebes refuſe la ſépulture aux Chefs des conféderés qui ont été tués dévant cette Ville ; *Adraſte* ſeul d'entre eux que la mort ait épargné, implore le ſecours de *Theſée* Roi d'Athénes ; afin que par ſa médiation il lui ſoit permis de rendre à ſes alliés les honneurs funébres. Car dans l'idée des Païens, c'étoit un triſte

état pour les morts que de demeurer exposés ſans ſépulture : ils s'imaginoient qu'alors les Manes errants çà & là, ne pouvoient avoir aucun repos, que leurs corps n'euſſent été brûlés, & leurs os inhumés. Theſée donc donne les mains à une requiſition ſi raiſonnable : il envoïe par un Ambaſſadeur demander juſtice à *Creon* de ſon procédé inhumain ; & ſur le refus de ce Prince il arme contre lui ; va le combattre en perſonne, le défait en bataille rangée, & recouvre les corps des Généraux confédérés, auſquels on accorde la ſépulture. L'action de Theſée eſt un exemple héroïque de généroſité & d'humanité : c'eſt pour cela que le Poëte ne manque pas de la couronner par un ſuccès complet. D'ailleurs la Piéce offre encore ces deux leçons ; ſçavoir, que l'on ne doit ni inſulter aux morts, ni refuſer un ennemi vaincu qui ne demande que des choſes raiſonnables.

L'*Iphigenie dans l'Aulide* eſt d'une invention qui renferme un tour de vertu très-inſtructif. Agamemnon ſe réſigne à la volonté des Dieux en une

circonſtance des plus critiques: il conſent pour la néceſſité de l'expédition de Troye que ſa famille ſoit immolée : c'eſt-là nous faire entendre que la piété doit l'emporter ſur l'affection naturelle, & que l'intérêt du particulier doit céder à l'intérêt du Public. Quant à la vertueuſe *Iphigenie*, cette innocente victime eſt ſauvée du bucher par un miracle, & réſervée pour être Prêtreſſe de Diane.

L'Iphigenie dans la Tauride eſt une continuation de l'Hiſtoire, qui fait le fonds de la Piéce précédente. *Pylade* & *Oreſte* dans leurs courſes, arrivent en Tauride ſous la direction de l'Oracle, avec le deſſein d'enlever la ſtatuë de Diane : mais ayant été arrêtés avant que de pouvoir ſe rembarquer, ils ſont condamnés ſelon la coûtume du Païs, à être immolés. Iphigenie Prêtreſſe de Diane ſçachant que les deux priſonniers ſont Grecs de nation, veut en ſauver un, & le renvoïer avec des lettres à Argos. Sur quoi une noble conteſtation s'éleve entre Pylade & *Oreſte*, qui des deux mourra pour l'autre : Oreſte enfin l'emporte ; mais

ſur le point d'être immolé, il eſt reconnu & avoüé de ſa ſœur *Iphigenie* ; cette héroïne ménage alors ſi bien les choſes, que ſon frére *Oreſte*, elle-même, & *Pylade* ſe ſauvent tous trois enſemble. La morale eſt auſſi conſolante ici, qu'elle eſt ſublime ; ſçavoir, que la providence a des reſſources qui nous ſont inconnuës, pour proteger des amis généreux ; & que les hommes qui ſuivent une entrepriſe par l'ordre des Dieux, trouvent dans leur obéïſſance leur ſûreté.

De cet examen abregé & fidelle, reprend M. *Collier*, après avoir ſuivi ſon Poëte dans les autres Piéces, il eſt facile de conclure que généralement parlant, les Poëmes d'*Euripide* ſont irrépréhenſibles du côté de la morale, & que ce Dramatique avoit une grande attention aux régles de la juſtice *poëtique*, comme s'exprime le même M. *Collier* ; lequel en apporte cette preuve tirée de la vie d'Euripide. Ce Poëte en effet ne manqua pas de faire ſur le champ ſa propre apologie au ſujet d'*Ixion*. Quelques-uns de ſes ſpectateurs cenſuroient la conduite d'*I-*

xion, parcequ'*Ixion* véritablement ſembloit triompher & joüir du fruit de ſa ſcélerateſſe : un peu de patience, répondit le Poëte, je l'ai enfin mis *ſur la roüe*, où il paye la peine dûë à ſes crimes. M. N. impoſe donc aux gens ſans lettres, ou ſe méprend fort, quand il avance que les Anciens négligeoient aſſés la morale; comme ſi dans leurs Piéces, elle étoit *plûtôt l'effet du hazard que d'un choix judicieux.*

Il reſte encore quatre Tragédies d'*Euripide*, dont M. *Collier* n'a point fait mention : ſon *Oreſte*, ſa *Medée*, ſon *Hercule furieux*, & ſon *Ion* : M. *Collier* avoüe de bonne foi que dans ces quatre Drames, l'*action* n'eſt pas auſſi bien conduite que dans les autres. On peut néanmoins excuſer le Poëte, dit-il, par ces deux conſidérations : premiérement, Euripide a grand ſoin de corriger ce qu'il y a de vicieux dans ſes Poëmes, par des ſentences morales, & par de ſages avis : M. N. eſt obligé d'en convenir. „ Les „ anciens Tragiques, dit-il, inſtruiſoient les ſpectateurs par des maxi- „ mes pleines de ſageſſe, répanduës

» dans le corps du Drame, ou pour » le moins réſervées à la fin ». Et que faut-il davantage pour la cauſe que je défens, replique M. *Collier*? Peut-être même ces maximes, ces leçons étoient-elles plus à la portée du ſpectateur vulgaire, que le *nœud* & le *dénoüement* d'une Piéce mêlée d'incidens. Secondement, ce qui juſtifie encore davantage Euripide, c'eſt que l'œconomie, la diſpoſition de ſes Poëmes étoit rarement en ſon pouvoir: le ſujet étoit ordinairement une Hiſtoire, ou une tradition reçûë & établie, dont-il ne lui étoit pas permis de s'écarter. Car aller contre la créance commune, & démentir des faits tenus pour certains, c'eſt ôter à un Poëme & toute vraiſemblance, & tout l'agrément dont il peut être ſuſceptible. Le Poëte donc, de l'aveu même de M. N., étant obligé de prendre ſon ſujet tel qu'il le trouvoit, ſa faute retomboit en partie ſur l'Hiſtoire qui le rendoit plus excuſable. M. N. ſe trompe encore, dit M. *Collier*, ſur le compte d'Euripide, lorſqu'il prétend que ce tragique *ne manie pas*

auſſi bien les paſſions, *que Sophocle* : mais c'eſt préciſement & ſinguliérement en ce point que le premier l'emporte ſur l'autre. Ainſi l'a penſé *Quintilien*, meilleur juge ſans doute. *In affectibus verò, cùm omnibus mirus, tùm in iis qui miſeratione conſtant, facilè præcipuus. Inſ. l.* 10. *c. I.* Que ſi l'autorité de Quintilien avoit beſoin d'appui, *L'Hyppolite couronné* du Poëte en fourniroit ; c'eſt un ſuffrage général de l'antiquité, à quoi tout doit céder.

D'Euripide M. N. revient à *Eſchyle* qui parut le premier ſur le théatre d'Athénes avec réputation. Ce Poëte ſi ſage par-tout eſt accuſé d'avoir laiſſé échapper dans ſon *Promethée enchaîné*, quelque choſe d'indécent : reproche injuſte, & qui ne ſubſiſte que par l'imagination échaufée des cenſeurs : M. N. prétend que Promethée n'eſt coupable, & conſéquemment n'eſt puni qu'*à cauſe de la bonté de ſon naturel, trop favorable à tout le genre humain.* Son crime, ce fut d'oſer diſputer à Jupiter ſes prérogatives, de cenſurer ſa maniére de gouverner le

monde, de vouloir, ſimple mortel, réformer la volonté ſuprême de l'Immortel : l'impiété & l'arrogance ne ſçauroient, ce ſemble, monter à un plus haut degré. Néanmoins dans la derniére partie de la Piéce, Promethée ſoûtient encore plus cet orgüeilleux caractére. Il inſulte à ceux qui lui procurent quelque ſoulagement dans ſon ſupplice, il menace le prétendu Tout-puiſſant, il fait de ſes chaînes un cliquetis pour braver ſon Juge. Tel *eſt le beau naturel* qu'Eſchyle condamne à une ſi cruelle torture.

Du théatre de la Gréce M. N. paſſe bruſquement au théatre de Rome, qu'il ne fait qu'effleurer, pour montrer ſeurement *qu'il poſſéde à fonds ce genre de littérature.* Il auroit bonne envie, dit M. *Collier*, de perſuader à ſes Lecteurs que par ignorance ou autrement, j'ai regardé les Piéces de *Senéque* comme *les Ouvrages d'un ſeul homme.* Apparemment qu'il en a jugé ainſi, „ parcequ'en nommant les *Tragédies* „ *de Senéque* je n'ai pas marqué la „ diſtinction entre *Marcus* & *Lucius* „ *Annæus Seneca* „. Sur cela M. N.

bâtit un vaſte lieu commun d'annotations toutes étrangéres à la choſe dont il s'agit. Il ſe tire enfin de ce labyrinte, & remarque ſçavamment que toutes les Tragédies de *Senéque* ſont d'*extraction Grecque*. (Car pour *Octavie*, elle ne vaut pas la peine qu'on en parle.) M. *Collier* ſouſcrit de bon cœur à cette *extraction Grecque* : tant mieux pour moi répond-il, tant mieux pour les Tragédies latines : car ce que j'ai dit des premiéres ſervira aux autres d'apologie, & m'épargne des redites dans leſquelles je tomberois néceſſairement.

Voici du neuf, & de la façon de M. N. Il décide qu'*Ariſtote* a diviſé la Tragédie en deux eſpéces ſeulement; en celle qui eſt *morale* & en celle qui eſt *pathétique*. Par cette diſtinction il eſſaye de faire entendre que ſelon *Ariſtote* la Tragédie pathétique ne regarde en aucune façon la moralité ni la juſtice poëtique. Mais ſon opinion, ou plûtôt ſon idée n'eſt pas une erreur ſeulement en matiére de fait; elle l'eſt encore eû égard à l'autorité qu'il cite. *Ariſtote* diviſe en quatre eſpéces la

Tragédie & non pas en deux. Ce Philoſophe établit ſa diviſion ſur les quatre choſes principales en quoi excelle l'art dramatique. La premiére eſpéce conſiſte capitalement en *intrigue* & en *reconnoiſſance.* La ſeconde roule ſur le *pathétique* ; ſon but eſt de manier habilement les paſſions, & d'exciter au degré ſuprême la *terreur* & la *commiſeration*, ou *pitié.* Or, ſi ces Drames étoient bien conduits, & que les Loix de la juſtice y fuſſent gardées, ainſi qu'il arrivoit communément chés les Anciens, ces Drames, dis-je, n'étoient-ils pas fort inſtructifs ? n'étoient-ils pas fort moraux ? Que peut repliquer à cela M. N. ? La troiſiéme eſpéce de Tragédie, diſtinguée des deux premiéres, conſiſte dans un narré magnifique & pompeux, ſans aucune ſurpriſe cauſée par des *incidens*, ſans aucune révolution des choſes que l'on y traite. Les Dieux y font une grande partie du Dialogue. Ce qui la ſpécifie proprement, c'eſt la Majeſté des Dieux préſens, c'eſt la dignité du ſujet, & la nobleſſe de l'expreſſion. La quatriéme & derniére

eſpéce de Tragédie eſt appellée *morale*. Ariſtote lui donne ce nom, parcequ'elle s'attache à repréſenter les exemples de piété & de vertu, & que le Poëte s'applique à les caractériſer par les plus beaux traits, afin d'en perſuader l'imitation. En un mot la différence de ce Drame d'avec les autres, c'eſt qu'il roule plus ſur les perſonnages, ſur les caractéres & ſur le diſcours, que ſur la *fable* & ſur l'*événement*. Il eſt donc évident qu'Ariſtote étoit bien éloigné d'avoir les ſentimens que lui prête le défenſeur du théatre Anglois : car toutes les eſpéces de Tragédies, malgré leur différence, étoient également ſuſceptibles d'une *morale ſaine*, & d'une diſtribution juſte des récompenſes & des punitions, des unes pour la vertu, & des autres pour le vice. Cependant, comment croiroit-on que la Poëtique de ce ſage Philoſophe eſt définie par M. N. ? *Une ſource intariſſable de corruption & un égoût inépuiſable d'ordures.* Ainſi les attaques de M. N. contre les anciens Tragiques, dont l'exemple fait la honte des modernes Anglois, ſont

toutes fausses. Premiérement, les Anciens généralement parlant, sont irrépréhensibles dans leurs Piéces; on l'a démontré; & si quelquefois ils semblent sortir de ce caractére; c'est qu'ils y étoient forcés par égard pour la Religion du Païs, pour leurs Histoires & pour leurs traditions reçûës de tout le monde. Secondement, il s'en faut bien qu'ils donnent dans l'Athéïsme, ainsi qu'à Londres on s'y livre de sens froid. Troisiémement, chastes dans leurs expressions, ils ont soin de ménager la pudeur publique en des occasions très-délicates. Exemple: Eschyle fait des vœux pour ses compatriotes par la bouche *des Euménides*; le tour qu'il leur prête, est noble & tout poëtique. Les Euménides entre leurs autres vœux souhaitent que toutes les jeunes personnes s'engagent par les liens légitimes d'un heureux Hymenée, & qu'Athénes ne compte dans les enceintes de ses murs que de véritables citoyens. Quelle sagesse, quelle modestie dans un Poëte païen? Ces réserves & ces attentions

n'ont pas encore été reçûës chés les Dramatiques Anglois.

Ici M. N. piqué enfin d'un parallélе toûjours fâcheux, se détermine à produire quelques Piéces modernes, qu'il juge dignes de paroître tête-levée, comme exemptes de tout reproche sur le chapitre de la Morale. Il cite d'abord le *Hameau* Piéce de *Chacsper*, & il fait un long étalage de phrases recherchées, pour mettre en jour la régularité & l'instruction de ce Drame, où rien, dit-il, ne blesse les bonnes mœurs. Mais „ à quoi sert „ tout ce flux de paroles, repart l'Au„ teur de *la Critique*? J'ai dit, & je „ le répéte, que l'expression dans le „ *Hameau étoit indécente* : me montre„ ra-t'on le contraire? Non „. Le second exemple qu'apporte M. N., c'est l'*Orpelin*. M. Collier n'en a rien dit ; bien qu'après tout il y ait plus à reprendre dans cette Piéce, qu'on ne voudroit le persuader. Car le sort des personnes n'y est nullement différencié selon leur mérite : l'homme de bien, & l'homme vicieux, l'innocent

& le coupable y ſont également malheureux.

Nous ſupprimons pluſieurs autres Piéces Angloiſes que M. N. dit être exemptes des fautes qui leur ſont reprochées ; & nous nous en tenons à la réponſe générale par laquelle M. *Collier* termine cette diſcuſſion, qui ennuyeroit des Lecteurs François, à qui ces mêmes Piéces ſont inconnuës. „ J'ai fait dans ma *Critique du* „ *théatre Anglois* un ſimple récit des „ turpitudes, dont nos Dramatiques „ ſont coupables ; que mon adverſai- „ re leur protecteur, me montre la „ fauſſeté de mes accuſations ; il n'a „ garde de l'entreprendre : ces Dra- „ mes ſont entre les mains de tout le „ monde. Au reſte, dire d'un Drame, „ comme fait M. N. qu'il *y a des cho-* „ *ſes très-morales*, ce n'eſt pas répon- „ dre à ce que je blâme : je n'ai point „ prétendu que dans les tragédies ou „ Comédies que j'ai citées, tout fût „ obſcéne d'un bout à l'autre. En „ faut-il tant pour ſcandaliſer, pour „ corrompre les mœurs, ou pour „ mettre au moins la vertu en alarme

„ & en danger „ ? On donnera le mois prochain la ſuite de cette *Défenſe.*

ARTICLE LIX

DES PRINCIPES DE LA nature, ou de la génération des choſes par M. Colonne. *A* Paris *chés André* Cailleau, *place du Pont S^t. Michel* 1731. *In* 12. *pp.* 363.

Suite de l'Art. LI. au mois de Juin.

PREMIÉRE PARTIE.

Des Vegetaux.

L'Auteur ne donne pas dans l'opinion moderne qui croit la plante renfermée en petit dans ſa graine. Il convient cependant que cette graine contient l'embryon de la plante ; mais cet embryon ſelon lui n'eſt pas la ſemence : il eſt ſeulement le *receptacle de la vraie ſemence.* M. *Colonne* nie que cet embryon contient la plante en entier, & beaucoup moins des graines,

dans lesquelles soient d'autres plantes avec leurs graines, qui renferment d'autres graines à l'infini. Il insinuë que cette opinion n'est fondée que sur l'impossibilité, où se sont trouvés les Philosophes modernes, d'expliquer le mécanisme de la génération des choses : & il a raison en ce point. Mais il se flatte d'en surmonter la grande difficulté ; & cela n'est pas peu de chose.

Ce qui a jetté les Modernes dans l'impossibilité de trancher ce nœud, c'est selon M. *Colonne*, qu'ils ont négligé la doctrine des Anciens pour lesquels il a beaucoup de déference. Les Anciens n'étoient pas en effet aussi peu Philosophes que quelques Modernes, en particulier les Cartésiens, ont voulu le faire accroire au Public. Sur l'article présent des semences végetales, la doctrine des Anciens, au rapport de nôtre Auteur, étoit que dans la semence prise en général il y avoit trois choses, le *corps*, le *sperme*, & la *semence* proprement dite. La premiére partie n'est autre que le corps de la graine, avec les traits même & les

premiers linéamens de la plante qu'on découvre dans cette graine. La seconde partie sous le nom de *sperme* est une liqueur qui circule dans toutes les fibres de la plante. Ce n'est pas précisément la séve, dit M. *Colonne*, *mais la plus pure & la plus digeste substance de la séve.* Enfin la troisiéme partie est *un certain esprit de feu* qui est dans le sperme. C'est ce feu qui est *comme le moteur & l'ame de la plante*, qui fait circuler le sperme, & *le meut à faire toutes les actions ausquelles la plante est destinée.* Le sperme est comme le médiateur qui joint cette espéce d'ame au corps de la plante.

Il y a bien du vrai dans cette idée. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait comme un corps de plante, & une certaine structure mécanique de parties enchaînées l'une à l'autre, ausquelles un feu secret, une matiére subtile qui rend le sperme ou le suc nourricier coulant & mobile, donne le mouvement & l'action pour croître ou se nourrir, comme un poids ou un ressort donne à une horloge ou à toute autre machine le jeu, auquel la struc-

ture & l'engrainement de ſes roües ou de ſes autres parties la diſpoſent.

L'Auteur remarque aſſés juſte que ces trois ſubſtances ſont les mêmes, que celles dont les Chymiſtes parlent ſous les noms de *ſouffre*, de *mercure* & de *tête morte* : que la liqueur ſpermatique eſt à peu près ce que les ſpagiriques appellent l'*huile eſſentielle* de la plante. Il prétend que la tranſmutation du ſuc de la terre en l'eſſence d'une plante ſe fait par l'action du ſperme, qui eſt un *ferment tranſmutatif.*

C'eſt auſſi ſon opinion & cette opinions paroît vraiſemblable, que les racines de la plante ne ſont pas conſtruites de façon à admettre certains corpuſcules du ſuc de la terre & à en rejetter d'autres ; mais que ce ſuc y paſſe tout entier, & ſans aucun choix de parties, & qu'il s'y cuit & s'y digére par les divers fermens qui le tranſmuent en la ſubſtance de la plante.

M. *Colonne* rapporte qu'ayant obſervé le bled, avant qu'il fût en fleur, il avoit vû du fond des calices qui renferment les grains, ſortir de petits

filets blancs, qui ne sont autre chose que les fibres allongées de la plante: qu'il avoit vû dans la suite ces filets s'ouvrir par l'abondance du suc qu'ils contenoient, & former par-là la fleur: qu'après cette fleur il avoit vû dans le fond des mêmes calices plusieurs petits mammelons, qui distilloient une humeur visqueuse & blanche, qui augmentant de jour en jour envelope le petit arbrisseau ou les fibres, & les rend invisibles: que la chaleur épaississant peu à peu cette liqueur blanche, elle devient toute farineuse & est la vraie farine du bled, &c.

M. *Colonne* prétend que les amandes, les abricots,& généralement toutes les graines se forment de même par des fibres allongées, qui sont envelopées d'une liqueur plus ou moins farineuse que des mammelons distillent,&c. Et rien n'est plus vraisemblable. Ces observations méritent bien autant d'attention que celles de *malpighi* ou de tout autre; sur la génération des plantes ou des animaux. On peut les faire, même sans microscope:

ce qui les rend plus faciles, plus commodes, mais peut-être moins merveilleuses & moins piquantes pour la plûpart de ceux, qui aiment mieux emploïer beaucoup d'art pour prendre une petite connoissance de la nature.

Pour réfuter la pensée de ceux qui veulent que les racines des plantes n'admettent dans leurs orifices, que certains sucs ou certaines parties du suc de la terre, l'Auteur fait voir que, quelque figure qu'on donne à ces orifices, des parties autrement configurées pourront toûjours y pénétrer, pourvû qu'elles soient plus petites que ces orifices : ce qui est tout aussi incontestable qu'il l'est, que des corps de diverse figure entrent par la même porte. Cette raison, que les orifices ou pores, ou canaux des racines ou des glandes, ou de tout autre vaisseau, ne laissent entrer que des parties configurées d'une certaine maniére, semble dire quelque chose, & ne dit réellement rien, quand ce ne seroit que parcequ'elle dit trop : puisqu'au fond toutes les plantes sont composées de parties très-diversement

configurées ; & qu'après tout le suc pénétre dans les racines en forme de filamens, dont la grosseur contient peut-être des milliers de molecules terrestres, aqueuses, huileuses, salines, très-différentes. L'Auteur prétend ensuite que le suc de la terre se change en la substance d'une plante par voie de fermentation ; & là dessus il établit que dans les divers vaisseaux d'une plante il y a, comme dans les viscéres d'un animal, divers fermens capables de transmuer en leur nature le suc que la circulation y fait passer ou séjourner. Cette façon de concevoir la chose est la plus naturelle, la plus fondée en expérience, & la plus vraisemblable. M. *Colonne* pense que les divers fermens des plantes, changent les parties les plus subtiles du suc de la terre en liqueur végetale spermatique, & les parties les plus grossiéres en substance solide qui forme le corps de la plante, de ses vaisseaux, de son bois, &c. Mais il est plus vraisemblable que les végetaux ont leurs excrémens comme les animaux ; que ces excrémens sont tout ce qu'il y a de grossier &

d'indigeste dans le suc de la terre ; que la partie la plus fine de ce suc est celle même qui se transmuë en ce que l'Auteur appelle liqueur spermatique ou huile essentielle, que c'est-là le propre suc & comme le sang de la plante, & qu'enfin c'est de ce suc propre & nourricier que se forme le corps de la plante ; tous ses vaisseaux, toutes ses parties solides, dans lesquelles ce suc ne peut rouler continuellement sans dilater les vaisseaux, & sans y laisser des parties qui s'y attachent & s'y incorporent à demeure.

La comparaison de l'Auteur entre le lait dont se nourrit un enfant, & le suc qu'une branche greffée reçoit de l'arbre où elle est entrée, est fort belle & paroît tout-à-fait juste. Un enfant a besoin d'alimens à demi digerés, & demi convertis en nature humaine. Le lait est un aliment préparé & à demi digeré. Le suc qui circule dans un arbre, est un suc de la terre préparé & propre à nourrir. La branche qui est entée sur cet arbre, en tire ce suc tout fait : si elle le recevoit immédiatement de la terre, elle auroit la peine

de le faire, de le digerer, & souvent elle n'en auroit pas la force, & ses fruits seroient sauvages & mal digerés.

M. *Colonne* parle ensuite de la cause efficiente qui fait circuler ce suc; qui le transmuë, qui nourrit la plante, & lui donne en un mot toutes les vertus, toutes les fonctions dont elle est capable. Sa doctrine sur ce point paroît se réduire à l'action, au mouvement, à l'énergie d'un feu secret, d'une matiére subtile & fluide, qui ranime la séve & la fait couler.

SECONDE PARTIE.

Des Animaux.

Il s'agit d'abord des volatiles, & plus particuliérement de la formation du poulet. L'Auteur se déclare avec raison contre l'imagination ridicule de ceux, qui prétendent que les animaux préexistent non seulement à leur naissance, mais même à leur génération. Pour lui il s'attache fort sagement aux observations réelles

d'*Harvée* & de *Malpighi*, qui sont ceux qui ont suivi de plus près la nature en ce point.

Harvée propose comme une grande question, de sçavoir lequel se forme le premier dans le poulet, le sang ou le cœur & les vaisseaux, & il conjecture que ceux-ci sont les premiers formés. M. *Colonne* panche fort pour cet avis. Il paroît pourtant que dans le cas présent, il est aussi peu naturel que le cœur & les vaisseaux se forment sans la liqueur qui doit les remplir, qu'il l'est peu que la liqueur se forme sans les vaisseaux qui doivent la contenir. Il paroît donc plus vraisemblable que la formation des uns & des autres se fait en même tems, les vaisseaux n'étant vaisseaux que par la liqueur qu'ils contiennent, & la liqueur n'étant telle non plus que par les vaisseaux où elle circule. Il y a apparence que tout étant liqueur dans l'origine du poulet, il s'y fait une sécrétion des parties solides & des parties fluides; que celles-ci rejettent celles-là autour d'elles, & coulent plus vîte qu'elles, ce qui seul rend

les unes *vaisseaux* & les autres *liqueurs*.

M. *Colonne* s'attache fort à établir que dans la formation des animaux, la mécanique est insuffisante, & que cette formation est l'ouvrage de la seule matiére étherée, de ce feu secret qui pénétre tout, & auquel pour cette raison il associe une ame qui a de la connoissance & du sentiment. Sa grande raison est que cette génération est un ouvrage plein d'intelligence : ce qui n'est pas douteux. Mais M. *Colonne* ne prend pas garde que la mécanique des plantes & des animaux, contre laquelle il est si révolté, est un ouvrage très-plein de cette intelligence qu'il retrouve dans cette génération. Quand il seroit dit que la structure mécanique des organes contribuë à l'ouvrage de la génération, il seroit toûjours vrai que cet ouvrage est tout plein d'intelligence.

La matiére étherée à qui l'Auteur veut bien attribüer toute la gloire d'un si bel ouvrage, ne mérite pas mieux cet honneur que celle qui compose les organes les plus grossiers.

C'eſt toûjours de la matiére ; & s'il y a de l'intelligence à attribüer à l'une ou à l'autre, il eſt bien plus naturel & plus raiſonnable de l'attribüer à celle qui eſt organiſée, & par conſéquent deſſinée, c'eſt-à-dire, pleine de deſſein & d'intelligence. La matiére étherée eſt une matiére informe qui n'a de bon, que la facilité qu'elle a à prendre toutes les formes des canaux par où elle coule. C'eſt comme ſi on vouloit attribüer aux poids d'une horloge, préferablement aux roües, tout l'ouvrage d'une ſonnerie exacte ou d'un carillon harmonieux & bien concerté. Ce raiſonnement-ci eſt bien ſimple & bien concluant. Le feu ſecret en queſtion eſt par tout le même. D'où vient donc qu'ici il produit une plante, un fruit, une fleur, une roſe, une poire, une tulipe ; là un animal, un chat, un cheval, une mouche, un ver ? N'eſt-ce pas la méchanique, la ſtructure des organes, qui étant par tout différente, détermine cette matiére uniforme & homogéne qui pénétre tout, à différentes opérations ; & diverſifie à l'infini un mouvement

simple & indéterminé dans son principe ?

TROISIÉME PARTIE.

Des Mineraux.

M. *Colonne* est persuadé que les pierres végétent dans les carriéres ; il n'y a que ceux qui ont vû ces pierres hors de ces carriéres, qui puissent en douter. Mais depuis que la circulation & l'organisation ont été démontrées sans replique dans le *traité de Physique sur la pesanteur universelle des corps*, imprimé à Paris chés *Cailleau* en 1724, personne ne peut disconvenir de cette végétation des pierres & de tous les autres mineraux, tandis qu'ils sont dans leurs mines, à portée de recevoir le suc nourricier que la circulation répand par tout à l'aide de l'organisation.

L'Auteur cite Pline qui dit, que dans l'Isle d'Elbe sur les côtes de la Toscane le fer se reproduit dans les mines d'où on l'a tiré. Il ajoûte que la même chose arrive dans les mines de

ser de Normandie ; & il cite *Agricola*, qui rapporte le même fait des mines de Saga en Allemagne.

ARTICLE LX.

HISTOIRE DE GENEVE, Par M. SPON, rectifiée & considérablement augmentée par d'amples Notes, avec les Actes, & autres Piéces servant de Preuves à cette Histoire. A Genéve, *chés* Fabri & Barillot. 1730. *In* 4. 2. *v. & in* 12. 4. *vol.*

Voïés l'Art. LIII. au mois précédent.

LE changement de Religion arrivé à Genéve ne contribua pas peu à fomenter la mésintelligence entre le Duc de Savoie Charle III^e. & les Genévois : il se fit des escarmouches dès le commencement de cette année 1536. vers le Pont d'Arve, & les ennemis se rendirent maîtres de nôtre Dame de Grace la nuit du 3^e. Janvier ; mais le jour venu, ils abandonnérent ce poste. Quelques jours après étant revenus à dix heures du soir, ils

s'approchérent des murailles pour eſcalader la Ville ; l'alarme étant donnée, ils furent repouſſés avec quelque perte de leur côté. Le Conſeil de Berne averti de ces mouvemens promit du ſecours à Genéve, & écrivit au Duc que puiſque ſans égard aux traités précédens, il avoit maltraité leurs Alliés & bloqué leur Ville, ils lui renvoyoient les lettres d'alliance & lui déclaroient la guerre. Le Duc s'y prépara, & envoïa des troupes au Païs de Vaud pour les y attendre.

Les Genevois ſe voïant preſque bloqués & étant preſſés de la faim, firent une ſortie de trois cens hommes pour écarter les ennemis. Ils en trouvérent, entre Chene & Cologni un parti de cinq à ſix cens, ils l'attaquérent, & le pouſſérent ſi vertement, qu'aïant mis la Cavallerie en fuite, les gens de piés perdirent courage & ſe laiſſérent tuer avec ſi peu de réſiſtance, que le Capitaine *Verey* qui commandoit la ſortie, aïant compaſſion de ce carnage, retenoit les ſiens en leur criant, *hé mes amis, laiſſés-en au moins pour labourer la terre.*

Il y eût encore d'autres rencontres fort vives, où les Genevois aidés de leurs fidéles alliés de Berne eurent toûjours l'avantage. Aussi faut-il avoüer que le Duc ne pouvoit plus mal prendre son tems pour tenter la conquête de Genéve. Il étoit alors accablé de tous côtés : le Roi François I[er], outré contre lui, s'étoit emparé de la Savoie, de la Bresse & du Piémont, & avoit envoïé au Canton de Berne le Prévot de Paris, pour le prier de borner ses conquêtes par celles du Païs de Vaud, du Chablais, & de ce qui étoit au-delà de la Cluse.

Le Duc de Savoie bien embarrassé à sauver ses propres Etats, fut donc obligé de laisser alors les Genevois en repos : ceux-ci profitérent de ce calme pour affermir la nouvelle Religion dans leur Ville, & ce ne fut pas sans quelques difficultés. Il restoit encore un grand nombre de Catholiques dans les terres, qui dépendoient de ce petit Etat, sur tout à la campagne ; Il y avoit même de la division parmi les nouveaux Réformés ; *Farel* qui étoit alors le Ministre le plus accrédité de

Genéve, composa un Formulaire ou Confession de Foi qu'on faisoit lire tous les Dimanches à S. Pierre ; mais ceux de Berne se plaignirent qu'on faisoit des Constitutions, qui n'étoient pas conformes aux leurs ; car ils observoient encore quelques-unes des principales Fêtes de l'année, faisoient la Céne avec des Hosties ou Pain sans levain, ce que *Farel* n'approuvoit pas. Il se rendit au Colloque de Berne où se trouvérent environ trois cens Ministres de Suisse, de Strasbourg, & des Lieux voisins, qui condamnérent l'opinion de l'impanation, ou de la présence corporelle de Nôtre Seigneur dans le Pain de l'Eucharistie, que quelques-uns tenoient & que les Luthériens ont gardée.

Calvin, qui dés l'année 1536. passant par Genéve pour aller à Strasbourg, y avoit été arrêté par *Farel* pour enseigner la Théologie, fit un Catéchisme pour l'instruction de la jeunesse. Cependant tous ceux de Genéve qui avoient juré de vivre selon la discipline des Protestans, firent du bruit au Conseil, disant qu'on les

avoit fait parjurer. Les Syndics de cette année-là, dit M. *Spon*, étoient portés pour les mécontens, & apparamment encore Catholiques dans leur ame. *Calvin*, *Farel* & un nommé *Courault* se présentérent au Conseil pour maintenir leur Confession ; cela n'appaisa pas leurs adversaires, & ceux-ci sous prétexte de conserver les libertés de la Ville, & de ce que les autres n'avoient pas voulu se conformer à l'usage de Berne pour la Communion, firent prononcer un Arrêt au Conseil, par lequel il étoit commandé à ces trois Ministres de vuider la Ville dans 3. jours, ce qu'ils firent. Mais pendant les trois ans qu'ils furent hors de Genéve, leur Parti au lieu de s'affoiblir, s'y fortifia tellement par les sourdes pratiques qu'ils mirent en œuvre, & par les fréquentes lettres qu'ils écrivirent à leurs adhérans, que l'Arrêt de bannissement prononcé contre eux en 1538. fut révoqué en 1541. Depuis ce tems-là Calvin revenu de Strasbourg, prit un tel ascendant dans Genéve, qu'on peut dire qu'il y régna despotiquement jusqu'à sa mort.

Car après avoir réglé toute la police Ecclésiastique, il établit la forme du Gouvernement civil qu'on y voit encore aujourd'hui.

En 1544. l'Evêque *Pierre de la Beaume* étant mort dans la Franche-Comté; *Auberive*, dit l'Historien, lui fut substitué par le Pape : il porta le nom d'Evêque de Genéve & fit sa résidence à *Anneci*.

Quelque Puissant que fut *Calvin* dans Genéve, il eût de mauvais jours. En qualité de réformateur il entreprit avec quelques autres Ministres de réprimer la licence des mœurs, qui véritablement étoit extrême dans la Ville. Sur quoi le Conseil menaçant les débauchés de la suspension & de l'excommunication, un des Conseillers accusa *Calvin* d'avoir enseigné depuis sept ans une fausse doctrine; mais ce Conseiller nommé *Pierre Ameaux* fut lui-même mis en prison & condamné par Arrêt du Conseil à faire amande honorable, la torche au poing par la Ville. Cependant un serviteur du Ministre *Viret*, aïant surpris une lettre de *Calvin* à son Maître, l'alla porter

aux Syndics qui l'aïant lûë s'en formalisérent, estimant qu'ils avoient alors juste prise contre *Calvin*, parce qu'il écrivoit dans cette lettre, que ceux de Genéve vouloient gouverner sans Dieu, & qu'il avoit à résister à l'hypocrisie. Ayant donc été appellé pour répondre devant eux, il leur représenta la justice de sa plainte par l'exemple des débauchés, qui remplissoient la Ville, & de ceux qui au grand mépris de la parole de Dieu s'obstinoient contre ses remontrances. En ce même tems un nommé Jacques *Gruet*, qu'on suppose ici avoir été chef d'une cabale de libertins, se plaignit d'avoir été apostrophé en chaire par *Calvin*, qui dans un Sermon l'avoit traité de chien & de goinfre : il resolut de s'en venger, & l'on trouva un libelle affiché à la chaire même du Prédicateur dans le Temple de S. Pierre, dans lequel on adressoit ainsi la parole aux Ministres : *Mrs. les Prédicans, on vous déclare qu'on ne veut pas avoir tant de maîtres*, vous avés assés censuré jusqu'ici dans vôtre Consistoire. *Des Prêtres reniés comme vous, n'avés que faire de*

déſoler ainſi le monde : quand on a long-tems enduré, à la fin on ſe revanche ; que *ſi vous continués, on vous mettra en tel lieu, que vous maudirés l'heure où vous étes ſortis de vos moineries*, &c. Sur le ſoupçon qu'on eût que *Gruet* étoit l'Auteur de cette affiche, les Magiſtrats qui étoient alors entiérement dévoüés à *Calvin*, le firent mettre en priſon. Tous ſes papiers furent ſaiſis, & l'on y trouva une lettre adreſſée à un nommé *du Bourg*, dans laquelle parlant de *Calvin*, il l'appelle l'Evêque *Aſculanenſis* : il dit *qu'il eſt un grand hypocrite, qu'il ſe veut faire adorer, ôtant la dignité à nôtre S. Pére le Pape ; qu'il a une telle audace, qu'il ſe vante qu'il fera trembler les Rois & les Empereurs*. Les Magiſtrats vengérent bien ces inſultes faites au Chef de la Réforme ; car aprés avoir prétendu convaincre ledit Jacques *Gruet* de libertinage déclaré, & d'avoir publié un libelle rempli d'impiétés, ils le condamnérent à avoir la tête tranchée.

Bolſec, Carme défroqué, en fut quitte à meilleur marché. Aprés avoir déclaré qu'il s'étoit retiré à Genéve pour

 cauſe

cauſe de Religion, il prit un jour la parole après la Prédication en pleine aſſemblée, & chargea les Proteſtans de faire Dieu Auteur du péché & coupable de la condamnation des méchans, comme ſi Dieu eût été un Jupiter ou un Tyran ; il fut ſeulement par ſentence du Conſiſtoire banni de la Ville. La plus ſanglante exécution qui ſe fit en ce tems-là à Genéve, fut celle de Michel *Servet*, Prêtre Eſpagnol, qui après s'être ſauvé des priſons de Vienne vint à Genéve, où il commença à dogmatiſer. Il avoit composé un Livre intitulé, *Chriſtianiſmi Reſtitutio* : Ouvrage véritablement rempli de blaſphêmes & d'héréſies exécrables, particuliérement contre la très-ſainte Trinité. „ Il trouva d'abord quelque appui, dit M. *Spon*, „auprès de certains Magiſtrats qui „haïſſoient *Calvin* : ſur quoi, il s'obſtina tellement à ſoûtenir ſes impiétés, „qu'il donna un jour plus de cinquante démentis formels à *Calvin* ; „l'appellant autant de fois méchant & „impoſteur, nouveau Simon le Magicien. Le Conſeil ne put ſouffrir ſon

„effronterie ; le fit mettre en prison, „& après avoir instruit son procès le „condamna à être brûlé tout vif. Il y „en eut plusieurs ; continuë l'Historien, qui furent bien aises qu'on eût „exterminé un homme si dangereux, „qui semoit depuis 30. ans, soit à „Genéve, soit ailleurs, ses impiétés parmi les Chrêtiens. D'autres dirent „qu'il y avoit trop de rigueur de punir un homme pour des opinions, „qui n'étoient au fond qu'un mêlange „de Judaïsme & d'Anabaptisme, & „qu'il auroit mieux valu attendre son „repentir „.

En effet on trouvoit étrange qu'après avoir tant déclamé contre les prétenduës injustices & les cruautés de l'Inquisition Romaine, on eut établi un Consistoire dans Genéve, qui n'étoit guéres moins violent dans ses procédures contre les Hérétiques que ce premier Tribunal ; & ce fut à cette occasion qu'il parut un Livre, *de non puniendis gladio Hæreticis*, composé par *Castation*, auquel Théodore *de Beze* tâcha de répondre de son mieux.

En 1564. un ſamedi 27^e. Mai déceda *Calvin* âgé, ſelon M. *Spon*, de 56. ans; mais l'Auteur des Notes dit qu'il ſe trompe, & ne lui donne que 54. ans de vie, étant né à Noïon en Picardie le 10^e. de Juillet 1509. & étant mort le 27. Mai 1564. On donne ici le portrait de ce fameux Fondateur de l'Egliſe proteſtante de Genéve. M. *Spon* lui donne de grands éloges, mais l'Auteur des Notes ſe plaint qu'il n'en a pas aſſés dit, & renchérit beaucoup ſur l'Hiſtorien: il en fait un des plus grands hommes du monde, ſoit pour l'eſprit, ſoit pour la vaſte étenduë de ſon ſçavoir. On ne peut lui rien reprocher, dit-il après Théodore de Beze qui en a fait l'éloge funébre, ſi-non que ſon tempérament le portoit à la colére, & que la vie dure & laborieuſe qu'il menoit, avoit beaucoup augmenté ce penchant; il eſt certain qu'il ſouffroit fort impatiemment qu'on penſât autrement que lui en matiére de Religion. On voit dans les Notes ſur cette Hiſtoire juſqu'aux moindres circonſtances de ſa mort.

Cette mort, dit M. *Spon*, fut suivie deux années après d'une autre plus tragique. Jacques Paul *Spiffame*, Evêque de Nevers, ayant renoncé à son Evêché & à quarante mille livres de rentes, s'étoit retiré à Genéve, pour y vivre selon la doctrine des Protestans. La Seigneurie & les gens de lettres faisoient état de lui pour son érudition : quelque tems après il fut envoyé en France, pour y servir en qualité de Ministre de la Religion ; mais on eût avis qu'il négocioit secrétement pour rentrer dans quelqu'autre Evêché ; ce qui fut cause qu'à son retour on éclaira sa conduite de plus près, & on rechercha sa vie passée. On découvrit qu'avant son mariage il avoit eû un enfant de celle qu'il avoit épousée depuis sa retraite à Genéve, & afin qu'il ne fut déclaré bâtard, il avoit fait un faux contract de Mariage antidaté, & même de faux sceaux pour l'autoriser d'avantage, & rendre son fils habile à recüeillir sa succession qui étoit assés ample. Pour toutes ces causes il fut emprisonné, & ayant tout avoüé, il fut décapité à la place

du Molard, lieu ordinaire des exécutions, avec une grande repentance de ſes fautes, qu'il témoigna par une belle remontrance qu'il fit au Peuple ſur l'échafaut. Quelques-uns ont voulu dire que ces accuſations n'avoient été qu'un prétexte de cette condamnation, & qu'en effet c'étoit pour complaire à *Catherine de Medicis*, qui avoit gagné les Syndics, en ayant été ſollicitée par le Pape.

On voit dans les Notes ſur cette Hiſtoire, des anecdotes aſſés curieuſes ſur le procès de mort fait à ce malheureux Evêque apoſtat. On y démontre que Catherine de Medicis n'y eût aucune part, mais bien la Reine de Navarre au ſervice de la quelle avoit été *Spiſſame*, & dont elle fut très-mécontente ; en ſorte qu'elle envoya exprès à Genéve M. *Servin*, Controlleur de ſa maiſon, pour le pourſuivre en Juſtice : & cette Reine écrivit elle-même à Théodore de *Beze*, que de ſa vie elle n'avoit vû un homme plus menteur & plus ambitieux que *Spiſſame*.

Le reſte du troiſiéme Livre de cette

Hiſtoire, qui en remplit tout le ſecond Tome, ne contient guéres que le récit des fréquens démêlés & des petites guerres fort vives, qu'il y eut entre les Genevois & le Duc *Emmanuel-Philibert* de Savoie : car depuis que ce Duc eut recouvré ſes Etats, il ne ceſſa de faire tous les jours quelques nouvelles entrepriſes contre Genéve, ne pouvant s'ôter de l'eſprit qu'il n'eût des droits inconteſtables ſur cette Ville. Il y eut de tems en tems quelques tréves, mais pendant ce tems-là même le Duc tramoit toûjours ſourdement quelques nouveaux complots, pour tâcher de s'en rendre maître, ſi-non à force ouverte, au moins par ſurpriſe. Il paroît qu'elle dût ſouvent ſa conſervation à la protection conſtante, que lui donna le Roi *Henri* IV. avec lequel elle entretint toûjours une étroite correſpondance, juſque-là que ce Prince fit expédier des Lettres de naturalité à ceux de Genéve, & les affranchit de tous droits d'Aubeine dans ſes Etats.

Cependant Genéve ne fut jamais plus en danger de perdre ſa liberté,

& de tomber sous le joug du Duc de Savoie que dans l'année 1602. la nuit du 12. au 13. de Décembre, nuit mémorable dans ses annales sous le nom de *nuit de l'Escalade.* Cette entreprise fut concertée par le Seigneur d'*Albigni* de la maison de *Gordes Simianes*, qui commandoit pour le Duc dans tout le Païs deçà les monts. Déja plus de quatre cens hommes des meilleures troupes du Duc avoient escaladé la Ville, & crioient *tuë, tuë, Ville gagnée*, lorsque l'alarme ayant été donnée, toute la Bougeoisie courut aux armes, & attaqua les ennemis avec tant de courage & de bonheur, qu'après en avoir fait un grand carnage, elle les chassa entiérement de la Ville dont ils se croioient déja les maîtres. Le Duc étoit si persuadé de l'heureux succès de cette escalade nocturne, qu'il étoit accouru de delà les monts dans l'esperance d'entrer en conquérant dans cette Ville. On voit ici la description de cette fameuse entreprise avec tous ses préliminaires & toutes ses suites, écrite avec beaucoup de naïveté; car c'est ce stile qui domine dans cette

Hiſtoire ; l'Auteur affectant moins d'élégance que de ſimplicité dans ſa narration, & une certaine ingénuité qui plaît autant que la politeſſe du ſtile plus moderne de ſon Commentateur.

Le Duc de Savoie voyant l'entrepriſe de l'Eſcalade échoüée s'en excuſa à diverſes Puiſſances, qui lui en écrivirent ; & fit entendre que ſon principal motif dans cette tentative avoit été le rétabliſſement de la Religion Catholique dans Genéve, & de la ſouvéraine autorité de ſes Evêques, indignement uſurpée par des Hérétiques & des rébelles.

Nous finirons cet Extrait par l'établiſſement d'un Réſident ordinaire du Roi de France *Loüis le Grand* à Genéve, qui ſe fit avec de grandes ſolemnités en l'année 1679. La Cour de France n'avoit point encore eû de Réſident à Genéve ; elle ſe contentoit d'avoir un Agent qu'elle choiſiſſoit parmi les Bourgeois, ſans autre fonction que pour y recevoir ſes dépêches pour la Suiſſe ou pour l'Italie, avec une penſion fort médiocre. Le ſieur

Faure qui avoit cet emploi étant décédé, quelques Particuliers de la Ville s'empressérent à lui succéder : il y eût des contestations entre les Postulans, ce qui fit résoudre la Cour à les mettre d'accord, en y envoyant un Résident exprès, qui y tint le même rang que dans les Villes Impériales. M. de *Chauvigni* s'y rendit en cette qualité au mois d'Octobre 1679. Il y fut reçû avec les respects & les déferences ordinaires, que cette République fait gloire d'avoir pour les volontés d'un si grand Roi ; quoique dans le fond, dit l'Historien, le Peuple eût quelque chagrin de s'être procuré sans y penser un honneur, qui pouvoit lui devenir incommode. M. *de Chauvigni* présenta ses Lettres de Créance au petit Conseil, où il fut introduit ; on lui avoit préparé un siége plus exhaussé de quelques degrés que celui des Syndics. Le Secrétaire du Conseil lut la Lettre du Roi debout, tout le reste de l'assemblée étant découvert ; & ensuite il lut celle de M. *de Pomponne*, alors Ministre pour les affaires étrangéres. Cette lecture étant achevée, le

premier Syndic fit un discours très-juste & très-respectueux, dont on voit ici la substance. M. de *Chauvigni* y répondit par un discours fort éloquent, qui est rapporté tout entier dans l'Histoire. Il y expose les principaux événemens du Regne de Loüis XIV. & conclut par ces mots. „ Jugés, MESSIEURS, de quel honneur „je me sens comblé, de ce qu'un si „grand Monarque a daigné jetter les „yeux sur moi, pour m'honorer de „la premiére Résidence qu'il veut bien „établir chés vous, & me faire négo„cier en son auguste Nom avec d'aus„si sages Magistrats & aussi éclairés „politiques que vous êtes „. Le Résident fut reconduit chés lui par quelques-uns des principaux Membres du Conseil; ensuite de quoi il chercha une maison commode pour y faire une Chapelle, où non-seulement ses domestiques, mais aussi tous les Catholiques qui se trouveroient dans la Ville, pussent entendre la Messe : ce qui a toûjours continué, malgré les murmures du petit Peuple, qui depuis plusieurs années n'avoit point vû

célébrer de Messe chés lui ; mais tous ces murmures furent appaisés par la sagesse des Magistrats ; & si quelques-uns de la Populace se sont licentiés depuis à faire quelque insulte aux Catholiques, qui fréquentoient la Chapelle du Résident, on les a reprimés & on en a fait une satisfaction éclatante à qui il appartenoit.

ARTICLE LXI.

DISSERTATION SUR LA lumiére septentrionale, avec l'explication de ses divers Phénoménes ; par le R. P. DU FESC *D. L. C. D. J.*

IL semble que le Ciel devient plus fécond en spectacles magnifiques, à mesure qu'on est plus assidu à le contempler. On ne connoissoit guére autrefois ce que nous appellons lumiére septentrionale : aujourd'hui elle est devenuë si fréquente, qu'à peine s'écoule-t'il une année, qu'elle ne paroisse une ou plusieurs fois. Peut-être que la constance à observer y fera connoître une sorte de régularité, qu'on

n'y a point encore apperçuë. Si c'eſt ici une prédiction que je fais, il eſt à craindre que les préjugés où l'on eſt, que ce n'eſt là qu'un ſimple météore, n'en retardent long-tems l'accompliſſement.

Pour accelerer une découverte ſi importante, ſi elle eſt poſſible, je ne me contenterai pas de combattre ce préjugé ; j'aſſignerai encore une cauſe de cette lumiére. Une cauſe vraiſemblable d'un Phénoméne, quoique ce ne ſoit peut-être pas la vraie, peut ſervir à en faire découvrir bien des circonſtances & des rapports, qui en donnent une plus parfaite connoiſſance.

SECTION PREMIÉRE.

La lumiére ſeptentrionale n'eſt pas un pur météore.

Le météore ſelon la notion qu'on en donne eſt un mixte imparfait, qui s'engendre au milieu des airs, des vapeurs & des exhalaiſons qui ſe ſont élevées de la terre, comme la grêle, la

foudre, &c. Suivant cette idée du météore l'arc-en-ciel ne ſera pas un pur météore; puiſque outre les vapeurs, les rayons du ſoleil entrent eſſentiellement dans ſa compoſition. C'eſt dans le même ſens que je dis que la lumiére ſeptentrionale n'eſt pas un pur météore; & je le dis pour des raiſons toutes ſemblables. Car de même que les vapeurs, qui ſont dans l'athmoſphére, ne ſont que comme la toile, où vont ſe peindre les diverſes couleurs de l'arc-en-ciel, qui ne ſont pas nées dans l'athmoſphére; mais qui y ſont venuës de bien loin: ainſi les vapeurs ou exhalaiſons, ou, &c, qui entrent pour quelque choſe dans la conſtitution du Phénoméne, que nous appellons lumiére ſeptentrionale, ne ſont que comme les objets où va ſe peindre une lumiére venuë de dehors l'athmoſphére.

Nos obſervateurs n'en ont pas jugé de même juſqu'ici: je les vois tous perſuadés que la cauſe de cette lumiére eſt dans l'athmoſphére, & non ailleurs. Il faut l'avoüer, cette perſuaſion paroît fondée: on n'a jamais vû

que la lumiére ſeptentrionale, quand on l'a obſervée, ait participé aux mouvemens des aſtres; a-t'on pû ſe diſpenſer de conclure que la cauſe qui la produit n'eſt pas dans le même ciel avec eux; & par une ſuite néceſſaire, qu'elle eſt dans l'athmoſphére même? Du reſte comme on ne connoît rien d'inflammable dans l'athmoſphére hors les matiéres ſulphureuſes, bitumineuſes, &c. & que toute lumiére doit être produite par quelque feu, on a ſuppoſé que la lumiére boréale étoit produite par l'inflammation de ces matiéres combuſtibles. On a même pouſſé la choſe un peu au-delà de la ſimple ſuppoſition dans l'Hiſtoire de l'Académie Roïale des Sciences en 1726, où l'on donne un ſyſtême ſur la figure apparente & les principales circonſtances de cette lumiére.

Mais quelque ſolide que paroiſſe le fondement qu'on a de dire, que la cauſe de la lumiére ſeptentrionale n'eſt pas dans le ciel des Planétes, ni dans celui des étoiles, ne pourroit-il pas ſe faire, qu'on n'en a que l'apparence d'un fondement ſolide? L'étoile

polaire ne participe point aux mouvemens des autres aſtres, on ne la bannit pas pour cela du ciel étoilé, où elle occupe une des principales places; pourquoi en bannirons-nous la cauſe de la lumiére ſeptentrionale par la ſeule raiſon, qu'à l'exemple de l'étoile polaire cette lumiére ne ſe laiſſe point entraîner au mouvement impétueux des aſtres? Il eſt vrai que la lumiére ſeptentrionale ne paroît pas préciſément au pôle, mais beaucoup au deſſous & dans une grande étenduë; d'où il paroît ſuivre manifeſtement qu'elle participeroit aux mouvemens des aſtres, ſi elle étoit dans le même ciel avec eux. On verra cette difficulté tomber d'elle-même, quand on aura lû cette Diſſertation: en attendant j'ai quelques réflexions à propoſer, qui rendront au moins la choſe douteuſe; & c'eſt tout ce que je demande pour le préſent.

Il eſt certain que l'aurore ne paroît pas préciſément où eſt le ſoleil, & que ſi Dieu fixoit le ſoleil, tandis que le reſte des aſtres iroient toûjours leur train dans le ſyſtême ordinaire,

ou dans le ſyſtême de Copernic, & donnoit enſuite au ſoleil aſſés de viteſſe autour de la terre, pour finir ſa révolution autour d'elle, dans le même tems qu'elle finit la ſienne autour de ſon axe; l'aurore ne paroîtroit en rien participer aux mouvemens des aſtres: la lumiére boréale pourra donc auſſi ne point paroître participer aux mouvemens des aſtres, quoique la cauſe qui la produit ſoit hors de l'athmoſphére, ſi cette cauſe eſt fixe vers le pôle, ou ſi elle tourne autour de l'axe de la terre, d'occident en orient, avec la même rapidité que la terre dans le ſyſtême de Copernic, ou que les étoiles d'orient en occident dans l'autre ſyſtême. Il y a plus: non ſeulement il eſt très-poſſible, que la cauſe de la lumiére ſeptentrionale ſe trouve dans le ciel des Planétes ou même dans celui des étoiles; mais il y a des raiſons ſi fortes de penſer que la choſe eſt ainſi, qu'il n'eſt preſque pas permis de s'y refuſer, quand on les examine de près. Comment en effet pourroit-on balancer à placer la cauſe de cette lumiére dans le ciel des Planétes

ou dans celui des étoiles, si on est forcé d'avoüer, qu'elle n'est pas dans l'athmosphére? Or il me paroît qu'on peut démontrer à peu près que la cause de la lumiére boréale n'est pas dans l'athmosphére. La premiére preuve qui s'en présente est la hauteur même du Phénoméne. Selon l'Histoire de l'Académie Roïale des Sciences, M. de Mayran *conjecture par des observations qui ne sont pas tout-à-fait suffisantes, que le Phénoméne du dix-neuf Octobre 1726. étoit élevé de plus de 50. lieües, ce qui augmenteroit de plus du double la hauteur de l'athmosphére determinée par le barométre, supposé que le Phénoméne indiquât nécessairement une plus grande élévation de l'athmosphére.*

Quelque étonnante que soit cette élévation de 50. lieües, il est très-probable que ce Phénoméne étoit encore plus élevé, s'il est vrai que sa cause fût dans l'athmosphére : il est aisé de s'en assûrer. Par les nouvelles publiques on sçut bientôt après que ce Phénoméne avoit été vû à Moscou & à Cadix : la différence des latitudes de

ces deux Villes est de plus de 19^{d}. Supposons-la de 19^{d}. seulement, & voyons quelle devoit être la hauteur de ce Phénoméne pour être vû en même tems de l'une & de l'autre. Supposant le Phénoméne vertical à Moscou, il est visible que la différence de la secante d'un arc de 19^{d}. au rayon de la terre est précisément la hauteur, où le Phénoméne devoit être élevé sur Moscou pour commencer à n'être plus vû de Cadix : cette différence évaluée & réduite en lieües est de plus de 86. lieües. Il falloit donc que la hauteur du Phénoméne fût de plus de 86. lieües, pour être vû en même tems de Moscou & de Cadix. Mais si à Cadix il paroissoit à la hauteur de 4. ou 5. degrés d'élévation sur l'horison, on trouvera qu'à Moscou il devoit être élevé à la hauteur de plus de 116. lieües. Encore nous supposons ici le Phénoméne vertical sur Moscou ; il ne l'étoit pourtant pas, mais plus septentrional, ce qui augmente de beaucoup sa hauteur. Voila donc une hauteur apparemment de plus de 120, 130, ou 140. lieües

qu'il faudra donner à l'athmoſphére, ſi on veut qu'elle ſoit le ſiége de la lumiére boréale : mais les raiſons que l'on a de placer cette cauſe dans l'athmoſphére, ſont beaucoup moins fortes, que celles qu'on a eûës de ne pas ſuppoſer une hauteur ſi prodigieuſe à l'athmoſphére. Avoüons donc & concluons, que ce n'eſt pas dans l'athmoſphére, qu'il faut chercher la cauſe de cette lumiére.

Si on ne veut pas ſe rendre à cette preuve ; en voici une autre qu'on trouvera peut-être aſſés forte : c'eſt que dans la ſuppoſition même que l'athmoſphére eût toute cette hauteur & une plus grande encore, on ne pourroit y placer la cauſe de la lumiére ſeptentrionale ſans introduire un paradoxe étonnant dans la Phyſique. Le paradoxe conſiſte à dire qu'il s'éléve dans l'athmoſphére à une ſi grande hauteur des exhalaiſons ſulphureuſes, nitreuſes, ferrugineuſes, &c. qu'elles y conſervent leur nature combuſtible, & peuvent y fermenter, prendre feu, & demeurer enflammées ſans ſe conſumer ou ſe diſſiper durant un

tems conſidérable. *L'air, dit-on, étant certainement plus denſe & plus peſant ſous le pôle, il doit par ſon poids faire monter plus haut les matiéres legéres qui ſont les exhalaiſons de la terre ſulfureuſes, nitreuſes, ferrugineuſes, enfin toutes celles qui ſont propres à enflammer.* Mais quoi ! n'y a-t'il que l'air qui ſoit plus denſe & plus peſant ſous le pôle ? Les exhalaiſons n'y ſont-elles pas auſſi plus denſes & plus peſantes qu'ailleurs ? Eſt-ce les ardeurs du ſoleil qui les attenueroient là autant qu'entre les tropiques ? Fuſſent-elles ſous le pôle auſſi rarefiées & auſſi legéres qu'entre les tropiques, ne ſont-elles élevées que par la peſanteur de l'air ? Leur mouvement ne contribuë-t'il pas encore plus à leur legéreté que la petiteſſe de leur volume ? Et quand au ſortir de la terre elles auroient plus de mouvement ſous le pôle qu'entre les tropiques, ne doivent-elles pas l'avoir bientôt perdu en traverſant un air ſi denſe, ſi peſant, ſi froid ? A quel point étonnant de tenüité ne devroient-elles pas être réduites, pour devenir plus legéres que lair à une ſi grande

hauteur ? Quelle apparence qu'ainſi briſées & ſubtiliſées elles conſervent toutes leurs qualités ? Parvenuës à une ſi grande hauteur combien ne ſeront-elles pas rares ? Ainſi rarefiées pourront-elles fermenter ? Quand même elles parviendroient à fermenter, à prendre feu, c'eſt-à-dire, un violent mouvement de tourbillon, qu'eſt-ce qui les empêcheroit de ſe diſſiper dans l'inſtant ? Un air lui-même ſi leger, ſi rare, pourroit-il les reſſerrer aſſés pendant un ſi long eſpace de tems, & contraindre leurs parties de demeurer aſſés prés les unes des autres pour former comme un tout ?

Il me ſemble que ces réflexions touchées en paſſant font ſentir ſuffiſamment, qu'il n'eſt pas poſſible de trouver dans l'athmoſphére, des exhalaiſons propres à être la cauſe de la lumiére boréale par leur inflammation ; & que ſi on pouvoit ſe réſoudre à admettre un tel paradoxe, il n'eſt plus rien à quoi on ne dût ſe croire obligé de ſouſcrire. Mais je veux qu'on puiſſe juſtifier, & une hauteur ſi prodigieuſe de l'athmoſphére, & une ſi étrange élévation

des exhalaiſons avec la poſſibilité de leur embraſement : il en coutera bien encore pour établir la cauſe de la lumiére ſeptentrionale dans cet embraſement d'exhalaiſons. Pour faire mieux ſentir qu'il n'eſt pas poſſible d'y réüiſſir, il eſt néceſſaire de rapporter quelques obſervations de cette lumiére : elles ſerviront à fixer l'état de la queſtion, ou à déterminer le Phénoméne principal & à le diſtinguer des Phénoménes accidentels, qu'on a pris juſqu'ici pour le fonds même du Phénoméne. Par-là encore on verra avec toute la certitude qu'on peut avoir dans les matiéres Phyſiques, que la cauſe du Phénoméne principal ne ſçauroit être des exhalaiſons enflammées.

Le 17. Fev. 1721. M. *Maraldi* obſerva à Paris la lumiére ſeptentrionale. Du Nord-eſt au Nord-oueſt paroiſſoit ſur l'horiſon un broüillard noirâtre en arc ; au deſſus on voyoit une lumiére blanchâtre auſſi terminée en arc, occupant dans l'horiſon la largeur de 60^d, large de 4. ou 5. degrés. Elle ſe dilata enſuite juſques à occuper ſur l'horiſon 12^d, ſa largeur

depuis le broüillard étant de 10. à 12^{d}. A 7. heures du ſoir ſa largeur étoit partagée en deux par un intervalle obſcur, qui ſe dilata lorſque la partie ſupérieure de l'arc s'éleva juſqu'à la hauteur de 20^{d}, & ſe diviſa en pluſieurs petits nüages déliés, dont le ciel fut preſque tout couvert ; ils ſe diſſipérent enſuite. Ceci arriva à deux nouveaux arcs lumineux, qui ſortirent de la partie inférieure de la lumiére contigüe au broüillard. Enſuite, du broüillard ſortirent des colomnes de lumiére, qui s'élevoient perpendiculairement, & laiſſoient voir les étoiles à travers. Ces colomnes larges de 2^{d}. environ, aſſés uniformes, étoient diviſées par des lignes alternativement claires & obſcures, paralléles : leur lumiére étoit blanchâtre excepté du côté de l'oueſt, qu'elles étoient rouges. Au-delà des lignes rouges vers l'oueſt paroiſſoit une lumiére blanche comme ſéparée du reſte. Les colomnes ayant ceſſé, la lumiére continua encore pluſieurs heures.

En finiſſant ſa relation, M. *Maraldi*

fait cette queſtion ſur les lumiéres ſeptentrionales : comment y a-t'il de ces lumiéres tranquilles, d'autres tumultueuſes, tranſparentes près du brouillard, moins éclatantes en s'éloignant, & plus opaques en ſe dilatant pour occuper un plus grand eſpace & couvrir une partie du ciel ? J'y répondrai dans la ſuite. J'obſerve cependant, que M. *Maraldi* appelle lumiére ſeptentrionale, non une clarté plus vive du bleu céleſte à peu près ſemblable à celle, qu'on obſerve vers l'oueſt quelque tems après le ſoleil couché ; mais quelque choſe de blanchâtre, tantôt en forme d'arc élevé plus ou moins ſur l'horiſon, qui ſe dilate quelquefois en ſe diviſant au point de couvrir une partie du ciel, tantôt élevé en colomnes ſéparées ; mais toûjours à peu près ſemblable à ces nuages rares & blanchâtres, que nous voyons quelquefois pendant le jour, & plus ſouvent pendant la nuit. C'eſt ſans doute ainſi qu'il faut entendre ce que le même Auteur appelle lumiére ſeptentrionale dans les diverſes obſervations, qu'il a faites les années 1716, 1717, 1720, &c.

&c. Il ſemble encore que ceux qui ont obſervé la lumiére ſeptentrionale depuis ce tems-là, & en ont donné leurs relations, ont parfaitement ſuivi en cela l'idée de M. *Maraldi*. Pour moi, je ne crois pas qu'il faille plûtôt donner le nom de lumiére ſeptentrionale à ces corps blanchâtres, qu'à la clarté extraordinaire qui chaſſe l'obſcurité commune du bleu céleſte, & lui ſubſtituë un éclat pareil à celui du crépuſcule. S'il falloit donner ce nom à l'un des deux pour exprimer le Phénoméne principal, c'eſt cette clarté extraordinaire, que j'appellerois lumiére ſeptentrionale, & cela pour des raiſons que je crois bonnes.

En effet, ſi ces corps blanchâtres étoient la lumiére ſeptentrionale, c'eſt à la lumiére qu'ils rayonnent de tous côtés, qu'il faudroit attribüer l'éclat extraordinaire du bleu céleſte. Cet éclat devroit donc être d'autant plus grand & plus étendu, qu'il y auroit une plus grande étenduë occupée par ces corps blanchâtres, ou ce qui eſt le même, que ces corps blanchâtres ſeroient en plus grande quantité ; ce qui

eſt néanmoins contraire aux obſervations. Car, ſoit que ces corps blanchâtres ſe dilatent, s'élévent, & occupent une plus grande partie du ciel vers le ſeptentrion, ou qu'ils diſparoiſſent entiérement, ou preſque entiérement, on n'apperçoit guére d'augmentations ni de diminutions ſenſibles dans cet éclat du bleu céleſte. On voit au contraire diminüer la clarté de ces corps blanchâtres, quand l'éclat du bleu céleſte diminüe. J'ai même obſervé quelquefois cette clarté extraordinaire, cet éclat du bleu céleſte ſans voir de ces corps blanchâtres. C'eſt donc cette clarté extraordinaire du bleu céleſte, qui eſt ici le Phénoméne principal, & par conſéquent qu'il convient de nommer lumiére ſeptentrionale, & non ces corps blanchâtres qu'on voit durant les lumiéres ſeptentrionales; de même que nous n'appellons point aurore ni crépuſcule, ces nuages de diverſes figures & de différentes couleurs blanchâtres, rouges, &c. que la lumiére de l'aurore ou du crépuſcule nous fait voir, mais la clarté, l'éclat qui em-

bellit & éclaire l'azur du ciel, avant que le ſoleil paroiſſe le matin, ou après qu'il s'eſt caché le ſoir. A l'égard de ces corps blanchâtres, quelque figure, quelque poſition qu'ils puiſſent avoir, il faudra les mettre au rang des Phénoménes particuliers, accidentels & diſtinctifs, qui diverſifient les lumiéres ſeptentrionales & les diſtinguent les unes des autres.

Voici trois obſervations d'une même lumiére ſeptentrionale vûë de divers endroits. La comparaiſon de ces trois obſervations fera encore mieux ſentir, que le Phénoméne principal des lumiéres ſeptentrionales eſt la clarté extraordinaire du bleu céleſte, & non les corps blanchâtres, qui l'accompagnent ordinairement. Il eſt eſſentiel de bien appuïer ce point, parceque ſi faute de bien connoître quel eſt le Phénoméne principal dans les lumiéres ſeptentrionales, on alloit prendre le change, l'égarement ſeroit infaillible dans la recherche des cauſes du Phénoméne.

La lumiére ſeptentrionale, dont je vais rapporter trois obſervations, eſt

celle du 19. Octobre 1726, la plus belle qu'ont eût encore vûë & qu'on ait vûë depuis.

La premiére obſervation ſe fit à Paris. Selon la relation qu'on en a donné dans l'Hiſtoire de l'Académie Roïale des Sciences, il parut du côté du Nord un grand ſegment de cercle obſcur, au travers duquel cependant on voyoit quelques fois les étoiles, poſé ſur l'horiſon, qui étoit comme une baſe & un réſervoir de lumiére, d'où naiſſoit une zone concentrique lumineuſe, & d'où s'élançoient des colomnes verticales de la clarté ordinaire de ce Phénoméne; mais de plus elles s'élançoient de preſque toute la circonférence de l'horiſon juſqu'aſſés près du midi; & ce qui fut encore plus ſingulier, elles s'élançoient juſqu'aſſés près du Zenith: mais aucune n'y alloit, & toutes laiſſoient vers le Zenith un eſpace circulaire vuide, où elles n'entroient point; de ſorte que comme elles ſe ſuccédoient rapidement les unes aux autres, & par-là faiſoient un effet à peu près continu, il ſembloit que tout le ciel fût une voute

ſoûtenuë & formée par des arcs circulaires lumineux, qui tendoient tous à un centre, mais s'arrêtoient à l'entour & lui faiſoient une couronne..... Le Phénoméne qui commença avant 8. heures du ſoir, dura pluſieurs heures dans cette grande force, & quelques Obſervateurs ont prétendu qu'il n'étoit pas tout-à-fait effacé à la naiſſance du jour.

La ſeconde obſervation contenuë dans les *Mémoires* de Trevoux en Mars 1727. pag. 590. ſe fit à Chamberi. Il étoit huit heures & un quart du ſoir, dit l'Obſervateur *, lorſque j'aperçus vers le Nord-Nord-oueſt une clarté qui occupoit environ la ſixiéme partie de l'horiſon. Cet eſpace paroiſſoit plus brillant qu'il ne l'eſt un peu après le coucher du ſoleil. Comme cette premiére clarté fut ſuivie à huit heures & demie d'une traînée de feu, ou de lumiére fort rouge & fort vive, que quelques perſonnes prirent pour des marques d'un embraſement, j'allai ſur une tour d'où je découvrois

* Le Pére de Monville Jéſuite.

tout l'horiſon. De-là je vis que ce feu étoit dans l'air, & non point ſur la terre : il étoit preſque vers le couchant d'été & par rapport à moi à la gauche de la premiére clarté, qui ſubſiſtoit toûjours avec une blancheur ſemblable à celle que l'on remarque dans certains endroits de la pleine lune, lorſqu'on la contemple avec des lunétes. La traînée de feu ſembloit naître au-delà du mont-épine à une lieuë d'ici ſur une baſe de pluſieurs toiſes, & paroiſſoit s'élever de plus de 40^{d}. ſur l'horiſon : il ne paroiſſoit aucun mouvement dans ce feu, tandis que dans pluſieurs endroits de la premiére clarté on voyoit un violent mouvement d'oſcillation, dont chaque ſecouſſe redonnoit un nouvel éclat à la lumiére, qui en ſortoit toûjours avec la même blancheur. Cette lumiére aïant paſſé vers le Nord-Nord-eſt, j'en vis ſortir à 9. heures une ſeconde traînée de feu, qui me couvrit la grande & la petite ourſe, &c. Il dit enſuite qu'il vit à neuf heures & demie s'élever une troiſiéme traînée de feu, auſſi vive & auſſi étenduë que la pre-

miére, mais qui dura moins que la ſeconde, qui avoit moins duré que la premiére dont la durée avoit été de plus d'une heure; que ces trois feux ceſſérent avant dix heures; que ſur les dix heures il s'éleva une quatriéme traînée de feu plus brillante & plus étenduë qu'aucune des premiéres, mais qui dura moins; que ce Phénoméne finit par une rougeur aſſés étenduë qui parut au deſſus de la premiére clarté, & qui ſe diſſipa avec elle ſur les dix heures. Après quoi il ajoûte: les traînées de feu ont paru dans cet ordre, deux aux extrémités & deux au centre de la grande clarté: les lignes de chaque traînée étoient paralléles entre-elles & perpendiculaires à l'horiſon. Tous ces feux furent produits auſſi rapidement, que l'eſt le mouvement d'une fuſée enflammée. Depuis le jour du Phénoméne j'ai appris qu'il avoit été apperçu de pluſieurs endroits aſſés éloignés d'ici; mais il n'y a point eû d'incendie comme on l'avoit d'abord publié.

J'ai fait la troiſiéme obſervation à Perpignan où j'étois alors: il étoit en-

viron huit heures & trois quarts, lorſqu'ouvrant par occaſion la fenêtre de la chambre où j'étois, j'apperçus une grande partie du ciel rouge vers l'occident d'été : comme je ne pouvois pas voir l'horiſon, je me hatai de monter en un lieu d'où j'en découvrois toute la circonférence. Quand j'y fus arrivé, le rouge que j'avois vû très-éclatant, s'étoit preſque tout déteint, & dans moins d'une ou deux minutes il n'en reſta plus rien. Mais j'eus le tems de voir à loiſir la lumiére ſeptentrionale. Le bleu céleſte paroiſſoit du côté du Nord très-éclatant, ſur-tout en approchant de l'horiſon; de là cet éclat paroiſſoit toûjours diminüer, en montant vers l'étoile polaire. Le ciel étoit pourtant plus éclairé que les nuits ordinaires, même au-deſſus de la polaire. Cet éclat extraordinaire occupoit ſur l'horiſon un eſpace conſidérable, qui pouvoit être de 45^{d}. environ, de part & d'autre du Nord. Il étoit terminé vers l'horiſon par une eſpéce de broüillard en ſegment de cercle mal formé, ſemblable à une fumée boüillonnante. De ce broüillard

s'élevoient verticalement des colomnes lumineuſes ou blanchâtres, excepté du côté de l'oueſt, où elles tiroient ſur le rouge au commencement ; enſuite elles furent blanches par-tout. La lumiére de ces colomnes alloit en décroiſſant de la baſe au ſommet ; mais leur lumiére s'affoibliſſoit ſur-tout en approchant du ſommet, qui ne s'éleva jamais juſqu'à la hauteur de l'étoile polaire. Ces colomnes ſe ſuccedérent dabord aſſés vîte les unes aux autres ; mais elles ne duroient pas long-tems : il y en avoit qui commençoient à manquer par le pié, d'autres par la tête : quelquefois outre le mouvement vertical ſuivant lequel elles s'élevoient, elles parurent avoir un mouvement horiſontal de l'oueſt vers l'eſt, mais fort lent. Elles ne furent jamais en grand nombre, & elles laiſſoient entre-elles des eſpaces très - inégaux. Vers les neuf heures & un quart ou un peu plus, elles commencérent à devenir plus rares, & enſuite elles manquoient tout-à-fait pendant des intervalles aſſés longs : il y eut de ces intervalles d'un-

demi-quart d'heure, & même d'un quart heure. Je me retirai vers les onze heures, après avoir passé demi-heure sans voir aucune de ces colomnes : je ne vis pendant tout ce tems-là que le broüillard horisontal, & la clarté extraordinaire du bleu céleste.

Ces trois observations du même Phénoméne faites en des lieux différens, dont la latitude a environ 3^{d}. de différence de l'un à l'autre, ne paroissent se ressembler que par l'éclat extraordinaire du bleu céleste, qui les accompagne toûjours, quoiqu'il n'en soit pas parlé dans la premiére ni dans la seconde observation d'une maniére bien nette. Il est vrai que la clarté, dont il est parlé dans la seconde observation, paroît d'abord être cet éclat extraordinaire du bleu céleste; ce qui feroit une grande difficulté, la clarté dont il y est parlé n'ayant paru d'abord qu'au Nord-Nord-ouest, & n'ayant passé que vers les neuf heures au Nord-Nord-est. Car, si cette clarté étoit véritablement l'éclat du bleu céleste, cette observation differeroit en tout des autres deux, & le

Phénoméne vû à Chamberi ne ſeroit en rien ſemblable au Phénoméne vû à Paris & à Perpignan. Mais après avoir relu cette obſervation avec attention, je crois que l'Obſervateur par cette *premiére clarté* n'entend que les corps blanchâtres, dont parlent les autres, ou même le broüillard, qui ſoûtient ordinairement ces corps blanchâtres; car il dit dans un endroit que cette clarté ſubſiſtoit avec une blancheur ſemblable à celle, que l'on voit dans certains endroits de la lune. On ne voit pas, ce me ſemble, dans la lune des parties ſemblables à l'éclat du bleu céleſte; mais on y en voit de ſemblables aux corps blanchâtres, qui accompagnent ordinairement les lumiéres ſeptentrionales. Il dit plus bas que dans pluſieurs endroits de la premiére clarté, on voyoit un violent mouvement d'oſcillation, dont chaque ſecouſſe redonnoit un nouvel éclat à la lumiére, qui en ſortoit toûjours avec la même blancheur: que cette lumiére paſſa vers le Nord-Nord-eſt. Ici il diſtingue manifeſtement cette clarté, d'une lumiére blanche qui en ſortoit,

& dont l'éclat augmentoit à chaque ſecouſſe du mouvement d'oſcillation de cette clarté. Il eſt inoüi qu'on ait apperçu quelque mouvement d'oſcillation dans le bleu céleſte, quelque degré de clarté qu'il ait eu ; il eſt viſible qu'il ne peut point en avoir, mais un broüillard en eſt très-ſuſceptible. Il y a donc apparence que par cette clarté, l'obſervateur entend ou le broüillard qui eſt comme la baſe des lumiéres ſeptentrionales, ou les corps blanchâtres qui paroiſſent en ſortir. Ainſi il n'y a pas lieu de douter qu'il n'y eût à Chamberi & à Paris un éclat extraordinaire dans le bleu céleſte comme à Perpignan ; & que ce ne ſoit-là l'unique choſe qu'on a vû également de ces trois villes dans ce grand Phénoméne ; car tout le reſte eſt très-différent pour l'apparence ſuivant les trois obſervations, & même ſi différent, qu'on ne peut pas dire que ce ſoit le même objet, qui paroît différent ſelon la différence des lieux d'où il eſt vû.

Ces colomnes de lumiére blanche, qui s'élevoient à Paris de preſque tout le tour de la circonférence de l'hori-

ſon, & ſe ſuccédoient avec tant de rapidité les unes aux autres, qu'elles paroiſſoient faire un effet continu, ne ſçauroient être celles qu'on voyoit à Perpignan du côté du Nord ſe ſuccéder avec moins de vîteſſe, s'élever tantôt ici, tantôt là, & ne s'élever que par intervalles. Et quand même on pourroit trouver quelque raiſon apparente de dire que c'étoit les mêmes, à ne conſiderer que l'obſervation faite à Perpignan comparée à celle qu'on a faite à Paris, il eſt viſible que cette raiſon, quelle qu'elle fût, tomberoit ſi-tôt qu'on feroit attention à l'obſervation de Chamberi. Car, ſi les colomnes de lumiére qu'on voyoit à Paris le 19. Octobre 1726. étoient les mêmes que les colomnes de lumiére vûës le même jour à Perpignan, dont la latitude différe de 6^{d}. environ de celle de Paris, à plus forte raiſon auroit-on vû ces colomnes de lumiére à Chamberi, dont la latitude ne différe de la latitude de Paris que d'environ 3^{d}. Il eſt pourtant certain & viſible par la relation de l'obſervation de Chamberi, qu'on n'y vit point ces colomnes

de lumiére : il eſt donc vrai que les colomnes de lumiére vûës à Paris, à Chamberi, à Perpignan, n'étoient point les mêmes.

Ces réflexions ſur les obſervations, & les raiſons que j'en ai données plus haut, prouvent ce me ſemble ſans replique, que la clarté, l'éclat extraordinaire du bleu céleſte eſt le Phénoméne principal & général de la lumiére ſeptentrionale, & par conſéquent celui dont il faut d'abord chercher la cauſe : c'eſt auſſi ce Phénoméne que j'appellerai deſormais la lumiére ſeptentrionale. A l'égard des broüillards un peu obſcurs, des arcs lumineux ou blanchâtres, des colomnes de lumiére, des arcs-en-ciels rouges & zodiacaux, des rougeurs qui paroiſſent dans le ciel, & autres Phénoménes ſemblables, qui ne ſont point les mêmes partout, ils ſont ſans doute dépendans du Phénoméne principal & général & de ſa cauſe : mais ils dépendent auſſi de pluſieurs autres cauſes fortuites & locales, qui les diverſifient ſelon les lieux & les tems. Après avoir donné la cauſe de la lumiére ſeptentrionale,

je chercherai & expliquerai la cause de tous ces Phénoménes particuliers.

Le Public aura la suite de cette Dissertation dans l'Article LXVIII. *de ces Mémoires au mois prochain.*

ARTICLE LXII.

EXAMEN CRITIQUE DES défauts imputés par M. Masclef, *à la Méthode des Massoréthes ; & des avantages attribués par le même Auteur à une nouvelle méthode de lire & d'apprendre l'Hébreu, indépendamment des points voyelles. Par le* P. P*** D. L. C. D. J.

ON a déja rendu compte au Public, dans nos Mémoires du mois d'*Octobre* 1731, de trois Grammaires composées par M. *Masclef* selon une nouvelle Méthode de lire le Texte hébreu, indépendamment des voyelles indiquées par la ponctuation des Massoréthes. Méthode, qui malgré l'obscurité de sa premiére origine, n'a pas laissé d'acquerir quelque répu-

tation, du moins par le bruit qu'on en a fait depuis quelques années, dans preſque tous les Journaux. L'intérêt de la Littérature hébraïque ſemble donc exiger maintenant, qu'on décide ſur le fond de cette nouvelle Méthode comparée avec l'ancienne : mais comme il n'appartient pas à un Particulier de ſe conſtituer juge, dans une cauſe qui ne peut être décidée qu'au tribunal des Sçavans ; on ſe contentera d'inſtruire ici ce procès littéraire, par un examen critique & déſintéreſſé des meilleures raiſons qui ayent été apportées juſqu'à préſent, pour donner cours à la nouvelle Méthode, & pour faire abandonner l'ancienne.

Feu M. *Maſclef*, pour mieux ſoutenir une cauſe qu'on lui avoit montré avoir déja été abandonnée depuis long-tems, jugea à propos de faire paroître à la ſuite de ſes trois Grammaires, un troiſiéme Volume exprès, ſous le titre de *Novæ Grammaticæ argumenta & vindiciæ*. C'eſt - là que ſe trouvent toutes les armes offenſives & défenſives du nouveau ſyſtême de la prononciation hébraïque ; c'eſt-là que

l'Auteur, & après lui l'Editeur, exposent d'une maniére assés méthodique, les preuves qu'ils ont jugé les plus propres à faire tomber dans le discrédit la Méthode des Massoréthes, & à donner vogue à celle qu'on veut bien nommer la Méthode de M. *Masclef*; puisque ce Grammairien a bien voulu en passer pour le véritable pére, en la défendant comme le fruit de son invention. La briéveté qu'on se propose, ne permet pas d'entrer dans la discussion des passages du Texte hébreu, dont M. *Masclef* a prétendu s'autoriser, & appuyer sa cause contre les objections du R. P. Dom *Guarin*. La dispute deviendroit trop sçavante pour le commun des Lecteurs : d'ailleurs il seroit à craindre que cela ne fît perdre de vûë l'état de la question, qui est d'une nature à pouvoir être décidée indépendamment de l'étalage d'une érudition si recherchée. On se bornera donc à examiner la Méthode des Massoréthes & celle de M. *Masclef*, en les comparant ensemble par rapport à deux qualités que M. *Masclef* refuse à la Méthode des Massoréthes,

& qu'il attribuë à la ſienne ; ſçavoir, la sûreté & la commodité.

M. *Maſclef* prétend (3ᵉ. vol. pag. 75.) que la Méthode des Maſſoréthes n'eſt ni sûre, ni commode quant à la maniére dont elle fait lire le Texte hébreu. Il ſoutient qu'au contraire la ſienne a ces deux avantages, & que par conſéquent elle eſt cette Méthode autrefois deſirée, & même inutilement recherchée par le critique de Saumur, (*Lud. Capelli Crit. S. lib.* VI. *p.* 11.) pour laquelle on doit deſormais renoncer à celle des Maſſoréthes. Les raiſons de M. *Maſclef* ſont appuyées par de nouveaux argumens, qu'apporte l'Editeur des trois Grammaires, lequel ſe flatte (pag. 182.) d'avoir tellement réfuté toutes les objections de Dom *Guarin*, *qu'on ne peut deſormais douter de quel côté ſe trouve la victoire.* Il paroît aſſés indifférent au bien de la Littérature hébraïque, que ce ſoit M. *Maſclef* ou ſon adverſaire, qui ait eû l'honneur de la victoire dans la diſpute littéraire qu'ils ont eûë enſemble ; mais il n'eſt pas indifférent de ſçavoir de quel côté s'eſt trouvée la

vérité, dont l'éclairciſſement ſeul doit être le motif de ces ſortes de diſputes. Comme c'eſt la ſeule choſe à laquelle s'intéreſſe le Public; c'eſt auſſi l'unique choſe qu'on ſe propoſera ici, en tâchant de faire voir premiérement, que la Méthode ſelon laquelle les Maſſoréthes nous apprennent à lire l'Hébreu, eſt ſûre, & que celle que donne ſur cela M. *Maſclef* dans ſa Grammaire hébraïque, ne l'eſt pas. Secondement, que la Méthode des Maſſoréthes donne plus de facilité pour l'Hébreu, que n'en peut donner la Méthode qui lui eſt ſubſtituée dans la nouvelle Grammaire. Sûreté & facilité de la Méthode des Maſſoréthes; fauſſeté & difficulté de la nouvelle Méthode: voila ce que nous croyons pouvoir être démontré par la comparaiſon de ces deux Méthodes: comparaiſon qui ne ſera autre choſe qu'un examen critique des défauts imputés à la premiére, & des avantages attribués à la ſeconde. Commençons.

Pour mieux juger de la ſûreté de la Méthode des Maſſoréthes, & de la fauſſeté de celle qu'on lui oppoſe, con-

ſiderons chacune en particulier, premiérement dans ſes principes, ſecondement dans ſes conſéquences.

La Méthode des Maſſoréthes par rapport à la lecture du Texte hébreu, eſt fondée ſur deux principes ; le premier eſt que dans le Texte hébreu il y a des voyelles ſous-entenduës qu'il faut y ſuppléer pour le lire. Le ſecond eſt que ces voyelles ſous-entenduës appartiennent à la ſignification des mots qui compoſent ce même Texte. Or ces deux principes ſont sûrs & inconteſtables : puiſque le premier eſt fondé ſur la nature même de l'écriture hébraïque, & le ſecond ſur la nature de toutes les langues. Je m'explique. Tout le monde convient que les Hébreux, & en général les Orientaux, en mettant leurs penſées par écrit, ont eû une pratique bien différente de la nôtre. Souvent nous écrivons les mots plus au long que nous ne les prononçons, eux au contraire n'écrivoient pas ordinairement toutes les voyelles qu'ils prononçoient en parlant leur langue, & pour abreger leur écriture, ils en omettoient certaines qui pou-

voient être aisément suppléées par celui qui la lisoit. La Méthode de M. *Masclef* est une preuve de ce qu'on avance ici ; car ce Grammairien n'auroit eû que faire d'inventer des voyelles purement auxiliaires, si le Texte hébreu contenoit expressément toutes les voyelles nécessaires à sa prononciation.

Pour ce qui est du second principe : je dis qu'il est fondé sur la nature de toutes les langues. Car toutes les langues sont nécessairement composées de consonnes & de voyelles, & les voyelles qui entrent en la composition des mots, n'ont pas moins la force de signifier que ces consonnes. Il est vrai que dans le Texte Hébreu, les lettres exprimées paroissent plus nécessaires à faire connoître la signification des mots, que les voyelles sous-entenduës. Il falloit bien que la chose fût ainsi ; puisque dans une écriture abregée telle qu'est l'écriture hébraïque, ce qui est exprimé, doit suffire à qui sçait la langue, pour connoître ce qui est sous-entendu. Mais il ne s'ensuit pas de-là que les voyelles sous-enten-

duës n'appartiennent pas à la significa-tion des mots du Texte, & voici pour-quoi. L'écriture des Hébreux n'est point hierogliphique : elle a donc un rapport essentiel à tout ce qui faisoit partie des mots dans le langage des Hébreux : or il est évident que les voyelles sous-entenduës quelles qu'elles soient, faisoient partie des mots dans le langage des Hébreux ; donc l'écriture du Texte hébreu a un rapport essentiel aux voyelles sous-entenduës. Maintenant ces voyelles sous-entenduës dans le Texte, & qui faisoient partie des mots dans le langage, appartenoient à la signification des mots dans le langage. C'est donc une nécessité que ces mêmes voyelles appartiennent pareillement à la signification des mots dans l'écriture du Texte. Tels sont les deux principes fondamentaux de la Méthode des Massoréthes. Ces principes sont sûrs & incontestables : donc la Méthode des Massoréthes est sûre dans ses principes. Elle est sûre aussi dans ses conséquences. Car ces conséquences ne sont autre chose que la ponctuation & les régles qui con-

cernent la lecture du Texte. Cette ponctuation & ces régles peuvent être con. siderées, ou en général, ou en particulier. Si on les considére en général, & seulement en tant qu'elles indiquent & qu'elles déterminent les voyelles significatives qui doivent être prononcées avec les caractéres du Texte ; il est évident que ce sont-là des suites nécessaires des deux principes dont on vient de parler, & que l'écriture hébraïque étant ce qu'elle est, la méthode de la lire ne pouvoit être en général autre que celle des Massoréthes. Toute autre Méthode qui s'écarteroit de la leur en ce point essentiel, lui fût-elle d'ailleurs conforme en tout le reste, ne pourroit être tout au plus qu'une demi-Méthode, & une demi-Grammaire hébraïque. Qu'on imagine, si l'on veut, aulieu des Massoréthes, quelqu'un de ceux qui parloient la langue hébraïque, qui eût entrepris de donner à la postérité une Méthode pour apprendre l'Hébreu, sa Méthode n'eût pû être pour le fond différente de celle des Massoréthes. Car enfin, de quoi se fût-il agi dans

cette ſuppoſition, & quel eſt l'objet & la fin de toute Grammaire? N'eſt-ce pas de conduire à la connoiſſance des choſes ſignifiées, par la connoiſſance des mots de la langue qui les ſignifient? Cela ſuppoſé, l'Auteur que nous imaginons, eût donc dû preſcrire des voyelles à ſuppléer au Texte hébreu, puiſqu'il y en a de ſous-entenduës. Il eût donc dû pareillement indiquer des voyelles ſignificatives, & de même eſpéce que celle que l'ancien uſage faiſoit ſuppléer au Texte. Car ſans cela, ſa Méthode eût été inſuffiſante pour conduire à la connoiſſance des choſes ſignifiées, par la connoiſſance de l'écriture qui les eût ſignifiées.

Or ce que ce Grammairien hébreu eût fait pour apprendre à la poſtérité à lire l'écriture hébraïque, & pour faire connoître la ſignification littérale & grammaticale de chaque mot: c'eſt juſtement ce que les critiques Maſſoréthes ont exécuté par leur ponctuation, & les Grammairiens qui les ont ſuivis par les régles qu'ils ont preſcrites touchant le ſupplément & le ſon des voyelles. Donc la Méthode des

Masséthes ne peut manquer d'être sûre dans ses régles de ponctuation, du moins prises en général.

Quant aux régles particuliéres, qui prescrivent la ponctuation de certains mots ; on convient avec M. *M.* que les Massoréthes ne paroissent pas toûjours parfaitement d'accord avec les anciens Interprétes, Mais les anciens Interprétes paroissent-ils toûjours d'accord entr'eux ; & un même Interprête paroît-il toûjours parfaitement d'accord avec lui-même dans la signification qu'il attribuë à chaque mot du Texte ? C'est à la critique de rendre raison de ces différentes leçons, en prenant garde de les multiplier sans nécessité ; mais quand même on ne pourroit pas toûjours éclaircir ces difficultés particuliéres, il ne faudroit pas abandonner ce qui est clair & certain, pour la difficulté qu'il y auroit à expliquer ce qui seroit obscur & incertain.

Ce qui est clair & certain, c'est qu'aucun de ceux qui ont parlé la langue hébraïque, ni aucun des anciens Interprétes, n'a suppléé en lisant le

Texte hébreu, des voyelles purement auxiliaires, & qu'au contraire tous y ont ſuppléé des voyelles vraiment ſignificatives, & auſſi ſignificatives que celles qui ſont exprimées daus le Texte : juſque-là que ſouvent ils ont remplacé celles-ci par celles-là. C'eſt ce que peuvent remarquer les Hébraïſans, dans un bon nombre de mots qui ſe trouvent quelques fois écrits tout au long, & quelques fois en abregé, par le défaut de quelque voyelle ſous-entenduë. Car on ſçait certainement que dans ce ſecond cas, les anciens Interprétes, & par conſéquent les Hébreux eux-mêmes, ont ſuppléé les mêmes voyelles que les Maſſoréthes, & que tous ſe ſont parfaitement accordés à lire ces mots abregés, comme s'ils euſſent été écrits tout au long. Ce qui eſt certain encore, c'eſt que les Karaïtes ennemis déclarés des autres Juifs, de la communion deſquels ils ſe ſont ſéparés ſelon M. *M.* près de 200. ans avant l'époque de la ponctuation fixée par ce même Grammairien, ne ſuppléent point dans la lecture du Texte hébreu, d'autres vo-

yelles que celles qui ſont indiquées par la ponctuation des Maſſoréthes ; quoique d'ailleurs ils rejettent ces points, auſſi-bien que tous les commentaires des Rabins. Ils apprennent bien l'Hébreu indépendamment des points Maſſoréthiques, mais ils ne s'aviſérent jamais de vouloir l'apprendre indépendamment des voyelles même indiquées par cette ponctuation. *Cette admirable invention* inconnüe à tous les Sçavans de toutes les Communions, étoit réſervée à *Duboulé* & à M. *Maſclef.* Voila, dis-je, ce qui eſt clair & certain ; mais ce qui eſt, ou du moins ce qui pourroit être obſcur & incertain ; c'eſt la raiſon pourquoi différens Interprétes ont eû, & entendu différemment les uns des autres, certains mots du Texte hébreu. La premiére choſe qui eſt claire & certaine, prouve que tous ont ſuivi une même méthode de lire le Texte ; & la ſeconde, qui eſt ſi l'on veut, obſcure & incertaine, prouve tout au plus qu'ils ont fait de cette Méthode une application différente ; mais l'une & l'autre prouvent également

contre la Méthode arbitraire des voyelles purement auxiliaires. M. *Maſclef* convient que le ſens que préſente la ponctuation des Maſſoréthes, eſt quelques fois meilleur que celui des verſions. *Senſus quidem Maſſorethicus interdum aliorum ſenſu præſtat pag.* 57. mais fût-il auſſi quelques fois moins convenable, ce ne ſeroit pas une raiſon de rejetter entiérement leur Méthode de lire le Texte. Ces défauts particuliers ne devroient être imputés tout au plus qu'aux Grammairiens, & ſeroient comme étrangers au fond même de la Méthode : mais on doit regarder comme eſſentiellement mauvaiſe une Méthode qui enſeigne à prononcer une langue d'une maniére diamétralement oppoſée à la nature de cette langue. Si des Grammairiens d'un ſiécle fort éloigné du nôtre nous avoient laiſſé dans les Ouvrages des Anciens la quantité des mots latins marquée ſur chaque ſyllabe, par des Notes particuliéres, & qu'il ſe trouvât des mots où la quantité fût mal indiquée ; il eſt tout probable qu'on ne regarderoit pas comme un expédient

admirable, pour prévenir l'erreur que pourroient causer les Notes, celui de renoncer à ſuivre la quantité dans la prononciation du Latin. On jugeroit avec raiſon que ce ſeroit bien aſſés de ne pas ſe fier entiérement aux Notes, qui déſigneroient la quantité des mots. C'eſt ainſi qu'on en uſe par rapport aux points & aux virgules qu'on ſçait avoir été ajoûtées après coup aux Textes des Anciens. Ce ſeroit donc un parti tout ſemblable quil faudroit prendre, par rapport à la ponctuation du Texte hébreu, quand même il ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux que les voyelles ſous-entendües dans le Texte hébreu, n'appartiennent pas plus à la ſignification de ce Texte, que la quantité des ſyllabes appartient à la ſignification des mots latins. La ſaine critique peut exiger quelques fois qu'on s'écarte des Maſſoréthes dans les choſes qu'on peut ſçavoir indépendamment d'eux; mais ils ſont preſque toûjours les ſeuls de qui nous puiſſions apprendre, quelles ſont les voyelles ſous-entendües dans l'écriture abregée du Texte hébreu. La Méthode qu'ils

nous donnent pour le connoître, eſt fondée ſur la nature même de la langue & de l'écriture hébraïque. C'eſt la ſeule qui ait été ſuivie, du moins à fort peu de choſe près par tous ceux qui ont lû le Texte : la ſeule capable de faire entendre le ſens littéral & grammatical des mots hébraïques ; puiſque c'eſt la ſeule qui apprenne à chercher dans le ſeul Texte, la ſignification de ces mots. Ce ſeroit donc abandonner le vrai pour le faux que d'abandonner la Méthode des Maſſoréthes touchant la lecture du Texte hébreu, pour ſuivre le ſyſtême arbitraire des voyelles purement auxiliaires. Ce ſeroit abandonner une Méthode également ſûre dans ſes principes & dans ſes conſéquences, pour en prendre une qui eſt toute contraire, ainſi qu'on le fera voir, après qu'on aura répondu à quelques difficultés qu'oppoſe M. *M.* à l'évidence des principes, ſur leſquels on vient d'établir la ſûreté de la Méthode des Maſſoréthes.

Premiére objection. La ponctuation des Maſſoréthes reſtraint & limite le ſens du Texte, qni en lui-même eſt

indéterminé. *pag.* 73. *Quintò, sensum Scripturæ coarctant Massorethæ, neque aliter fieri potest; cùm eorum puncta suo instituto, verborum sensum ad hanc potiùs quàm ad aliam significationem determinent.*

Pag. 267. *Puncta... Textum coarctant, ac penè legentibus eripiunt.*

Réponse. La ponctuation des Massoréthes ne restraint, ni ne limite pas plus le sens du Texte, que les voyelles qui étoient suppléées & prononcées par les Hébreux quand ils le lisoient. C'est sans aucun fondement que M. *M.* suppose ici que le Texte hébreu n'a pas de lui-même, & indépendamment des points Massoréthiques, un sens fixe & déterminé. S'il ne l'avoit pas, comment les anciens Interprétes l'y eussent-ils pû trouver avant l'invention de ces points? Le sens du Texte est donc fixe & certain, mais dépendant des voyelles sous-entenduës. Toute la difficulté est de les appercevoir ces voyelles sous-entenduës. Cette difficulté n'étoit pas pour les Anciens. Ils n'avoient pas besoin, comme nous, des régles de ponctua-

tion, ni de la ponctuation elle-même. L'usage qu'ils avoient de la langue hébraïque, leur tenoit lieu de toutes ces inventions modernes. C'est ainsi que les anciens Grecs, pour lire exactement le grec, n'avoient pas besoin des accens qui ont été ajoûtés aux mots de cette langue, depuis qu'elle a cessé d'être vivante. On peut dire à peu près la même chose de ceux qui se sont déja bien instruits des régles de la ponctuation, & à qui l'étude de la langue hébraïque tient lieu d'usage. Ils peuvent lire & entendre l'Hébreu sans le secours des points, avec autant de facilité que celui qui a bien appris la quantité des mots latins, peut lire correctement le Latin, sans que la quantité soit marquée sur chaque syllabe par les caractéres qu'on y ajoûte quelques fois. Pour ce qui est de ceux qui ne veulent pas se donner la peine d'apprendre à connoître les voïelles sous-entenduës daus le Texte : ou, ce qui est encore pire, qui comptent pour rien les voïelles, comme si elles n'appartenoient aucunement à la signification des mots : il est hors de

doute, que le Texte doit leur paroître infiniment obſcur & incertain, puis qu'alors il n'eſt preſque plus de mot qui ne devienne un ſigne équivoque de la choſe ſignifiée; mais ce n'eſt pas là faute du Texte; c'eſt la faute de ceux qui ne veulent hébraïzer qu'à demi, & qui aiment mieux ſuppoſer le Texte hébreu autre quil n'eſt, que de ſuivre les voyes ordinaires d'en acquerir l'intelligence.

Enfin, ſi on devoit rejetter la ponctuation des Maſſoréthes, par cette belle raiſon qu'elle reſtraint le Texte, en donnant aux voïelles ſous-entenduës, de la ſignification, en même temps quelle leur donne pour ainſi dire, du corps: il faudroit premiérement rejetter auſſi, pour la même raiſon, toutes les traductions qui ont été faites du Texte; puiſque chaque Interpréte, en liſant le Texte, y a ſuppléé des voyelles, qui l'ont pareillement limité au ſens que l'Interpréte a exprimé par ſa traduction. Secondement, il faudroit rejetter encore la diſtribution des caractéres du Texte, en mots & en chapitres; puiſque cette diſtribution que

l'Editeur des nouvelles Grammaires appelle (*pag.* 3077.) une partie de la verſion Maſſoréthique, ne reſtraint pas moins le Texte, ou pour parler plus juſte, ne fait pas moins connoître le ſens auquel le Texte eſt de lui même reſtraint & limité, que l'autre partie de la verſion Maſſoréthique, c'eſt-à-dire, la ponctuation. Troiſiémement, il eût donc fallu ſelon M. *Maſclef*, que les Maſſoréthes, pour laiſſer au Texte toute ſon ambiguité, n'euſſent exprimé par leur ponctuation que des voïelles purement auxiliaires, telles que ſont celles que fait ſuppléer la nouvelle Méthode. Suppoſons donc pour un moment qu'ils l'euſſent fait, y eût-il jamais eû de Méthode plus ridicule que la leur ? Car, comment les voïelles purement auxiliaires euſſent-elles pû tenir lieu des voïelles ſignificatives ſuppléées autrefois par les Hébreux ? Que nous euſſent ſervi pour l'intelligence du Texte, des points qui euſſent été des ſignes de voïelles ſans ſignification ? Pourquoi les ajoûter au Texte ces points, puiſqu'ils ne font rien à la ſignification ?

Voila ce qu'on eût demandé aux Masſoréthes, tout comme on demande aujourd'hui aux Sectateurs de la nouvelle Méthode pourquoi prononcer des voïelles qui de vôtre aveu ne ſignifient rien ?

Seconde objection. Les voïelles ſignificatives indiquées par la ponctuation des Maſſoréthes, ne nous rendent pas certains du ſens que l'Ecrivain ſacré a eû en vûë; mais ſeulement de celui qui lui eſt attribué par les Maſſoréthes. *Puncta non exhibent certò quis fuerit Scriptoris ſacri ſenſus, ſed quem ſenſum Maſſorethæ Scriptori ſacro tribuerunt.* 3e. *vol. pag.* 62.

Réponſe. M. *Maſclef* dit trop peu. Les points des Maſſoréthes ne rendent pas même certains du ſens que ces Critiques ont attribué au Texte, ceux qui ignorent abſolument la ſignification & l'uſage de ces points, comme M. *M.* avoüe qu'il les a ignoré; mais quand on eſt au fait de la ponctuation, & que par la Méthode ordinaire on lit le Texte, qu'eſt-ce qui pourroit empêcher qu'on ne fût certain, non ſeulement du ſens que les Maſſo-

réthes ont attribüé au Texte, mais encore du ſens qui convient au Texte pris en lui-même ? C'eſt, dit M. *Maſclef*, (*pag.* 76.) que les *Maſſoréthes n'ont point été infaillibles.* Cela eſt vrai, mais n'y-a-t'il donc que l'infaillibilité d'un Commentateur qui puiſſe nous faire juger prudemment, & même nous rendre certains qu'il a bien pris le ſens de l'Auteur ſur lequel il a travaillé ? Faut-il être inſpiré pour faire un bon Commentaire ? Ne ſuffit-il pas de bien entendre la langue de l'Auteur qu'on veut interpréter ? Apparemment que les nouveaux Hébraïzans eux-mêmes ne prétendent pas que la nouvelle Méthode tienne lieu d'inſpiration, pour appercevoir infailliblement la vraie ſignification de chaque mot du Texte, par l'exigence du lien, & par les verſions. *Les Maſſoréthes n'ont point été infaillibles* : mais ont-ils été plus infaillibles en ce que M. *Maſclef* a retenu de leur Méthode, qu'en ce qu'il en a rejetté ? Ce qu'il en a rejetté, dira-t'on, étoit inutile. Hé quoi de plus inutile que la prononciation entiére des voïelles

auxiliaires de la nouvelle Méthode ? *Les Masséréthes n'ont point été infaillibles* : non ſans doute, auſſi ne ſe ſont-ils pas donnés pour tels, ni ne ſont regardés comme tels par les Juifs. Que s'enſuit-il de-là ! Qu'ils ont pû ſe tromper, & qu'on eſt en droit d'examiner après eux, qui en doute ? C'étoient, ajoûte M. *Maſclef* (*pag.* 63.) les plus grands ennemis des Chrêtiens. . . . Quand donc il s'eſt trouvé dans le Texte quelque mot ſuſceptible de différentes prononciations, il leur a été fort aiſé par leur ponctuation, de déterminer ce mot à un ſens moins favorable au Chriſtianiſme. (*pag.* 64. & 65.) Ne diroit-on pas à entendre ce diſcours de M. *Maſclef*, que les voïelles à ſuppléer ont été auſſi arbitraires aux Maſſoréthes, que les voyelles purement auxiliaires l'ont été à M. *Maſclef.* Cependant tout le monde convient que le ſupplément des voyelles n'a pas plus dépendu de ceux qui ont inventé les points, que la quantité des mots latins a dépendu de ceux qui ſe ſont aviſés les premiers de l'indiquer par des notes ajoûtées à châque ſilla-

be. Mais n'y regardons pas de ſi près, & paſſons lui tout ceci. Peut-on prouver mieux que par de tels raiſonnemens, que c'eſt à tort que l'on rejette entiérement les voyelles indiquées par les points; puiſqu'on ne les peut raiſonnablement ſoupçonner différentes des anciennes, qu'en certains mots que les Maſſoréthes pourroient bien avoir lûs conformément à leurs préjugés contre le Chriſtianiſme, plûtôt qu'à l'ancien uſage & à la Tradition. M. *Maſclef* pourſuit ainſi (pag. 64.) *quæ ſi facta ſunt, ut fieri oportuiſſe fatebuntur, quibus nota eſt vis præjudicatarum circa religionem opinionum, ſequitur lutulentam interpretationem quam Tiberienſes punctis exhibuere.* C'eſt-à-dire, que ſi les Maſſoréthes ont fort ſouvent préferé une mauvaiſe interprétation à une bonne, comme leurs préjugés contre le Chriſtianiſme ont dû les engager à le faire, il s'enſuit que leur Commentaire eſt infidéle; & qu'il ne repréſente point le Texte de l'écriture dans ſa pureté. De tout cela, M. *Maſclef* conclut qu'on ne peut trop ſe défier de la ponctuation des Maſſo-

réthes. *Patet ergò Massorethicæ punctuationi maximè esse diffidendum.* (p. 66.) Encore passe, s'il neût tiré que cette conséquence. Mais il pousse la défiance jusqu'à vouloir abolir leur prononciation toute entiére, pour lui substituër la Méthode des voyelles purement auxiliaires : voyons donc maintenant s'il sera plus heureux à établir les principes de cette nouvelle Méthode, qu'il ne l'a été à attaquer ceux de la Méthode des Massoréthes.

On donnera la suite au mois prochain, Art. LXIX.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANTIQUITÉS. GÉNÉALOGIES.

D'AVIGNON. Les Jésuites de Tournon ont fait imprimer ici chés *Domergue* le Catalogue de leur Cabinet de Médailles: *Nummi veteres Collegii Turnonensis Societatis Jesu.* 1731. *In* 12. *pp.* 212. Il avoit été

formé par le Feu P. Albaret, qui avoit beaucoup de goût pour ce genre de connoiſſances. Ce Cabinet eſt partagé en différentes claſſes, ou différentes ſuites : I. de Rois, II. de Peuples & de Villes, III. de Familles Romaines ; IV. l'As avec ſes diviſions ; V. quelques Médailles d'or Impériales, VI. une ſuite des Empereurs en argent ; VII. trois autres ſuites en grand, moyen, & petit bronze. Les cinq premiéres de ces ſuites ne ſont pas nombreuſes ; mais ce n'eſt pas le nombre qui fait ici le mérite. On y trouve pluſieurs Médailles, que les Antiquaires mettent au rang de celles qui ſont rares : voila ce qui rend ces ſuites précieuſes. Nous avertiſſons ici d'une faute, que nous avons remarquée dans la ſeconde de ces ſuites, & qui n'eſt pas dans l'*Errata* à la fin du Volume. On lit *page* 14. *ligne* 8. *Frontonis Prætoris cap. nudum & barbatum* ; Αιθυ Φροντεινο, &c. Il n'y a rien dans ce Texte grec, qui autoriſe à donner à *Frontinus* (& non pas *Fronto*) la qualité de *Préteur*, la quelle ne ſe trouve exprimée ſur aucune Mé-

daille par un mot, qui commence par λιθυ, mais par Cτρ. M. *Vaillant* dans ses *Nummi Græci Imp.*, & le P. *Hardoüin* dans ses *Nummi illustrati*, rapportent une Médaille de *Frontinus Préteur* frappée aussi à Smyrne ; mais la légende n'est pas la même que celle de la Médaille en question. Il sera donc, & plus exact, & plus sûr, de rendre ainsi ces deux mots Grecs: *Proconsulis Frontini*, &c. Un Lecteur intelligent corrigera sans peine quelques autres fautes en ce genre, qui se sont glissées dans cette impression.

La suite des Empereurs en argent l'emporte sur les précédentes par le nombre ; & quoiqu'elle ne soit pas des plus complétes, on y trouve quelques Médailles assés rares qui en font le prix. Les suites de bronze font la principale richesse de ce Cabinet : si on excepte certaines Médailles rarissimes, qu'on voit réünies dans bien peu de Cabinets, ces trois suites ne laissent pas que d'être riches & curieuses.

Après les Médailles anciennes, on donne tout de suite les contrefaites, les modernes, les monnoyes, les gra-

vures, les marbres & les bronzes. Un buste de Constantin le Grand, d'une agate orientale du poids de 7. onces, mérite une attention particuliére. On l'a fait graver à la tête de ce volume.

Il y a quelques années que le Collége de Tournon fut brûlé, & que la Bibliotéque, une des plus riches en manuscrits, fut consumée par le feu. C'est pour la rétablir que les Jésuites de cette ville, épuisés qu'ils sont par les dettes contractées pour rebâtir le Collége, se sont déterminés à vendre leur Cabinet de Médailles. Les curieux qui voudront l'acheter, pourront s'adresser à eux. On trouvera ce Catalogue à Paris chés la veuve *Fissot*, à Lyon chés Cl. *Plaignard*, & à Avignon chés *Domergue*.

DE LEIPSIG. Une Dissertation historique a paru l'année derniére sous ce titre : *de origine & progressu Archipincernatûs Bohemici* in S. R. *Imperio*, *ac summis indè derivatis juribus*. On a donné à la fin de cet écrit, *diplomata Rudolphina hùc pertinentia*. Chés *Frisch*. *In* 8°.

DE ROME. *Veteris gemmæ ad.*

christianum usum exculptæ, brevis explicatio ad Academicos Etruscos Cortonenses. Cette pierre est une sardoine de deux couleurs, haute d'un pouce & demi, large d'un pouce. D'un côté est une figure taillée en relief & de face, à mi-corps, les deux bras levés depuis les coudes, & les deux mains étenduës comme les a une personne qui prie : on lit de chaque côté de la tête deux de ces quatre lettres, MP ΘΥ. Une croix taillée aussi en relief de l'autre côté, est inscrite dans les 4. angles en cette maniére.

ΚΕΒ	ΛΕΟ
ΤΙΔ	ΕΣΠΟΤ

C'est, selon l'Auteur de la Dissertation, la sainte Vierge qui prie pour l'Empereur Leon, fils de Basile le Macédonien & d'Eudoxie, déclaré Empereur par son pére en 870, & appellé *le sage*. Les lettres représentent ces mots. MNTNP ΘΕΟΥ. . . . ΚΥΡΙΕ Βοήθει ΛΕΟΝ-

ΤΙ ΔΕΣΠΟΤη, Seigneur ſecourés l'Empereur Leon. Brochure in 4°. de 11. pages, chés *Bernabo*.

De Paris. M. *Ludovico* Ughi fait graver les peintures, & les autres ornemens du Palais Ducal de Veniſe avec des explications. Les ſouſcripteurs, auſquels on propoſe cet ouvrage, qui ſera magnifiquement exécuté, conſigneront deux livres & demie pour chacune des 50. planches, dont on leur en délivrera dix chaque année. On ſouſcrira chés *Briaſſon*, ruë St. Jacques, juſqu'à la fin de Décembre.

De Fulde. Les Généalogies d'un grand nombre de familles nobles d'Allemagne, ont été publiées en 690 tables, dont on n'a tiré que cent exemplaires. L'Auteur eſt M. Hattstein, Conſeiller privé, & grand Ecuyer du Prince & Abbé de Fulde.

Histoire.

De Londres. *L'Hiſtoire Eccléſiaſtique & civile du régne de la Reine Elizabeth.* In folio quatriéme volume. M. Strype y parcourt les douze der-

niéres années de ce régne ; & y a joint des mémoires qui servent de supplément aux autres volumes.

De Naples. Le R. P. *Casimir, de Ste. Marie-Madeleine, Lecteur en Théologie, Provincial, Ecrivain de l'Ordre Séraphique*, a donné : *Cronica della Provincia de' Minori Observanti Scalzi* di *S. Pietro d'Alcantara nel regno di Neapoli.* C'est le second tome.

d'Amsterdam. On a ici Imprimé des *Mémoires historiques & critiques contenant divers éclaircissemens curieux sur l'histoire de France & divers autres sujets, par Fr : Eudes* De Mezerai. 2. voll. in 8°.

Demetrii *Principis* Cantemirii *Historiæ Moldavicæ libri* III. *in* 8°. s'imprime chés *Changuion*. Le premier livre contient une description topographique de la *Moldavie*, avec une carte où le Prince Cantemir entre dans un détail bien entendu de ce païs-là. Le second renferme tout ce qui concerne les Souvérains de *Moldavie*, & les divers changemens qui sont arrivés dans l'Ordre de la succession. L'Auteur donne ensuite un Catalogue

hiſtorique, & explique tout ce qui regarde la perſonne du Prince : de-là il paſſé aux revenus, aux mœurs, aux loix des Moldaves ; & il finit par des recherches ſur la nobleſſe du païs. Le 3^e. Livre eſt deſtiné à l'hiſtoire Eccléſiatique de la *Moldavie*, & aux hommes illuſtres de cette Souvéraineté.

DEMETRII *Principis* CANTEMIRII *incrementorum & decrementorum Gentis Othomanicæ hiſtoria.* Elle va juſqu'en 1707. c'eſt un des plus curieux morceaux d'hiſtoire, que l'on ait imprimé depuis long-tems. L'Ouvrage ſera *in folio*, & chargé de notes du Prince même, pour expliquer ſans interrompre le fil de ſa narration, les mœurs, les loix, la politique des Turcs. Sous preſſe chés *Changuion*.

DE LA HAYE. La traduction Françoiſe de l'hiſtoire métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'abdication de Charles V. juſqu'à la paix de Bade en 1706, en 5. voll. *in folio* par *Gerard* VANLOON, a été annoncée pour les termes ſuivants : les deux premiers volumes au premier jour d'Avril 1732, le 3^e. au premier *Juillet* 1732.

d'Octobre prochain, & les deux derniers dans le courant de 1733. Les souscripteurs payent pour le petit papier en recevant les deux premiers volumes 40. Florins; 20. au troisiéme; 15. au 4^e^. & 15. au 5e.; en tout 90 florins, & pour le grand papier un tiers d'avantage. Le prix, pour ceux qui n'auront pas souscrit, sera de 113. & de 170. florins. L'édition est de 675. feüilles de très-belle impression pour le papier & le caractére. Les 2945. Médailles & leurs revers sont gravés par les meilleurs maîtres, & l'Auteur les explique avec beaucoup de précision & de netteté. Cette histoire métallique se donne en même tems pour l'histoire civile, militaire, Ecclésiastique & généalogique; étant tirée des histoires les plus exactes, tant générales que particuliéres, & confirmées par les monumens les plus certains & les plus autentiques. On pourra s'adresser à Paris chés *Briasson*, ruë saint Jacques, à la Science.

MEDECINE. BOTANIQUE.

D'AMSTERDAM: On envoye d'ici

le Programme d'un *Lexicon* de Médecine, dont le titre, qu'on ſçait être vrai, ne laiſſe rien au deſſus à imaginer en un tel livre. Ce *Lexicon medicum* préſente tous les termes des Facultés ſubordonnées à la médecine; & ces termes il les définit : *in quo totius artis medicæ termini in theoriâ & praxi medicâ, anatome, chirurgiâ, pharmaciâ, chimiâ, Botanicâ, &c. definiuntur.* Pour en donner les notions les plus juſtes, on puiſe ces connoiſſances dans les meilleures ſources, & chés les meilleurs Auteurs en chaque genre : *ac juxta physices & mechanices demonſtratæ principia exponuntur ex optimarum omnium gentium, inter antiquos & recentiores, practicorum, anatomicorum, chirurgorum, chimicorum, mechanicorum; pharmaceutices, rei herbariæ ac naturalis, &c. ſcriptorum obſervatis & operibus ubique fidiſſimè citatis.* Mais comme on ne peut bien entendre la théorie en Médecine, ſans pénétrer bien avant dans les myſtéres de la Philoſophie naturelle, ſelon la maxime que le Médecin commence où le Phyſicien finit; ce que la Phyſique a de plus
 difficile,

difficile, eſt ici expoſé au grand jour. *Quibus interſeritur difficiliorum in Philoſophia naturali rerum expoſitio, quatenus earum intelligentia bonæ artis medicæ theoriæ inſervit.* Et parcequ'il eſt à propos que la Médecine ſoit d'accord avec elle-même en tout païs, & qu'elle parle, pour le dire ainſi, en toute langue un même langage; ce dictionnaire parle aux diverſes nations leur idiome naturel, donnant à la langue grecque cette diſtinction, que l'étymologie de ſes mots & leurs différentes ſignifications ſeront exactement remarquées. *Datur & græcorum vocabulorum diverſa ſignificatio, etymon, &c. Latinorum Græca, Anglica, Belgica, Gallica, Germanica, Italica, &c. interpretatio.* Du nom on prendra occaſion de diſcuter la choſe, comme la vertu, l'uſage, les doſes, la confection des médicamens tant ſimples que compoſés, connus par les meilleurs Médecins anciens & modernes. *Indicantur etiam medicamentorum omnium ſimplicium & compoſitorum à veteribus & neotericis maximè cognitorum vires, uſus, doſes, &c.* On don-

ne encore ſoit à la mode & au tems, ſoit à l'amuſement des curieux, ſoit au beſoin des commençans, un bon nombre de figures d'Anatomie fournies par les meilleurs Maîtres : *nec non partium corporis humani optimæ figuræ in maximorum artis principum tabulis anatomicis delineatæ.* Enfin pour que rien ne manque à ce livre, & le rendre univerſel en ſon eſpéce, on y trouvera l'explication de certaines marques ou ſignes uſités dans le langage de la Médecine, pour exprimer des nombres, des quantités, des valeurs, &c. *Habetur ultimò præcipuorum ſignorum ſeù characterum apud Medicos & Chimicos occurrentium explicatio.* Il n'eſt pas néceſſaire de répéter que les gravures en tailles douces embelliront l'ouvrage, *cum figuris æneis.*

Quoiqu'un Dictionnaire alphabétique ſoit lui-même ſa table ; il y aura lieu ici à des *index* promis, (*& indicibus*) ſoit à cauſe de l'abondance des matiéres traitées incidemment, c'eſt-à-dire, ſous d'autres titres que le leur ; ſoit à cauſe des divers mots ſous leſquels une même choſe, qu'il ne faut pour-

tant pas redire si souvent, peut être traitée & cherchée: Un frontispice si chargé, non de superbes épithétes & d'éloges fastueux, mais de réalités, fait assés la loüange des Auteurs, & il suffit après cela de les nommer: *Auctoribus Theod.* TRONCHIN *& lud.* DE NEUFVILLE. Le programme présente une feüille d'impression, qui est un échantillon de l'édition, & qui l'annonce très-avantageuse pour le caractére, le papier, la disposition. On y rapporte quelques articles pris de divers endroits du *Lexicon*, par lesquels on puisse juger du reste. Le premier cité, & qui commençe par *Accelerat ores urinæ musculi*, fait voir qu'en matiére d'Anatomie on s'applique à définir, décrire, discerner avec une exactitude que rien n'arrête. Les usages & les maladies particuliéres, leurs curations ne sont point oubliées, non plus que les observations curieuses. Cela se voit encore à *adiposa vasa sive adiposi ductus Malpighii*; à *adnata tunica seu membrana aliter albuginea dicta, vel conjunctiva, Græcis* ἐπιπεφυκὼς χιτὼν, ou plûtôt χιτων. Au mot *Acha-*

tes il paroît qu'il ſuffit que quelque choſe ait été en uſage dans la Médecine, pour que l'on ſe croye ici engagé d'en parler à fond, quoique ce ſoit un reméde deſormais abandonné. Les articles *Aegolethron*, *horminum*, montrent avec quel ſoin on expoſe ce qu'il y a de plus curieux & de plus utile en botanique. On ne néglige point d'inſtruire ſur la ſignification de certains mots, dont les uns expriment ſçavamment ce qui eſt commun, comme *Acmo*; les autres ſemblent avoir une ſignification commune qu'ils n'ont pas, comme *hora* en grec. L'article *Hydrophobia* montre la méthode, avec laquelle on enſeigne en ce *Lexicon* ce qui regarde chaque maladie. D'abord on rapporte les divers noms de ce mal; enſuite la diverſe étenduë de ce nom-ci: on déclare quels animaux ſont ſujets particuliérement à contracter, ou à communiquer cette maladie qui eſt la rage: on en décrit les ſignes, les progrès, la façon dont on la gagne, ſes ſymptomes dans l'homme, ſon cours. Pour parvenir à en découvrir le reméde, [car le vers d'Ovide ſur

la Médecine eſt encore véritable : *Nec formidatis ulla medetur aquis*,) on rend compte des ſuites de l'hydrophobie apperçuës par la diſſection de quelques cadavres. Les conjectures des grands Médecins ſur la nature de cette Rage ont ici leur place. On expoſe la maniére qui paroît aujourd'hui la plus autoriſée, pour guérir par remédes ceux qui en ſont atteints : on réprouve une infinité de prétendus ſpécifiques, dont on cite les garands : on donne enfin quelque eſpèrance de parvenir à la découverte de l'antidote. Le mot *hydrargyrum* ſert encore d'exemple en un genre particulier. Les noms du vif argent dans les langues ſçavantes occupent les premiéres lignes, ſans que l'on y comprenne pourtant ceux que lui donnent les Chimiſtes. Suit la définition de ce Foſſile;on dit en quel païs il s'en trouve des mines, & tout ce qui regarde ſon origine, ſes eſpéces ; comme on le prépare & on l'épure ; enfin ſa nature, ſes propriétés, ſes qualités telles qu'on les a découvertes par de ſûres opérations ; & l'on ſtatuë ſur diverſes queſtions, que l'on

a coutûme de faire à ſon ſujet. Par-tout régne un grand goût de critique, beaucoup de choix, de préciſion, de clarté, de ſolidité, & d'érudition.

De Paris. Deſcription des principales Plantes de l'Amérique, par le P. Le Breton D. L. C. D. J.

Amandier de Saint Domingue. Dans les grands bois de l'Iſle de Saint Domingue croît un arbre d'une moïenne grandeur, aſſés branchu, couvert d'un nombre infini de feüilles attachées deux à deux à de certaines vergétes : leur figure tire ſur l'ovale ; elles ſont étroites à la ſortie de leur queüe ; elles s'élargiſſent enſuite juſqu'à leur milieu, d'où elles ſe retréciſſent juſqu'à l'autre extrémité ; leur couleur eſt d'un verd gai & luiſant ; leurs nervures ſont ſaillantes & ridées.

Le fruit vient en bouquets ; l'écorce eſt duvetée comme celle des amandes d'Europe, d'un verd blanchâtre en dehors, liſſe en dedans ; c'eſt pour cela qu'on a ſurnommé cette plante, *Amandier*. Ce fruit s'ouvre en trois parties égales ; il y a en dedans pluſieurs graines poſées les unes ſur les

autres, en façon de pyramide ; couvertes d'un mucilage rouge ; d'ordinaire les animaux s'en nourrissent, ce qui les engraisse.

Ambayba. Saururus. Les François habitants des Isles occidentales nomment cet arbre, qui croît de la hauteur de vingt-cinq à trente piés ; *Bois à canon, ou Bois à trompéte*, à cause que son cœur est creux & vuide en dedans, de telle sorte qu'on y peut mettre sans peine un boulet de fer de six livres pesant ; de plus, parceque ses feüilles fort éparpillées & à très-longues queües servent souvent dans les grandes forêts, de cor de chasse ou de trompéte, pour rallier les chiens tombés en défaut. Cette Plante est une especé de *Saururus*, c'est-à-dire, qui porte des fruits qui ont la figure de queüe de lezard. Ils sont bons à manger, d'un goût fin, délicat, doux & musqué. Ses racines aussi-bien que ses plus tendres bourgeons pilés & mis en cataplame sur les ulcéres les plus malins, les guérissent efficacement. C'est avec son bois, que les Caraybes ont coûtume de faire

re du feu, lorſqu'ils en manquent ſur leur route pendant leurs voyages: pour cela il ſuffit de couper la premiére branche qu'ils trouvent ſur leur chemin, de bois dur, & de l'appuïer par la pointe ſur un morceau d'*Ambayba* entaillé, puis la remuër entre leurs mains ſans interruption, & avec la plus grande rapidité poſſible; le feu par ce moïen y prend incontinent. On trouve pour l'ordinaire cet arbre dans tous les vieux abbatis de jardins abandonnés, parceque les animaux après s'être ſaoulés de ſes fruits, s'y cachent & y fientent les graines qui y viennent en perfection.

Amongeaba, herbe. *Piſon* à la page 120. a parfaitement bien décrit ce Simple, qui eſt une eſpéce d'herbe, ou gramen, qui croît en abondance dans les terres legéres & ſablonneuſes. Il s'éléve d'un pié ou deux de haut; ſa tige eſt ferme & preſque ligneuſe, ſans branchages, dont les feüilles ſont oblongues, & naiſſent comme celles du Glayeul. A ſon ſommet il porte un épy orné de fleurs en étamines, qui ſont ſuivies de fruits

herissés de pointes ou crochets ; ils s'attachent malgré qu'on en ait aux habits des Passans ; & à cause de cela on les surnomme *Cousins* ; ils ont quelque ressemblance avec le Millet sauvage. On se sert de cette plante en guise de Mauve : étant préparée de la même maniére & appliquée au dehors, elle produit de merveilleux effets ; sur-tout étant emploïée en fomentations & dans les bains, elle soulage extrêmement ceux qui sont tourmentés du tenesme.

Angelin, Borbonia, ou bois Isabelle. Cet arbre croît par-tout jusqu'à la hauteur de 25. à 30. piés & davantage : les Insulaires s'en servent dans la bâtisse de leurs maisons ; & c'est pour cela qu'on débite ordinairement son bois en planches & en chevrons, qui sont d'un assés bon usage. Ses feüilles sont fermes, luisantes en dessus, dont les nervures sont teintes de pourpre, aussi-bien que le pédicule.

Il porte à l'extrémité de ses branchages, des touffes de fleurs blanchâtres, d'une odeur assés forte, tant soit peu désagréable : chaque fleuron

eſt en campane découpée en cinq parties, leſquelles ſont ajuſtées ſur un calice, ou pot à fleurs canelé ; quelques étamines occupent le milieu. Le piſtile devient une eſpéce de gland, emboité dans une cupule ou taſſe ; quand il eſt mûr, ſa couleur eſt d'un violet foncé, tirant ſur le noir ; alors les oiſeaux en ſont friands, auſſi-bien que les ſangliers ou cochons marons, ce qui rend leur chair amére & violéte. On recherche avec ſoin les racines de cet arbre, parcequelles teignent en beau violet L. R. P. Plumier Minime l'appelle *Borbonia*, l'aïant conſacré à la gloire immortelle de GASTON Duc d'Orleans, Prince du Sang Roïal de Bourbon, illuſtre & fameux Protecteur des ſçavants Botaniſtes de ſon tems.

Angelin. Andira. Bobone. On donne ces trois noms à un même arbre, qui eſt d'un genre différent du précedent, comme il ſera aiſé de le remarquer par la deſcription que je vais en donner. Les François Colons des Iſles le connoiſſent ſous ces termes d'*Angelin*, ou de *Bobone*. Piſon l'a décrit

ſous celui d'*Anda Andira.* Son tronc vient fort gros, bien branchu, & très feüillu : on emploïe d'ordinaire ſon bois dans les ſucreries pour y faire du feu ſous les chaudiéres, parcequ'il les chauffe bien. Ses feüilles ſont attachées à des vergétes deux à deux, à la réſerve de celle du bout qui eſt toûjours ſeule : chacune eſt de deux pouces ou environ de largeur ſur quatre de longueur ; elles ſont terminées en pointe, leur couleur eſt d'un verd fort chargé, elles ſont unies & luiſantes, d'une conſiſtence ferme, & un peu ridées le long des bords.

Sa fleur croît en longs bouquets ; la couleur en eſt blanche, avec une teinture de violet pâle, mêlée de rouge ; la figure eſt en papillon, ou comme celle des pois ordinaires : ſon piſtile produit un fruit en façon de prune, lequel a une eſpéce de ſuture, qui régne dans toute la longueur d'un de ſes côtés ; il a peu de chair : ſon écorce unie eſt d'abord très-verte, enſuite il noircit : il ne contient qu'une groſſe amande compacte & formée de deux lobes ; pluſieurs ſont atta-

chés enſemble en maniére de grappe : les animaux s'en nourriſſent.

Si on en croit *Piſon*, ſon noïau rapé & mis en poudre au poids d'un ſcrupule, & non pas davantage à cauſe du danger qu'il y auroit, tuë les vers, étant pris en boiſſon. Son goût eſt amer, déſagréable & aſtringeant.

Anil, *Caachira*, *ou Indigo*. Il eſt peu de Plantes dans l'Amérique, de plus grand profit que celle-ci ; elle a enrichi tous ceux qui ſe ſont donnés la peine de la cultiver. Quoiqu'elle ſoit très-connuë dans tout le nouveau Monde, cela n'empêche pas que bien des gens en Europe n'en aïent qu'une idée aſſés confuſe, & une connoiſſance fort imparfaite. En voici une deſcription exacte & détaillée.

Il y a trois ſortes d'Anil, un ſauvage qui croît par tout ſans culture, de la hauteur de cinq à ſix piés ; ſes feüilles plus pointuës & plas grandes que celles des autres eſpéces, rendent moins d'Indigo ; mais il eſt plus vif & meilleur pour la Peinture. Les deux autres ne différent que par la longueur ou la petiteſſe de leurs fruits ; à cela

près, ils ſont tout-à-fait ſemblables.

L'un & l'autre ſurnommé *Franc Indigo* eſt un Arbuſte, qui ne paſſe jamais la hauteur de trois à quatre piés. A peine ſortent-ils de terre qu'ils ſe partagent en pluſieurs tiges ou branchages ronds, couverts d'une écorce rouſſâtre ou tannée; d'eſpace en eſpace ils pouſſent de côté & d'autre des vergétes, auſquelles ſont attachées pluſieurs paires de feüilles, (la derniére eſt ſeule) à queüe courte, ovales, partagées en deux également par une nervure à vive arête en deſſous, ce qui fait que les deux bords s'approchent en deſſus, & ſe collent enſemble la nuit durant le frais.

Leur couleur eſt d'un verd bleüâtre: ſes fleurs viennent en bouquets, elles ſont petites : la figure eſt légumineuſe ou en papillon. Le tympan qui eſt verd, ſemé de veines rouges, ſe tient tout droit élevé : les deux ailerons ſont rouges, ils couvrent le piſtile allongé de travers dans une couliſſe, formée par le quatriéme fleuron. Ce piſtile devient une ſilique faite en cornichon de différentes longueurs; c'eſt-à-dire,

depuis un pouce, jusqu'à trois tout au plus. Sa grosseur est comme une moïenne aiguille à emballer ou à voile. Ses semences sont dures, cylindriques, & semblables à de la corne.

On coupe cette Plante rés terre, ou à deux doigts au dessus, lorsqu'on voit qu'elle est toute couverte de feüilles bien nourries, & qui commencent à jaunir & à tomber. On la met tremper dans une cuve pleine d'eau, pour y fermenter : après que son boüillon écumeux a passé, on laisse couler par un robinet toute l'eau impreignée de cette herbe, dans une autre cuve de massonnerie ; puis on bat fortement & on bat bien cette eau, afin d'en détacher & faire tomber au fond les parties ou fécules extraites par la fermentation.

Il est surprenant que personne n'ait pu encore acquerir une véritable science, pour fabriquer sûrement & infailliblement cette marchandise appellée *Indîgo*, si recherchée par les Peintres & par les Teinturiers, pour donner la couleur bleüe-céleste à leurs ouvrages. Les plus habiles s'y trompent tous les

jours, soit en laissant trop ou trop peu pourrir dans la premiére cuve l'herbe qu'on y a mise, soit en ne faisant pas assés ou faisant trop battre l'eau passée dans la seconde cuve.

Aninga-peri. Groselier. C'est le nom que les Bresiliens ont donné suivant *Pison* à une Plante, qui vient en arbrisseau, laquelle croît indifféremment dans toutes les forêts du Bresil. On la trouve aussi sur les hautes montagnes de la Martinique où elle vient à merveille ; sans beaucoup de peine on la distingue, soit par ses tiges velües, éparpillées, & de cinq à six piés de haut ; soit par ses feüilles grandes, étendües, de figure en cœur ou ovale, molasses, lanugineuses ou toutes couvertes de poils ; ce qui fait qu'en les maniant elles ressemblent à l'ortie émoussée ou morte. Son bois est cassant, leger, & moelleux.

Sa fleur est une rose simple, de couleur blanche, dont les longues étamines sont contournées, & à chapiteau jaune doré ; plusieurs viennent ensemble en grappe : le calice produit un fruit couronné en maniére de Baye,

ſa couleur en ſa maturité eſt bleüe-obſcure, ou tirant ſur le noir ; il eſt bon à manger,& comme il eſt ſtyptique, il ſoulage les flus de ventre. Ses feüilles récemment broïées & pulvériſées, & miſes dans les ulcéres vieux ou récents les guériſſent, pourvû qu'elles y entrent profondément : leur ſuc produit les mêmes effets.

Marc Grave décrit aſſés bien une ſeconde eſpéce de Groſelier, ſous le terme Breſilien de *Caaghiyüyo* : c'eſt la plus petite de toutes, elle croît en arbriſſeau de la grandeur d'un framboiſier, ſon tronc eſt velu & ligneux. Ses feüilles oppoſées deux à deux ſont couvertes de poils, molles au toucher, legérement dentelées, aïant dans toute leur longueur, ainſi que le Plantain, trois nervures ſenſibles accompagnées de quantité d'autres plus petites ondées, & poſées de travers, dont le deſſus eſt plus verd que le deſſous, chargées de pluſieurs verrües creuſes, & qui ont des poils blancs.

Il porte pluſieurs bouquets de fleurons en façon de grappes, à queüe courte, dont chacun eſt une roſéte

blanche, formée par cinq feüilles, ornées de plusieurs filets ou étamines torses : à leur chûte naissent du calice des baïes noirâtres, grosses à peu près comme celles du Geniévre, d'un goût doucereux que les Négres mangent, & qui rendent un suc qui teint la salive comme celui des Myrtiles. On emploie ses feüilles pulvérisées pour guérir les inflammations des plaies ulcerées.

Aouacate. Avocat. Persea. Quelques Auteurs mettent cet arbre fruitier au rang des Pommiers, d'autres le placent selon moi plus solidement dans celui des Peschers. Les habitans des Isles ont soin de le planter dans leurs jardins, & en font de belles allées. Il y en a de plusieurs espéces qui ne différent les unes des autres que par la figure de leurs fruits. Son tronc est crevassé, l'écorce en est rousâtre & épaisse. Ses feüilles sont grandes & vulnéraires. On se sert de ses bourgeons dans les ptisanes pour des maux honteux. Si on les fait infuser dans de l'eau, & qu'on en donne à boire, surtout le matin à jeun, à ceux qui ont

été bleſſés à l'eſtomac, cela leur fera rejetter le ſang glacé. Les perſonnes cacochimes & qui ont la poitrine & l'eſtomac pleins de mauvaiſes humeurs, font boüillir ſes jeunes feüilles, en guiſe de Thé, & avallent avec ſuccès cette boiſſon.

Ses fleurs ont la forme d'une petite roſéte à pluſieurs feüilles, elles viennent en floccons ou bouquets ; le calice & le piſtil produiſent le fruit ou rond, ou ovale, ou conique : au goût de bien des gens il eſt fin, délicat, & bien-faiſant; plus on en mange, plus on le trouve agréable & délicieux ; d'autres au contraire ne peuvent le ſouffrir, tant il eſt fade ou inſipide ; c'eſt auſſi pour cette raiſon qu'on l'aſſaiſonne avec du ſel & du poivre. Il eſt bon pour arrêter les cours de ventre. Les Anciens ont connu ce Simple ſous le nom de *Perſea*. Les François l'appellent *Avocat*, du nom Indien, *Aouacate*.

Aouachy. Mays. Gros mil. Comme la culture de cette Plante eſt aiſée, & qu'en toute ſaiſon elle produit ſon fruit trois ou quatre mois après avoir été ſemée en terre, les Karaybes en-

nemis naturellement de la peine & du travail, ont ſoin d'en remplir leurs jardins ; ils n'attendent pas toûjours qu'il ſoit en ſa parfaite maturité pour le cuëillir ; mais ſi-tôt que ſes épis ſont pleins de graines encore tendres & molaſſes, ils les prennent alors, les font griller avec leur envelope dans les charbons, & les trouvent excellents & délicieux préparés de la ſorte. L'expérience apprend que ce mêts-là guérit de la diſſenterie : faute d'orge, on ſe ſert dans les Iſles de mays, pour les ptiſanes communes. Pluſieurs ont été ſoulagés des douleurs ou maux du bas ventre en beuvant de l'eau, où on avoit jetté des épis entiers rôtis dans des braſiers. Quantité d'habitans nourriſſent non ſeulement leur volaille de mays, mais auſſi leurs domeſtiques eſclaves & engagés. On le pile bien dans un mortier, puis on paſſe la farine dans un tamis ou hibichet ; enſuite on la fait cuire dans l'eau avec de la viande & des legumes, pour en faire une eſpéce de ſoupe très nourriſſante.

Aoüaoüarou, *Arbre*. Les François n'ont point encore donné de nom à cet

arbre, qui ne ſe trouve qu'au milieu des forêts ; à l'exemple des Indiens, ils emploient ſon écorce pour enyvrer les Riviéres, & y prendre du poiſſon, car ſon ſuc avallé les étourdit & les fait mourir. Son fruit vient en grappe où pluſieurs ſont attachés enſemble par un long pédicule de la groſſeur du boût du pouce. Quand il eſt meur l'écorce en eſt violéte ; la chair molaſſe eſt bonne à manger ; il a ſur le nombril une petite couronne. Les chaſſeurs ſont ſûrs de tuer bien du gibier aux endroits où il vient.

Apocyn, *Arbuſte*. Les Karaybes nomment cette Plante Kayétou, c'eſt un arbriſſeau dont les tiges ſont unies, & rondes, l'écorce en eſt verte, pleine d'un ſuc auſſi blanc que le lait, il paſſe pour cauſtic, le bois qu'elle couvre eſt blanc, leger, & caſſant ; le cœur en eſt moëlleux, il s'éléve de terre juſqu'à la hauteur de deux à trois piés, n'aïant qu'une ou deux petites branches, ſouvent même qu'un jet dans toute ſa longueur. Il porte des feüilles trois à quatre fois plus longues que larges, terminées

en pointe, leſquelles ſont attachées deux à deux, à de courtes queües, & qui ſont éloignées les unes des autres en pareille diſtance, ce qui produit un joli effet.

Il n'eſt pas aiſé de bien décrire ſa fleur : après l'avoir curieuſement obſervée, voici l'idée que je m'en ſuis formé. A un pédicule duveté, long de deux à trois pouces, ſont attachés une douzaine de boutons gros, comme un petit pois, de figure pentagonale réguliére, leſquels auſſitôt qu'ils s'épanoüiſſent, leur envelope ſe fend en cinq petites feüilles égales, qui s'affaiſſant forment un calice renverſé à rebords retrouſſés ; au milieu on voit un eſpéce de tambour ſur le ſommet duquel viennent aboutir cinq filets recourbés, qui ſortent de deſſous l'aiſſelle de cinq fleurons blancs.

Le piſtile devient une double ſilique oblongue plus enflée par les deux bouts ; elle s'ouvre dans toute ſa longueur ; au dedans ſur le placenta, il y a quantité de ſemences applaties, de figure ovale, rangées comme des écailles, de couleur de ſafran ;

chacune a une aigréte de ſoye ſur la tête, c'eſt ce qui fait que le vent les emporte çà & là, & les ſéme par-tout.

Apocyn à grande feüille. Dans nôtre jardin du Fort ſaint Pierre de la Martinique, il y a une eſpéce d'Apocyn très-curieuſe; la graine en a été apportée dans un vaiſſeau parti de Londres, & pris ſur les Anglois par nos Corſaires durant la guerre, il y a plus d'une vingtaine d'années.

C'eſt un arbriſſeau dont le tronc eſt gros à peu près comme la cuiſſe de l'homme; le mauvais tems aïant fait tomber ſur lui la muraille auprès de laquelle il étoit planté, l'a écraſé juſqu'à un pié de terre. Sa ſouche depuis deux ans, a repouſſé quantité de longues branches, leſquelles portent des feüilles arrondies, tirant ſur l'ovale, de dix pouces de longueur, ſur huit de largeur, bien ſucculentes, fort épaiſſes, couvertes d'un duvet, ou coton fin tout blanc, ſoûtenuës par une groſſe queüe, & des veines cintrées & ſaillantes, & qui les tiennent toûjours droites, étenduës; elles ſont diſpoſées deux à deux en croiſiére.

L'écorce de cette Plante eſt pleine d'un lait gluant & cauſtic ; d'abord elle eſt unie,& enſuite ſe crevaſſe. Son bois eſt liant, dur, ou preſſé. Le cœur contient beaucoup de moëlle.

Sa fleur eſt en façon de cloche,formée d'une ſeule membrane cuiraſſée, blanchâtre, & fenduë en cinq portions égales, juſqu'au milieu. Le centre eſt occupé par une tête ou chapiteau pentagonal très-régulier, lequel eſt appuïé par cinq jolies conſoles renverſées, & teintes de couleur rougeâtre, de même que les extrémités des parties découpées de la cloche.

Le piſtile s'éleve du fonds du calice, & après avoir fait tomber ce couverche à 5. angles, il paroît au dehors ſous la forme de 2. gaines ſéparées l'une de l'autre, leſquelles s'ouvrent de la baſe juſqu'en haut par une ſeule fente, les ſemences ſont arrangées en maniére d'écailles, ſur un placenta ſpongieux, elles ſont minces en figure de celles des courges ornées d'une longue aigrette de ſoye fort luſtrée.

TABLE
DES ARTICLES.

Art. LVI. DIssertatio historica..... *Dissertation historique sur la Bourgogne, &c.* p. 1103

Art. LVII. *Analyse de l'Augustin de Jansénius, &c.* p. 1126

Art. LVIII A Defence..... *La défense de la Critique du Théatre Anglois, &c.* p. 1152

Art LIX. *Des principes de la nature, ou de la génération des choses., &c.* p. 1174

Art. LX. *Histoire de Genéve, &c.* p. 1187

Art. LXI. *Dissertation sur la lumiére septentrionale, &c.* p. 1205

Art. LXII. *Examen critique des défauts imputés à la Méthode des Massoréthes, &c.* p. 1233

Description des principales Plantes de l'Amérique, &c. p. 1272

Art. LXIII. *Nouvelles Littéraires.* p. 1257

D'ITALIE. *De Rome.* p. 1260

De Naples. p. 1263

D'ALLEMAGNE. *De Leipsig.* p. 1260

De Fulde. p. 1262

D'ANGLETERRE. *De Londres.* Ibid.

DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 1263. 1265

De la Haye. p. 1264

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1262. 1272.

D'AVIGNON. p. 1257

FIN DE LA TABLE.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Août 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 V.
——	1703.	12. V.
——	1704.	13. V.
——	1705.	12. V.
——	1706.	12. V.
——	1707.	12. V.
——	1708.	12. V.
——	1709.	12. V.
——	1710.	12. V.
——	1711.	12. V.
——	1712.	12. V.
——	1713.	12. V.
——	1714.	12. V.
——	1715.	12. V.
——	1716.	12. V.
——	1717.	12. V.
——	1718.	12. V.
——	1719.	12. V.
——	1720.	5. V.
——	1721.	12. V.
——	1722.	12. V.
——	1723.	12. V.
——	1724.	12. V.
——	1725.	12. V.
——	1726.	13. V.
——	1727.	12. V.
——	1728.	12. V.
——	1729.	12. V.
——	1730.	12. V.
——	1731.	12. V.
——	1732.	8. V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1732.

ARTICLE LXIV.

COURS DES SCIENCES SUR des principes nouveaux & simples pour former le langage, l'esprit & le cœur dans l'usage ordinaire de la vie, par le P. Buffier D. L. C. D. J. A Paris, *ruë S. Jacques, chés Guill.* Cavelier *& P. Fr.* Giffard, *& rüe de la vieille Bouclerie chés J. B.* Lamesle. *In folio pagg.* 850. *avec les Préliminaires, & les Tables.*

LE titre de cet Ouvrage montre combien il est intéressant pour la Littérature. Plusieurs traités qui composent ce recüeil, ont été déja imprimés & connus du Public; mais il est assés rare que tant de sujets divers se trouvent réduits sous des principes uniformes, pour en tirer ce qui est au même tems, de plus essentiel & de plus plausible ; en sorte que ce qui est au-delà, est plûtôt un exercice de subtilité d'esprit, qu'un objet capable d'occuper dignement la raison. On en peut juger par l'extrait que nous avons donné en particulier le mois de Mai dernier d'un des traités de ce recüeil, qui a paru sous le titre *d'Exposition des Preuves les plus sensibles de la véritable Religion.* Les autres parties des Sciences sont de même caractére, en ce que comporte la matiére de chacune.

Ce qui nous a paru de singulier en parcourant ce volume, c'est que non seulement les principes généraux des Sciences sont aisés à comprendre, comme on l'a pu voir dans le plan

qu'on en publia, il y a plus d'un an ; mais encore qu'ils conduiſent à des réflexions particuliéres propres à exciter la curioſité, & à réſoudre briévement des problêmes qui ont occupé la plume & le tems d'Ecrivains célébres.

Dans le premier traité qui eſt celui de la *Grammaire* appliqué à la langue françoiſe, on trouve ainſi des réflexions particuliéres pour épargner de la peine à ceux qui veulent ſçavoir le fond de nôtre langue, & qui ſont quelques fois embarraſſés de la contrariété d'opinions parmi nos Grammairiens. Au Paragrafe IV. de la premiére partie, on écarte un tas de difficultés, en indiquant *deux ſortes d'uſages dans la langue* ; ſçavoir, *l'uſage conſtant & l'uſage partagé*. L'uſage conſtant & unanime eſt connu par lui-même. L'uſage partagé eſt celui qui partage les opinions & la pratique des gens reconnus pour habiles dans la langue ; lors qu'ils ſont en grand nombre de côté & d'autre. Faut-il dire je *puis* ou je *peux* ; *bienfaicteur* ou *bienfacteur* ou *bienfaiteur* : elle eſt *venu* me

voir, ou elle est *venuë* me voir, &c. Si l'un & l'autre s'emploie par diverses personnes de la Cour ou distinguées dans la Littérature ; on peut aussi employer légitimement l'un ou l'autre, puisqu'on n'a nulle régle pour préferer l'un à l'autre.

La contrariété des opinions qui a fait le plus de bruit depuis M. de *Vaugelas* est au sujet des pronoms relatifs *le* & *la* ; il avoit décidé qu'une femme devoit dire en parlant d'elle, *j'ai été malade & je le suis encore* ; au lieu de dire *& je la suis encore*. Le Pére *Bonhours* & le Secretaire de l'Académie, M. l'Abbé *Regnier* avec d'autres Académiciens avoient décidé comme M. de *Vaugelas* ; cependant M. Thomas *Corneille* a reconnu dans ses notes sur *Vaugelas*, que malgré cette décision la plûpart des femmes continuent à dire *& moi quand je la suis*. Ce qui est de plus singulier & ce qui montre l'inutilité des décisions, quand on n'a pas un principe assûré ; c'est que M. de *Vaugelas* lui-même avoüe que les femmes aux lieux où l'on parle bien, disent *je la suis*, & non *je le suis* : tandis que dans sa Préface il

reconnoît l'uſage pour arbitre ſouverain de la langue. Pourquoi donc contre l'uſage ſe déclaroit-il en faveur de *je le ſuis*, préférablement à *je la ſuis* ? C'eſt, diſoit-il, que le pronom *le* eſt indéclinable : mais dit le P. *Bouhours* ; c'eſt aporter pour preuve l'état même de la queſtion : puiſque l'uſage le plus étendu fait dire aux femmes *je la ſuis* ; où *le* qui eſt maſculin ſe décline en *la* pour le féminin : ce qui ne l'empêche pas d'être indéclinable au pluriel tant maſculin que féminin ; car des hommes & des femmes diſent & doivent dire également, *nous avons été fidéles & nous le ſerons toûjours*, & non pas *nous les ſerons toûjours*. Au reſte il eſt évidemment faux malgré ce qu'avoient cru M. de *Vaugelas* & ſes Sectateurs, que le relatif *le* ſoit toûjours indéclinable ; puſqu'il ſe decline toûjours au pluriel à la ſuite du pronom *ce* ; comme *ſont-ce là vos penſées* ou vos ſentimens ? *Oui ce les ſont* & non pas, *ce le ſont*.

On fait ſentir de même les frivoles raiſonnemens de pluſieurs Grammairiens renommés, au ſujet de la déclinaiſon de nos participes. Pour ſçavoir

s'il faut dire *la résolution que j'ai prise*; ou *que j'ai pris de voyager*; à quoi servent leurs raisonnemens, demande le P. *Buffier*, s'ils ne sont pas soutenus par l'usage; & si lorsqu'ils s'épuisent en discours pour autoriser une expression, l'usage en autorise ou en permet une autre. Quelques réflexions semblables auroient bien épargné du soin & du tems à d'illustres Ecrivains.

En voici quelques-unes qui n'avoient point été faites & qui l'auroient mérité. La premiére regarde la conjugaison des verbes françois par le moyen de trois ou quatre régles nouvelles qui se réduisent à 5. ou 6. pages: au lieu qu'elle occupe cent fois plus de discours dans les Grammaires précédentes. La 2^e. réflexion regarde le régime des verbes passifs en françois: ce régime est de deux sortes; comme, *il est loué de beaucoup de gens*; ou *il est loüé par beaucoup de gens*. Ces deux régimes *de* ou *par* s'emploient-ils indifféremment; & s'il ne sont pas indifférents, lequel est à préferer, & en quelles occasions? Voici la régle que marque là-dessus nôtre Auteur, & à quoi

il ne paroît pas qu'on eût pensé avant lui. Quand il s'agit d'une action extérieure, on met *par*, comme *il a été rencontré par des voleurs*; ou *il fut tué par ses domestiques*: quand il s'agit d'actes intérieurs de l'ame, on met ordinairement *de*: comme *il est estimé des sçavans, il est aimé de tous*. Si l'on parle d'actions qui participent de l'intérieur & de l'extérieur, on met comme indifféremment *de* ou *par*. Il a été *félicité des Sçavans*, ou *par les Sçavans*.

L'Ouvrage est plein de pareilles observations nouvelles; sur tout dans le chapitre où l'on parle de la pratique du stile par rapport à ses qualités principales; telles que la clarté, la facilité, la vivacité, la douceur, &c. On fait sentir à ce sujet combien il entre d'*arbitraire*, dans ce qui s'appelle *stile nombreux*; malgré ce qu'en juge la prévention de l'habitude & de l'éducation.

D'autres réflexions singuliéres sur la ponctuation & sur l'usage des divers accens, à quoi on avoit toûjours négligé de marquer des régles déterminées, apparemment parceque l'on

trouvoit le ſujet peu important, ſe trouvent encore ici & ſont très propres à mettre de la netteté & de l'uniformité dans nôtre orthographe ; ſans cela elle ſe contredit manifeſtement elle-même. Par exemple, dans les doubles points qu'on met ſur un *u* voyelle en ces deux mots & leurs ſemblables, *Antinoüs* & *Loüer.* En effet, d'un côté les deux points déſignent une ſéparation de ſyllabes entre l'*o* & l'*u*, comme ſi l'on écrivoit *Antino-üs* ; & de l'autre côté ils marquent tout le contraire; c'eſt-à-dire, une union de ſyllabes entre *o* & *u*; ce qui jette de la confuſion & de la contradiction, & peut cauſer de l'incertitude & de l'embarras à ceux qui apprennent le françois, & même à ceux qui le ſçavent.

En parlant de ces obſervations utiles & neuves ſur des points particuliers de Grammaire, nous omettons ce qui eſt de nouveau dans le plan général de chaque traité, & la liaiſon des traités réunis en ce volume. C'eſt ce que l'Auteur a fait appercevoir dans le diſcours préliminaire qu'il intitule, plan général du Cours des Siences, dont

nous parlames au mois de Mai 1730.

Quoique dans les traités ſuivans il ſe trouve des réfléxions auſſi particuliéres que dans la Grammaire Françoiſe, elles y paroîtront moins frappantes ; parceque les facultés ſur quoi elles tombent, ſont enſeignées ou appriſes par-tout & par des eſprits, qui ne ſont pas toûjours diſpoſés à goûter & à recevoir ce qu'eux-mêmes ils ont manqué à découvrir. Ainſi quelques-uns ne conviendront pas d'une choſe que l'on inſinuë ici en divers endroits ; ſçavoir, que c'eſt uniquemnt le talent naturel aidé de l'exercice & de la lecture aſſiduë des piéces éloquentes, qui ſert à acquérir l'éloquence ; & que les régles particuliéres d'éloquence ſont inefficaces pour la pratique : car, dit-on, ou bien elles n'enſeignent que ce qu'on ſçait d'ailleurs comme naturellement ; ou bien elles ſont ſi vagues, qu'on eſt auſſi embarraſſé à en faire une juſte application après les avoir appriſes, qu'on l'étoit avant que de les apprendre. On fait une remarque d'uſage ſur l'inutilité des leçons qu'on donne

pour faire des périodes nombreuſes, rondes, ou quarrées. On en cite une de M. *Fléchier* qui a tous les compartimens, tous les nombres, & toute la *rondeur* ou la *quarrure*, que les régles les plus exquiſes de Rhétorique aient coûtume d'exiger. Avec cela il ſe trouve qu'à force de perfections, elle eſt défectueuſe par ſa longueur exceſſive; au lieu qu'en la ſéparant en deux ou trois périodes, qui n'auroient chacune qu'environ 50. ou au plus 60. mots, elle eſt bien plus au goût de nos François. Leur vivacité ne ſouffre qu'à regret qu'on ſuſpende trop long-tems le ſens du diſcours; ſur quoi l'Auteur avance que nos périodes les plus nombreuſes ne doivent avoir que trois membres, & ne contenir qu'environ 60. ou 70. mots: à la différence des grandes périodes de Ciceron & des autres Auteurs Latins qui devoient en avoir plus de cent: ſoit qu'ils euſſent plus que nous de force, & dans les poumons, afin de les prononcer, & dans l'imagination, afin de les concevoir ſans peine. L'Auteur fait appercevoir encore l'inconvénient des ef-

ſorts, que ſont certains génies qui n'ont pas le talent naturel de l'éloquence, afin de mettre en pratique les régles pour commencer un diſcours, ou pour concilier la bienveillance des Auditeurs en le commençant. L'Auteur réduit la nature de l'éloquence à un point aſſés ſurprenant, qui eſt de dire pluſieurs fois la même choſe ſous différens jours : ce qui eſt la pratique d'une figure de Rhétorique appellée communément *expoſition.* Quelque importante que ſoit une pareille obſervation, qui renferme preſque ſeule tout ce que l'éloquence peut avoir d'artifice ou d'artificiel, nous n'en parlerons pas ici, aïant déja expoſé cet article en d'autres endroits de ces *Mémoires.*

Quoique l'Auteur n'admette guéres de régles d'éloquence, il admet des régles de Rhétorique pour faire diſtinguer l'une d'avec l'autre. On peut n'être point éloquent & pratiquer la Rhétorique, en obſervant certaines régles vagues dont nous avons parlé, mais dont on ne fait pas une aſſés juſte application faute de génie ; mais

d'ailleurs gardant des uſages que la coûtume a introduit dans les diſcours d'apparat pour certains tems ou certains pays. En parlant de la pratique des piéces particuliéres d'éloquence, on indique ſur-tout au ſujet des Plaidoyers l'endroit où l'Orateur montre le plus ſon talent : c'eſt, dit-on, à réfuter les raiſons de l'adverſe Partie, ſans en rien ſuprimer. Les Juges trouvant que l'Avocat poſſéde les raiſons des deux Parties, en ſont plus diſpoſés à pencher vers celui que l'Avocat entreprend de défendre.

On trouve dans ce qu'expoſe le P. B. touchant les régles des Sermons, beaucoup d'avis utiles pour apprendre à manier un diſcours, à en diſpoſer les parties, à les faire naître l'une de l'autre, à les multiplier ou à les retrancher, pour donner au diſcours plus ou moins d'étenduë ſelon les conjonctures, à en raſſembler la matiére ou les matériaux ; & ſur-tout à former la diviſion, laquelle doit toûjours ſuppoſer toute la matiére préſente à l'eſprit de l'Orateur : ſans quoi ce ſeroit vouloir partager un tout qui n'a

point encore ſes parties ; & employer le couteau là où l'on n'a point encore ce qu'on doit couper. Il indique à ce ſujet un moyen de ſe remplir l'eſprit de ſon ſujet pour en faire plus facilement la diviſion, en mettant par écrit ce qu'on aura ramaſſé de ſes propres penſées, aidées par la lecture des diſcours ſur le ſujet qu'on doit traiter.

Dans les piéces d'éloquence de divers genres que l'Auteur rapporte tout entiéres, pour en mieux laiſſer voir la ſuite & l'économie, il ajoûte à chacune quelques obſervations pour montrer comment on peut appliquer le peu de régles que l'art fournit, ou s'en affranchir quelquefois. En parlant de la *contention* ou du *mouvement* à l'occaſion du Plaidoyé de *Perſée*, devant *Philipe Doron* ſon pere, Roi de Macedoine, on obſerve que ſouvent il s'agit moins de prouver une choſe à l'Auditeur, que de la lui rendre ſenſible & de l'y affectioner, lui mettant ce qu'il ſçait déja ſous un jour qui le frappe, & qui le touche, pour lui faire vouloir ce qu'il ne vouloit pas. On avance plus par voie de ſentiment que

par voie de raisonnement. *Persée* au lieu d'apporter une preuve directe & raisonnée, que son frére étoit venu chés lui avec des gens armés pour l'assassiner, entre d'abord en indignation contre le doute qui en pourroît venir dans l'esprit du Roi son pere. *Auroit-il fallu*, dit-il, *me laisser égorger, pour vous persuader qu'ils en avoient le dessein?* On trouve ainsi diverses réflexions sur les autres piéces d'éloquence rapportées, & particuliérement sur un Plaidoïé de M. *Patru*; aussi-bien que sur les différens genres de Sermons usités dans les chaires chrêtiennes.

Dans le traité de la *Poësie* en examinant sa nature, on demande si *la versification & la fiction sont indispensablement attachées* à la Poësie. La question indécise parmi tant de Sçavans qui l'ont agitée, se résoud ici par une simple attention à l'usage, qui donne le nom de Poësie à des ouvrages de versification & de fiction, quand l'une des deux s'y rencontre; sans quil soit besoin que toutes les deux s'y trouvent ensemble. Des Epigrammes, des Rondeaux, des Elégies, la Pharsale

de Lucain & ſemblables Ouvrages ſont eſtimés appartenir à la Poëſie, quoiqu'ils ſoient ſans fiction : au contraire des Piéces dramatiques en proſe ou des Poëmes héroïques traduits en proſe, ſont cenſés des Poëſies ; quoiqu'ils manquent de verſification : mais la Poëſie dans ſa plénitude & ſa perfection, comprend & la verſification & la fiction.

Les régles incertaines de la fiction fourniſſent encore des réflexions à faire. On y demande ordinairement une vraiſemblance poëtique : nôtre Auteur fait ſentir que cette ſorte de vraiſemblance n'a point de juſtes régles. Il eſt évident d'abord que les imaginations de l'Arioſte & les Métamorphoſes d'Ovide n'ont aucune vraiſemblance. L'Enéïde même de Virgile malgré la prévention contraire, pourroit bien n'en pas avoir : ce qu'on y appelle ſyſtême poëtique choquant le bon ſens par le caractére des divinités plus méchantes & plus injuſtes que des hommes, telles que Junon ; tandis qu'on y montre des hommes plus pieux que les divinités, comme Enée ;

d'ailleurs un Jupiter tout-puiſſant & qui néanmoins ne peut rien contre le deſtin; ne ſont-ce pas là autant de contradictions manifeſtes? Les régles & la meſure de la fiction dans la Poëſie, paroiſſent donc fort arbitraires, quoiqu'en diſent les Apologiſtes de l'att, qui n'ont pas fait ſur ce point certaines réfléxions. Quelques reſtrictions judicieuſes qu'*Horace* lui-même veüille donner à la liberté de la fiction, il faut reconnoître qu'à l'égard de certains Poëmes, la premiére maxime de ce Poëte eſt la plus fixe : ſçavoir, *qu'il eſt permis aux Poëtes comme aux Peintres d'oſer feindre tout ce qui leur plaît*; pourvû qu'ils ſçachent plaire à ceux pour qui ils écrivent.

Pictoribus atque Poëtis
Quid libet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.

Au chapitre du ſtile poëtique perſonnel on démêle un myſtére, qui peut dans la Littérature être d'une pratique fréquente : ſçavoir, comment la liaiſon & l'emploi des mots dépendent de l'uſage; & néanmoins dans la Poëſie, & même en certains diſcours de proſe,

une liaiſon nouvelle de mots, qui ſurprend l'eſprit agréablement, eſt indépendante & au-deſſus de l'uſage. On en indique ici des exemples de tous le Poëtes, & c'eſt ſur quoi on ne peut donner de régles : le goût ſeul en peut décider ; & les goûts étant ſouvent opposés, certaines expreſſions du ſtile poëtique ſont approuvées par les uns & improuvées par les autres.

Ce qu'on dit ſur la nature du Poëme épique peut ſervir beaucoup à éclaircir le ſujet de bien des diſputes. On obſerve d'abord que la régle donnée ordinairement pour la durée d'un an, que l'on preſcrit à l'action du Poëme, n'eſt pas fondée ſur une raiſon invincible. Il ne paroît pas non plus que le ſujet en doive être plûtôt une action qu'un événement qui réſulte de diverſes actions ; ou une paſſion qui en ſoit le principe : ce qui ſe voit dans l'Iliade *d'Homére*, où nulle action particuliére ne fait le ſujet du Poëme.

L'Auteur dans ce qui regarde le Poëme dramatique, fait naître des penſées capables d'écarter certains préjugés, qui tiennent lieu à quelques

uns de régles infaillibles. Il n'en expose pas moins, ce qui est universellement reçû par la pratique des piéces, par rapport à ce qui régarde les sciences les épisodes, les intrigues, &c.

La nature de *l'entousiasme*, tel qu'on l'expose en ce traité, éclaircit des contradictions apparentes dans ce qu'on dit communément de l'Ode, & dans ce qu'on y exige pour y trouver des saillies sans égarement d'esprit.

On avance dans la pratique des genres particuliers de la Poësie françoise, que la mode des Elégies & des Sonnets a bien diminué parmi nous, si elle n'y a pas tout-à-fait passé. L'Auteur à la fin de ce traité ajoûte comme il a fait au traité d'éloquence, des piéces entiéres : & sur les endroits qui y sont les plus remarquables, il met des remarques critiques pour faire appercevoir ce qui s'y trouve de plus ou de moins parfait.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la premiére des trois parties du Cours des Siences, laquelle tend à former le langage ou l'expression ; & qui comprend les facultés de la Grammaire,

de l'Eloquence & de la Poëſie. Quelque abregé que ſoit ce que nous en avons dit, vû la quantité d'obſervations que chaque traité nous donnoit occaſion de rapporter, nous ne pouvons entamer les traités ſuivans qui fourniſſent autant ou plus de matiére : ainſi nous réſervons à en parler une autrefois : d'autant plus que ce ſont des ſujets indépendans les uns des autres ; leur réünion dans un même volume ne regardant que la totalité des Sciences, que l'Auteur a eû en vuë d'expoſer.

ARTICLE LXV.

LA VERITE' FABULISTE, Comédie, *avec un Recüeil de Fables par M.* Delaunay. *In* 12. *pp.* 150. *A* Paris *chés Jean-François* Joſſe, *ruë S. Jacques.* 1732.

LA Comédie qui précéde les fables de M. *Delaunay*, & qui leur ſert en quelque ſorte de *Préface*, eſt une petite Piéce d'un acte, qu'on a vû repréſenter l'hiver dernier ſur le

Théatre Italien. Par la maniére dont elle a été reçûë des Spectateurs, l'Auteur a pu juger du succès que ses fables doivent avoir dans le Public; puisque cette Piéce elle-même n'est autre chose qu'un tissu d'Apologues liés ensemble. Voici le plan de la Comédie & le lien des fables.

Malgré les mauvais traitemens que la *Vérité* a reçûs des hommes, lorsqu'elle vivoit librement parmi eux; elle prend la resolution d'y paroître encore; mais avec plus de précaution qu'autrefois. C'est uniquement le zéle qu'elle a pour les plus solides intérêts des ingrats qui l'ont bannie, & non le dégoût de la solitude, qui l'engage à sortir de la douce retraite où elle habitoit depuis long-tems, & où elle étoit tranquille, parcequelle se suffisoit à elle-même. La Déesse communique ce dessein à Mercure, & l'avertit de lui amener les hommes qu'elle se propose de réformer. L'entreprise paroît à ce Dieu d'une difficulté insurmontable; il conseille à la *Vérité* d'y renoncer, & l'assûre que sa présence seule révoltera tous les esprits: eh

 bien,

bien, dit-elle, je me déguiſerai pour ne point effaroucher ; & fût-il néceſſaire d'emprunter les couleurs du menſonge, j'y aurai recours afin d'être plus utile. Mercure prétend que ce moyen eſt uſé depuis trop long-tems, & qu'il n'aura nul effet ; la *Vérité* ſoutient qu'il eſt très-bon, & elle le prouve par une raiſon ſans replique ; cette raiſon eſt une fable. Un jeune Sultan plein de fierté & d'ambition mettoit ſa gloire à étendre ſes Etats par des conquêtes, ou plûtôt à ravager ceux des autres, & à épuiſer les ſiens. Ses plus ſages Miniſtres gémiſſoient du malheur des Peuples ſans oſer le repréſenter : ſon Viſir eut recours à un ſtratagême pour le lui faire connoître. Il feignit d'entendre le langage des oiſeaux. Le jeune Prince curieux en veut une preuve, & lui ordonne de lui expliquer ce que diſoient entr'eux deux hibous, dont un ſoir il entendoit les cris. Le Viſir ſe défend d'abord de raporter un diſcours auſſi téméraire que l'étoit celui de ces oiſeaux ; & ne ſe rend qu'à un ordre exprès de le redire mot pour mot. Voici ſes paroles :

L'un est pére d'un fils, & l'autre d'une fille
Qu'ils veulent ensemble établir ;
Et voici ce que l'un disoit à l'autre pére :
Ecoutés, je prétens mon frére,
Que nos enfans soient bien, qu'ils ne puissent faillir ;
Et pour que leur état soit durable & tranquille,
Je n'accorderai rien, si vous ne leur donnés
Trente villages ruïnés,
Item quelque petite ville.
Oh! frére, a répondu l'autre hibou, d'accord ;
Cinq cents si vous voulés, allés je vous proteste,
Que si le Sultan vit, nous en aurons de reste:
Il est pour les hibous d'un merveilleux rapport :
Que son regne soit long, nous aurons pour aziles,
Tous les villages & les villes.
Le Sultan avoit de l'esprit,
Il sentit bien le trait, il le mit à profit.
. . . .
. . . .
Il faut, vous le voyés, orner la vérité.

Mercure sent lui-même le pouvoir, & l'utilité des fables ; il part pour aller annoncer aux hommes le retour de la diviniré bien-faisante, & lui fait venir plusieurs personnes de caractéres fort différens & très bien variés. C'est

le ſeul moyen d'exciter & de ſoutenir l'attention dans les Piéces de théatre mêlées de fables. Comme elles tendent uniquement à l'inſtruction, elles ne ſont pas ſuſceptibles de beaucoup d'action, ni par conſéquent d'une intrigue fort intéreſſante. Les perſonnages qui paroiſſent ici, ſont un Gentilhomme d'une Province éloignée, entêté de ſa nobleſſe & paſſant ſa vie à tourmenter ſes vaſſaux; un ambitieux, une jeune perſonne d'une ſenſibilité & d'une délicateſſe exceſſive, un Gaſcon paraſite : il faut ici rendre juſtice, & à l'Auteur, & à la Gaſcogne. La *Vérité* dans les leçons qu'elle fait à ce perſonnage repréſenté par Arlequin, déclare qu'elle n'eſt point ſi broüillée avec tous ſes compatriotes, que certaines gens voudroient le perſuader; elle reconnoît même parmi eux des diſciples fidéles. Suivent un Poëte affecté & un Grand, qui par la protection qu'il donne à cet Auteur, voudroit ſe faire honneur de ſes ouvrages. Enfin un faſtueux & un faux Politique terminent la Scéne.

Outre ce que nous avons remarqué

de la différence de ces caractéres, plusieurs ont l'avantage d'être neufs, & de n'avoir pas été mis sur nôtre théatre. Une chose qui met encore un peu de variété dans cette Piéce ; c'est que tous ces personnages ne se rendent pas avec la même facilité : quelques-uns résistent constamment à la clarté que la Déesse veut porter dans leur ame, & ne veulent pas convenir des défauts qu'elle leur fait voir ; ceux-ci sont le faux Politique, le Poëte & son Protecteur : les autres plus vicieux reviennent avec plus de docilité. Sur quoi la *Vérité* remarque qu'il est plus aisé de guérir les hommes de leurs vices, que de leur ôter leur ridicule.

On sera bien aise de voir ici une des fables, qui sont mises dans la bouche de la *Vérité* : voici la seconde de la Scéne IX. qui est adressée au Protecteur du Poëte.

L'AURORE ET LE COQ.

Un Coq au lever de l'Aurore
Se signaloit par ses clameurs :
La Déesse, qui vient arroser de ses pleurs
Les aimables présens de Flore,

Dit au chantre importun : à quoi bon tous ces cris ?
Pourquoi troubles-tu mes myſtéres ?
J'annonce, dit le Coq, aux mortels endormis
Vôtre lever & leurs affaires ;
Et d'ailleurs, en Sujet ſoumis,
Je vous rends par mes chants des hommages ſincéres.
Laiſſe, lui dit l'Aurore, & ma gloire, & tes ſoins,
Les mortels ſçavent leurs beſoins,
Leurs avides deſirs les éveillent de reſte ;
Celui qui vit heureux, par toi le devient moins,
Et le malheureux te déteſte.
Quant à ma gloire, je proteſte
Que j'y renonce pour jamais,
S'il faut la tenir de tes faits.
J'en dis autant que la Déeſſe :
Vos clameurs me font treſſaillir,
Je deſire un Laurier d'une plus noble eſpéce ;
Le Public a le ſeul que je veüille cuëillir.

Les fables qui ſuivent cette Comédie ſont au nombre de cinquante : elles nous paroiſſent juſtes & ingénieuſes pour l'invention, ſans être trop recherchées. L'Auteur ne s'eſt pas fait une loi d'imaginer tous les ſujets qu'il a traités ; la fable du *Chien & du Maître d'hôtel* (Sc. VIII.) eſt d'Eſope. La Xe. de ſon recuëil, *Jupiter & le Limaçon*, la XVIIIe. *le Mouton*

& le Loup, la XIII^e^. *les Grives* sont du même Auteur ; du moins nous ont-elles été transmises sous son nom ; & nous ne les avions pas encore en vers françois. Qui croiroit qu'on auroit pu trouver à glaner dans un champ, où le célébre *la Fontaine* avoit fait une si abondante recolte ? Certains passages d'Horace ont donné naissance à quelques-unes : *les deux vases* (p. 86.) dont l'un corrompt une excellente liqueur, l'autre la conserve dans toute sa bonté, la perfectionne même, & en tire une odeur exquise qu'il garde toûjours, a été faite sur ce mot assés connu, qu'on applique à l'éducation : *quo semel est imbuta recens, servabit odorem testa diu. Le Paysan & la Riviére* (p. 64.) sur celui-ci. *Rusticus expectat dùm defluat amnis.* Les plus grands exemples que nous ayons en ce genre d'écrire, autorisent à emprunter des idées étrangéres, & M. *Delaunay* a montré par le plus grand nombre de ses fables, qu'il étoit riche de son propre fonds.

Pour ce qui est de la maniére dont

elles sont décrites, le stile de l'Auteur tient un milieu entre l'élégante précision de Phédre & le badinage enjoüé de *la Fontaine*. Il n'est pas si avare de paroles que celui-là ; il n'est pas si prodigue de réflexions naïves que celui-ci. Il décrit & peint assés naturellement des objets que le premier se fût contenté de montrer au Lecteur, & de faire passer rapidement devant ses yeux : mais il ne les accompagne pas d'autant de circonstances & d'espéces de petits épisodes, que le fait quelquefois le second. Le parti qu'il a pris en cela est très-judicieux : il vaut mieux pour un Auteur, comme pour un Peintre, travailler dans un goût qui lui soit particulier, que d'être servile copiste du plus excellent Original. En voulant imiter sa maniére à laquelle on n'atteint jamais, on ne fait que rappeller l'idée de ses beautés & les faire regretter.

Nous finirons par rapporter une fable de ce Recueïl : c'est la meilleure maniére de faire connoître de pareils ouvrages, & celui-ci en particulier ; car si les fables sont variées pour les

sujets, elles sont peut-être un peu trop uniformes pour le ton dont elles sont racontées. C'est la trente-quatriéme p. 116.

LA SOURIS ET SES PETITS.

Un chat matois & meurtrier
Se joüoit avec son gibier ;
C'étoit une souris que d'une adroite pate
Il laissoit échaper, qu'ensuite il arrêtoit ;
Puis d'une façon délicate
Il la prenoit, & l'emportoit,
Seulement pour changer de place.
Et ce jeu-là se répétoit
Avec nouvelle adresse, avec nouvelle grace.
Une mere souris près de ses souriceaux,
Dans un coin du grenier, où se passoit la scéne,
Regardoit ces tours avec peine ;
Car elle en prévoyoit, & la suite, & les maux :
Mais ses petits sans voir la conséquence,
Rioient de tous ces jeux, qu'ils croyoient innocens,
Et vouloient s'y mêler faute d'expérience :
Mais leur mere leur dit : avés-vous perdu sens ?
Ne voyés-vous pas que le traître,
Quand quelqu'une de nous tombe ainsi dans ses lacs,
Commence par joüer, finit par se repaître ?
Gardés-vous bien de cet appas.

Quel vaste champ pour la morale?
Que de points différens pour nôtre instrúction?
Quelques attraits flatteurs que l'apparence étale,
On ne sçauroit garder trop de précaution.

ARTICLE LXVI.

ANALYSE DE L'AUGUSTIN de Jansénius, *par M. l'Abbé* *** *In* 4°. *pp.* 880.

Voïés l'Art. LVII. au mois précédent.

LE troisiéme Tome de l'*Augustin de Jansénius* traite, ainsi que nous l'avons dit, de la Grace du Sauveur, & il est partagé en dix Livres. Le premier roule sur l'état de l'homme sous la Loi de nature & sous la Loi de Moïse. Avant la Loi écrite, dit *Jansénius*, les hommes, à la réserve des Patriarches & de quelques Justes à qui la grace étoit donnée, étoient dans les ténébres d'une ignorance qu'ils ne pouvoient dissiper: sous la Loi de Moïse l'ignorance s'est dissipée, on a connu le péché, mais la concupiscen-

ce ôtoit à la volonté le pouvoir de l'éviter ; parce que la grace sans laquelle on ne peut rien, manquoit à presque tous les hommes. On réfute ici ces deux erreurs en montrant par des autorités invincibles , qu'une grace suffisante intérieure étoit alors accordée aux hommes : mais que n'ajoûte point le nouvel Augustin contre la Loi de Moïse ? L'ancien Testament n'étoit qu'une grande Comédie, figure du nouveau , que les Juifs & la Synagogue représentoient sans en comprendre le sens. Cette Synagogue , ce Peuple chéri n'étoit qu'une assemblée d'hommes charnels qui ne différoient guére des Païens : non seulement ils n'avoient pas le pouvoir d'accomplir les préceptes , mais encore ils manquoient de la grace nécessaire pour prier. L'Auteur de l'Analyse s'applique à combattre ces blasphêmes , à répondre aux difficultés de *Jansénius* & de ses Partisans , & à marquer les vraies différences qui se trouvent entre l'ancienne & la nouvelle Loi.

Au second Livre commence tout le fonds du systéme de *Jansénius*. Il pré-

tend y montrer le vrai reméde qui nous guérit, & la maniére dont il opére sur nôtre volonté. Ce reméde est une grace différente de celle qui étoit donnée à l'homme innocent, en ce que l'une laissoit à la volonté son indifférence, & que l'autre la détermine invinciblement; car voila la maniére d'agir propre de la grace donnée par J. C. Sauveur. Au reste, il ne veut pas être plus du parti des Thomistes, que de celui des Molinistes; parceque ceux-là en admettant dans les deux états, & des graces purement suffisantes, & des graces efficaces par elles-mêmes, ne distinguent pas la grace du Sauveur de celle du Créateur; & que ceux-ci annéantissent totalement la grace du Sauveur. Il marche donc entre les deux avec S. Augustin: *inter utrosque S. Augustinus incedit medius.* Mais où ira-t'il? Tout secours que la volonté peut rejetter, n'est point selon lui un secours du Sauveur: & dans le 12^e^. & le 13^e^. chapitre de ce Livre, il dit nettement, que la grace qui ne détermine pas invinciblement, est Pélagiéne, & que les Semi-Péla-

giens admettoient très-volontiers toute grace intérieure de volonté, pourvû qu'elle ne fût point invinciblement déterminante. Peut-on établir plus clairement la quatriéme Propoſition condamnée par innocent X. ? De plus une des raiſons qu'il apporte pour prouver l'efficacité invincible de la grace de J. Ç., c'eſt qu'il n'y en a aucune qui n'ait ſon effet & qui ne l'opére infailliblement dans ceux à qui elle eſt donnée. Voila donc encore la ſeconde Propoſition condamnée ; *dans l'état de la nature tombée on ne réſiſte jamais à la grace intérieure* : car que ſignifient autre choſe ces paroles du c. 25 : *ejus efficaciſſima natura declaratur, ex eo quod nulla prorsùs effectu caret, ſed eum in omnibus quibus datur infallibiliter operatur ?* Et ces autres : *ſignificat Auguſtinus, hoc ipſo quo data eſt homini gratia, mox effectum ſequi ; ſic è contrariò negativè ſubindè raciocinando docet, hoc ipſo quo effectu homo deſtituitur, nullam ei gratiam collatam eſſe ?* En vain il veut éluder les textes clairs qui dans S. Auguſtin prouvent l'indifférence de la liberté, pour conſentir

ou pour résister à la grace ; c'est ce qu'on expose ici nettement.

Pour mieux établir cette grace unique toûjours invincible, le troisiéme Livre est emploïé à combatre la grace suffisante. On y avance donc, qu'il n'y a que ceux qui agissent qui aient des graces ; & qu'ainsi tous les Infidéles qui ne parviennent pas à la Foi, tous les Fidéles qui ne parviennent pas à la justice, tous les Justes qui ne parviennent pas à la persévérance, n'ont point de grace pour cela. Chaque chapitre de ce Livre est marqué par une erreur. Dans le 1^er^. on ne reconnoit point d'autre secours que celui qui est efficace par lui-même ; dans le 2^d^. & le 3^e^. le secours purement suffisant est traité d'inutile, de pernicieux, de monstrueux : dans le quatriéme, on le refuse expressément à tout le monde : dans le cinquiéme jusqu'au neuviéme, on le refuse en particulier au Peuple Juif ; dans le dixiéme, on prive de tout secours ceux qui péchent : dans le onziéme & le douziéme, on refuse aux Infidéles tout secours même éloigné. On ne pour-

roit croire tous ces excès, si on ne les faisoit toucher au doigt. Le principe donc qu'il établit dans le treiziéme chapitre, est que S. Augustin enseigne souvent de dessein formé, que Dieu commande à l'homme des choses qu'il ne peut faire, & qu'il lui retire son secours : *sæpènumerò ex professo docet, Deum jubere quædam quæ non potest homo facere, ipsumque auxilium suum subtrahere.* Quoi! sera-ce le secours même éloigné, sera-ce au Juste même? Ecoutons la premiére des cinq Propositions condamnées établie en termes formels, *hæc igitur omnia plenissimè planissiméque demonstrant, nihil esse in S. Augustini doctrinâ certius ac fundatius, quàm esse præcepta quædam quæ hominibus, non tantùm infidelibus, excœcatis, obduratis, sed fidelibus quoque & justis, volentibus & conantibus secundùm præsentes quas habent vires, sunt impossibilia, deesse quoque gratiam quâ possibilia fiant.* Il a beau se retourner, pour trouver pourtant une espéce de pouvoir. Selon lui le pouvoir véritable & suffisant ne se donne que par la grace efficace : or ces Justes ne l'ont

pas : ils n'ont donc pas un vrai pouvoir. Y a-t'il rien à quoi les Sectateurs de Janſénius s'attachent plus, qu'à montrer que ſans la grace efficace on ne peut rien ?

Ce qui fait la matiére des chapitres ſuivans eſt une ſuite de toutes ces impiétés. Au c. 20e. Janſénius avance, que Dieu ne veut pas ſincérement le ſalut de tous les hommes. Il s'appuïe de S. Auguſtin : mais on prouve ici, que ce S. Docteur établit poſitivement le contraire. A cette occaſion on diſcute le ſentiment de quelques Théologiens qui ont dit que la volonté antécédente de Dieu étoit une volonté de ſigne & improprement dite : & on fait voir enſuite par toutes ſortes d'autorités & de raiſons, que cette volonté de Dieu à l'égard du ſalut de tous les hommes a tous les caractéres d'une vraie & ſincére volonté. On inſiſte principalement ſur ces paroles de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés* : & on répond aux objections des Hérétiques ſur cet article. Si Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes, J. C. n'eſt pas mort pour leur

ſalut à tous : auſſi Janſénius poſe-t'il ce point comme certain dans le c. 21. Il y dit que la rédemption générale eſt la baſe de l'erreur Semi-Pélagiéne : il y traite S. Proſper, qui avoit reconnu cette rédemption, de jeune Docteur moins inſtruit que S. Auguſtin : il y ajoûte, que c'eſt s'écarter des principes de ce S. Docteur, que de penſer que J. C. ſoit mort pour le ſalut éternel des Juſtes qui ne perſévérent pas : *nullo modo principiis Auguſtini conſentaneum eſt, ut Chriſtus Dominus pro juſtorum non perſeverantium æternâ ſalute mortuus eſſe, ſanguinem fudiſſe, ſemet ipſum redemptionem dediſſe, Patrem oraſſe ſentiatur*. Enfin il dit en général, que le Sauveur n'eſt mort pour aucun de ceux qui periſſent, quand même ils auroient été Juſtes : *profectò quiſquis perit, ſive aliquandò juſtus fuerit, ſive non juſtus, non eſt pro illo mortuus Chriſtus*. Peut-on exprimer plus clairement la cinquiéme Propoſition condamnée ? Nôtre Auteur apporte ici dix preuves de la rédemption univerſelle.

La grace invinciblement efficace étant établie, & la ſuffiſante détruite,

Janſénius dans le quatriéme Livre tâche de montrer, que l'eſſence de la grace conſiſte dans le ſeul plaiſir céleſte & victorieux. Selon lui, comme toutes les opérations de la volonté viennent d'une impreſſion de plaiſir, il y a toûjours par rapport à nous deux plaiſirs contraires, l'un terreſtre de la concupiſcence, l'autre céleſte de la grace : & celui qui a le plus de degrés de force l'emporte toûjours néceſſairement ſur celui qui en a moins. Ainſi le plaiſir dominant lie la volonté, en lui ôtant le pouvoir de réſiſter : *Janſénius* le dit en termes formels. Si c'eſt le plaiſir charnel qui domine, dit-il, il eſt impoſſible, *impoſſibile eſt*, qu'on pratique l'honnêteté & la vertu. Si c'eſt le plaiſir céleſte, il eſt impoſſible qu'il ne prédétermine pas la volonté : *impoſſibile eſt ut adjutorium cœleſtis delectationis non determinet, imò non prædeterminet voluntatem*. N'eſt-ce pas là ôter toute liberté ? Et nôtre Auteur n'a-t'il pas raiſon de montrer ici, que la Morale qui ſuit de ce principe eſt abominable ?

Comme toute la nature de la grace

consiste dans le plaisir, son unique effet est la charité sans laquelle on n'accomplit aucun précepte. C'est ce que *Jansénius* avance dans le cinquiéme Livre. Ainsi sans la charité il n'y a ni vertu Théologale, ni vertu Morale, ni Foi, ni espérance, ni crainte, qui soit bonne. Il en veut sur-tout à la crainte, qui ne peut être un mouvement surnaturel, qui ne vient point de la grace, & qui ne dispose point le cœur à la justification. On voit toute les conséquences de ces erreurs, & combien elles sont contraires à la doctrine de S. Augustin, de S. Thomas, & du Concile de Trente. Ce point est traité ici fort au long.

Avec un tel systême comment subsistera la liberté? C'est le fonds des Livres 6e, 7e, & 8e. Selon *Jansénius* le mystére n'est pas grand. La volonté, quoique nécessitée par la grace, est pourtant libre; parceque des deux nécessités qu'il distingue, l'une de contrainte, l'autre simple ou volontaire, il n'y a que la premiére qui répugne à la liberté; *duplex necessitas Augustino, coactionis, & simplex seu*

voluntaria ; illa, non hæc repugnat libertati. Il tâche même de montrer par les anciens Scholaſtiques & par pluſieurs Péres, que la liberté ſubſiſte avec une vraie néceſſité antécédente : il diſtingue pourtant deux néceſſités, l'une permanente, l'autre paſſagére ; & il croit ſe tirer de tout embarras, en diſant que la néceſſité à laquelle la volonté eſt ſoumiſe, n'eſt que paſſagére. Cette volonté reſte indifférente & libre ; parcequ'elle fait alternativement le bien ou le mal, ſelon que le plaiſir de la grace ou de la concupiſcence l'emporte. Toutes les abſurdités où il tombe ici, reviennent à ce principe ; que la néceſſité qui ſuppoſe de la connoiſſance & de la réflexion, telle qu'eſt celle qu'impoſe la grace ou la concupiſcence, n'eſt pas oppoſée à la liberté : car enfin, ſelon lui, de deux plaiſirs le plus grand met la volonté dans l'impuiſſance de ſe tourner vers l'acte oppoſé ; mais, parcequ'un plaiſir peut ſuccéder à l'autre, la volonté conſerve ſa liberté, ſon indifférence, & le pouvoir de faire le contraire de ce qu'elle fait

néceſſairement. Voila donc à quoi ſe réduit l'accord de la grace & de la liberté : c'eſt que la volonté, quoique agiſſant néceſſairement, agit ſans contrainte ; & qu'elle pourra de même faire le contraire par une néceſſité oppoſée. Si ce n'eſt pas là clairement la 3ᵉ. Propoſition condamnée, qu'eſt-ce donc en bonne foi ? On peut voir à la ſuite de tout ceci S. Auguſtin, les Péres, &les anciens Scholaſtiques juſtifiés de l'erreur qu'on leur impute ſur la liberté, comme conſiſtant dans la ſeule exemption de contrainte.

Toutes ces erreurs doivent aboutir à un ſyſtême erroné ſur la prédeſtination ; c'eſt la matiére du neuviéme Livre. Ce ſyſtême ſuivra des principes établis. Premiérement, dit-il, par rapport au ſalut il n'y a point en Dieu de ſcience, qui ne ſoit poſtérieure à un décret par lequel il prédetermine que la volonté donne invinciblement ſon conſentement à la grace, & par lequel il deſtine aux prédeſtinés des graces qui les déterminent néceſſairement aux œuvres ſurnaturelles. Secondement, ceux donc que Dieu prédeſ-

tine, reçoivent pour la persévérance finale une grace, qui emporte invinciblement le consentement de leur volonté : mais parceque tout-homme même justifié, n'est pas tiré de la masse de perdition, Dieu peut lui refuser sans aucune nouvelle faute de sa part, & lui refuse souvent en effet le pouvoir de persévérer. Troisiémement, ainsi dans l'état d'innocence tous étoient prédestinés conditionellement, c'est-à-dire, supposé la prévision des mérites : mais dans l'état de péché il n'y a qu'une prédestination absoluë d'un très-petit nombre de personnes, & qui ne suppose aucune prévision de mérites. La premiére auroit été l'ouvrage de la liberté & du mérite, parcequ'il n'y avoit alors qu'une grace suffisante, dont l'homme pouvoit user, ou ne pas user à son gré ; mais la seconde est l'ouvrage de la grace seule, parcequ'il n'y a plus qu'une grace invinciblement efficace. Après avoir rejetté tous les systêmes des Théologiens catholiques, Thomistes, Congruistes, & Molinistes, *Jansénius* s'applaudit du sien, & il prétend le trouver dans

l'Ecriture, ſur-tout dans l'Epître aux Romains. Mais nôtre Auteur peu content de montrer, que ce Novateur entend mal l'Ecriture, & qu'il ne s'accorde ni avec S. Chryſoſtome, ni avec S. Auguſtin, vient à l'examen & à la réfutation des ſix preuves que *Janſénius* apporte en ſa faveur; la premiére eſt, que S. Auguſtin admet une prédeſtination qui ne s'exécute que par des moïens irréſiſtibles: la ſeconde eſt tirée de la volonté que Dieu a de ſauver ſeulement quelques enfans: la troiſiéme eſt, que Dieu ne veut ſinguliérement ſauver que quelques adultes par des ſecours néceſſairement efficaces: la quatriéme, que Dieu n'a point la volonté de ſauver les juſtes non élus: la cinquiéme, que Dieu appelle les élus *ſelon ſon propos*; & par cette vocation on entend des graces irréſiſtibles qui conduiſent à la gloire: la ſixiéme, que les Semi-Pélagiens attaquoient ce ſyſtême dans ſaint Auguſtin. On trouvera bien de la doctrine & de la ſolidité dans toute cette Diſſertation.

Enfin la réprobation fait le ſujet du

dixiéme & dernier livre de ce troisiéme Tome. Depuis la chûte d'Adam, dit-on, Dieu n'a plus une volonté générale de sauver tous les hommes : il en laisse donc une partie dans la masse de perdition ; & en conséquence du péché originel, même remis, il leur refuse la grace invinciblement efficace, sans laquelle on ne peut persévérer. Voila la réprobation prise absolument, & dont la cause, au moins éloignée ou médiate, est le péché originel & la concupiscence qui demeure dans les justes mêmes : mais prise comparativement, elle n'a point d'autre cause que la pure volonté de Dieu, qui ne veut pas sauver tels & tels. En conséquence de ces principes on soutient, que plusieurs pécheurs sont totalement aveuglés & endurcis dés cette vie. On ne manque pas de faire sentir combien ceci est contraire à S. Augustin, à l'Auteur des livres de la vocation des Gentils, à S. Thomas, & à la raison.

Ces principes pourtant paroissent effraïer un peu *Jansénius.* Il s'ensuivroit, s'objecte-t'il à lui-même, que

Dieu ne ſeroit pas le Sauveur de tous les hommes ; que J. C. ne ſeroit pas le Rédempteur du monde entier ; qu'il n'y auroit pas une promeſſe conditionelle faite à tous de parvenir à la vie éternelle, s'ils gardent les Commandemens, &c. Il admet ces trois conſéquences ; & ſa réponſe générale à toutes les autres eſt, que ces objections ſont à mépriſer ; parcequ'elles ont été faites par les Semi-Pélagiens. Quant à la derniére objection ; ſçavoir, que Dieu ſeroit cruël, de ne créer & de ne conſerver les réprouvés que pour les perdre éternellement, il répond que la prédeſtination eſt un myſtére incompréhenſible : enfin il ajoûte ces horribles paroles : les réprouvés ne ſont pas tant créés & conſervés pour leur utilité, que pour celle des élus : *reprobati non tam propter ſuam, quàm propter electorum utilitatem naſcuntur & conſervantur.*

Voila tout le précis de l'immenſe volume de *Janſénius*. Il ſent bien que ſes ſentimens ſont extraordinaires ; auſſi dans ſon épilogue il reconnoît qu'il eſt homme, & qu'il a pu ſe

 tromper ;

tromper ; que pourtant ſa doctrine ne paroîtra nouvelle qu'à ceux qui ignorent l'antiquité ; & que du reſte il ſoumet tout ce qu'il écrit au jugement du Siége Apoſtolique & de l'Egliſe Romaine. Rien n'eſt ſi beau : mais, dit nôtre Auteur, comment ſa conduite s'accorde-t'elle avec ſa proteſtation. Par-tout où il s'eſt objecté les Souverains Pontifes, avec quel mépris n'élude-t'il pas leurs condamnations ? Comment ſe ſont comportés ſes Sectateurs ? Avec quelle indignité n'ont-ils pas traité les Papes & leurs derniéres Bulles ? Ce ne ſont pas là les ſeules réflexions qui lui échapent.

Car premiérement, un Prédicateur avec de tels ſentimens peut-il prêcher aux Fidéles ? Parlera-t'il de la crainte des peines, & de l'eſpérance du ciel ? Celle-là eſt vicieuſe, & celle-ci eſt anéantie pour la plûpart des adultes. Exhortera-t'il à pratiquer les préceptes ? Ils ſont impoſſibles à ceux qui péchent, quelquefois aux Juſtes mêmes. Demandera-t'il des bonnes œuvres pour mériter la vie éternelle ? Ce n'eſt plus une récompenſe donnée

au mérite, une couronne de Justice ; c'est une grace toute pure, on ne la tient que de la seule libéralité de Dieu. A qui enfin annoncera-t'il l'Evangile ? à un Infidéle ? avant la Foi il n'a aucune grace. A un Fidéle pécheur ? mais aura-t'il le pouvoir de se relever de ses péchés passés, & d'éviter les futurs ? A un Fidéle juste ? il ne peut l'assûrer que Dieu ne lui retirera point ses secours, avant même qu'il s'en rende indigne par son péché. A un Juste élû ? sûr de ne pouvoir périr, il se tiendroit tranquille. Sera-ce à un mourant tenté de se défier de la bonté de Dieu & de tomber dans le désespoir ? il a tout lieu de douter si Dieu veut effectivement le sauver, & si J. C. est mort pour lui.... Secondement, par ce systême toute la Morale chrêtienne n'est-elle pas renversée ? La Foi, l'Espérance, & la Charité sont détruites ; parceque tous les Fidéles ne peuvent pas croire un Dieu Rédempteur, s'approcher avec confiance du Trône de J. C., ni avoir assés de raisons pour l'aimer. L'humilité n'a plus de lieu ; car, quand on

péche néceſſairement, on ne peut s'avoüer coupable. Toutes les autres vertus ſont anéanties ; car on n'a qu'à laiſſer agir Dieu : s'il donne la grace, on fera néceſſairement le bien : s'il la refuſe, on ne peut qu'y faire..... Troiſiémement, quelle n'a point été l'opiniâtreté des Sectateurs de *Janſénius* dans tous les tems, depuis la condamnation des 79. Propoſitions de Baïus en 1567 ? Que d'Apologies ſcandaleuſes du nouvel Auguſtin, même après ſa condamnation ? On examine ſur-tout ici le Catéchiſme de 1650, où l'on érige en articles de Foi toutes les erreurs de *Janſénius* ; & on fait voir que depuis l'édition de *Janſénius* tous les tems ont été marqués par quelque trait de révolte contre l'Egliſe, & par le renouvellement de ces mêmes Dogmes qu'on affectoit de condamner, & de ne pas reconnoître dans l'*Auguſtin* d'Ypres.

A regarder une telle Secte par les ſeules apparences, continuë-t'on, ſans même entrer dans le fonds de ſes horribles Dogmes, il eſt aiſé de la convaincre de fauſſeté. Ces apparen-

ces, outre l'opiniâtreté dont on a déja parlé, ſont: premiérement, la préſomption de ſes Partiſans : par-tout les Papes, les Evêques, les Théologiens, tous ceux qui ne penſent pas comme eux ſont traités avec le plus orgüeilleux emportement. Secondement, la ſingularité qu'ils affectent dans tous les points de Dogme, de Morale, de Diſcipline, juſques dans leur ſtile & leur maniére d'écrire. A ces apparences on joint les préjugés, & on leur applique tout ce que M. *Nicole* a dit dans ſes préjugés légitimes contre les Calviniſtes. Car ont-ils plus de miſſion ? Ne ſe ſéparent-ils pas de la communion du Pape & de preſque tous les Evêques du monde; quoiqu'à l'extérieur ils paroiſſent à leurs aſſemblées ? Leur Egliſe a-t'elle cette univerſalité qui caractériſe la véritable ? Leur témérité eſt-elle moindre que celle des Proteſtans dans leur établiſſement; puiſqu'il a falu condamner toute l'Egliſe des cinq derniers ſiécles ? L'injuſtice & la calomnie leur coûte-t'elle plus ? Et de quel droit, ſelon quelle Morale oſe-t'on déchirer

les Papes les plus ſaints, le plus grand nombre des Evêques, des Ordres Religieux tout entiers ? Ne ſont-ils pas auſſi ſemblant de s'unir à des Théologiens qu'ils condamnent dans le fonds, pour ſe mettre à l'abri des cenſures ? N'enſeignent-ils pas comme les Calviniſtes des Dogmes inoüis, dont le ſeul expoſé fait ſimplement révolteroit d'abord les Fidéles ? La voie qu'ils propoſent de tout décider par S. Auguſtin, n'eſt-elle pas auſſi ridicule & auſſi impoſſible, que celle des Calviniſtes qui veulent tout terminer par l'Ecriture expliquée dans leur ſens? Tout ceci eſt copié d'après M. *Nicole* : préjugés d'autant plus forts, ajoûte-t'on, qu'ils ſont accompagnés d'un grand nombre de jugemens les plus irréfragables rendus contre cette doctrine.

Janſénius a fini ſon *Auguſtin* par le paralléle des Semi-Pélagiens, & de quelques Théologiens modernes très-catholiques. Nôtre Auteur, après en avoir montré la fauſſeté par un expoſé fidéle de la doctrine des uns & des autres ; après être remonté juſqu'à l'o-

rigine de l'héréſie Prédeſtinatienne, & avoir prouvé qu'elle a paru au moins dans le cinquiéme & ſixiéme ſiécle, qu'elle s'eſt renouvellée dans le neuviéme, & que les Novateurs d'aujourd'hui imitent les Partiſans de Goteſcalc, ſoit dans le Dogme, ſoit dans la conduite; nôtre Auteur, dis-je, finit toute ſon Analyſe par un autre paralléle qui n'eſt que trop vrai. C'eſt celui de *Queſnel* & de *Janſénius*, tant à l'égard des cinq Propoſitions qui ſont toutes renouvellées dans ſes *Réflexions Morales*, qu'à l'égard de ſes Dogmes ſur la Foi, la crainte, la charité, les deux alliances, les différens états de l'homme, & ſur l'Egliſe.

On peut dire en général de cet Ouvrage, qu'il eſt curieux, inſtructif, ſçavant, ſolide, & qu'il ne laiſſe aucune reſſource aux Partiſans du nouvel *Auguſtin*, ni ſur le droit, ni ſur le fait: mais il pourroit peut-être y avoir un peu plus de préciſion, d'ordre, d'élégance dans le ſtile, & moins de répétition. L'Analyſe eſt quelquefois noïée dans les Diſſertations: & quoiqu'on ait ſoin de faire remarquer dans les

endroits ; que c'eſt là formellement ou équivalemment telle ou telle des cinq fameuſes Propoſitions condamnées, elles ne paroiſſent pourtant pas ſous un point de vûë aſſés frappant. Tous les principes de l'Auguſtin d'Ypres ne pourroient-ils point ſe réduire à ceux-ci ?

Premiérement, la différence eſſentielle des deux états, d'innocence & de péché, eſt que dans le premier la grace étoit dûë à l'homme ; mais une grace ſuffiſante & *verſatile* qui lui laiſſoit l'indifférence de ſon libre arbitre : au lieu que dans le ſecond l'indifférence du libre arbitre eſt totalement perduë, & qu'ainſi l'homme a beſoin d'une grace qui le détermine auſſi invinciblement au bien, qu'il eſt d'ailleurs invinciblement déterminé au mal par la concupiſcence. Il faut donc diſtinguer deux graces, l'une du Créateur, qui eſt purement ſuffiſante, qui eſt univerſelle, & qui laiſſe au libre arbitre ſon indifférence : c'eſt celle qui a été donnée à Adam & aux Anges voïageurs, & ſans laquelle ils ne pouvoient faire le

bien. L'autre eſt une grace du Sauveur, toûjours invinciblement efficace & déterminante, mais accordée ſeulement à quelques-uns : c'eſt celle, & la ſeule qui ſe donne dans nôtre état, & avec laquelle on agit toûjours néceſſairement. Les Livres 2, & 3, du 2d. Tome ſont uniquement faits pour établir ce principe. . . . Secondement, toute grace qui ne détermine pas invinciblement, & dont la volonté peut uſer ou ne pas uſer, eſt donc une grace Pélagiéne : car il n'y a aucune grace du Sauveur qui n'opére infailliblement ſon effet : ceci eſt exprès dans le ſecond Livre du troiſiéme Tome. . . . Troiſiémement, il n'y a donc aucune grace purement ſuffiſante ; & comme tous ne font pas le bien, que les Juſtes mêmes tombent ſouvent ; la grace efficace, qui eſt l'unique grace de nôtre état, eſt donc refuſée à la plûpart des hommes : les Juſtes ſont donc quelquefois dans l'impoſſibilité d'accomplir les préceptes : Dieu ne veut donc pas ſincérement le ſalut de tous les hommes, des Juſtes mêmes qui ne perſévérent pas ;

puisqu'alors la grace qui leur rendroit le salut possible, leur est refusée : J. C. n'est donc pas mort pour leur salut à tous. C'est la doctrine du Livre 3, du 3e. Tome.... Quatriémement, mais comment accorder avec la liberté, & le refus de la grace aux uns, & l'invincible efficacité de cette grace dans les autres ? C'est que la liberté ne consiste pas dans l'exemption de nécessité, mais dans l'exemption de contrainte. Ainsi quoique l'homme, qui ne peut avoir d'autre mobile que le plaisir, fasse nécessairement le bien ou le mal, selon que le plaisir de la grace ou de la concupiscence domine, il agit pourtant librement; soit parcequ'il agit volontairement; soit parceque les forces de la grace & de la concupiscence pouvant varier alternativement, cette nécessité est changeante & passagére : on ne voit rien autre chose dans les Livres 6, 7, & 8, du troisiéme Tome.... Cinquiémement, par-là le systême de la Prédestination & de la réprobation est éclairci : car par le péché d'Adam tous les hommes ont mérité de périr, de souffrir même la pei-

ne du feu. Dieu par ſa pure volonté en choiſit quelques-uns qu'il veut ſauver, & pour qui J. C. eſt mort : & à ceux-là il donne des graces efficaces de ſalut, & ſur-tout la grace irréſiſtible de perſévérance. Dieu par ſa ſeule volonté ne veut pas tirer les autres de la maſſe commune de perdition : ainſi il leur refuſe (juſtement, parceque le péché originel régne encore en eux quant à ſes peines) ou la grace de la bonne œuvre, ou du moins la grace de la perſévérance finale. Penſer autrement, c'eſt être Semi-Pélagien. Ceci eſt clairement établi dans le neuviéme & le 10^e^. Livre du troiſiéme Tome. . . . Sixiémement, mais tous ces Dogmes ſont oppoſés à la créance commune des Théologiens juſqu'à *Janſénius* ; c'eſt que depuis long-tems on eſt retombé dans l'héréſie Pélagiéne & Semi-Pélagiéne. La ſource du Pélagianiſme étoit d'établir l'indifférence de la liberté, d'admettre une grace de pure poſſibilité, qui eſt la grace ſuffiſante de *Molina*, & de ne pas reconnoître la grace qui détermine invinciblement à vouloir & à

agir. D'ailleurs un des principaux articles de l'héréſie Semi-Pélagiéne étoit de nier la néceſſité d'une grace efficace par elle-même pour le commencement de la Foi : car une grace ſuffiſante & au pouvoir du libre arbitre ne leur faiſoit pas de peine. En conſéquence ils erroient ſur la Prédeſtination, en diſant que Dieu vouloit ſauver tous les hommes, que J. C. étoit mort pour tous, que tous avoient des graces ſuffiſantes pour ſe ſauver, & qu'ainſi les préceptes étoient poſſibles à tous les adultes : c'eſt ce qui fait la matiére des huit Livres du premier Tome, qui n'a été entrepris que pour ſervir de fondement à tout l'édifice monſtrueux qu'on vouloit élever.

Dans tous ces traits fidélement copiés, peut-on avec quelque pudeur ne pas reconnoître les cinq fameuſes Propoſitions ? La premiére eſt en termes exprès dans le c. 13, du Livre 3, du troiſiéme Tome de la grace du Sauveur : nous l'avons déja rapportée. La ſeconde qui dit, que dans nôtre état on ne réſiſte jamais à la grace intérieure, n'eſt-elle pas dans ces paroles

du c. 25, du ſecond Livre de la grace du Sauveur : *nulla prorſus* (*gratia*) *effectu caret, ſed eum in omnibus quibus datur, infallibiliter operatur* ? D'ailleurs tout le deuxiéme & le troiſiéme Livre ne ſont-ils pas emploïés, & à combattre la grace purement ſuffiſante, & à établir une grace, non ſeulement toûjours efficace, mais toûjours irréſiſtible & invincible ? Dans le deuxiéme Livre du deuxiéme Tome, ne dit-on pas que l'indifférence, même de contradiction, eſt accidentelle à la liberté, & qu'elle a été perduë par le péché ? N'avance-t'on pas dans les Livres 6, 7, & 8, de la grace du Sauveur, que la néceſſité ſimple ou volontaire ne répugne pas à la liberté ? Dans le 4^e^. Livre ne ſoûtient-on pas, que quand l'un des deux plaiſirs, céleſte & terreſtre, domine, il eſt impoſſible de ſe porter à l'acte oppoſé ; que la grace ſans laquelle on ne peut faire le bien manque ſouvent ; & que cette grace, quand elle eſt donnée, détermine invinciblement la volonté ? *Janſénius* n'oſeroit pas pourtant nier du mérite ou du démérite dans ceux qui

font le bien ou le mal. Peut-on donc marquer plus clairement cette troisiéme Proposition : *pour mériter ou démériter dans l'état de la nature tombée, la liberté de simple nécessité n'est pas requise, mais suffit la liberté de contrainte?* Il est dit dans les chapitres 12, & 13, du deuxiéme Livre du Sauveur ; que la grace qui ne détermine pas invinciblement, est Pélagiéne, & que les Semi-Pélagiens admettoient très-volontiers toute grace intérieure de volonté, pourvu qu'elle fût au pouvoir du libre arbitre. Dans le premier Tome on réduit l'hérésie Semi-Pélagiéne à nier la grace invinciblement efficace pour le commencement de la Foi, & pour la persévérance dans la justice ; & on ajoûte, qu'une grace soûmise au libre arbitre, telle qu'est la grace suffisante, ne faisoit point de peine aux Semi-Pélagiens. N'est-ce pas là, presque en termes exprès, cette quatriéme Proposition. *Les Semi-Pélagiens admettoient la nécessité de la grace intérieure prévenante pour chaque acte, même pour le commencement de la Foi; & ils étoient hérétiques en ce qu'ils vouloient que*

cette grace fût telle que la volonté pût lui résister.

Enfin, quand dans les derniers Livres du premier Tome on avance, que les suites de la Prédestination erronée des Semi-Pélagiens, étoient que Dieu veut sauver tous les hommes, & que J. C. est mort pour tous : quand dans le c. 21, du troisiéme Livre de la grace du Sauveur on dit, que S. Augustin nie que J. C. soit mort, ait répandu son Sang pour le salut éternel des Justes non persévérants : quand dans le même chapitre on soûtient, que la rédemption générale est la base de l'erreur Semi-Pélagiéne : quand on ajoûte, que J. C. n'est pas mort pour quiconque périt, soit qu'il ait été Juste, ou non ; *profectò quisquis perit, sive aliquandò justus fuerit, sive non justus, non est pro illo mortuus Christus.* Peut-on dans tous ces excès ne pas reconnoître cette cinquiéme Proposition : *il est Semi-Pélagien de dire, que Jesus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son Sang pour tous les hommes sans exception ?*

Il seroit aisé de faire sentir en mille

maniéres, le venin d'un tel Ouvrage, & la mauvaiſe foi de ſes Partiſans ; mais ce n'eſt pas l'extrait du nouvel Auguſtin que nous donnons, c'eſt un précis de l'Auteur qui en fait l'Analyſe.

ARTICLE LXVII.

A DEFENCE OF THE SHORT View &c. *ou, la Défenſe de la critique du* Théatre Anglois, &c. *Par Jeremie* Collier. *A* Londres, *vol. in* 8°. *de* 300. *pages.*

Voyés les Articles XXXVIII. au mois de Mai, XLVIII. au mois de Juin, & LVIII. au mois de Juillet.

EN quel endroit, demande d'abord M. N. Ariſtote & Horace ont-ils dit un ſeul mot de la Juſtice dramatique, ſur laquelle inſiſte tant le Cenſeur de nôtre théatre, parceque l'on y applaudit à des coupables *imaginaires* ? Ariſtote au chapitre tréſiéme de ſa Poëtique, répond M. *Collier*, dit que *repréſenter un homme de probité malheureux, ce ſeroit non*

seulement violer les régles de la Poësie, mais un scandale, une horreur, une pratique détestable. D'une autre part, continuë ce sage Philosophe, *faire un scélerat heureux, ce seroit un monstre le plus odieux à la raison, & une prévarication la plus contraire à la fin du Poëme dramatique.*

Mais voici les qualités que demande Aristote dans un *Héros*, lequel jusqu'à la derniére fin de la Piéce doit être malheureux. Il faut que ce principal Personnage n'ait rien d'extrême dans son caractére, soit pour le bien, soit pour le mal; qu'il ne „soit pas méchant à l'excès, dit-il; car alors per„sonne ne s'intéresseroit à ses mal„heurs, personne n'en auroit *compas„sion*: & la Tragédie seroit par-là dé„fectueuse. Le temperament à pren„dre, c'est de prêter à ce même Hé„ros, quelque imprudence, quelque „indiscrétion qui paroisse une cause „suffisante de son infortune: en telle „sorte néanmoins que sa faute ne le „rende pas absolument indigne de *pi„tié*, & que tout coupable qu'il sem„ble être, il mérite après tout que les

„Spectateurs ſoient touchés, & attendris à ſon ſujet „. Le Poëte qui ne garde pas ce milieu, tombe dans l'injuſtice énorme contre laquelle Ariſtote s'éléve ; c'eſt-à-dire, de faire un très-homme de bien, malheureux ; ou un très-méchant homme, heureux. Mais dans le milieu aſſigné par nôtre Philoſophe, la faute que le Héros ſemble avoir commiſe, juſtifie d'une part ſon malheur, & d'une autre part ſa probité malheureuſe attendrit les témoins de ſa diſgrace : de-là le double effet de la tragédie ; ſçavoir, la *Pitié* & la *Terreur* ; l'une honore la vertu, l'autre détourne de tout défaut, de toute imprudence dans la conduite. Ariſtote, conclut M. *Collier* contre M. N., a donc parlé *de la Juſtice dramatique*.

Horace ſe juſtifie auſſi contre le reproche du défenſeur du Théatre Anglois. Juſte eſtimateur du mérite des Anciens, de ces premiers Maîtres de l'éloquence & de la Poëſie, Horace n'avoit garde de penſer autrement qu'Ariſtote, ſur-tout en une choſe ſi conforme à la raiſon, à l'équité na-

turelle, à la loi gravée dans tous les cœurs des hommes. C'est en effet pour cela que ce Poëte si judicieux avertit le Chœur, de se déclarer pour la vertu, de faire l'office d'ami en sa faveur, de prier les Dieux de réserver la gloire & le bonheur au mérite malheureux, & d'ôter aux orgueilleux leur gloire & leur bonheur.

Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.

Maintenant le Chœur, comme l'on sçait, devoit être uni au sujet du drame, en soutenir l'action, & représenter le sentiment du Poëte. Si donc *Horace* veut que le Chœur sollicite avec ardeur pour l'observation de la Justice, favorable à la vertu & rigoureuse à l'égard du vice, il entend sans doute que la *Catastrophe* soit tellement ménagée par le Poëte, que les choses tournent suivant les instructions & les vœux du *Chœur*. Je ne serois pas étonné, reprend M. *Collier*, que mon critique n'eût point lû Aristote ni Horace sur l'article que j'en viens de produire; mais que, sans les avoir lûs; ou bien après les avoir lûs, il assûre qu'ils *n'ont jamais dit un seul mot* de

la Justice dramatique, c'est un procédé que nos Lecteurs qualifieront comme ils le jugeront à propos.

C'est de cette manière que M. *Collier* réfute les vaines accusations de son adversaire, qu'il découvre les feintes dont celui-ci use pour rabaisser les anciens tragiques, & mettre au moins à leur niveau les modernes : encore est-ce par grace, ce semble, & à cause du droit d'ancienneté qu'il ne préfére pas si ouvertement les derniers aux premiers. A présent, il se tourne du côté de la Comédie, & il en parle d'une maniére toute nouvelle : voici la définition qu'il lui plaît de donner à ce spectacle inventé pour corriger les mœurs : „ la Comédie est une „galanterie honnête plûtôt qu'une mo„ralité „. Les caractéres & les personnages, *il ne les veut pas vicieux au point de mériter la roüe ou la potence.* Mais d'ailleurs *il faut qu'il soient tous, des hommes de plaisir ; car s'ils étoient de fort honnêtes gens, ils déplairoient aux Spectateurs, ils empêcheroient l'effet de la Piéce, vû qu'ils se rendroient odieux.* Il est visible, dit à cela M. *Collier*,

que M. N. ſans y faire attention, exige que les Comédiens modernes ſoient plus licentieux que n'étoient les anciens : c'eſt une contradiction monſtrueuſe avec lui-même ; mais ce n'eſt pas la premiére, & ce ne ſera pas la derniére. *Damones dans l'heureux naufrage* déclare que de ſon tems la Comédie tendoit à réformer les mœurs, & débitoit pour cela des inſtructions ſalutaires. M. N. au contraire prétend que tout ce qui a l'air même de régularité, ſoit banni du théatre, & que l'on n'y admette que des caractéres libertins ; pourquoi ? c'eſt qu'autrement la Piéce déplairoit à coup ſûr ; il le répéte. *Plaute* tout payen qu'il étoit, avoit d'autres ſentimens, bien que ſa conduite n'y fût pas toûjours parfaitement conforme. Dans ſes *Captifs* tous ſes caractéres ſont ſages & réglés ; ſur-tout *Tyndare* & *Polychares* ſont deux jeunes gens vertueux, ainſi que l'eſt *Luſitele*, jeune homme auſſi de qualité dans le *Trinummus*. On voit encore dans *Terence*, comme dans *Plaute* des perſonnes plus avancées en âge, dont les

mœurs ſont ſaines & exactes. Le Théatre Anglois, ſon modéle unique à lui-même, dédaigne l'exemple des Maîtres de l'art : tous ſes caractéres portent l'empreinte du libertinage ; ce n'eſt pas à corriger le déſordre qu'il viſe, c'eſt à le flatter, à l'entretenir, à l'augmenter.

Après tout M. N. n'exclut pas abſolument de la Scéne Angloiſe *un homme de probité* ; mais il veut que ce ſoit une probité *ſpirituelle, folâtre, complaiſante*, qui ne chicane point, qui ne ſoit rien moins que ſcrupuleuſe ſur le devoir. Ce caractére de probité eſt de nouvelle création, comme tout Lecteur en conviendra. N'importe ; „il faut des fous de toutes les eſpéces, „ajoûte M. N. ce ſont des perſonna„ges livrés aux ſpectacles „.

Mais „ ſi les mœurs ſont bien pein„tes, inſiſte M. N., ce qui s'y trouve „de licentieux ne ſçauroit être une „faute, & le Poëte alors n'eſt point „blamable: ſe ſcandaliſer d'une repré„ſentation vraye, quelque énorme „qu'elle ſoit, c'eſt faire le procès à la „Providence qui a créé le genre hu-

„main „. Tel eſt l'excès de fanatiſme où l'on en vient, quand on s'érige en défenſeur du crime : on veut en juſtifier les portraits infâmes, les éloges encore plus coupables qu'on lui prodigue.

M. N. revient ſur ſes pas pour entrer en quelque ſorte de compoſition avec M. *Collier* qui le preſſe trop vivement, il ſe retranche à dire que ce n'eſt que dans la Tragédie que le vice ne doit pas demeurer impuni. Afin de gagner au moins cet avantage, il avance que le *Chœur* ceſſa avant la vieille Comédie : l'autorité d'Horace même eſt en un ſens de ſon côté : *le Chœur*, dit ce Poëte judicieux, *fut contraint de garder honteuſement le ſilence*, *dés que la loi fut portée contre ces jeux ſatyriques & inſolens*. La citation eſt fidelle ; mais elle eſt inutile pour la cauſe de M. N. Les Chœurs qui devoient faire un tout avec la Piéce même, s'étoient licentiés dans l'ancienne Comédie, au point de cenſurer le Gouvernement, d'inſulter les perſonnes en dignité, de les nommer par leur nom. Sur quoi *Alcibiade* entreprit *Eupolis*,

à l'occaſion de ſes *Baptæ*, & obtint un arrêt qui défendoit ſous de griéves peines de nommer perſonne dans les ſatyres ſur le Théatre. Telle eſt la loi dont Horace fait mention.

Lex eſt accepta, Choruſque
Turpiter obticuit, &c.

Mais cette même Loi de ſilence ne fut impoſée au Chœur que ſur l'article du *Gouvernement*, &c. Et pour montrer évidemment que le Chœur, en tant qu'il faiſoit partie de la Piéce, n'expira pas avec l'ancienne Comédie, il ne s'agit que de lire le *Plutus* d'Ariſtophane, où il y a un Chœur qui entre dans le dialogue comme partie du ſujet. De plus les *Atellanes* avoient leur Chœur : & étoient-elles de l'ancienne Comédie ? M.N. ne ſçachant plus ici par où ſe ſauver, dit : „ce n'eſt pas à la licence & au libertinage que la Scéne Angloiſe donne „du ſuccès ; ce n'eſt qu'à la gentilleſ„ſe de l'eſprit, & à la naïveté des „ſentimens„. C'eſt juſtement parceque les caractéres vicieux ſont ſpirituels & naïfs, que le vice perd toute

ſa laideur naturelle & devient aimable.

Je me ſuis plains dans ma *Critique*, pourſuit M. *Collier*, que les perſonnes du ſexe, de quelque haute qualité même qu'elles ſoient, parlent ſur nôtre Théatre le langage des plus viles proſtituées, & cela avec un grand applaudiſſement. Le fondement de cette plainte ne paroît pas vrai-ſemblable, & il eſt néanmoins réel. M. N. avoüe le fait & l'approuve. Ecoutons-le. Ces caractéres, dit-il, ſont du reſſort des mœurs poëtiques, ils ſont dans la bien-ſéance propre du théatre, quoiqu'ils ne conviennent pas dans l'uſage ordinaire de la vie; l'honneur du ſexe n'en ſouffre point, le parterre n'en doit point être ſcandaliſé; parcequ'ils ne ſont pas univerſels: un tel raiſonnement décrédite, & la cauſe, & le défenſeur.

Cependant, M. N., loin de reculer après cela ſur ce qu'il vient d'avancer, ſe promet de le prouver par la pratique des Anciens, même tragiques. Un vaſte champ s'ouvre ici à nos deux combattans; nous ne ferons

 que

que le parcourir. M. N. produit pour ſa première Piéce juſtificative *l'Antigone* de Sophocle.

La Princeſſe, dit-il, garde-t'elle donc toutes les auſtéres bienſéances, & de ſon ſexe, & de ſon rang? Afin de concevoir toute l'iniquité du reproche de M. N. il faut ſe rappeller qu'*Antigone* par l'ordre de Créon ſon oncle devoit être renfermée dans une caverne & y périr de faim; parceque contre la défenſe du Prince, elle avoit donné la ſépulture à Polynice: il faut encore ſe ſouvenir qu'*Antigone* étoit alors fiancée à Haimon, fils de Créon. Après avoir ſoutenu avec un courage héroïque les menaces de ſon oncle, elle s'attendrit enfin ſur elle-même au moment de l'exécution de la ſentence; elle déplore ſa deſtinée malheureuſe, elle accuſe la rigueur du ſort qui tranche ſes jours à la fleur de ſon âge, & qui rompt les nœuds ſacrés de l'hymen. *Quoy? Faut-il donc que je meure*, s'écrie-t'elle, *& qu'en mourant je me voye pour toûjours ſéparée de mon cher Haimon?* Ces expreſſions & ces ſentimens peuvent-ils être

mis en paralléle avec les caractéres du ſexe, que l'on expoſe & que l'on dévelope ſur le théatre moderne. C'eſt pourtant ce que fait M.N., lequel blâme enſuite *l'Electre*, dont les plaintes ſont aſſés ſemblables à celles d'Antigone. *Electre* avoit vû égorger ſon pére par ſa mére Clytemneſtre & par Egiſte : cette Princeſſe ſe trouvoit expoſée à la fureur des mêmes meurtriers, ſans eſpérance que qui ce ſoit pût s'intéreſſer au malheur qu'elle appréhendoit. Ainſi abandonnée de tout le monde, elle n'avoit plus d'autre reſſource que ſon frere *Oreſte*, dont les longs délais lui font craindre qu'il ne l'ait oubliée. En un mot ſon impatience ſur le retour de ſon frere marque bien plus, qu'elle l'attend pour qu'il la vange, que pour qu'il lui procurât un établiſſement conforme à ſon rang. Et quand même, ce dernier motif eût été égal au premier, l'objet n'étoit-il pas licite & permis, dit M. *Collier* ? Plût-à-Dieu, continuë-t'il, que le théatre de Londres approchât tant ſoit peu d'une pareille réſerve ! *On m'auroit épargné la pei-*

ne de faire un chapitre entier sur cette matiére. Il parle du premier chapitre de *sa Critique*, intitulé : *de l'obscénité du théatre Anglois.* Pour ce qui est d'*Eschyle* M. N. le respecte, & n'ose pas même le nommer. Mais il en use autrement à l'égard d'*Euripide*, auquel il fait un crime énorme d'une chose très licite & exprimée très chastement. *Polixéne* que l'on conduit à l'autel pour être sacrifiée, dit : *quoi ! l'on m'immole sans aucun égard à la hauteur de mon rang, ni au sort équitable qui doit m'unir par les nœuds de l'hymenée à un Prince digne de ma naissance. A ce discours M. N. s'emporte*, il taxe la Princesse *d'incontinence*, de *bassesse d'ame*, de *passion forcenée pour le vainqueur de sa patrie, &c.* Cependant Polixéne déplore dans la scéne rapportée, les malheurs de sa maison, la ruine de son païs, la perte des espérances qu'elle avoit conçûës d'épouser un jour quelque grand Prince en état de réparer tant de maux. Dans la crainte de se voir livrée à quelque miserable esclave, elle court avec joie à l'autel, se présente avec

courage à la mort, se félicite de ne pas survivre davantage à sa grandeur : *ne vivre que pour l'ignominie, c'est acheter trop chérement la vie selon elle.* En un mot, bien loin de prêter à la calomnie la plus étudiée le moindre prétexte, arrivée au lieu du supplice elle s'y dispose elle-même avec toute la décence imaginable, & tous les caractéres propres de sa naissance l'accompagnent jusqu'au dernier de ses soupirs.

Au régard d'Hecube, on doit convenir qu'Euripide s'est en quelque maniére oublié dans le discours, qu'il luy fait tenir avec Agamemnon, où il se trouve une expression un peu trop tendre. Au reste, si M. N. sur dix-neuf tragédies d'Euripide déterre une expression peu honnête, on lui en fournira pour celle-là des centaines du Théatre Anglois, lesquelles sont obscénes à l'excès. Les autres exemples que le protecteur de la scéne Angloise tire des tragiques Grecs, ne sont pas plus fondés que les précédens ; & comme M. *Collier* répond à ceux-ci dans le même ordre à peu

près, qu'aux premiers, nous les passons pour abréger.

Cette dispute se termine par un article que M. *Collier* a institué dans sa Critique : *L'insolence du Théatre Anglois à l'égard du Clergé.* M. N. est fort blessé de ce titre : & il en prend occasion d'invectiver contre le Clergé. M. *Collier* sourd à ces clameurs préliminaires, commence par faire sentir l'impiété des bouffonneries du Théatre sur le compte d'un état établi par Jesus-Chrît, lequel est le premier Pontife dans l'Eglise véritable. Mais M. N. rejette bien loin tout ce qu'ajoûte M. *Collier* sur la dignité des Prêtres. *Pour tenir la place de Dieu*, dit-il, & *pour le représenter, il faudroit être égal à Dieu, il faudroit être comme lui Tout-Puissant.* Selon ce principe, pour être Ambassadeur d'un Souvérain, il faudra que son Sujet qui le répresente, lui soit égal en tout.

M. N. consent par bonté que l'on garde quelques mesures à l'égard des Prélats, lesquels sont à la tête du Clergé : mais ces considérations ne con-

cluënt rien ſelon lui en faveur des Prêtres qui ſont du ſecond ordre. „Quant à l'autorité de prêcher la loi „de Dieu, de remettre en ſon nom „les péchés, de préſider au culte qui „lui eſt dû, il n'y a, dit-il, que les „premiers Apôtres qui l'ayent eüë. . . . „La Miſſion des Apôtres de Chriſt & „de leurs Succeſſeurs, ceſſa, ajoûte-t'il, „dés que les Princes furent convertis „à la Religion chrêtienne „. M. *Collier*, ſans vouloir diſputer contre un homme qui n'eſt pas inſtruit, le renvoye à un autre de ſes Ouvrages, pour y apprendre *ſon Catéchiſme*. Cet Ouvrage diviſé en quatre volumes, eſt intitulé : *eſſays ſur divers ſujets de Morale.*

Le Protecteur du Théatre Anglois, pour autoriſer l'uſage de la Scéne de Londres, de baffoüer les gens d'Egliſe, allégue l'exemple de la gentilité payenne, qui joüoit quelquefois ſur le théatre les Prêtres des Idôles. De-là il conclut en bon chrêtien que c'eſt un uſage établi de ſiécle en ſiécle, que le Sacerdoce n'a aucun droit d'être plus épargné que tout autre état ſur le Théa-

tre. M. *Collier* convient qu'il eſt échappé à *Sophocle* & à *Euripide* de lâcher quelques termes de mépris, contre ceux que l'on nommoit Devins dans le Paganiſme. Mais jamais, que l'on ſçache, ces Poëtes n'ont joüé dans leurs Piéces les Prêtres, ni leur caractére. Néanmoins, quand *Sophocle* & *Euripide* auroient perdu le reſpect aux Prêtres de leurs Idôles; leur exemple en ce point autoriſeroit-il des Chrêtiens? des hommes qui font profeſſion ouverte d'être dans le ſein *de l'Egliſe Réformée*?

M. *Collier* en finiſſant cette controverſe, invite de tout ſon cœur M. N. à choiſir deſormais des matiéres plus dignes de ſes veilles. Une mauvaiſe cauſe, dit-il, eſt déja un mal en ſoi, & enſuite elle ne ſçauroit ſe ſoutenir que par des moyens qui lui reſſemblent: ces moyens deshonorent ſon défenſeur, & lui donnent tôt ou tard de grands chagrins; & n'en eſt-ce pas un bien picquant que d'avoir ſuccombé dans une affaire, où l'on s'étoit promis, on s'étoit même vanté de pulveriſer ſon adverſaire.

ARTICLE LXVIII.

DISSERTATION SUR LA Lumiére ſeptentrionale, avec l'explication de ſes divers Phénoménes ; par le R. P. DU FESC D. L. C. D. J.

Voyés l'Article L X I. au mois précédent.

SECTION SECONDE.

Explication des cauſes de la Lumiére Septentrionale.

SI je diſois bruſquement que la cauſe éloignée de la lumiére ſeptentrionale eſt le ſoleil lui-même ; que la cauſe plus prochaine & plus immédiate de cette lumiére dépend des rayons du ſoleil, leſquels réfléchis & en voie d'en aller peindre l'image en quelque point déterminé, ou du tourbillon particulier de la terre, ou du tourbillon du ſoleil, rencontrent nôtre athmoſphére dans leur chemin & l'éclairent : ne ſeroit-ce pas me faire grace de ne regarder mon ſentiment que com-

me on regarde dans le genre hiſtorique ces romans, où l'Auteur donnant tout à l'imagination, ne cherche qu'à entaſſer merveilleux ſur merveilleux ? Mais peut-être auſſi feroit-on juſtice à tous les ſyſtêmes déja trouvés, pour expliquer les démarches de la nature dans ſes divers effets, de les traiter de chiméres, au moins ſi l'on appelle chimére tout ſyſtême qui n'eſt pas le vrai. Quoiqu'il en ſoit, comme on n'a aucune voie de s'aſſûrer qu'on a été juſques au vrai dans les matiéres phyſiques, quand même on l'auroit atteint, on s'eſt contenté juſqu'ici du vrai-ſemblable. Je vais donc eſſayer de donner à mon ſentiment ſur la lumiére ſeptentrionale un degré de probabilité, qui le faſſe aller de pair avec ceux qu'on a produits avec ſuccès ſur tant d'autres matiéres. C'eſt tout ce qu'on peut attendre de moi ; c'eſt auſſi ce que je crois pouvoir promettre d'avance.

On voit aſſés par ce que j'ai dit à la fin de la ſection précédente, que je dois diviſer celle-ci en deux articles ſéparés. Dans le premier je

chercherai la cauſe du Phénoméne général, que je nomme ſimplement, comme je l'ai dit, lumiére ſeptentrionale. Dans le 2d. je marquerai les cauſes des Phénoménes particuliers, qui diverſifient les lumiéres ſeptentrionales ſelon les lieux & les tems. Mais, comme ce que j'ai à dire eſt fort éloigné de ce qu'on a penſé juſqu'ici, il eſt néceſſaire d'en expoſer les fondements, & de les mettre dans le plus grand jour qu'il me ſera poſſible. Pour le faire avec plus de netteté, je réduirai tout le premier article de cette ſeconde ſection en demandes, propoſitions & corollaires.

ARTICLE PREMIER.

De la cauſe de la Lumiére Septentrionale.

Suppoſitions ou Demandes.

1e. La lumiére paſſant obliquement d'un milieu plus rare dans un milieu plus denſe, ſe rompt dans les confins des deux milieux, & ſe réflé-

chit en même tems à angles égaux aux angles d'incidence.

2°. La lumiére passant obliquement d'un milieu plus dense dans un milieu plus rare, se rompt dans les confins des deux milieux, pourvû que l'angle d'incidence n'excéde pas une certaine grandeur, & se réfléchit en même tems à angles égaux aux angles d'incidence. Mais, si l'angle d'incidence excéde une certaine grandeur, qui sera différente selon que les densités des deux milieux différeront inégalement, alors nulle partie de la lumiére ne se rompra & ne sera transmise ; mais il s'en fera une réflexion totale toûjours à angles égaux aux angles d'incidence.

Ces deux demandes tirées de l'expérience même sont des axiomes généralement reçûs dans l'optique.

Proposition premiére. La lumiére, qui se réfléchit en passant obliquement d'un milieu dans un autre milieu d'inégale densité, n'est pas celle qui tombe sur des parties solides. Cette proposition paroît entiérement démontrée dans le traité d'optique de

Mr. le Chevalier *Nevvton*. En voici la preuve.

Il eſt certain que ſi les rayons du ſoleil tombent obliquement de l'air ſur le verre, ils ſe rompent en grande quantité & entrent dans le verre ; quelque grande que ſoit l'obliquité de l'incidence. Il eſt encore certain que ſi les rayons du ſoleil en ſortant du verre rencontrent l'air, & font un angle d'incidence de 40. ou 41. degrés, ils ſont tous réfléchis, il n'en entre point dans l'air. Il ne faut qu'un court raiſonnement ſur cette expérience, ou la plus legére attention pour en conclurre la vérité de ma propoſition. Car, lorſque les rayons tombent avec la même obliquité de l'air ſur le verre ou du verre ſur l'air, n'eſt-il pas viſible qu'ils rencontrent plus de parties ſolides ſur la ſurface du verre que ſur la ſurface de l'air, puiſque le verre ſurpaſſe l'air en denſité, en ſorte qu'il n'y a preſque aucune comparaiſon à faire de l'un avec l'autre. Si donc la lumiére réfléchie à ſon paſſage d'un milieu dans un autre milieu d'inégale denſité étoit celle qui tom-

be ſur les parties ſolides, l'air en réfléchiroit beaucoup moins que le verre : il en réfléchit pourtant beaucoup plus, ainſi qu'on le voit par l'expérience : la lumiére réfléchie n'eſt donc pas celle qui tombe ſur les parties ſolides.

Mais ſi quelqu'un s'aviſoit de vouloir qu'en ſortant du verre dans l'air, la lumiére peut rencontrer plus de parties ſolides qu'en ſortant de l'air dans le verre ; pour ne pas perdre le tems à diſputer ſa prétenſion, il n'y a qu'à tourner la preuve de ma propoſition en cette ſorte. Si la lumiére étoit réfléchie par les parties ſolides qu'elle rencontre à ſon paſſage de l'air dans le verre, ou du verre dans l'air, il ſuivroit de-là que la lumiére à ſon paſſage du verre dans l'air ne rencontreroit que des parties ſolides, ne rencontreroit pas un ſeul pore, ſuppoſé qu'en paſſant du verre dans l'air ſon angle d'incidence fût de 40. à 41. degrés ou plus grand, & qu'elle rencontreroit pour le moins autant de pores que de parties ſolides, ſi ſon angle d'incidence étoit un peu plus

petit ; puiſque, lorſque ſon angle d'incidence eſt de 40. à 41. degrés ou au deſſus, pas un rayon de cette lumiére n'entre dans l'air, mais qu'elle eſt toute réfléchie dans le verre, & que lorſque ſon angle d'incidence eſt plus petit, il en paſſe une très-grande quantité. Or il eſt viſiblement ridicule de ſuppoſer, que la lumiére ne rencontre pas un ſeul pore dans l'air, qui eſt un corps ſi rare & ſi tranſparent en tout ſens, lorſqu'elle tombe en ſortant du verre ſur la ſurface de cet air à un angle de 40. à 41[d]. ou plus grand. C'eſt donc une néceſſité d'avoüer, que la lumiére qui eſt réfléchie à ſon paſſage d'un milieu dans l'autre, n'eſt pas réfléchie par les parties ſolides.

Je ſçais que bien des gens refuſeront de ſe rendre à des raiſonnemens ſi ſenſibles & ſi concluants. La force du préjugé eſt terrible, & il eſt ſouvent bien plus difficile de l'arracher à un homme éclairé qu'à un autre : il y tient d'autant plus, qu'il ne le regarde pas ſur le pié de préjugé. C'eſt un malade qui croit ſe bien porter ; il en coute plus de lui perſuader ſon

mal, que de l'engager à prendre les remédes convenables quand il en eſt convaincu. Eh quoi, dit-on, les parties ſolides des corps n'ont-elles pas toutes leur reſſort? Elles doivent donc repouſſer & réfléchir les rayons de la lumiére qui tendent ce reſſort en les choquant; & c'eſt tout-à-fait vouloir inſulter à nôtre raiſon, que de prétendre nous faire avoüer que les parties ſolides des corps ne réfléchiſſent pas la lumiére. Je ne m'arrêterai point ici à répondre à cette objection; je renvoye ceux qui la font, à l'expérience: nous ne prétendons point faire ſubir à leur raiſon un joug honteux: il eſt toûjours honorable de ſe rendre à la vérité. L'expérience dans la Phyſique eſt d'une autorité à laquelle il n'eſt pas permis de ſe refuſer. Je prie cependant en paſſant ceux qui font ces difficultés, de faire attention que le reſſort des petites parties des corps, que vont choquer les rayons de la lumiere, peut bien n'être pas un reſſort parfait; qu'en ce cas il ne rendroit pas aux parties de la lumiére la force ni la promptitude de vibration qu'il en auroit re-

çû, qu'ainſi il ne les réfléchiroit pas au moins d'une maniére propre à faire ſur nos yeux les impreſſions néceſſaires pour nous faire voir la lumiére. C'eſt une merveille de voir comme on ſe replie, pour ſe maintenir dans le droit de croire ce qu'on a cru une fois. L'expérience reclame contre, n'importe ; on trouvera le moyen de l'éluder : on ne cherche plus à raiſonner ſur les expériences, qui ſont les points fixes & comme la ſeule bouſſole, qui doit diriger nos raiſonnemens phyſiques ; mais on veut accommoder les expériences aux raiſonnemens auſquels on a fait l'honneur de ſe ſoûmettre. On avoüera, ſi vous voulés, mais avec bien de la peine & après bien des combats, que la lumiére n'eſt pas réfléchie par les parties ſolides de l'air, qui eſt derriére le verre dans le cas propoſé ; mais de-là, ajoûte-t'on, il ne ſuit pas que la lumiére réfléchie n'eſt pas réfléchie par des parties ſolides. Elle n'eſt pas réfléchie, il eſt vrai, par des parties ſolides de l'air ; mais bien par des parties ſolides du verre, que les rayons vont rencontrer

lorſqu'ils veulent en ſortir. Une Cauſe eſt bien deſeſperée, quand on a recours à de tels appuis. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que des gens d'eſprit diſent ces choſes-là tout ſérieuſement, comme ſi c'étoient de bonnes choſes, & laiſſent même entrevoir de la ſurpriſe, qu'on ne veüille pas s'y rendre. Ce ſeroit une piéce curieuſe & divertiſſante pour la République des Lettres ſçavantes, qu'une relation exacte & circonſtanciée de toutes les querelles, qu'ont excitées les expériences de M. *Nevvton*. On y verroit avec une ſorte d'admiration, l'étrange contraſte de tant de faux raiſonnemens, tout ſemblables à celui que je viens de raporter, avec le titre de gens d'eſprit & de gens éclairés qu'on ne peut d'ailleurs refuſer à ceux qui les font. Dans le fonds tout cela eſt fort humiliant pour l'homme : on l'a vû dans tous les tems; il ne ſe réſout à recevoir la vérité, qu'après l'avoir long-tems & vivement combattuë.

Mais venons à la difficulté propoſée, ou plûtôt à l'explication qu'on y prétend donner de l'expérience. Quoiqu'-

elle ne mérite guéres qu'on y fasse attention, il faut pourtant faire honneur à ceux qui la proposent. Qu'ils voyent donc s'ils ont quelque sorte raison en réserve, pour nous persuader que les rayons de lumiére qui sont entrés dans le verre, ne trouvent que des parties solides à sa surface lorsqu'ils veulent en sortir, sans pouvoir rencontrer un seul pore ouvert, supposé que leur angle d'incidence soit de 40. à 41^{d}. ou plus grand, tandis qu'à un angle un peu plus petit ils trouvent tous les pores ouverts : tandis que tombant sur cette même surface au même angle de 40. à 41^{d}. ou encore à un angle beaucoup plus grand & presque de 90^{d}. ils ne trouvent plus cette prodigieuse quantité de parties solides qui les arrêtent, & trouvent au contraire une très-grande quantité de pores ouverts, qui leur donnent un libre passage, s'ils vont à cette surface au sortir de l'air. Ils prouveront avec la même facilité, qu'une même porte est ouverte & fermée tout à la fois. Mais pour s'épargner la peine de chercher & la honte de dire

bien de mauvaiſes raiſons, qu'ils appliquent derriére la même plaque de verre une autre plaque de verre qui la touche immédiatement ; ils verront que les rayons de lumiére achéveront de traverſer la premiére plaque, & en ſortiront avec une extrême facilité, quelque grand que ſoit leur angle d'incidence, ſans qu'il ſe ſoit fait aucun changement dans la conſtitution de ce verre. Sans doute qu'alors ils ſe convaincront, que ce n'eſt pas les parties du verre, qui réfléchiſſent les rayons de lumiére lorſqu'ils veulent en ſortir : je croirois leur faire injure d'en douter encore.

Après tout, dit-on, eſt-il plus aiſé d'expliquer les Phénoménes de la lumiére dans ce nouveau ſyſtême que dans l'ancien ? On ſera au contraire bien embarraſſé à expliquer la réflexion des rayons, s'ils ne ſont pas réfléchis par les parties ſolides des ſurfaces qu'ils rencontrent,

Derniére, mais vaine reſſource du préjugé ; dirai-je, de la vanité. Quoi donc ? Parceque je ne puis pas expliquer la nature du mouvement, nierai-je

qu'il y ait de mouvement ? Parceque je ne puis pas expliquer comment des étoiles paroissent dans le ciel pendant un certain tems, après avoir demeuré cachées un tems beaucoup plus long, pour retourner bien-tôt dans l'obscurité qui les avoit dérobées aux yeux des plus obstinés observateurs; nierai-je qu'il y ait de ces étoiles ? Il n'est jamais honteux de ne sçavoir pas expliquer tous les effets de la nature, dont la main qui l'a formée nous a voulu cacher les ressorts; mais il est toûjours honteux de nier ces effets, parcequ'on ne sçait pas les expliquer. Bien des gens trouveront que je me suis trop arrêté à cette premiére proposition; mais le nombre de ceux qui ont lû M. *Nevvton*, est encore si petit: plusieurs même de ceux, qui l'ont lû, l'ont fait avec si peu d'attention ou avec des préjugés si forts, qu'ils n'ont pu se rendre aux preuves de fait qu'il apporte pour appuyer la vérité dont il s'agit. Cette proposition est d'ailleurs si importante dans mon sujet, que j'ai cru que le tems employé

à la prouver ne ſeroit pas un tems perdu.

Propoſition ſeconde. Un rayon de lumiére quelconque à ſon paſſage oblique d'un milieu dans un autre milieu d'inégale denſité eſt plus preſſé du côté du milieu plus rare, que du côté du milieu plus denſe. Cette propoſition ſe prouvera avec la ſuivante : je ne l'ai miſe ici que pour rendre la propoſition qui ſuit plus claire.

Propoſition troiſiéme. L'inégale preſſion que ſouffrent les rayons de lumiére, à leur paſſage oblique d'un milieu dans un autre milieu d'inégale denſité, eſt la cauſe de leur réfraction dans la ſurface commune des deux milieux. Leur réflexion ſur la même ſurface dépend de la même cauſe.

Un mobile quelconque ſuit toûjours la même ligne droite, tandis qu'il ne trouve point d'obſtacle à la ſuivre ; mais ſi-tôt qu'il trouve quelque obſtacle à la ſuivre, il s'en détourne pour commencer à décrire une autre ligne droite, qui fait avec la premiére un angle plus ou moins grand, ſelon que l'obſtacle qu'il a

trouvé à ſuivre la premiére ligne droite eſt moins ou plus grand. Si ce changement de détermination arrive au corps en mouvement à ſon paſſage d'un milieu dans un autre milieu, il s'appelle réfraction. Les Rayons de lumiére, qui ſe rompent en paſſant d'un milieu dans un autre milieu d'inégale denſité, trouvent donc quelque obſtacle à ſuivre la premiére ligne de leur détermination. D'ailleurs, ſi l'obſtacle qu'ils trouvent à ſuivre la premiére ligne de leur détermination, étoit égal de tous côtés : ou cet obſtacle ſeroit invincible, ou il ne le ſeroit pas. S'il étoit invincible, ils rejailliroient : s'il ne l'étoit pas, ils vaincroient ſimplement cet obſtacle en ſuivant toûjours la même ligne, ſans changer de détermination. Il faut donc puiſqu'ils ſe rompent à leur paſſage d'un milieu dans un autre d'inégale denſité, qu'ils trouvent un plus grand obſtacle à ſuivre leur premiére détermination d'un côté que de l'autre.

La difficulté eſt de trouver quel eſt cet obſtacle. Après avoir examiné tout ce qu'on a dit ſur ce ſujet, je ne trou-

ve rien de mieux penſé, que la maniére dont le P. *Malebranche* explique ces réfractions : qu'on liſe ſes éclairciſſements ſur la lumiére. Il ſuppoſe là ce qu'il croit avoir avoir prouvé ailleurs, & ce que je crois très vrai ou au moins très vrai-ſemblable, que la matiére éthérée forme par-tout de très petits tourbillons, qui ſe contrebalancent par leurs forces centrifuges & demeurent en équilibre. Selon lui la lumiére ou ſes rayons ne ſont autre choſe que des vibrations très-promptes de ces petits tourbillons, ou des lignes de preſſion très-vites, preſſions faites par le corps lumineux ſur les petits tourbillons qui ſont tout au tour, & propagées ſuivant une même ligne droite, tandis qu'elles ſont dans le même milieu ; parceque les petits tourbillons qui environnent une ligne de preſſion quelconque, ſont par-tout au tour d'elle en équilibre, & la preſſent de tous côtés également. Mais, lorſque cette ligne de preſſion eſt parvenuë à la ſurface commune de deux milieux d'inégale denſité, de l'air par exemple & du verre : là elle doit ceſ-

ſer d'être droite ſuivant la même détermination, & ſe plier en s'approchant de la perpendiculaire, ſi elle entre obliquement de l'air dans le verre. La raiſon en eſt palpable dans ce ſyſtême; car, lorſque cette ligne de preſſion arrive obliquement à cette ſurface du verre en ſortant de l'air, il y a beaucoup moins de forces centrifuges qui la compriment du côté du verre que du côté de l'air, le verre qui eſt plus denſe contenant beaucoup moins de petits tourbillons de la matiére éthérée, que l'air qui eſt plus rare. Il faut donc que cette ligne de preſſion ſe plie du côté du verre, où elle trouve moins de réſiſtance à cauſe de la moindre compreſſion qu'elle ſouffre de ce côté-là, & qu'ainſi elle ſe rompe en s'approchant de la perpendiculaire. Par la même raiſon en ſortant obliquement du verre dans l'air, elle ſe pliera encore du côté du verre, & s'éloignera de la perpendiculaire.

Au reſte, ce pli du rayon de lumiére, ou cette réfraction ſera plus ou moins grande à même ou pareille incidence du rayon, ſuivant que la dif-

férence des denſités des deux milieux ſera plus ou moins grande ; parceque, lorſque les différences des denſités ſont plus grándes, la quantité des petits tourbillons de la matiére éthérée contenus dans le milieu plus rare, l'emporte d'autant plus ſur la quantité des petits tourbillons contenus dans le milieu plus denſe. La réflexion de la lumiére dépend de la réaction des petits tourbillons de la matiére éthérée, où les vibrations de preſſion ſe rompent. Car ces petits tourbillons tranſmettant les lignes de preſſion, ſans changer de place, il faut les conſiderer comme un globe à reſſort fixé dans une même place, qui étant choqué par un autre globe tranſmet une partie de la preſſion qu'il ſouffre à la force, qui le fixe dans ſa place & réfléchit le globe choquant à angles égaux aux angles d'incidence : ainſi les petits tourbillons dont je parle, tranſmettent une partie de la preſſion, qu'ils ſouffrent de la ligne de lumiére, & réfléchiſſent l'autre à angles égaux aux angles d'incidence.

Corollaire. Deux milieux, qui à en

considerer les petites parties seroient d'une égale densité, doivent être regardés comme étant d'inégale densité, par raport à la lumiére qui passe de l'un dans l'autre ; supposé que les petites parties de l'un n'ayent pas autant de mouvement que les petites parties de l'autre. Car les rayons de lumiére sont plus comprimés dans celui des deux milieux, dont les petites parties ont plus de mouvement que dans l'autre ; ainsi il arrivera aux rayons qui traverseront obliquement leur commune surface, ce qui arrive aux rayons qui passent obliquement de l'air dans le verre, ou du verre dans l'air : ils s'y rompront plus ou moins selon que les petites parties de l'un des deux milieux ont plus ou moins de mouvement que les petites parties de l'autre ; ils s'y réfléchiront aussi en partie par les mêmes raisons, qu'ils sont réfléchis sur la commune surface de l'air & du verre. Mais la chose seroit encore plus exactement & sur-tout plus manifestement vraie, si les deux milieux étoient tout composés de petits tourbillons de la matiére éthérée ; car

en ce cas il ne ſe trouveroit point là de parties éthérogénes, qui puſſent fournir aux eſprits difficultueux quelque voie à la diſpute.

Suppoſition. Les tourbillons des étoiles & du ſoleil ne ſont pas d'une égale étenduë.

Il n'eſt pas conſtant que les grands tourbillons des étoiles & du ſoleil ſoient d'une égale étenduë. Il ſeroit difficile de donner quelque raiſon ſolide de l'égalité qu'on voudroit ſuppoſer entre eux. Celle qu'on tireroit de l'égalité des forces, avec leſquelles ils ſe contrebalancent & demeurent en équilibre les uns avec les autres, ne ſeroit point concluante : ils peuvent agir les uns contre les autres avec des forces égales, quoiqu'ils ne ſoient pas d'une égale étenduë : l'inégalité des tourbillons des Planétes, qui a toute ſorte de vraiſemblance, peut nous faire inferer ſans héſiter qu'il y a auſſi de l'inégalité entre les tourbillons des étoiles & du ſoleil. Enfin j'ai droit de ſuppoſer cette inégalité, tandis qu'on n'aura aucune bonne raiſon de combattre ma ſuppoſition.

Proposition 4^e^. Les petites parties des grands tourbillons du ſoleil & des étoiles dans les extrémités de ces tourbillons agiſſent de part & d'autre avec des forces égales.

Ces tourbillons agiſſent ſans ceſſe les uns contre les autres par des forces opposées & ſe contrebalancent ; ils conſervent néanmoins toûjours un juſte équilibre : il faut donc que les forces opposées par leſquelles ils ſe pouſſent mutuellement, ſoient égales. Si elles étoient inégales, celui dont les forces ſeroient plus grandes, prevaudroit ſans difficulté, & rompant l'équilibre il gagneroit toûjours ſur les tourbillons voiſins. Mais, puiſqu'ils agiſſent les uns contre les autres avec des forces égales, on ne peut refuſer aux derniéres parties qui les terminent, des forces égales de part & d'autre pour agir les unes contre les autres: car ces tourbillons ſe pouſſent par leurs parties limitrophes, & il eſt viſible que ſi ces parties limitrophes n'avoient pas des forces égales pour ſe pouſſer mutuellement, les tourbillons euxmêmes ne ſe contrebalanceroient pas

avec des forces égales. Il eſt donc vrai, comme je l'ai avancé, que les derniéres parties de ces tourbillons agiſſent de part & d'autre avec des forces égales.

Propoſition cinquiéme. Les parties qui ſont aux extrémités de deux grands tourbillons contigus agiſſent les unes contre les autres, & par la force centrifuge commune de leur tourbillon, & par leur force centrifuge propre.

Ces parties circulant autour du centre commun du grand tourbillon auquel elles appartiennent, ont une force centrifuge par laquelle elles tendent à s'éloigner de ce centre, & pouſſent ſelon toute cette force les corps, qui s'oppoſent à leur éloignement. Mais outre cette force centrifuge proportionnée à la grandeur de leur révolution, & au tems qu'elles emploïent à la finir, comme elles forment par-tout des petits tourbillons, ainſi que l'a prouvé le P. *Malebranche*, & qu'on ne peut manquer de l'appercevoir, lorſqu'on médite profondément leur mouvement circulaire au-

tour du centre du grand tourbillon, elles ont une autre force centrifuge, que j'appelle force centrifuge propre, par laquelle elles tendent à s'éloigner du centre du petit tourbillon, qu'elles forment avec plusieurs autres petites parties semblables. J'appellerai desormais ces petits tourbillons simplement des molecules, ou de petites molecules. Ainsi par molecules il faudra toûjours entendre de très-petits amas des petites parties de la matiére éthérée, qui tournant ensemble autour d'un même centre, forment un petit tourbillon. Il faudra aussi se souvenir toûjours que ces molecules ont deux forces centrifuges; l'une commune, qui est la force centrifuge qu'elles tirent de leur révolution circulaire autour du centre du grand tourbillon auquel elles appartiennent; l'autre propre qui est la force centrifuge, qu'elles tirent du mouvement circulaire de leur petites parties autour du centre du petit tourbillon qu'elles forment. Tout cela étant ainsi expliqué, il est aisé de s'appercevoir, qu'on ne sçauroit enfoncer une

de ces molecules vers le centre commun du grand tourbillon, ſans vaincre du même effort & ſa force centrifuge propre, & ſa force centrifuge commune.

On dira peut-être qu'il n'eſt pas néceſſaire de vaincre la force centrifuge propre d'une de ces molecules quelconque, pour l'approcher du centre du grand tourbillon, ſi on peut l'en approcher ſans l'applatir. J'en conviens : mais je ne conviens pas qu'on puiſſe approcher une molecule du centre du grand tourbillon ſans l'applatir un peu, & par conſéquent ſans vaincre ſa force centrifuge propre. En voila une raiſon évidente : car cette premiére molecule, qui eſt à la ſurface du tourbillon, eſt appuyée & ſoûtenuë par une ſuite non interrompuë d'autres molecules ſemblables juſqu'au centre du tourbillon ; & ce centre eſt lui-même ſoûtenu & appuyé par tout le reſte des molecules qui compoſent le tourbillon. Il faudroit donc pour approcher cette molecule du centre du tourbillon ſans l'applatir, vaincre la force centrifuge de toutes les

autres molecules qui le composent, ce qui seroit manifestement plus difficile, que d'applatir un peu la premiére. On ne peut donc l'approcher du centre du grand tourbillon sans commencer par l'applatir, & par conséquent sans vaincre sa force centrifuge propre & sa force centrifuge commune tout à la fois. Il est donc vrai que cette molecule résiste par ces deux forces unies; elle agit donc au dehors par ces deux forces unies, puisque sa force pour résister & sa force pour agir ne sont pas deux forces distinguées, mais une seule & même force, & par là ma proposition demeure bien prouvée.

Proposition sixiéme. Les petites molecules vers la surface, qui rend contigus deux grands tourbillons inégaux, ont plus de force centrifuge propre dans le moindre de ces deux tourbillons que dans le plus grand.

Cette proposition est d'une si grande conséquence dans mon systême sur la lumiére septentrionale, que je ne sçaurois prendre trop de précautions pour la mettre, s'il est possible, hors

de toute priſe. Pour cela il faut la prouver à deux ſortes de gens : premiérement à ceux qui frappés de voir s'obſerver ſi exactement dans les tourbillons connus le rapport exprimé par la fameuſe régle de *Kepler*, voudront que le même rapport s'obſerve non ſeulement dans les autres tourbillons, mais encore entre les tourbillons même ; de ſorte que le quarré de la durée de la révolution d'un point de matiére dans les derniéres couches d'un tourbillon quelconque, ſoit au quarré de la durée de la révolution d'un point de matiére dans les derniéres couches d'un autre tourbillon voiſin ou éloigné, comme le cube de la diſtance du premier au centre de ſon tourbillon eſt au cube de la diſtance du ſecond au centre du ſien. Secondement il faut prouver cette propoſition à ceux, qui dans la penſée que la régle de *Kepler* ne ſuffiroit pas, ou n'eſt pas néceſſaire pour entretenir l'équilibre entre les tourbillons inégaux, ſuppoſeroient que les vîteſſes des révolutions ſont dans d'autres propoſitions ſuffiſantes, pour entretenir cet équili-

bre par les ſeules forces centrifuges communes des tourbillons qui ſe contrebalancent, ſans avoir recours à d'autres forces de ſupplément. Quoiqu'il ne puiſſe y avoir rien que d'arbitraire dans la prétention de ceux-ci, je tâcherai de leur faire voir, que ma propoſition eſt vraie aujourd'hui même en leur paſſant d'abord toutes leurs ſuppoſitions. Je reviens aux premiers.

J'avoüe d'abord que la régle de *Kepler* s'obſerve dans tout tourbillon, comme elle s'obſerve dans ceux que nous connoiſſons. Les raiſons Phyſiques des raports que donne cette régle ſont par-tout les mêmes, & prouvent également la néceſſité de ces rapports, dans tout autre tourbillon comme dans les tourbillons connus. Que la même régle s'obſerve entre les tourbillons voiſins ſoit du ſoleil, ſoit des étoiles, en ſorte que les cubes des diſtances du centre des couches de matiére des autres, comme les quarrés des tems que ces couches employent à finir leurs révolutions, je l'avoüerai d'autant plus aiſément, que les raiſons

qu'on peut avoir d'en douter ne sont pas suffisantes, & que la nature observant cette régle autant qu'elle peut l'observer dans nôtre tourbillon du soleil, c'est une raison de penser qu'elle l'observe par-tout ailleurs également, s'il est possible de le faire. Mais en faisant cet aveu, j'ajoûte & je soûtiens que cette régle ne suffit pas pour entretenir l'équilibre entre les tourbillons voisins & contigus s'ils sont inégaux. Pour justifier ma prétention il est nécessaire de faire bien entendre la raison Physique de la régle de *Kepler*.

La démonstration qu'en donna M. *Villemot* ne fut pas au goût des plus habiles Géométres : celle qu'on trouve dans les *Mémoires* de Trevoux au mois de Juin 1725. me paroît également fondée sur des principes peu assûrés. On y suppose comme un principe connu ainsi que l'avoit fait le P. *Malebranche*, que *pour entretenir l'équilibre entre les différents lits de matiére d'un tourbillon, c'est-à-dire, entre les différentes circonférences qui circulent autour d'un centre commun, il faut nécessairement que les forces centrifuges de ces*

circonférences ſoient en raiſon réciproque de leurs diſtances au centre . . . ; ſuivant le principe invariable de la ſtatique, que ſi deux poids ou *puiſſances ſont attachées aux branches inégales de la balance . . . afin qu'il y ait équilibre, il faut que ces deux poids ou puiſſances ſoient en raiſon réciproque de leurs diſtances au point de ſuſpenſion*. Mais, ſi ce principe étoit une fois reçû, il en faudroit conclurre, & les conſéquences ſeroient évidentes, qu'il n'eſt pas néceſſaire que deux puiſſances agiſſant directement & immédiatement l'une contre l'autre ſelon toutes leurs forces, elles ayent des forces égales pour faire équilibre : qu'il peut arriver & qu'il arrive continuellement, que deux puiſſances agiſſant directement & immédiatement l'une contre l'autre ſelon toutes leurs forces demeurent en équilibre, quoique leurs forces ſoient très-inégales : qu'une grande force ne l'emporte pas néceſſairement ſur une petite force, dans le tems même que la grande ne trouve point d'autre obſtacle à vaincre que la petite. L'évidente fauſſeté de ces concluſions fait ſentir ce qu'il

faut juger du principe, d'où elles suivent nécessairement. Du reste l'exemple qu'on apporte de deux puissances attachées aux extrémités des branches inégales d'une balance, ne peut être d'aucun bon usage pour appuyer un tel principe. Car, si la Loi invariable de la statique demande que ces deux puissances soient en raison réciproque de leurs distances au point de suspension, c'est que dans la balance comme dans les autres machines, les puissances qui s'y contrebalancent, perdent beaucoup de leur force contre le point fixe de la machine, & en perdent plus ou moins selon qu'elles sont moins ou plus distantes de ce point fixe. Mais il n'en est pas de même des différents lits de matiére ou des différentes circonférences, qui circulent autour d'un centre commun. Elles ne se contrebalancent point là dans une machine, dont le point fixe soûtienne une partie plus ou moins grande de leurs forces : elles agissent au contraire immédiatement & directement l'une contre l'autre, & selon toutes leurs forces centrifuges. S'il arrivoit donc

que leurs forces centrifuges fuſſent réciproques à leurs diſtances du centre de la circulation, la force centrifuge de la circonférence moins diſtante du centre étant ſupérieure à la force centrifuge de l'autre circonférence plus diſtante, cette circonférence moins diſtante du centre romproit l'équilibre : il ſe feroit un déplacement éternel des différents lits de matiére du tourbillon, & le tourbillon ſe détruiroit inceſſamment.

Concluons contre le principe ſuppoſé que l'équilibre ne ſçauroit ſubſiſter entre les différents lits de matiére, qui circulent autour d'un centre commun, tandis que leurs forces centrifuges ne ſeront pas parfaitement égales : de même que deux boules ne ſçauroient ſe réſiſter invinciblement l'une à l'autre, en ſe choquant avec des mouvemens directement oppoſés, ſi elles ne ſe choquent pas avec des forces parfaitement égales. C'eſt cette égalité de forces vrai & ſeul principe de l'équilibre, qu'il ne faut point perdre de vûë dans la recherche de la cauſe Phyſique de la régle de *Kepler*.

Août 1731.

Pour la démontrer j'ai deux ſuppoſitions à faire, dont la premiére ne demande que quelque explication, la ſeconde n'a beſoin que d'être propoſée.

Premiére Suppoſition. La vîteſſe centrifuge des corps mûs circulairement eſt égale au quarré de leur vîteſſe de révolution, diviſé par le diamétre du cercle qu'ils décrivent.

J'appelle vîteſſe centrifuge la vîteſſe avec laquelle un corps mû circulairement pouſſe la tangente, ou tire le cordon attaché au centre du cercle qu'il décrit. Si quelqu'un doute de la vérité de cette ſuppoſition, qu'il rappelle la démonſtration des forces centrifuges, il ſe convaincra ſans peine qu'elle démontre exactement & préciſément ma ſuppoſition, & non point les forces centrifuges. Car, lorſque le corps *A* décrivant l'arc ou la corde, ou la diagonale *A E* du parallélogramme infiniment petit *A B E D* eſt conçû pouſſé par deux forces l'une paralléle, l'autre perpendiculaire à la tangente *AT*, la petite ligne *AB* marque bien la vîteſſe reçûë de la force

parallèle à la tangente, & la petite ligne *AD* la vîtesse reçûë de la force

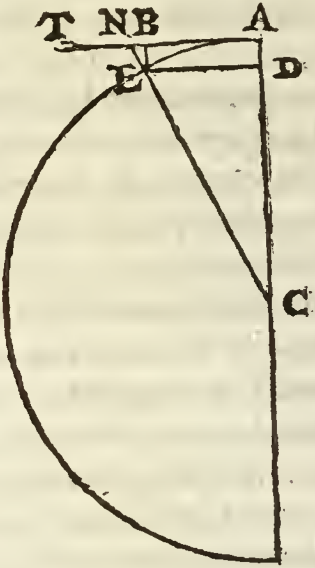

perpendiculaire à la même tangente *AT*; mais ni l'une ni l'autre ne marque exactement & précisément la force ou quantité de mouvement reçû; sans quoi il faudroit dire que si deux corps inégaux, l'un par exemple triple de l'autre, décrivoient dans le même tems des cercles égaux, ils auroient chacun une égale force centrifuge. La petite ligne *AD* marque

donc exactement & précisément la vîtesse que le corps *A* reçoit de la force perpendiculaire à la tangente ; elle marque donc exactement la vîtesse centrifuge du corps *A*. Mais cette petite ligne *AD* est égale au quarré de la petite ligne *AB* ou *DE* son égale divisé par le diamétre *AH* ; & *AB* marque la vîtesse de révolution du corps *A* ; donc la vîtesse centrifuge du corps *A* est égale au quarré de sa vîtesse de circulation divisé par le diamétre du cercle qu'il décrit *C. Q. F. D.*

Seconde Supposition. La force centrifuge des corps mûs circulairement est le produit de leur masse par leur vîtesse centrifuge. Car, puisque la force d'un corps en mouvement est le produit de sa masse par sa vîtesse : la force centrifuge d'un corps mû circulairement sera visiblement le produit de sa masse par sa vîtesse centrifuge.

Démonstration de la Régle de Kepler.

Il faut démontrer que les cubes des distances de deux planétes, qui circulent autour d'un centre commun

ou des circonférences qui les entraînent, ſont entre eux comme les quarrés de la durée de leur révolution. Ainſi nommant *R* la diſtance ou le rayon de la circonférence *C* la plus diſtante du centre, & *r* le rayon de la circonférence *c* moins diſtante du centre ; *T* le tems que la premiére employe à faire ſa révolution ; *t* le tems que la ſeconde employe à faire la ſienne, il faut démontrer que $R^3 . r^3 :: TT . tt$.

Soit *A* un arc infiniment petit de la circonférence *C*, & *a* un arc ſemblable de la circonférence *c* ; chacun de ces arcs décrit ſa circonférence dans un certain tems que j'appelle *T* & *t* ; ainſi, puiſque la vîteſſe d'un corps eſt le rapport de l'eſpace parcouru au tems emploïé à le parcourir, la vîteſſe du petit arc *A* ſera $\frac{C}{T}$ celle du petit arc *a* ſera $\frac{c}{t}$.

Soit *D* le diamétre de la grande circonférence & *d* celui de la petite : la vîteſſe centrifuge du petit arc *A* ſera (par la premiére ſuppoſition) $\frac{CC}{DTT}$, la vîteſſe centrifuge du petit

arc a sera $\frac{cc}{dtt}$, & (par la deuxiéme supposition) la force centrifuge du petit arc A sera $\frac{ACC}{DTT}$, la force centrifuge du petit arc a sera $\frac{acc}{dtt}$.

D'ailleurs tous les petits arcs A de la circonférence C ayant une égale force centrifuge, si je veux avoir la somme de leurs forces centrifuges, je n'ai qu'à multiplier l'expression $\frac{ACC}{DTT}$ de la force centrifuge du petit arc A par la circonférence C, le produit $\frac{AC^3}{DTT}$ sera la somme des forces centrifuges de tous les petits arcs A de la circonférence C, & par conséquent exprimera la force centrifuge de toute la circonférence C. Par les mêmes raisons $\frac{ac^3}{dtt}$ exprimera la force centrifuge de toute la petite circonférence c; donc $\frac{AC^3}{DTT}$, $\frac{ac^3}{dtt}$ exprime le rapport des forces centrifuges des deux circonférences.

Août 1732.

Mais ce rapport doit être un rapport d'égalité, puiſque les deux circonférences demeurent en équilibre, & ne peuvent demeurer en équilibre comme nous l'avons dit, que lorſque leurs forces centrifuges ſont égales : donc $\frac{AC^3}{DTT} = \frac{ac^3}{dtt}$ & puiſque $\frac{A}{D} = \frac{a}{d}$ nous aurons encore $\frac{C^3}{TT} = \frac{c^3}{tt}$ donc *alternando* $\frac{C^3}{c^3} = \frac{TT}{tt}$ ou $C^3 . c^3 :: TT . tt$. Donc mettant à la place des cubes des circonférences les cubes des rayons qui ſont en même proportion, on aura $R^3 . r^3 :: TT . tt$. *C. Q. F. D.*

Pour revenir maintenant à la preuve de ma propoſition, j'ai dit que quoique la régle de *Kepler* s'obſerve entre les différens tourbillons, comme entre les circonférences différentes du même tourbillon, cette régle ne ſuffit pas pour entretenir l'équilibre entre les tourbillons voiſins s'ils ſont inégaux. Pour le prouver, ſoient deux tourbillons contigus & inégaux, dont *R* rayon du grand ſoit double de *r* rayon du petit. Suivant la régle de

Kepler $R^3 . r^3 :: TT . tt$. donc $C^3 . c^3 :: TT . tt$. Donc $\frac{C^3}{TT} = \frac{c^3}{tt}$. Donc $\frac{AC^3}{DTT} = \frac{ac^3}{dtt}$, dont un membre comme nous l'avons vû dans la démonstration précédente exprime la force centrifuge d'une circonférence du grand tourbillon ; & l'autre, la force centrifuge d'une circonférence du petit tourbillon. Donc la force centrifuge de chaque circonférence du grand tourbillon est égale à la force centrifuge de chaque circonférence du petit. Donc la somme des forces centrifuges du grand tourbillon est à la somme des forces centrifuges du petit tourbillon, comme la somme des circonférences du grand est à la somme des circonférences du petit. Mais la somme des circonférences du grand tourbillon est à la somme des circonférences du petit en raison triplée des rayons *R* & *r* ; donc la somme des forces centrifuges du grand tourbillon est à la somme des forces centrifuges du petit en raison triplée des rayons *R* & *r*. Donc, puisque *R*.

r : : 2 . 1 par la ſuppoſition , & que 8 . 1 eſt la raiſon triplée de la raiſon 2 . 1 , le grand tourbillon aura 8 fois plus de force centrifuge que le petit. D'où il ſuit manifeſtement, que la vîteſſe de révolution , que doivent avoir ſuivant la régle de *Kepler* les circonférences du moindre des deux grands tourbillons, ne lui donne pas aſſés de force centrifuge pour réſiſter au grand , & demeurer avec lui en équilibre. *C. Q. F. D.*

Il faut donc que ce moindre tourbillon tire d'ailleurs les forces , qui lui manquent de ce côté - là. C'eſt dans la force centrifuge propre de ſes petites molecules , que nous trouverons de quoi ſuppléer à ce qui lui manque de forces centrifuges communes : on ne ſçauroit trouver ailleurs ce ſupplément de forces , ni concevoir aucune autre eſpéce de mouvement ni dans le tourbillon total , ni dans ſes parties , capable de réſiſter à l'excès des forces du tourbillon voiſin ſur les forces centrifuges communes de ce moindre tourbillon. C'eſt ainſi, comme l'a fort bien remarqué &

prouvé le P. *Malebranche*, que dans les tourbillons connus, dans le tourbillon du ſoleil par exemple, les couches de matiére qui circulent beaucoup plus lentement près du centre qu'elles ne le devroient faire ſuivant la régle de *Kepler*, & qui par conſéquent n'ont pas aſſés de force centrifuge à raiſon de leur vîteſſe de révolution pour ſoutenir le poids de la matiére ſupérieure, ſuppléent à ce défaut de force par la force centrifuge propre de leurs petites molecules ou petits tourbillons.

Que ſi je veux ſçavoir le rapport des forces centrifuges propres des molecules de deux tourbillons, il me ſera aiſé de le découvrir. Pour cela il faut ſe ſouvenir que j'ai trouvé dans la démonſtration précédente, que la force centrifuge du plus grand tourbillon eſt à la force centrifuge du moindre en raiſon triplée de leurs rayons, ou comme les cubes de leurs rayons. Or, comme je l'ai prouvé encore, le moindre tourbillon ſupplée à ce qui lui manque de forces centrifuges pour égaler celles du plus grand,

& faire équilibre avec lui par le surplus des forces centrifuges propres de ses petites molecules. Il faut donc que la somme des forces centrifuges propres des petites molecules du moindre tourbillon, surpasse autant la somme des forces centrifuges propres des petites molecules du plus grand, que la force centrifuge du plus grand surpasse la force centrifuge du plus petit: c'est-à-dire que la somme des forces centrifuges propres des petites molecules du moindre tourbillon est à la somme des forces centrifuges ptopres des petites molecules du plus grand, réciproquement comme les cubes de leurs rayons ou comme R^3 est à r^3. Ainsi nommant s la somme des forces centrifuges propres des molecules du moindre tourbillon, & S la somme des forces centrifuges propres des molecules du plus grand, j'aurai cette proposition, $s . S :: R^3 . r^3$.

Nommons encore t la somme des molecules du moindre tourbillon, & T la somme des molecules du plus grand, ces deux sommes qui sont en même raison que les deux tourbillons,

 seront

seront entre elles en raison triplée des rayons, ou comme les cubes des rayons ; ainsi j'aurai cette autre proportion $t . T :: r^3 . R^3$.

Divisant ensuite chaque terme de la premiére proportion par chaque terme correspondant de la seconde, j'aurai $\frac{s}{t} . \frac{S}{T} :: \frac{R^3}{r^3} . \frac{r^3}{R^3}$.

Mais dans la supposition des deux tourbillons telle que nous l'avons faite dans la démonstration précédente $R^3 . r^3 :: 8 . 1$. Donc $\frac{R^3}{r^3} . \frac{r^3}{R^3} :: \frac{8}{1} . \frac{1}{8}$. Donc $\frac{s}{t} . \frac{S}{T} :: \frac{8}{1} . \frac{1}{8} :: 8 . 1$.

Dans cette derniére proportion le premier terme $\frac{s}{t}$ est le quotient de la somme des forces centrifuges propres des molecules du moindre tourbillon par la somme de ses molecules, & par conséquent il exprime la force centrifuge propre de chaque molecule du moindre tourbillon. Par la même raison le second terme $\frac{S}{T}$ exprime la force centrifuge propre de chaque

molecule du grand tourbillon. Donc la force centrifuge propre de chaque molecule du moindre tourbillon est à la force centrifuge propre de chaque moleecule du plus grand, comme 8 est à 1. Donc chaque molecule du moindre tourbillon a huit fois plus de force centrifuge propre, que chaque molecule du plus grand, *C. Q. F.* trouver.

Il faut maintenant prouver cette inégalité des forces centrifuges propres des molecules des deux tourbillons inégaux à ceux qui dans la pensée, que la régle de *Kepler* ne suffit pas, comme en effet nous venons de voir qu'elle ne sçauroit suffire pour maintenir l'équilibre entre les tourbillons contigus & inégaux, supposeroient dans les mouvemens de circulation des circonférences de ces tourbillons un rapport des vîtesses suffisant pour maintenir cet équilibre entre eux, & que par conséquent la force centrifuge propre des petites molecules est égale dans l'un & dans l'autre. Or j'ai dit & il faut le prouver maintenant, que quand même je leur passerois que la chose a été de même au commencement, elle ne l'est plus au-

jourd'hui ; que ce rapport des vîteſſes de circulation a changé, & que la force centrifuge propre des molecules du moindre tourbillon eſt aujourd'hui plus grande, que la force centrifuge propre des molecules du plus grand. En voici la preuve qui pourra paſſer pour une démonſtration parmi les Phyſiciens.

En ſuppoſant que les vîteſſes de circulation des circonférences de deux tourbillons inégaux & contigus, dont l'un a le rayon double du rayon de l'autre, ont entre-elles le rapport que demande la régle de *Kepler* ; c'eſt-à-dire que la vîteſſe de circulation des circonférences du moindre tourbillon eſt à la vîteſſe de circulation des circonférences du plus grand, réciproquement comme les cubes de leurs rayons ou comme 8. eſt à 1. nous avons trouvé que le moindre tourbillon auroit huit fois moins de force que le grand. Cherchons donc quel doit être le rapport des vîteſſes de circulation de ces circonférences, pour que les forces de deux tourbillons ſoient égales.

$\frac{AC^3}{DTT}$ exprime comme nous l'avons

vû la force centrifuge d'une circonférence du grand tourbillon. $\frac{ac^3}{dtt}$ exprime la force centrifuge d'une circonférence du moindre tourbillon, & $\frac{AC^3}{DTT} \cdot \frac{ac^3}{dtt}$ marque le rapport des forces centrifuges de ces deux circonférences : mais puisque toutes les circonférences du grand tourbillon demeurant en équilibre entre-elles, ont nécessairement une égale force centrifuge, de même que toutes les circonférences du moindre tourbillon ; pour avoir la somme de toutes les forces centrifuges de l'un de ces deux tourbillons, il n'y a qu'à multiplier l'expression de la force centrifuge de l'une de ses circonférences par tout le tourbillon ; le produit sera la somme cherchée. Ainsi nommant *M* le grand tourbillon & *m* le petit, $\frac{AC^3M}{DTT}$ exprimera la force centrifuge totale du grand tourbillon, & $\frac{ac^3m}{dtt}$ la force totale du moindre tourbillon ; & le rapport de leurs forces centrifuges

totales sera $\frac{AC^3M}{DTT}$. $\frac{ac^3m}{dtt}$.

Que si l'on suppose que les forces centrifuges totales des deux tourbillons sont égales, ce rapport sera un rapport d'égalité. Ainsi nous aurons dans cette supposition $\frac{AC^3M}{DTT} = \frac{ac^3m}{dtt}$.

Mais les tourbillons sont entre-eux comme les cubes de leurs circonférences ; donc $M . m :: C^3 . c^3$. Je puis donc dans l'égalité précédente à la place de M. substituer C^3, & à la place de m substituer c^3, & ainsi j'aurai $\frac{AC^6}{DTT} = \frac{ac^6}{dtt}$.

D'ailleurs $\frac{A}{D} = \frac{a}{d}$, donc effaçant ces termes égaux dans les deux fractions qui forment l'égalité précédente, j'aurai $\frac{C^6}{TT} = \frac{c^6}{tt}$ ou $C^6 . c^6 :: TT . tt$; & puisque $R^6 . r^6 :: C^6 . c^6$, j'aurai encore $R^6 . r^6 :: TT . tt$.

Donc les quarrés des tems seront entre-eux comme les sixiémes puissances des circonférences, ou des rayons dans la supposition que les forces cen-

trifuges des deux tourbillons ſoient égales. Donc les vîteſſes centrifuges de leurs circonférences ſeront entre-elles réciproquement comme les ſixiémes puiſſances de leurs rayons. Ainſi la vîteſſe de circulation d'une circonférence du moindre tourbillon eſt à la vîteſſe de circulation d'une circonférance du grand, comme $R^6 . r^6$, c'eſt-à-dire, dans la ſuppoſition que nous avons faite comme 64 à 1.

Il eſt d'ailleurs viſible qu'il doit y avoir un rapport déterminé entre la force centrifuge propre des molecules d'un tourbillon quelquonque, & leur vîteſſe de circulation autour du centre de ce tourbillon. Car conſidérant une de ces molecules je trouve qu'elle engréne dans les molecules de la circonférence ſupérieure & dans celles de la circonférence inférieure; & comme la vîteſſe de circulation de cette molecule autour du centre commun du tourbillon eſt plus grande, que la vîteſſe de circulation des molecules de la circonférence ſupérieure, & moindre que la vîteſſe de circulation des molecules de la circonférence

inférieure, ſa vîteſſe de circulation ſera retardée par les molecules ſupérieures & accelerée par les inférieures, ſi elle n'a pas aſſés de force centrifuge propre pour vaincre ſuffiſamment la réſiſtance des premiéres, & réſiſter aſſés au mouvement des autres. En ce cas il faut la conſiderer comme pouſſée en ſens contraires dans ſa partie ſupérieure & dans ſa partie inférieure, d'où il ſuit que ſa vîteſſe autour de ſon propre centre doit augmenter ; ce qui diminuë d'autant la vîteſſe de circulation des circonférences. Au lieu que ſi la force centrifuge propre de cette molecule eſt aſſés grande, & pour vaincre la réſiſtance des molecules ſupérieures, & pour réſiſter à la plus grande vîteſſe des inférieures, ſa vîteſſe autour de ſon propre centre ne ſouffrira aucun changement, & les circonférences conſerveront toute leur vîteſſe de révolution. Il eſt donc néceſſaire, qu'il y ait un certain rapport déterminé entre la force centrifuge propre des molecules d'un tourbillon, & la vîteſſe de circulation des circonférences.

Or dans la ſuppoſition dont il s'agit, où les circonférences du moindre tourbillon ont 64 fois plus de viteſſe de circulation, que les circonférences du grand, ſans quoi les deux tourbillons ne conſerveroient point l'équilible entre-eux comme je l'ai démontré ; il eſt clair que les forces centrifuges propres des petites molecules étant égales par la ſuppoſition dans l'un & dans l'autre, elles n'ont pas dans l'un ou dans l'autre le raport convenable avec les viteſſes de circulation des circonférences ; & que ſi les forces centrifuges propres du grand tourbillon ont le raport requis avec les viteſſes de circulation des circonférences de ce tourbillon, les forces centrifuges propres des molecules du moindre tourbillon ne ſont pas ſuffiſantes dans le moindre tourbillon, dont les circonférences ont 64 fois plus de viteſſe de circulation que les circonférences du grand. Ainſi la force centrifuge propre de ces molecules doit augmenter, & la viteſſe de circulation des circonférences diminüer. Et de même que ſi les forces centrifuges propres des

molecules du moindre tourbillon ont le raport convenable avec les vitesses de circulation des circonférences de ce tourbillon, les forces centrifuges propres des molecules du grand tourbillon sont trop grandes dans le grand tourbillon, dont les circonférences ont 64. fois moins de vitesse de circulation que les circonférences du moindre tourbillon, & qu'ainsi la force centrifuge propre de ces molecules doit diminuer & la vitesse de circulation des circonférences augmenter : il est clair encore que ces augmentations ou diminutions des forces centrifuges propres des molecules & des vitesses de circulation des circonferences dans l'un ou dans l'autre tourbillon, ont dû continuer jusqu'à ce que les forces centrifuges propres des molecules, & les vitesses de circulation des circonférences ayent eû entre-elles le raport convenable.

D'où il suit manifestement, qu'en supposant même qu'au commencement les molecules des deux tourbillons ont eû une égale force centrifuge propre, & que le raport des vitesses

de circulation des circonférences de l'un avec les viteſſes de circulation des circonférences de l'autre, étoit alors ſuffiſant pour entretenir l'équilibre entre-eux, ou que ces viteſſes étoient entre-elles réciproquement comme les ſixiémes puiſſances des tourbillons; il n'en eſt plus de même aujourd'hui, & que la force centrifuge propre des molecules du moindre tourbillon eſt beaucoup plus grande que la force centrifuge propre des molecules du grand. *C. Q. F.* prouver.

De ſçavoir juſqu'à quel point doivent continüer dans l'un de ces tourbillons, où dans tous les deux, ces augmentations ou diminutions des forces centrifuges propres des molecules & des viteſſes de circulation des circonférences; & ſi les forces centrifuges propres des molecules ne ſont dans le raport convenable avec les viteſſes de circulation des circonférences, que lorſque les viteſſes de circulation des circonférences des deux tourbillons ſont entre-elles dans le raport que demande la régle de *Kepler*, ce ſont des ſpéculations qui pourroient être utiles

& néceſſaires en d'autres occaſions : ici il me ſuffit d'avoir prouvé ce que j'ai avancé dans ma propoſition, que les petites molecules vers la ſurface, qui rend contigus deux grands tourbillons inégaux, ont plus de force centrifuge propre dans le moindre de ces deux tourbillons, que dans le plus grand.

Corollaire premier. Les deux tourbillons inégaux, dont nous venons de parler, doivent être regardés comme deux milieux d'inégale denſité par raport à la lumiére qui paſſe de l'un dans l'autre. C'eſt une ſuite manifeſte de la propoſition que je viens de prouver & du corollaire de la troiſiéme propoſition.

Corollaire Second. La lumiére du ſoleil doit ſe rompre & ſe réfléchir aux confins de ſon tourbillon, & d'un tourbillon moinde ou plus grand qui lui ſeroit contigu. Car ſuivant la premiére & ſeconde demande la lumiére paſſant obliquement d'un milieu plus rare dans un milieu plus denſe, ou d'un milieu plus denſe dans un milieu plus rare, ſe rompt & ſe réfléchit. Se-

lon le corollaire précédent le tourbillon du ſoleil eſt un milieu plus ou moins rare, qu'un tourbillon voiſin moins ou plus grand. D'ailleurs il eſt viſible que le tourbillon du ſoleil étant enchâſſé entre les autres tourbillons, ne ſçauroit être exactement ſphérique, en ſorte que le ſoleil ſoit le centre de toutes les parties ſphériques de la ſurface de ſon tourbillon ; & par conſéquent ſes rayons ne tombent pas perpendiculairement ſur cette ſurface. Donc la lumiére du ſoleil paſſant de ſon tourbillon dans l'autre, doit ſe rompre, & ſe réfléchir aux confins des deux tourbillons.

Demande. Si on préſente un corps lumineux à une ſurface concave réfléchiſſante, & qu'on le place à une diſtance & dans une ſituation convenable, ce corps lumineux ſera repréſenté en deça de le ſurface concave dans le point, où tous les rayons réfléchis viennent ſe réünir. Si la ſurface eſt un concave parabolique, & que le corps lumineux ſoit placé dans l'axe, les rayons réfléchis ſe réüniront au foyer de la parabole. Si elle eſt ovale & que le

corps lumineux ſoit placé dans l'un des foyers; les rayons réfléchis ſe réüniront à l'autre foyer. Mais ſi la ſurface étoit concave circulaire, & que le corps lumineux fût placé au centre, la réünion des rayons réfléchis ſe feroit dans le corps lumineux même : que ſi le corps lumineux étoit plus éloigné de cette ſurface que le centre, ou plus près, pourvû toutefois qu'il en fût éloigné un peu plus que de la quatriéme partie du diamétre, la réünion des rayons réfléchis ſe feroit entre le centre & la circonférence; & le lieu de cette réünion ſeroit d'autant plus éloigné de la circonférence, que le corps lumineux en ſeroit moins éloigné. Tout cela eſt certain dans la catoptrique.

Corollaire. Si la ſurface du tourbillon du ſoleil dans ſa partie, qui confine avec les tourbillons des étoiles qui ſont vers le Nord, eſt concave parabolique de nôtre côté ; lorſque le ſoleil ſera dans l'axe de cette parabole, les rayons qui ſe réfléchiront ſur la ſurface, viendront ſe réünir au foyer de la parabole : foyer qui ſera d'autant plus éloigné de la ſurface ou du ſommet de

la parabole, qu'elle sera plus ouverte. Si cette surface est un concave ovale, lorsque le soleil se trouvera dans l'un des foyers, les rayons qui seront réfléchis par cette surface iront se réünir à l'autre foyer de l'ovale; foyer qui seroit d'autant plus près du premier & plus éloigné de la surface où se fait la réflexion, que l'ovale seroit plus courte. Si cette surface est concave circulaire, lorsque le soleil en sera plus éloigné que le centre ou plus près, la réünion des rayons réfléchis se fera entre le centre & la surface.

Proposition septiéme. Supposant que la surface du tourbillon du soleil dans sa partie, qui confine avec les tourbillons des étoiles vers le Nord, a quelqu'une des conditions exprimées dans les 3. cas du corollaire précédent, si les rayons réfléchis sur cette surface (par le corollaire 2^{d}. de la 6^{e}. prop.) rencontrent l'athmosphére avant leur réünion au foyer, ils doivent l'éclairer & y produire une aurore.

Cette proposition n'a pas besoin de preuve. Car les rayons directs du soleil en traversant l'athmosphére y pro-

duisent l'aurore matutinale par les différentes réflexions & réfractions, qu'ils souffrent dans cette traversée. Pourquoi les rayons réfléchis, dont il est parlé dans la proposition, ne produiroient-ils pas un effet semblable dans de semblables circonstances? Il faut observer que dans le cas que je viens d'exprimer dans cette proposition, on ne doit point voir dans le ciel d'image distincte du soleil, parceque suivant les loix de la catoptrique les rayons réfléchis ne peignent jamais distinctement l'image de l'objet qu'après s'être croisés au foyer; jusques-là ils ne forment qu'une lumiére confuse, qui ne représente aucun objet distinctement.

Proposition huitiéme. La lumiére septentrionale est produite par les rayons du soleil, qui réfléchis du côté du Pôle par une surface, ou concave circulaire, ou concave parabolique, ou concave elliptique, rencontrent l'athmosphére de l'air avant de se croiser dans le foyer de la surface.

Voila enfin la proposition où j'en voulois venir: toutes celles que j'ai établies jusqu'ici n'étoient que pour

ſervir de préparation & de fondement à cette vérité. Ce n'eſt pas une vérité géometrique, elle eſt toute conjectu-rale, ou plûtôt c'eſt une ſimple vrai-ſemblance : c'eſt une néceſſité dans la Phyſique de s'en tenir là, lorſqu'on vient à rechercher les cauſes occultes des Phénoménes de la nature ; ſi c'eſt un défaut, ce n'eſt pas un défaut particulier au cas dont il s'agit ici. Lorſqu'on a voulu expliquer la cauſe cachée de la peſanteur des corps, de leur reſſort, de leur dureté, &c. on s'eſt contenté de trouver le vrai-ſemblable, & celui qui a paru le plus habile à le trouver, a toûjours été réputé le meilleur Phyſicien. Je n'ai pas prétendu porter mon vol plus haut que les autres ; je n'ai point aſpiré à trouver la véritable cauſe de la lumiére ſeptentrionale, en ſorte que je puiſſe démontrer géométriquement que je l'ai trouvée. je me borne comme je le dois à montrer que je l'ai vrai-ſemblablement trouvée, ou ce qui eſt le même, à faire ſentir la vrai-ſemblance de la cauſe, que je viens d'en aſſigner dans cette propoſition. Pour cela je n'ai

qu'à faire voir, que je n'y suppose rien que l'on puisse combattre par les principes connus ou par des observations quelconques; rien qui ne soit même une suite naturelle des principes reçûs, & que ce que j'y suppose, emméne nécessairement tous les traits caractéristiques des lumiéres septentrionales qu'on a observées, & comporte tous les Phénoménes particuliers qui diversifient celles qui ont paru en divers tems. Or c'est ce que l'on verra certainement dans le reste de cet article & dans l'article suivant.

Les suppositions que j'ai déja faites, sont de nature à ne devoir pas être rejettées : elles sont même à peu près prouvées, si on en excepte celle de l'inégalité des tourbillons du soleil & des étoiles, qui a toute sorte de vraisemblance, n'étant pas moralement possible qu'ils se trouvent tous égaux. La seule supposition qu'il me reste à faire, c'est que la figure du tourbillon du soleil n'est pas immuable, & qu'elle varie quelque fois : mais cette supposition même peut se changer bientôt en proposition, à peu près certai-

ne par les preuves que j'en vais donner. D'abord elle paroît s'accorder parfaitement avec les connoiſſances que nous avons. Le tourbillon de la terre par exemple, qui comprend la lune, n'eſt pas toûjours d'une même figure; ce qui paroît manifeſtement par les apogées & les perigées de la lune. Car la lune dans ſon cours de chaque mois étant tantôt plus près, tantôt plus loin de la terre, il eſt néceſſaire que le diamétre du tourbillon, qui paſſe par les centres de la lune & de la terre, ſoit tantôt plus long, tantôt plus court. D'ailleurs la plus grande proximité de la lune n'étant pas toûjours dans le même point, mais avançant ſans ceſſe contre la ſucceſſion des ſignes; il eſt viſible que le diamétre le plus court de ceux qui paſſent par les centres de la lune & de la terre, n'eſt pas toûjours le même, mais que c'eſt tantôt l'un, tantôt l'autre, en avançant contre la ſucceſſion des ſignes, ce qui marque la variation de la figure du tourbillon terreſtre: d'autant plus que le plus court de ces diamétres n'eſt pas toûjours également

court, & que le plus long n'eſt pas toûjours également long. Ce changement de figure du tourbillon terreſtre vient ſans doute de ce qu'il eſt tantôt plus, tantôt moins preſſé, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre par les tourbillons des autres planétes, entre leſquels il ſe ttouve placé. Pourquoi ne dirons-nous pas qu'il en arrive de même au tourbillon total du ſoleil enchâſſé entre les tourbillons des étoiles ? Il eſt vrai que le tourbillon du ſoleil & ceux des étoiles ne circulent pas autour d'un centre commun, avec des viteſſes inégales comme le tourbillon de la terre & ceux des autres planétes : mais cela n'eſt pas néceſſaire pour faire ſouffrir au tourbillon du ſoleil des preſſions capables de changer ſa figure : il ſuffit viſiblement pour cela que les tourbillons particuliers des planétes circulent comme ils ſont dans les grands tourbillons auſquels elles appartiennent. Car il n'eſt pas poſſible que les tourbillons particuliers des planétes, qui circulent dans le tourbillon total du ſoleil par exemple, ſe compriment les uns les autres & s'a-

platiſſent réciproquement, quand ils ſont dans la même ligne entre le centre & la ſurface, ſans que le centre & la ſurface n'en ſoient de leur côté un peu plus preſſés, & conſéquemment ſans que le tourbillon total ne change un peu de figure, & ne faſſe un peu changer de figure aux tourbillons des étoiles qui l'environnent. Les tourbillons des étoiles de leur côté contenant auſſi des planétes, doivent par la même raiſon changer un peu leur figure, lorſque leurs planétes ſe trouvent avec leurs tourbillons particuliers dans la même ligne, entre le centre du tourbillon de l'étoile & ſa ſurface; ce qui doit par conſéquent un peu changer la figure du tourbillon du ſoleil.

Mais comme du changement de figure, qui arrive aux tourbillons planétaires, qui roulent à diverſes diſtances du centre dans le tourbillon général du ſoleil, on pourroit refuſer d'en conclurre avec moi la poſſibilité d'un changement de figure dans le tourbillon général du ſoleil; quelque analogie qu'il puiſſe y avoir entre les deux termes de cette comparaiſon, il faut

donner d'ailleurs à cette partie de mon ſyſtême, qui en eſt le point déciſif, tous les degrés de probabilité & de vrai-ſemblance dont elle eſt ſuſceptible. Il eſt certain que les grands tourbillons des étoiles & du ſoleil ne ſont pas exactement ſphériques ; ce ſont des eſpéces de Polihédres irréguliers. Cela n'empêche pas que quelqu'un d'entre-eux ne puiſſe avoir quelque partie de ſa ſurface extérieure terminée par des courbes : en ce cas cette partie de ce tourbillon enfonceroit dans le tourbillon voiſin : enfoncement qui pourroit parfaitement ſubſiſter avec l'équilibre des deux tourbillons ; cet équilibre ne pouvant lui-même ſubſiſter que lorſque les deux tourbillons ont reçû une certaine figure déterminée. On pourroit donc ſuppoſer que la ſurface du tourbillon du ſoleil eſt terminée par des courbes convexes du côté du Pôle : on n'a qu'à jetter les yeux ſur la planche des tourbillons de M. Deſcartes, on verra qu'il admet de ces ſurfaces courbes dans ſes tourbillons. Mais toute avantageuſe que ſoit pour moi cette ſuppoſition, on va voir,

quoique je ne l'abandonne pas, que je puis m'en paſſer.

Suppoſons donc que les grands tourbillons ſont purement des Polyhédres ſans ſurfaces courbes: je puis ſuppoſer que l'axe du tourbillon ſolaire ſe termine vers le Nord à un des angles de ſa ſurface, & que cet angle eſt le Pôle boréal. Je puis ſuppoſer qu'à 30. 40. ou, &c. degrés de cet angle polaire du tourbillon du ſoleil, ſont placés de part & d'autre pluſieurs autres angles ſolides du même tourbillon, qui ſeront à une diſtance convenable les uns des autres.

Je ſuppoſe maintenant que l'angle polaire *A*, & les angles *circonpolaires* *B*, *C*, du tourbillon du ſoleil ſont preſſés extraordinairement: (j'établirai bientôt cette ſuppoſition) il eſt viſible que la matiére du tourbillon du ſoleil, qui eſt ſous ces angles, doit céder & refluer ailleurs, ſi elle peut le faire: il eſt clair encore, que ſi les plans qui ſont entre l'angle polaire & les angles *circonpolaires* ſont moins preſſés que le reſte du tourbillon du ſoleil, cette matiére doit refluer vers

ces plans & les faire plier ou les courber en dehors : ſur-tout ſi ces plans ſe trouvent tout à la fois plus preſſés par la matiére ſolaire, & moins preſſés que devant par la matiére *ſtellaire*. Or premiérement, ces plans ſont plus preſſés par la matiére ſolaire, parcequ'ils ſont preſſés & par la force ordinaire de cette matiére, & par la force ſurajoûtée qu'elle reçoit de la preſſion extraordinaire ſur les angles de ſon tourbillon. Secondement, ils ſont moins preſſés par la matiére *ſtellaire*, parceque les diamétres *S C*, *R B*, des tourbillons *ſtellaires* s'alongeant vers *B* & *C*, la matiére de ces tourbillons agit moins directement contre ces plans tout au tour, & par conſéquent ſon action contre eux en eſt plus foible. Troiſiémement, ils ſont moins preſſés en dehors que le reſte du tourbillon ſolaire, parceque le reſte de ce tourbillon eſt preſſé à l'ordinaire par la matiére des tourbillons environnans des étoiles, & que ces plans, comme on vient de le voir, ſont moins preſſés qu'ils ne l'étoient par la matiére des tourbillons ſtellaires qui s'alongent.

Il est donc clair dans le cas dont il s'agit, que les plans dont nous parlons doivent se courber en dehors, & qu'ainsi le tourbillon du soleil prendra vers le Pôle une surface courbe, & concave, différente selon les différens raports des pressions extraordinaires, qui se feront aux angles polaires ou *circonpolaires* de ce tourbillon.

Il ne reste donc plus qu'à justifier ces pressions extraordinaires & plus fortes sur les angles polaire & *circonpolaires* du tourbillon général du soleil. Pour cela je suppose que les tourbillons des étoiles sont constitués à peu près comme celui du soleil, qu'ils ont comme celui-ci leurs planétes avec leurs tourbillons planétaires, & que les éclyptiques des tourbillons des étoiles septentrionales répondent aux angles polaire & *circonpolaires* du tourbillon du soleil. C'est de ces suppositions, qu'on ne peut rejetter, que je déduis les pressions extraordinaires & plus fortes dont j'ai parlé : il me paroît même évident qu'elles en sont une suite nécessaire.

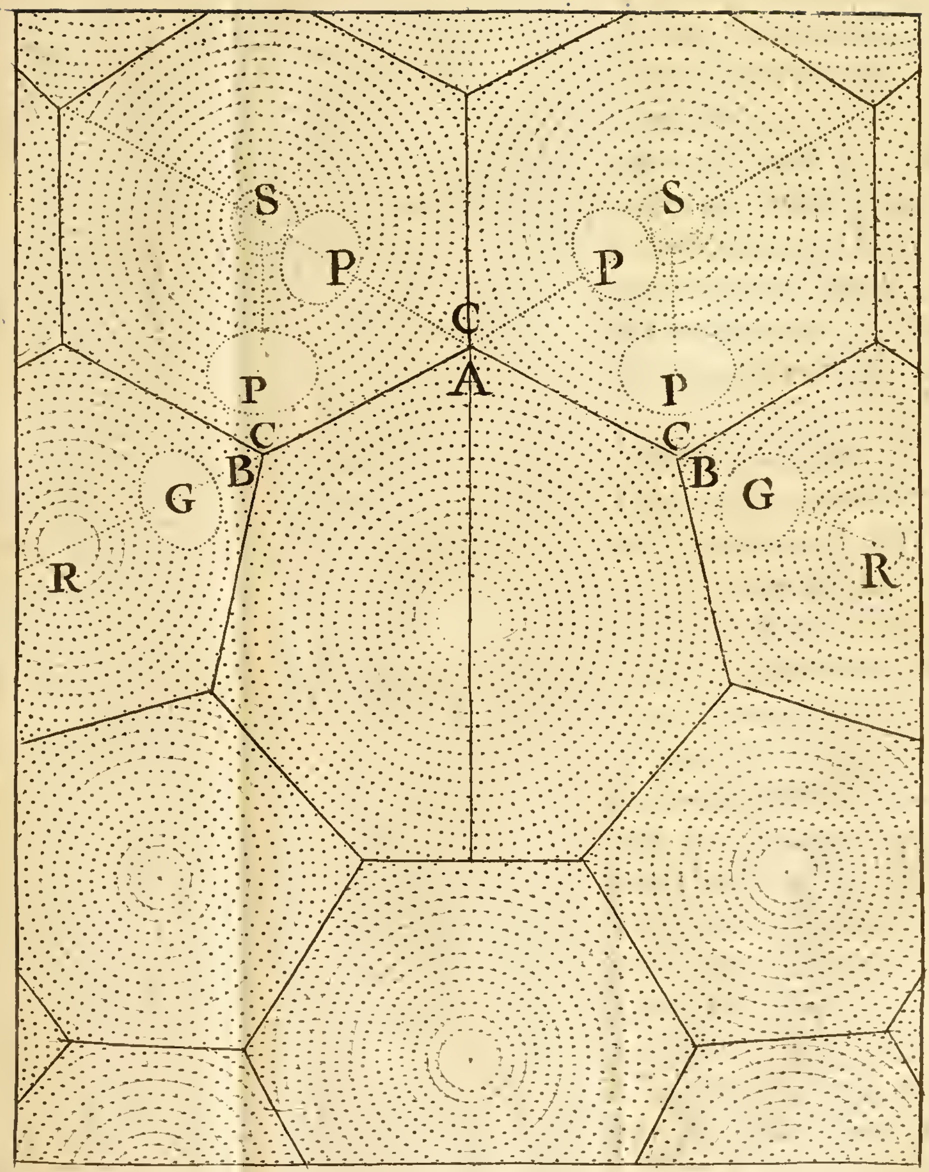
S
P
S
P
C
A
P
P
C
C
B
B
G
G
R
R

Car premiérement, puiſque les éclyptiques des tourbillons ſtellaires appuyent ſur les angles polaire & *circonpolaires* du tourbillon du ſoleil, il eſt évident que les tourbillons particuliers des planétes de ces étoiles doivent quelquefois ſe trouver entre le centre des tourbillons ſtellaires & les angles polaire & *circonpolaires* du tourbillon du ſoleil.

Secondement, il eſt encore évident que l'hémiſphére inférieur d'un tourbillon *planétaire* quelconque, circule moins vite autour du centre commun du grand tourbillon, auquel appartient ce tourbillon planétaire, qu'un pareil volume de la matiére qui le pouſſe : & cela par la raiſon évidente, que la couche de matiére qui pouſſe l'hémiſphére inférieur, circule plus vîte que la couche de matiére, qui répond à l'hémiſphére ſupérieur ; que les deux hémiſphéres circulent avec une égale viteſſe, & que l'hémiſphére ſupérieur ne peut jamais recevoir autant de viteſſe de circulation, qu'en a la matiére, qui pouſſe l'hémiſphére inférieur, à cauſe de l'obſtacle éternel

qu'il trouve dans la lenteur de la matiére qui le précéde.

Troiſiémement, de-là il ſuit manifeſtement que le tourbillon planétaire diminuë & reſſerre le lit de la matiére dans laquelle il nage, & que par conſéquent cette matiére doit accelerer ſon mouvement en cet endroit. Or elle ne peut point accelerer ſon mouvement ſans augmenter ſa force centrifuge : donc elle doit agir plus fortement contre les extrémités des diamétres du tourbillon général, où ſe trouve le tourbillon planétaire, & contre le tourbillon planétaire lui-même : celui-ci de ſon côté pour réſiſter à cette plus grande action doit avoir une force de tourbillon plus grande, qu'il ne l'auroit ſans cette augmentation de force centrifuge dans la matiére qui le porte. Il doit donc auſſi en agir plus fortement contre les mêmes extrémités de ces diamétres du tourbillon général ; c'eſt-à-dire, contre les parties correſpondantes de la ſurface du tourbillon général. Cette ſurface étant plus preſſée en cet endroit qu'elle ne l'étoit auparavant, preſſe plus

fortement la ſurface contiguë du tourbillon voiſin, l'enfonce parceque les forces de ce tourbillon voiſin n'ont pas augmenté, & par cet enfoncement le tourbillon général dont nous parlons, s'alonge vers ce même tourbillon voiſin & contigu.

Quatriémement, lors donc que les tourbillons planétaires *P*, *G* ſe trouveront ſur les rayons *S C*, *R B* de leurs grands tourbillons, ce qui doit arriver dans nos ſuppoſitions comme nous l'avons dit, l'action de ces grands tourbillons ſera plus forte vers *C*, *B* qu'elle ne l'étoit auparavant : ils preſſeront donc plus fortement qu'ils ne faiſoient l'angle polaire *A*, & les angles *circonpolaires B C*, *B C* du tourbillon général du ſoleil. *C. Q. F.* Prouver.

Du reſte, quoique nous ne connoiſſions pas les poſitions relatives des planétes tant du ſoleil que des étoiles circonvoiſines, il eſt viſible que ces poſitions peuvent ſe varier par leurs mouvemens inégalement vîtes & leurs déclinaiſons inégales des éclyptiques, en tant de façons différentes, qu'elles

changeront quelquefois la figure du tourbillon total du soleil, en sorte qu'une partie de ce tourbillon aura sa surface du côté qui nous regarde, ou concave circulaire, ou concave parabolique, ou concave ellyptique, telle en un mot, que les rayons du soleil rencontrant cette surface & en étant réfléchis, ils viendront se réünir en un foyer un peu plus éloigné de cette surface que nôtre athmosphére, & qu'ils rencontreront cette athmosphére dans leur chemin vers ce foyer; auquel cas ils formeront une aurore boréale, comme on l'a dit Prop. 7e, s'ils viennent du côté du Nord.

On voit par-là que les causes des lumiéres septentrionales sont des causes réglées, qui doivent infailliblement les ramener en certains tems, ou après une certaine révolution de tems fixes; puisqu'elles dépendent des positions relatives, aspects differens & rencontres des astres.

Il ne faut pourtant pas en conclurre, qu'on puisse les prédire infailliblement. Je ne doute pas qu'on ne le fît, & dans le systême que j'établis il

est visible qu'on les prédiroit, ou qu'on pourroit après un nombre suffisant d'observations les prédire avec une entiére certitude, comme on prédit les éclypses, si on connoissoit parfaitement non seulement les mouvemens des planétes du tourbillon du soleil, mais encore les mouvemens des planétes des tourbillons des étoiles, avec leurs différentes déclinaisons des éclyptiques, leur nombre, leurs diverses grandeurs, leurs positions rélatives au tourbillon du soleil & à ses planétes, leurs distances, &c. Mais comme on ne connoît pas toutes ces choses, & que vrai-semblablement on ne les connoîtra jamais, il y a tout lieu de penser, qu'on ne sera jamais en état de prédire les lumiéres septentrionales, à moins qu'elles ne dépendent uniquement des changemens de figure, que les planétes connuës de nôtre tourbillon du soleil peuvent y produire par leurs différens arrangemens, ce qui passe la vrai-semblance, le tourbillon du soleil contenant apparemment bien des planétes inconnuës, & les planétes des tourbillons

des étoiles pouvant de leur côté & devant même contribuer à tous les changemens de figure du tourbillon du soleil, d'où dépendent les lumiéres septentrionales.

Il n'est pas besoin de faire remarquer ici, qu'il faut expliquer de la même maniére les lumiéres zodiacales & toutes les lumiéres semblables qui peuvent paroître en divers endroits du Ciel. Mais dira peut-être ici quelqu'un, si la lumiére septentrionale dépend de ces changemens de figure du tourbillon du soleil, il devroit paroître par-tout ailleurs comme au Septentrion de ces lumiéres & aussi fréquemment. Car enfin le tourbillon du soleil n'est pas pressé par les tourbillons voisins des étoiles du côté du Nord seulement; il est également pressé par tout ailleurs. Ces pressions devroient donc occasionner par-tout ailleurs comme au Septentrion & aussi fréquemment des changemens de figure dans le tourbillon du soleil, & par conséquent des lumiéres semblables à l'aurore boréale. On n'a pourtant point apperçû ces lumiéres dans

toutes les autres parties de l'horizon, & nulle part elles ne se sont montrées aussi souvent & avec autant d'éclat qu'au Septentrion : n'en faut-il pas conclurre que la cause de la lumiére septentrionale est fort différente de celle que je viens d'assigner, & qu'elle doit être quelque chose de particulier & de propre aux païs septentrionaux ?

Cette objection seroit sans réponse, si les changemens de figure du tourbillon du soleil, d'où suivent les lumiéres septentrionales, dépendoient des pressions ordinaires des tourbillons voisins des étoiles : mais comme ces changemens de figure dépendent, ainsi que je l'ai expliqué, des pressions qui arrivent, lorsque les planétes des étoiles se trouvent entre les centres de leurs tourbillons & le tourbillon du soleil, la solution de cette difficulté est tout-à-fait aisée. Car, pour qu'il parût ailleurs comme vers le Septentrion de ces lumiéres, il faudroit que les plans des cercles, que décrivent les planétes autour de leurs étoiles, fussent par-tout perpendicu-

laires au tourbillon du ſoleil ou à ſes tangentes ; puiſqu'il eſt très-viſible que ſi les plans de ces cercles étoient parallélès ou à peu près à ces tangentes, les planétes qui les décrivent, ne ſe trouveroient jamais entre le centre du tourbillon de leurs étoiles & le tourbillon du ſoleil. Or peut-on raiſonnablement ſuppoſer que les planétes de toutes les étoiles circulent dans des plans perpendiculaires au tourbillon du ſoleil ? Une telle ſuppoſition ne ſeroit-elle pas même au deſſous d'une ſuppoſition purement gratuite ? Si nous écoutons M. *Deſcartes*, les Pôles d'un tourbillon répondent à l'éclyptique de l'autre, & dans chaque tourbillon comme dans le nôtre les planétes ne s'écartent guéres de l'éclyptique. Les Pôles du tourbillon du ſoleil répondent donc à l'éclyptique des tourbillons des étoiles qui ſont de ces côtés-là, & le reſte du tourbillon du ſoleil répond à peu près aux Pôles des tourbillons des étoiles qui ſont placés entre les Pôles du tourbillon du ſoleil. D'où il ſuit que les parties du tourbillon du ſoleil vers les Pôles

répondant à peu près au Zodiaque des étoiles, leurs planétes doivent quelquefois se trouver entre le centre de ces étoiles & les Pôles du tourbillon du soleil, & qu'elles peuvent s'y trouver quelquefois en plus grand, quelquefois en moindre nombre; ce qui ne peut arriver qu'elles ne pressent inégalement en divers tems les Pôles du tourbillon du soleil, & n'y produisent par conséquent des changemens de figure très-variés.

Mais les autres parties du tourbillon du soleil loin des Pôles ne répondant pas également aux éclyptiques des tourbillons voisins, qui leur sont ou beaucoup inclinées, ou même paralléles, les planétes de ces tourbillons ne se trouvent jamais aussi directement entre leurs centres & la surface du tourbillon du soleil du côté qui leur répond: le tourbillon du soleil ne doit donc pas souffrir d'aussi grandes inégalités de pression de la part des tourbillons voisins dans ces quartiers là, & sa figure ne doit pas conséquemment changer si souvent ni si sensiblement. Il n'est donc pas surpre-

nant, qu'il n'y prenne pas comme du côté du Nord une figure propre à réfléchir les rayons de la maniére que nous l'avons expliqué. De plus, je remarque que la matiére du tourbillon du ſoleil circulant autour de l'axe par des cercles paralléles entre-eux & perpendiculaires à l'axe, elle réſiſte plus aux preſſions perpendiculaires à ſon axe qu'aux preſſions paralléles au même axe, d'où il ſuit qu'il doit s'applatir un peu du côté des Pôles & s'alonger du côté de l'éclyptique. Ainſi les diamétres du tourbillon perpendiculaires ou inclinés à l'axe ſont plus longs que l'axe; la ſurface du tourbillon eſt donc plus éloignée du centre entre les Pôles que vers les Pôles. De-là il arrivera que le foyer de cette ſurface loin des Pôles, ſi elle y prend quelquefois une figure propre à réünir les rayons réfléchis, pourra être le plus ſouvent entre cette ſurface & le tourbillon de la terre, & à une trop grande diſtance de nôtre athmoſphére, pour pouvoir y produire une lumiére bien ſenſible. D'ailleurs en tel cas les rayons du ſoleil qui ſeront ré-

fléchis par cette ſurface n'arriveront à nous, qu'après s'être croiſés au foyer de la ſurface qui les a réfléchis ; ainſi ils repréſenteront une image diſtincte du ſoleil. Peut-être eſt-ce de la ſorte qu'il faudroit expliquer les cométes : on pourroit au moins en ſuivant cette idée expliquer toute la régularité de leurs mouvemens. Leur durée feroit apparemment un peu plus d'embarras ; mais on ne laiſſeroit pas en ſuivant toûjours la même idée d'en trouver des raiſons plauſibles.

On voit maintenant aſſés pourquoi il ne paroît point vers l'Orient ou le Couchant, en un mot entre les cercles polaires des lumiéres ſemblables à la lumiére ſeptentrionale. Mais comment rendre raiſon de ce qu'il n'en paroît point du côté du Midi vers le Pôle ? Les raiſons que je viens de donner ſont bonnes & ſuffiſantes, pour faire ſentir que cette lumiére ne doit pas ſe montrer autour de l'Equateur, ou qu'elle ne doit pas s'y montrer auſſi fréquemment ni ſi fortement que vers le Septentrion : mais elles ne prouvent pas qu'elle ne doit point pa-

roître vers le Pôle méridional. Il semble même que tout ce que j'ai dit pour prouver que la cause de la lumiére septentrionale dépend des rayons réfléchis par la surface concave du tourbillon vers le Pôle septentrional, prouve également que cette lumiére doit pareillement se faire voir de tems en tems vers le Pôle méridional.

Avant d'examiner pourquoi il n'y a point de lumiére méridionale, comme il y a une lumiére septentrionale; il faudroit bien s'assurer qu'en effet il n'y a point de lumiére méridionale. Il est vraisemblable que les habitans d'au-delà du Capricorne ne voyent point nôtre lumiére septentrionale : il pourroit bien se faire qu'ils voyent des lumiéres méridionales que nous ne voyons pas. Ces païs ne sont pas assés peuplés d'Observateurs, pour nous faire part des observations qui s'y peuvent faire. On y voit, si nous en croyons les Voyageurs, & les Relations qu'ils nous donnent de ces Païs méridionaux : on y voit de grands feux dans les airs du côté du Pôle, comme des globes enflammés qui

éclairent considérablement. Ne seroit-ce point là des copies ébauchées de nos lumiéres septentrionales ? Quoi qu'il en soit, de ce que cette lumiére paroît du côté du Septentrion, & qu'elle y paroît pour les raisons que j'ai expliquées, il ne suit pas nécessairement qu'il doive paroître de semblables lumiéres du côté du Midi. Les positions des étoiles & de leurs planétes autour du tourbillon du soleil peuvent être fort différentes du côté du Midi & du côté du Nord : ainsi il n'est pas difficile de juger, qu'elles ne doivent pas produire les mêmes changemens dans le tourbillon du soleil. De plus, il paroît moins d'étoiles & de grandes étoiles du côté du Midi que du côté du Nord : ne seroit-ce point parceque le tourbillon du soleil moins pressé de ce côté-là s'étend plus vers le Midi que vers le Nord, & qu'ainsi les étoiles plus éloignées de nous que celles du Septentrion, ou disparoissent tout-à-fait, ou paroissent plus petites à cause de leur plus grand éloignement ? Ou seroit-ce parcequ'en effet les étoiles méri-

dionales ſont en moindre quantité & plus petites, au quel cas ayant apparemment moins de force pour preſſer le tourbillon du ſoleil, le tourbillon du ſoleil ſe ſeroit plus étendu de ce côté-là que du côté du Nord. L'excentrique ſeul des planétes, dont la plus grande portion eſt du côté du Midi, ſemble bien faire ſentir qu'en effet le tourbillon du ſoleil s'eſt alongé vers le Midi. Cela étant on peut raiſonnablement penſer, que le foyer où ſe réüniſſent les rayons réfléchis par la ſurface concave du Pôle méridional, s'il arrive qu'ils ſe réüniſſent en quelque foyer; on peut, dis-je, penſer que ce foyer eſt placé entre la terre & cette ſurface, & aſſés près de la terre quelquefois. On doit donc alors voir des images du ſoleil très-diſtinctes, & c'eſt peut-être la cauſe de ces globes de feu qu'on y voit de tems en tems.

J'ai dit dans la premiére Section que le Phénoméne principal & caractériſtique de la lumiére ſeptentrionale, ou plûtôt ce que j'appelle ſimplement lumiére ſeptentrionale, eſt une clarté

extraordinaire du bleu celeſte ſemblable à celle du crépuſcule. Cette clarté eſt plus vive près de l'horizon ; elle va enſuite en diminuant à meſure qu'on remonte vers le Pôle. Elle occupe un eſpace conſidérable de part & d'autre du Pôle ſur l'horizon : elle ne paroît point participer aux mouvemens des aſtres , & elle n'eſt pas d'une hauteur fort différente , quoique la différence de la latitude des lieux d'où on la voit , ſoit aſſés grande. Il faut donc pour mettre ma propoſition dans tout ſon jour expliquer en détail toutes ces particularités , & faire voir qu'elles n'ont rien qni ne doive être l'effet des rayons du ſoleil , leſquels réfléchis de la ſurface concave de ſon tourbillon du côté du Pôle boréal, rencontrent nôtre athmoſphére en allant ſe réünir à leur foyer.

Pour fixer ſon imagination , il faut ſe repréſenter tous les rayons du ſoleil réfléchis vers le Pôle par la ſurface concave de ſon tourbillon , formant comme un cône de lumiére , dont le ſommet eſt le foyer de la ſurface réfléchiſſante , & la baſe eſt la ſurface

même qui les réfléchit vers ce foyer. L'axe de ce cône de lumiére peut bien quelquefois être le même que l'axe du monde ; il peut se faire aussi qu'il ne l'est pas communément, qu'il ne lui est même pas toûjours parallèle, qu'il est quelquefois plus élevé sur l'horizon, & encore qu'il est le plus souvent moins élevé. Il peut encore arriver que l'axe de ce cône se termine au même vertical que l'axe du monde, & aussi qu'il se termine à un vertical différent, en s'approchant ou de l'Orient ou de l'Occident. Tout cela dépend des positions relatives des planétes, qui contribuent au changement de figure du tourbillon total du soleil. Si les rayons qui forment ce cône de lumiére conservoient, lorsqu'ils sont entrés dans l'athmosphére, la même inclinaison respective, le même raport entre-eux, qu'ils ont après s'être réfléchis sur la surface du tourbillon total du soleil ; il est clair qu'ils ne nous feroient point voir de lumiére septentrionale, parcequ'en ce cas nos yeux n'étant point au foyer, où doivent se réünir ces rayons, en

étant même bien éloignés, ils n'en recevroient qu'une très-petite quantité, qui pourroit à peine nous faire voir une partie ſenſible du Cicl plus éclairée que le reſte. Mais ils ne conſervent pas entre-eux dans l'athmoſphére les mêmes raports qu'ils avoient avant que d'y entrer : car, lorſqu'ils ſont arrivés à la région de l'air . où ſont les vapeurs & les exhalaiſons, il eſt viſible qu'ils doivent s'y rompre & s'y réfléchir vers toute ſorte de lieux à cauſe de la figure ſphérique des globules de ces vapeurs & exhalaiſons, & qu'ainſi leurs raports & leurs inclinaiſons reſpectives doivent entiérement changer. Ce changement même doit être tel, qu'il n'eſt plus de point phyſique dans le plan horizontal à une diſtance convenable, où il n'arrive beaucoup de rayons de toutes les parties ſenſibles de l'horizon boréal, chaque globule de vapeurs ou d'exhalaiſons à cauſe de ſa figure rayonnant à peu près tout autour de lui, ou par réflexion ou par réfractiou. En quelque endroit donc du plan horizontal que nous nous trouvions, nous devons

recevoir beaucoup de ces rayons, ce qui ne peut manquer de donner un grand éclat au bleu celeste septentrional, & de nous faire voir une aurore boréale : de même que les rayons du soleil renvoyés à nos yeux par les réflexions & les réfractions, qu'ils souffrent de la part des globules des vapeurs & des exhalaisons de l'athmosphére nous font voir l'aurore ordinaire. Mais, comme il y a des vapeurs & des exhalaisons en plus grande quantité à une moindre hauteur qu'à une plus grande, cette aurore boréale doit être plus lumineuse à une moindre qu'à une plus grande hauteur ; parcequ'une plus grande quantité de globules de ces vapeurs & exhalaisons doit visiblement renvoyer aux mêmes points une plus grande quantité de rayons. D'où il suit que l'éclat de cette lumiére doit diminuer & s'affoiblir insensiblement en s'élevant au dessus de l'horizon, les vapeurs & exhalaisons devenant toûjours plus rares à mesure qu'elles s'élévent à des plus grandes hauteurs.

Il faut remarquer ici que, quoique

le cône de lumiére, qui vient de la surface réfléchiſſante du tourbillon total du ſoleil, puiſſe comprendre toute la terre, on ne doit pourtant voir qu'une aurore boréale, lorſque l'axe de ce cône eſt beaucoup incliné ou paralléle à l'horizon. Car en ce cas les rayons de ce cône de lumiére ne peuvent arriver aux vapeurs & exhalaiſons, qui ſont dans les parties méridionales de l'horizon, qu'après avoir traverſé une partie conſidérable de l'athmoſphére & aſſés près de la terre, pour trouver dans ce trajet une très-grande quantité de vapeurs & d'exhalaiſons. La longueur de ce trajet peut donc les affoiblir au point, qu'ils n'ont plus aſſés de force, lorſqu'ils arrivent aux vapeurs & exhalaiſons méridionales de l'horizon pour les éclairer ſuffiſamment, & nous y faire découvrir quelque lumiére. Mais, ſi l'axe de ce cône de lumiére étoit perpendiculaire au plan de l'horizon, ou ne lui étoit pas beaucoup incliné, on pourroit voir une lumiére horizontale, ou qui feroit tout le tour de l'horizon comme celle que M. *Maraldi*

obſerva le 6. Janvier 1717.

Pour la figure de cette lumiére boréale, qui paroît en ſegment de cercle, elle n'a rien de difficile : elle dépend de la poſition même des vapeurs & des exhalaiſons dans l'athmoſphére. Car ces vapeurs & ces exhalaiſons étant dans des ſphéres concentriques à la terre, ſphéres que l'horizon ſenſible coupe en deux parties inégales, dont la plus petite eſt au deſſus de l'horizon, il eſt viſible que cette lumiére doit paroître en forme d'arc, dont la corde eſt couchée ſur l'horizon.

Après avoir bien compris la maniére dont j'ai expliqué le plus grand éclat de la lumiére ſeptentrionale près de l'horizon, on voit aiſément pourquoi elle ne paroît pas plus ou moins élevée, à meſure que les lieux d'où on l'obſerve ont plus ou moins de latitude ſeptentrionale. Car en quelque degré de latitude que l'on ſe trouve, cette lumiére doit toûjours être plus vive près de l'horizon qu'à une plus grande hauteur : ſon éclat doit toûjours aller en diminuant à meſure

qu'elle s'éléve au deſſus de l'horizon, & comme ſes limites ne ſont & ne peuvent jamais être marquées nettement à cauſe de cette diminution ſucceſſive, qui ſe fait par des affoibliſſemens inſenſibles de lumiére, il eſt impoſſible d'en marquer préciſément la hauteur. Peut-être que ſi un Obſervateur pouvoit ſe trouver en des lieux différens, & s'aſſurer que les vapeurs & exhalaiſons y ſont à peu près également répanduës ſur l'horizon; par la différente force de cette lumiére qu'il trouveroit à même hauteur dans les deux lieux où il ſeroit, il pourroit conclurre qu'à l'égard de l'un elle a plus de hauteur qu'à l'égard de l'autre. Mais, comme ce moyen d'en juger n'eſt pas praticable, on ne pourra jamais rien déterminer là-deſſus, comme de cette indétermination on ne pourra jamais rien conclurre contre mon ſyſtême. On voit encore par le même endroit, que cette lumiére ne doit point participer aux mouvemens des aſtres. Car de quelque maniére que la terre circule autour de ſon axe, il eſt toûjours vrai

que cette lumiére ne se fait bien sentir, que par les rayons que les petits globules de vapeurs & d'exhalaisons renvoyent à nos yeux ; que ces vapeurs & ces exhalaisons sont toûjours en plus grande quantité près de l'horizon, & qu'ainsi cette lumiére doit toûjours paroître à peu près la même.

A l'égard du mouvement de la terre autour du soleil, il se peut bien faire que la terre ou une partie de la terre demeure moins de tems plongée dans ce cône de lumiére ; de même que le mouvement de la lune autour de la terre fait que la lune demeure peu de tems plongée dans l'ombre de la terre aux éclypses lunaires. Mais, puisque le mouvement de la lune autour de la terre, quoique plus de douze fois plus vîte que le mouvement de la terre autour du soleil, n'empêche pas que la lune ne demeure au moins en partie plusieurs heures dans le cône de l'ombre de la terre, le mouvement de la terre autour du soleil ne doit pas empêcher à plus forte raison, que la terre ne demeure assés de tems dans le cône de la lumiére

ſeptentrionale, quand même ce cône ne ſeroit pas plus large dans l'endroit où la terre le rencontre, que celui de l'ombre de la terre dans l'endroit où la lune le coupe. Or, tandis que la terre demeure plongée dans ce cône de lumiére, la lumiére ſeptentrionale doit paroître à peu près la même, par les mêmes raiſons qu'elle ne paroît pas avoir des hauteurs différentes ſur l'horizon, à l'égard des lieux différens d'où on la voit, quoique les latitudes ſeptentrionales de ces lieux ſoient fort différentes. La ſeule différence ſenſible dans ces lumiéres, qui paroiſſe devoir naître du mouvement de la terre autour du ſoleil, & que la ſituation des vapeurs & exhalaiſons qui font paroître ces lumiéres ne ſçauroit empêcher; c'eſt qu'elles devroient avoir un mouvement horizontal, qui les feroit mouvoir autour de l'horizon de l'Orient par le Nord vers l'Occident, ou de l'Occident par le Nord vers l'Orient, ſelon que la terre avanceroit vers l'Orient ou vers l'Occident du cercle qu'elle décrit autour du ſoleil.

Août 1732.

Mais, d'abord il eſt viſible que ce mouvement ſeroit tout-à-fait inſenſible, ſi ces lumiéres paroiſſoient dans le tems des ſolſtices, parcequ'alors la terre ne s'avance que très lentement d'un tropique vers l'autre. Ce n'eſt donc que dans le tems des équinoxes que ce mouvement horizontal des lumiéres ſeptentrionales pourroit devenir ſenſible; mais alors même il y a tant de cauſes qui peuvent le rendre inſenſible, qu'il n'y a pas lieu d'être ſurpris qu'on n'y ait pas fait attention, ſuppoſé qu'on eût pû la faire en quelque occaſion. Car, outre que ce mouvement devroit toûjours être extrêmement lent, il eſt viſible que ſi l'eſpace, que la terre parcourt alors dans le cône de lumiére, ſe trouve au moins à peu près égal à l'eſpace qu'elle parcourt d'un tropique vers l'autre, la lumiére ſeptentrionale paroîtra immobile. Or il eſt aſſés vrai-ſemblable, que l'eſpace que la terre parcourt dans le cône de lumiére eſt au moins égal à l'eſpace qu'elle parcourt dans ce peu de tems d'un tropique vers l'autre; l'épaiſſeur de ce cône dans l'endroit

où la terre le coupe, c'eſt-à-dire, aſſés loin du ſommet, devant être très-grande, puiſque la baſe a une étenduë immenſe. D'ailleurs le mouvement même de la terre autour du ſoleil peut bien contribüer à changer un peu la poſition de la figure réfléchiſſante, & faire avancer par là le cône de lumiére dans le tems qu'elle avance elle-même : auquel cas il eſt encore manifeſte que la lumiére ſeptentrionale ne ſçauroit avoir aucune ſorte de mouvement ſenſible.

Ce que je viens de dire du changement de la figure réfléchiſſante, eſt d'autant mieux fondé, que ſa poſition ne ſçauroit être deux inſtants de ſuite parfaitement la même ; attendû que les planétes, dont les mouvemens & les ſituations reſpectives produiſent cette figure ; ne ſont jamais dans la même place relativement les unes aux autres, & aux centres des tourbillons qui les contiennent.

On achévera de donner la ſuite de cette Diſſertation au mois ſuivant Article LXXIV.

ARTICLE LXIX.

EXAMEN CRITIQUE DES défauts imputés par M. Masclef, *à la Méthode des Massoréthes ; & des avantages attribués par le même Auteur à une nouvelle méthode de lire & d'apprendre l'Hébreu, indépendamment des points voyelles.* Par le P. P*** D. L. C. D. J.

Voyés l'Art. L X I I. de ces Mémoires au mois de Juillet.

Fausseté de la Nouvelle Méthode dans ses principes.

NOus réduisons les principes de la nouvelle Méthode à deux propositions, qui servent de fondement à tout le systême de la réforme que M. *M*. a prétendu faire dans la lecture du Texte hébreu. Qu'on ne s'étonne point si la seconde de ces propositions ne se trouve pas mot pour mot, dans le Livre de M. *M*. nous ferons voir bientôt qu'elle ne différe en rien de la doctrine qu'il y enseigne.

La premiére propoſition ou premier principe eſt que les Maſſoréthes ont ignoré la vraie & ancienne prononciation de la langue hébraïque. *Qui codici Hebræo puncta inſcripſerunt, ij veterem & genuinam ſermonis Hebraïci pronunciationem ignoravêre.* 3e. Vol. pag. 34.

La ſeconde propoſition ou ſecond principe, eſt que le fond de la ſignification du Texte hébreu réſide en les *ſeuls* caractéres... *In characteribus ipſis ſita eſt ſignificandi vis.* Ibid. pag. 58.

Examinons ſi ces deux principes ſont auſſi certains qu'ils l'ont parû à M. *M.* & à ſon Editeur. Il faut commencer l'examen du premier principe par ôter l'équivoque que pourroit cauſer le terme de prononciation : car ce mot peut ſignifier deux choſes bien différentes, dont l'une eſt eſſentielle au Texte, pour qu'il ait toute ſa ſignification, & l'autre n'eſt qu'accidentelle à ſa ſignification. On peut donc entendre par le mot de prononciation, ou ſimplement l'aſſemblage & la combinaiſon des conſonnes avec les voyelles ſignificatives que les Hé-

breux ſuppléoient, en liſant le Texte, ou bien le ſon précis que l'uſage de la langue hébraïque faiſoit attribüer autrefois tant aux voyelles qu'aux conſonnes ; c'eſt-à-dire, le ſon précis qui réſultoit de la combinaiſon des unes & des autres, dans la bouche des Hébreux, lors qu'ils prononçoient le Texte d'une maniére à ſe faire entendre. Si la propoſition de M. *Maſclef* eſt entenduë de la prononciation priſe en cette ſeconde ſignification, il a perdu le tems à prouver ce que perſonne ne lui conteſtoit. Car ce n'eſt pas non plus cette eſpéce de prononciation que le Maſſoréthes ont entrepris de fixer par leurs points voyelles, ni ce qu'ils ont prétendu faire paſſer à la poſterité ; non, ils n'ont pas voulu nous apprendre comment ſe prononçoit anciennement chaque conſonne exprimée, ou chaque voyelle ſous-entenduë dens le Texte : ils y auroient perdu & leurs points & leur tems. Ces habiles Critiques ſçavoient auſſi-bien que nous que quand une langue eſt une fois morte, ceux-là mêmes qui la poſſédent le mieux, ne peuvent

plus la prononcer avec toute la délicateſſe & l'exactitude dont on la parloit auparavant, parceque chacun y mêle infailliblement quelque choſe de la prononciation de ſa langue naturelle. Qu'ont-ils donc prétendu nous apprendre par leur ponctuation ? à lire. Je ne dis pas à lire, en ſuppléant des voyelles purement auxiliaires & de leur invention, mais en ſuppléant des voyelles ſignificatives de même eſpéce & valeur que celles qui avoient été ſuppléées par les anciens. Pour les faire connoître ces vraies voyelles ſous-entendües dans le Texte, ils ne trouvérent point de moyen plus court ni plus ſimple que de les déſigner par des points de différentes eſpéces, qui puſſent être les ſignes de ces différentes voyelles, dans les endroits où les points ſeroient ajoûtés, afin que par-là les moins habiles fuſſent avertis que telle conſonne ou ſi l'on veut telle lettre exprimée dans le Texte, devoit être prononcée avec une voyelle de l'eſpéce indiquée par le caractére, qui la repréſentoit ſous la conſonne. Par cette ponctuation, les Maſſoré-

thes nous apprennent bien quelle voyelle il faut ſuppléer ; mais ils ne nous apprennent pas le ſon précis qu'il faut lui donner, non plus que la conſonne qu'elle fait prononcer. Chacun doit ſuivre en cette ſeconde eſpéce de prononciation de l'Hébreu, comme dans celle du Latin, l'uſage de ſa nation ; puiſqu'en cela l'uſage de tous les païs eſt défectueux ; mais l'Hébreu étant une langue morte, il ſuffit qu'on le liſe & qu'on l'entende ; peu importe quel uſage on ſuive en le prononçant. Auſſi, quand N. S. avertit le Docteur de la Loi, dont il eſt parlé dans ſaint Luc, de conſulter les termes de la Loi, ſur la queſtion que ce Docteur avoit propoſée, il ne lui demanda pas comment il prononçoit le Texte qu'il avoit devant les yeux, mais ſimplement, comment il le liſoit. *In lege quid ſcriptum eſt ? quomodò legis ? Luc. x.* 26. On peut donc ne pas connoître tout-à-fait le ſon que l'ancien uſage attribuoit tant aux conſonnes exprimées qu'aux voyelles à ſuppléer dans le Texte hébreu, ſans ignorer pour cela l'eſpéce de ces

voyelles à ſuppléer ni ce qu'elles ont de ſignificatif, quand elles ſont jointes aux caractéres du Texte. Si les Maſſoréthes n'ont ignoré que la premiére de ces deux choſes, il ne peut y avoir entre leur prononciation & celle des Anciens, qu'une différence accidentelle dont on ne peut rien conclure en faveur du nouveau ſyſtême. Car cette différence accidentelle ne prouveroit pas plus la néceſſité ou le droit d'avoir recours à des voyelles purement auxiliaires pour lire le Texte hébreu, qu'elle prouveroit la néceſſité ou le droit d'avoir recours à des conſonnes purement auxiliaires pour la lecture de ce même Texte. La parité eſt entiére, puiſque ſi on ignore la vraie prononciation, ou le ſon précis des voyelles ſous-entenduës dans le Texte hébreu, on n'ignore pas moins la vraie prononciation des conſonnes exprimées. Il ne ſuffiſoit donc pas, pour autoriſer en quelque ſorte, le nouveau ſyſtême de la prononciation de l'Hébreu, que M. *Maſclef* prouvât que les Maſſoréthes n'ont pas connu l'ancienne & vraie prononciation de

l'Hébreu dans toute ſon étenduë, il falloit prouver qu'ils l'ont ignorée abſolument, ou du moins pour la plus grande partie, dans ce qu'elle contient d'eſſentiel à la ſignification du Texte. Pour cela, il eût fallu prouver que les Maſſoréthes ont ignoré les voyelles ſous-entenduës, non ſeulement quant au ſon précis que l'ancien uſage de la langue leur attribuoit, mais même quant à la ſignification, qui ſelon l'uſage de cette même langue, réſultoit de leur combinaiſon avec les les lettres exprimées dans le Texte. En un mot il eût fallu prouver la vérité de cette propoſition avancée par l'Editeur des nouvelles Grammaires : *à genuinâ Hebræorum pronunciatione non ſolùm quoad accidentia, ſed quoad ipſam ſubſtantiam Tiberienſes diſceſſere* ; & la prouver dans toute l'étenduë qu'elle peut avoir. Or c'eſt ce qui ne ſe trouve nullement prouvé dans le troiſiéme volume des nouvelles Grammaires, & ce qu'on ne ſçauroit même ſuppoſer ſans abſurdité, & ſans danger de ruïner l'autorité des Anciennes verſions de l'Ecriture. Venons

à la preuve. Je dis en premier lieu que M. *Masclef* ni l'Editeur des nouvelles Grammaires n'ont point prouvé que les Massoréthes ayent ignoré les voyelles hébraïques, quant à la signification qui résulte de la combinaison de ces voyelles avec les lettres exprimées dans le Texte. Car toutes leurs preuves de la prétenduë ignorance des Massoréthes se réduisent à ces deux raisons. *Premiérement*, nous ignorons la vraie prononciation de la langue grecque & de la langue latine; donc les Massoréthes ont pareillement ignoré la vraie prononciation de la langue hébraïque. *Secondement*, les Massoréthes ont lû plusieurs endroits du Texte hébreu différemment des anciens Interprêtes, & même des Thalmudistes, donc, &c. Or la premiére de ces deux raisons prouve seulement que les Massoréthes ont ignoré la prononciation hébraïque quant à la perfection, puisque les Sçavans de nos jours n'ignorent que de cette maniére la prononciation des deux langues qu'on met en comparaison avec la langue hébraïque, donc, &c.

Le ſecond Argument de M. *Maſclef* péche contre les régles du raiſonnement humain, qui ne permettent pas qu'on ſe ſerve de ce qui eſt obſcur pour prouver ce qui ne l'eſt pas; ou ce qui l'eſt moins, ni qu'on concluë du particulier au général. Les endroits du Texte hébreu que M. *Maſclef* a prétendu avoir été mal exprimés par la ponctuation des Maſſoréthes, & par conſéquent prononcés par ces Critiques autrement que par les anciens Interprêtes, doivent paſſer pour un moyen trop obſcur, pour décider la queſtion dont il s'agit entre lui & ſes adverſaires. Car de quoi s'agit-il dans la diſpute qui régne encore? C'eſt de ſçavoir ſi les Maſſoréthes ont connu ou non, les voyelles ſous-entenduës dans le Texte hébreu; s'ils les ont connuës, dis-je, quant à ce qu'elles ont de ſignificatif, par raport au ſens du Texte. Le moyen apporté par M. *Maſclef*, & enſuite par l'Editeur des nouvelles Grammaires (*pag.* 186) pour décider cette queſtion, eſt la différence qui ſe trouve entre le ſens que préſentent les an-

ciennes verſions, & celui qui eſt exprimé par les points voyelles. Rien ne paroît moins embarraſſant, ni plus facile à réſoudre que la queſtion même. Car ſi les Maſſoréthes ont connu la ſignification du Texte hébreu, il faut bien comme nous le prouverons ci-deſſous, qu'ils ayent connu tout ce que ce Texte contient de ſignificatif, exprimé ou ſous-entendu. Rien au contraire de plus obſcur ni de moins propre à réſoudre la queſtion, que le moyen apporté pour cela, par M. *Maſclef*; parceque la différence vraie ou prétenduë, qui ſe trouve entre le ſens des anciennes verſions, & celui qui eſt exprimé par la ponctuation des Maſſoréthes, peut évidemment avoir bien d'autres cauſes, que l'ignorance des Maſſoréthes par raport à l'ancienne prononciation de l'Hébreu; c'eſt ce qu'a fait voir le ſçavant Pére Dom *Guarin* par des raiſons qui doivent l'emporter ſur les conjectures frivoles qui lui ont été oppoſées par ſes adverſaires. Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans le détail de ces raiſons; chacun voit aſſés que la différence qui ſe

trouve entre les anciennes versions, peut venir d'une autre cause, que de l'ignorance des anciens Interprêtes, & qu'il n'y a aucune raison de ne pas juger de même dans la comparaison qu'on fait du Texte Massoréthique & des anciennes versions.

Je dis en second lieu, qu'on ne peut supposer sans absurdité, que les Massoréthes ayent ignoré entiérement, ou même une partie considérable de la prononciation hébraïque considerée quant à son essence, & selon qu'on l'a expliquée ci-dessus. Car ce seroit une très-grande absurdité de dire que les Massoréthes, ces Critiques les plus habiles de la nation Juive ont eû si peu de connoissance de la langue hébraïque, qu'ils ont ignoré la signification de la plûpart des mots du Texte hébreu pris en lui-même, & par conséquent le sens littéral & grammatical de ce même Texte. Or est-il que si les Massoréthes eussent ignoré l'ancienne prononciation prise quant à la substance, ils eussent ignoré la signification de la plûpart des mots du Texte pris en lui-même : car pour connoî-

tre la ſignification de chaque mot, il faut connoître tout ce qui dans l'inſtitution de la langue, eſt eſſentiel à cette ſignification. On conçoit bien par exemple, que ſi un mot contient trois lettres, ce n'eſt pas aſſés d'en connoître deux pour ſçavoir ce qu'il ſignifie, & qu'il faut connoître la troiſiéme, fût elle ſous-entenduë, ſi cette troiſiéme fait partie eſſentielle de la ſignification de ce mot, auſſi-bien que les deux autres lettres qui ſont exprimées. Or eſt-il que ſi les Maſſoréthes euſſent ignoré l'ancienne prononciation hébraïque priſe quant à la ſubſtance, ils n'euſſent point connu tout ce qui eſt eſſentiel à la ſignification de chaque mot; car ils n'euſſent point connu les voyelles ſous-entenduës dans le Texte : je veux dire, celles que l'uſage faiſoit ſuppléer au tems que l'Hébreu étoit une langue vivante. Or eſt-il que ces voyelles ſous-entenduës ſont quelque choſe d'eſſentiel à la ſignification des mots du Texte : en effet peut-on douter que ce ne fût quelque choſe d'eſſentiel à la ſignification de la parole, ou langage hé-

braïque. C'eſt donc auſſi quelque choſe d'eſſentiel à la ſignification de la parole écrite, puiſque celle-ci n'eſt que le ſigne de celle-là. Les voyelles ſous-entenduës dans le Texte appartiennent donc, dans l'inſtitution même de la langue hébraïque, à la ſignification des lettres ou caractéres exprimés dans le Texte. Sans cela il faudroit dire que les Hébreux en liſant leur écriture, n'y ſuppléoient que des voyelles ſans ſignification, leſquelles par conſéquent ne faiſoient diſtinguer les unes des autres, ni les différentes parties du diſcours, ni les différentes ſignifications des mots où ſe trouvoient les mêmes conſonnes, ce qui ſeroit faire de l'Hébreu une langue ſi obſcure, qu'il eût été impoſſible à ceux qui la parloient, de s'entendre les uns les autres.

De plus, l'écriture hébraïque eſt une écriture abregée ainſi qu'on l'a montré ci-deſſus. Or, ſi c'eſt une écriture abregée, il faut que les voyelles ſous-entenduës y ſignifient conjointement avec les lettres exprimées. Car il eſt de la nature d'une écriture abre-

gée de ne ſignifier les choſes qu'elle ſignifie, qu'autant qu'elle repréſente pour elle-même miſe tout au long, c'eſt-à-dire qu'autant que le ſigne abregé fait connoître le ſigne total; puiſque c'eſt au ſigne pris dans ſa totalité & non dans ſon abbréviation, que l'uſage a attaché l'idée de la choſe ſignifiée. Soit par exemple ce mot *Pphia*, ou tel autre qu'on voudra de ceux que cite M. *M. pag.* 100. comme *ptére*, pour *petere : jugrum*, pour *jugerum ; ktago* pour κartago. Je dis que tous ces mots dans cet état d'abbréviation, ne ſignifient ni les idées, ni les choſes que l'inſtitution & l'uſage y ont attachées, qu'autant qu'ils ſont d'abord ſignes d'eux-mêmes, comme écrits tout au long. En effet celui qui voit le premier de ces mots, n'a l'idée de Philoſophie, que parce que ce mot excite en lui la connoiſſance du mot *Philoſophia*, qui réveille auſſitôt l'idée de Philoſophie. Qu'on ôte à tous ces mots les lettres qui y ſont ſous-entenduës, ce ne ſeront plus les mêmes ſignes; parcequ'en leur ôtant leur ſignification prochaine &

immédiate, on leur ôte aussi leur signification médiate & éloignée.

Je dis en troisiéme lieu qu'on ne sçauroit supposer que les Massoréthes ayent ignoré l'ancienne prononciation prise quant à la substance, sans danger de ruïner l'autorité des anciennes versions. Car si les Massoréthes ont ignoré l'ancienne prononciation prise quant à sa substance, ils ont ignoré la signification qu'avoient les mots du Texte hébreu dans l'usage de la langue hébraïque. On vient de faire voir que l'un est une suite de l'autre. Cela supposé, je demande sur quoi ces Critiques se sont déterminés à attribüer à chaque mot du Texte telle signification. Dira-t'on avec l'Editeur des nouvelles Grammaires (*pag.* 196.) qu'ils y ont été déterminés par les versions ou paraphrases ? hé bien, je le veux : mais je fais la même question touchant les Interprêtes & les Paraphrastes, & je demande pourquoi ils ont entendu les mots du Texte en telle signification. Dira-t'on qu'ils ont suivi la maniére dont le Texte étoit lû de leur tems ? Mais la question re-

viendra ſur cette maniére dont le Texte étoit lû de leur tems. Dira-t'on qu'ils n'ont fait que ſe ſuivre les uns les autres ? Mais ſur ce pié-là, il n'y auroit donc tout au plus que la premiére traduction qui à proprement parler, eût pû être faite immédiatement ſur l'Hébreu, puiſque les derniérs Interprêtes n'auroient eû pour régle de la ſignification des mots du Texte, que les verſions faites par les premiers Interprêtes. Encore même cette premiére verſion faite immédiatement ſur l'Hébreu, devroit-elle perdre beaucoup de ſon autorité dans les principes de M. *Maſclef* : car ſelon ce nouveau Grammairien, la prononciation hébraïque avoit déja commencé d'être ignorée, quand cette premiére verſion fut composée par les Septantes. *Fatemur non illibenter* (dit M. *Maſclef* pag. 37.) *Septuaginta Interpretum temporibus, jam tùm ignorari cœptam veterem pronunciandi rationem.* D'où il s'enſuivroit que les Septantes eux-mêmes n'euſſent point aſſés connu les voyelles ſous-entenduës dans le Texte hébreu ; & conſéquem-

ment la vraie ſignification des mots ; pour qu'on pût entiérement ſe fier à eux ou à ceux qui les auroient ſuivi dans l'interprétation de l'Ecriture. On voit aſſés où meneroient ces conſéquences par raport à l'autorité des anciennes verſions. Sans doute que les nouveaux Hébraïzans ne les admettent pas ces conſéquences, mais ne ſuivent-elles pas de leurs principes ?

Il ſemble que toutes ces preuves réünies ont plus de force pour prouver que les Maſſoréthes ont connu les voyelles ſous-entenduës dans le Texte hébreu, que n'en peuvent avoir ces différentes leçons que M. *Maſclef* & l'Editeur des nouvelles Grammaires ſe ſont efforcé de faire valoir, l'un pour prouver que les Maſſoréthes ont ignoré l'ancienne prononciation de l'Hébreu, l'autre pour ſoûtenir (*p.* 186.) qu'il eſt incertain ſi les voyelles ſuppléées par les Maſſoréthes dans le Texte hébreu, ſont les mêmes, quant à la ſubſtance, que celles qui étoient en uſage parmi les Hébreux ; car quelque difficulté qu'il puiſſe y avoir à rendre raiſon de la différence qui ſe trouve

entre le sens que présente la ponctuation des Massoréthes, & celui qui est exprimé par les versions, on ne peut nier que cette différence ne soit peu considérable, en comparaison de la conformité qui se trouve sur cela, entre le Texte Massoréthique & toute autre version, sur-tout nôtre Vulgate. Cela seul ne suffiroit-il pas pour prouver que du moins alors, les Auteurs de la ponctuation, & les autres Interprêtes ont suppléé au Texte les mêmes voyelles? & n'est-on pas certain par-là, que du moins dans les endroits où tous s'accordent à attribüer aux mots du Texte la même signification, ils ont reconnû les mêmes voyelles originales de la langue hébraïque sous-entenduës dans le Texte? On ne pourroit donc du moins dans ce cas de conformité entre le Texte Massoréthique & les versions, rejetter les voyelles indiquées par la ponctuation. Ce seroit se contredire soi-même & dire tout à la fois le oüi & le non; car ce seroit dire que tel endroit du Texte a telle signification, & en même tems dire qu'il ne l'a pas. Ce se-

roit dire quil l'a, puis qu'en admettant le ſens de la verſion, on avoüeroit que l'Interprête auroit eû raiſon de le lui attribüer. Ce ſeroit dire qu'il ne l'a pas, puiſque ces voyelles ſous-entendües qu'on retrancheroit, ſont du moins fort ſouvent ce qui détermine le Texte à la ſignification qu'il a, & au ſens qu'on y reconnoît. Qu'on accorde donc aux partiſans de la nouvelle Méthode, que dans tous les mots & dans les paſſages du Texte hébreu qu'ils objectent, les voyelles indiquées par la ponctuation ſont en effet différentes des anciennes voyelles; & que cette différence ne vient que de l'ignorance de ceux qui ont inventé les points: cela leur donneroit-il droit de faire main baſſe ſur toutes les voyelles Maſſoréthiques? Non, la concluſion ſeroit trop générale, pour être contenuë dans le principe. Leur principe fût-il vrai, on n'en pourroit rien conclure contre le fond de la Méthode des Maſſoréthes, qui conſiſte à faire ſuppléer au Texte des voyelles ſignificatives; mais ſeulement contre l'habileté des Maſſoréthes à en

faire l'application. Il s'ensuivroit seulement que dans les endroits qu'on objecte, il faudroit suivre une autre prononciation, ou pour parler plus juste, une autre leçon que la leçon des Massoréthes dont on connoîtroit la fausseté.

Bien plus, pour prévenir l'inconvénient de ces fausses leçons, il ne seroit pas même besoin de rien changer dans le Texte des Massoréthes, il suffiroit qu'en ces endroits du Texte qu'ils auroient mal ponctués, on regardât leurs voyelles sur le pié des voyelles purement auxiliaires de M. *Masclef*, c'est-à-dire, comme servant uniquement à faire prononcer les consonnes ou caractéres du Texte; en observant cette précaution, les partisans de la nouvelle Méthode ne trouveroient-ils pas dans celle des Massoréthes considerée en ce qu'elle auroit de moins bon, tout ce que la nouvelle Méthode leur paroît avoir de meilleur?

Mais je vais bien plus loin, car je soûtiens que la différence que M. *Masclef* oppose entre le sens du Texte Mas-

ſoréthique, & celui des anciennes verſions, eſt elle-même une preuve, & une preuve ſans replique, que les Maſſoréthes & les anciens Interprêtes ont ſuivi une même Méthode de prononcer le Texte hébreu, en y ſuppléant des voyelles ſignificatives; & qu'il ne peut y avoir d'autre Méthode que celle-là, de lire le Texte hébreu. Car enfin par où juge-t'on que les anciens Interprêtes ont mieux lû certains endroits du Texte hébreu que les Maſſoréthes? C'eſt parceque le ſens exprimé par leurs verſions, eſt meilleur que celui qui eſt offert par la ponctuation des Maſſoréthes? & par où juge-t'on que ce meilleur ſens eſt le ſens du Texte même? C'eſt parcequ'on le trouve dans le Texte: mais comment le trouve-t'on dans le Texte, ſi ce n'eſt en y ſuppléant, ſelon la Méthode des Maſſoréthes, des voyelles ſignificatives. Il faut que la Méthode des Maſſoréthes ſoit fondée ſur des principes bien ſûrs & bien ſolides; puiſqu'elle ſe trouve maintenuë & confirmée même par les plus fortes preu-

ves qu'on peut apporter contre-elle pour la détruire.

Voyés le mois ſuivant Art. LXXVI.

ARTICLE LXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

PHILOSOPHIE. PHYSIQUE.

DE LONDRES. M. DOMCKIUS, Pruſſien a donné un Ouvrage latin *in* 8°. ſur la Philoſophie de M. NEWTON : *Philoſophiæ Mathematicæ Nevvtonianæ illuſtratæ tomi duo.* Le premier volume contient les élémens de Mathématiques, qui ſont néceſſaires pour comprendre la démonſtration de cette Philoſophie : dans le ſecond on exécute ce qui regarde la définition & les Loix générales du mouvement, celle des forces centripétes, la théorie de l'attraction, ou de la peſanteur mutuelle des corps, & le ſyſtême du monde.

DE PARIS. On a réimprimé les *Entretiens phyſiques d'Ariſte & d'Eu-*

doxe ; ou la Physique nouvelle en Dialogues par le P. REGNAULT D. L. C. D. J. L'Auteur y a fait des additions considérables. Ce sont tantôt des observations ou des réflexions nouvelles, qui trouvent place naturellement dans les Entretiens qui ont déja paru ; tantôt de nouveaux Entretiens du même goût que les premiers ; ou des Notes curieuses répanduës en divers endroits, avec quelques planches nouvelles & une Table générale des matiéres. Les Additions font la valeur d'un volume, & la nouvelle édition est aussi de quatre volumes *in* 12. Chés Cl. *Thiboust* & J. *Cloustier.*

DE LONDRES. M. *Thomas* DHALE, Médecin de Londres, a traduit en Anglois les Entretiens physiques d'Ariste & d'Eudoxe, ou la Physique nouvelle en Dialogues par le P. REGNAULT Jésuite. Le Traducteur donne de grands éloges à l'Ouvrage dans sa Préface ; il en mérite lui-même, sa traduction est d'une main habile : aussi est elle goûtée du Public.

M. J. SURIN, Médecin de l'Académie Royale des Sciences, a fait

 imprimer

imprimer un nouveau Recüeil de Dissertations sur des matiéres mêlées de Physique & de Mathematiques. Ces piéces sont, ou nouvelles, ou corrigées & augmentées. *Dissertationes Physico-Mathematicæ partim anteà editæ in Actis philosophicis Londinensibus, &c.* In 8.°. 1732.

ARTS. GRAMMAIRE. POËSIE. MÉLANGES.

DE PARIS. *Etudes Militaires.* La premiére partie, que M. BOTTÉE Capitaine du Régiment de la Fere donne d'abord au Public, dédiée au Roi, comprend outre un plan général de tout l'Ouvrage, l'*exercice de l'Infanterie.* Avec des figures. *In* 12. Chés *Jombert* ruë S^t. Jacques.

Racines hébraïques sans points voyelles, ou Dictionnaire hébraique par Racines, où sont expliqués suivant les anciens & nouveaux Interprêtes, tous les mots hébreux & caldaïque du Texte original des Livres saints. Dans la premiére partie on rend en françois les *Racines* hébraïques, & on les enchâsse

dans des vers techniques avec des notes au bas de chaque ſtance. Les particules hébraïques ſont l'objet de la ſeconde partie. On rapporte dans la troiſiéme les *Origines* hébraïques, ou les mots de langues différentes, qui tirent de l'Hébreu leur origine ſelon les Etymologies. *In* 8°. 1732. Chés *Simon* ruë Haute-Feüille, & *Alix* ruë S. Jacques.

De Paris. Les RR. PP. Capucins ont publié en françois & en latin, un *Proſpectus* ou *Perſpective* d'un très-riche *Gloſſaire* pour neuf langues, qui ſont le Latin, le François, l'Italien, l'Anglois, l'Eſpagnol, l'Allemand, l'Hébreu, le Grec littéral, & le Grec vulgaire. Cet Ouvrage, qui ſera apparemment de quatre volumes *in folio*, ſera diſpoſé de maniére que celle de ces langues, que le Lecteur ſçaura le mieux, pourra lui ſervir de clef pour l'intelligence des autres; & cette diſpoſition donne ſans confuſion *ſoixante & douze Dictionnaires, partie directs, partie indirects, qui peuvent ſervir au moins à huit nations différentes pour apprendre les neuf langues.* Ce

nombre se multiplie par l'usage, jusqu'à former la valeur de 144. Dictionaires. Le R. P. *Alexis de Sommevaire* ayant présenté au Pape Clement XI. son Dictionnaire double du Grec vulgaire en Italien, sa Sainteté souhaita que le Grec littéral y fût inseré : l'Auteur obéït, & joignit encore sept autres langues, voulant „ rendre service à ces hommes pieux, que l'amour de J. C. entraîne aux climats „ les plus éloignés, pour y prêcher „ l'Evangile ; & qui selon la promesse „ du Sauveur possédent le don des „ miracles & *celui des langues* „. Enfin „ poussant toûjours de plus en plus „ loin son zéle pour le bien public, il „ résolut d'enrichir son Dictionnaire „ d'Allemand & d'Hébreu „ : ce qu'il exécuta à quelques lettres près du Dictionnaire latin en François & en Allemand. Le R. P. Urse, aussi Capucin, qui possédant très-parfaitement la langue allemande, fut chargé de mettre la derniére main à l'Ouvrage, remit ce soin, à cause de ses continuelles occupations spirituelles d'Aumônier des Suisses du Roi, à M.

DE VOGEL, qui eut bien-tôt achevé avec une „ érudition & une exactitu„ de surprenante, ce qui manquoit „ au second Dictionnaire Allemand. „ Le P. *Cassien de Paris*, Auteur, avoit „ eû soin d'enrichir son Ouvrage de „ mille ornemens curieux, qu'il a ti„ rés de l'Histoire, des Mathémati„ ques, des Arts mécaniques & libé„ raux, des secrets de la nature, des „ sciences divines & humaines „. Les langues qu'il a renfermées dans son Livre, lui étoient familiéres : il les possédoit toutes parfaitement, & l'on eût dit qu'il étoit né pour les enseigner à tout le monde ; ce qu'on a marqué par cet Anagramme de son nom :

Cassianus Parisinus Theologus Prædicator Capucinus.

Pius accurro, ac usus linguis has pando scientiæ portas.

Il paroît par les approbations & permissions rapportées dans ce Programme, que le Sçavant, qui a été chargé de cette édition posthume, est le T. V. P. *Henri-François de Paris Prédicateur Capucin.*

Août 1732.

D'AMSTERDAM. Les *Métamorphoses d'Ovide* traduites en françois par M. l'Abbé BANIER avec des Notes, paroiſſent ornées de figures qui ſont de la derniére perfection. 2. *voll. in folio.*

On a publié depuis peu un Recüeil d'Œuvres de M. VOLTAIRE, en 2. *voll. in* 8°. Le premier contient *Oedipe*, *Mariamne*, & *Brutus* : le ſecond, la *Henriade* avec des Poëſies diverſes, parmi leſquelles il y en a quelques-unes de trop.

DE LYON. M. *Ant.* LAISNÉ a renfermé dans un Poëme de ſoixante & dix Vers élégiaques, tout ce qui peut faire la matiére d'un Eloge complet de cette Ville : il eſt intitulé, *Lugduni deſcriptio & encomium.* On ne doit pas s'attendre, vû les bornes étroites que l'Auteur s'eſt preſcrites, qu'il entre dans le détail de tous les événemens de l'Hiſtoire de Lyon : il ſe contente de rapporter les plus conſidérables, & il s'y arrête aſſés pour les faire connoître. La fondation de la ville de Lyon par *Plancus*, ſon heu-

reuſe ſituation entre deux grandes riviéres, ſes accroiſſemens, la beauté de ſes édifices, le grand nombre de ſes habitans occupés à y faire fleurir tous les Arts, l'habileté de ſes Ouvriers, la magnificence des étoffes qui s'y fabriquent, l'étenduë de ſon commerce de l'un à l'autre pôle, ſon opulence: ce n'eſt-là que la matiére des dix-huit premiers Vers. Dans les ſuivants, M. *Laiſné* parle des Temples conſacrés à la Religion, de la nobleſſe du Clergé de l'Egliſe de Lyon, des divers Tribunaux établis pour rendre la juſtice, du célébre Collége des Médecins; du ſuperbe Hôtel de Ville où s'aſſemblent les Juges de la Conſervation, pour juger tous les différends qui naiſſent dans le commerce entre les Négociants. C'eſt auſſi dans ce ſéjour magnifique, que l'on a fixé le lieu des Aſſemblées de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville. De-là M. *Laiſné*, qui en eſt un des Membres les plus diſtingués par ſon ſçavoir & par ſes talens, prend occaſion de faire le caractére du grand

Magiſtrat, * qui occupoit alors les premiéres Dignités dans la Ville, & qui par ſon autorité contribua le plus à cet établiſſement. Voici comme il en parle :

Virtus priſca viro ; doctrina, modeſtia, candor,
Atque hæc cuncta pari cum pietate gradu.

Nous ſouſcrivons d'autant plus volontiers à cet éloge, qu'il exprime les ſentimens de tout le Public. Celui, † qui exerce aujourd'hui ſi dignement les mêmes emplois, ne pouvoit ici être oublié. M. *Laiſné* nous en trace ainſi le portrait :

Proximus huic, qui nunc Urbis moderatur habenas,
Prætor Athenæum non minùs ipſe colit.
Huic adeò inter nos locus eſt delatus honoris,
Quem meritus teneat, poſſideátque diù.
Conſilio eloquióque potens, & rebus agendis
Utilis, ac magnas natus obire vices.

* M. le Préſident du Gaz, Prévôt des Marchands, & Commandant dans la Ville de Lyon.

† M. Camille Perrichon, Chevalier de l'Ordre du Roi.

Eloge vrai, qui dit beaucoup sans rien dire de trop, & qui n'est peut-être repréhensible que parcequ'il n'en dit pas assés. Ce petit Poëme est dédié à M. le Duc DE VILLEROI : l'Auteur trop modeste se flatte que ses Vers plairont à cet illustre Gouverneur par ce seul endroit, qu'ils sont consacrés à la gloire d'une Ville fidéle à ses Souvérains dans tous les tems, & toûjours chérie des VILLEROIS.

> Urbis habent laudes quâ non tibi carior ulla est :
> Sic, licèt haud aliâ jactent se dote, placebunt.

D'AMSTERDAM. Les *Oeuvres diverses* de M. LOCKE, qui paroissent ici d'une nouvelle édition, sont augmentées de la traduction de quelques Piéces importantes, qui n'étoient encore qu'en Anglois.

DE LYON. *Loüis* & *Henri* DE GLAUSTRE ont entrepris de nouvelles éditions des Auteurs classiques, Historiens, Poëtes, & Orateurs, qu'on voit ordinairement dans les Collége. Ceux qu'ils promettent de pu-

blier cette année, ſont : pour les Hiſtoriens ; Quinte-Curce & Saluſte : pour les Poëtes, Virgile, Horace, Juvenal, Perſe, Phédre avec des Notes, & Ovide purgé de ſes obſcénités : pour les Orateurs, les Livres de Ciceron *de officiis, de ſenectute, de amicitiâ, Somnium Sciponis.* A juger de cette entrepriſe par les volumes qui ont déja paru, elle ſera fort bien exécutée. Ces éditions ſont dans la forme *in* 24 ; le caractére en eſt neuf ; l'impreſſion eſt des plus correctes ; & l'on n'y trouvera pas ce grand nombre de fautes groſſiéres, qui défiguroient un Auteur au point de le rendre méconnoiſſable à lui-même, & rebutoient de la lecture la jeuneſſe entre les mains de qui on mettoit ces Livres. Les mêmes Libraires donneront chaque année pour l'uſage des Colléges, un pareil nombre d'Auteurs dans la même forme.

De Paris. *Mémoires de Madame de Barneveld.* Chés Michel *Gandoüin*, Quai de Conti ; & Pierre-François *Giffart*, ruë S^t^. Jacques. *In* 12. 2. voll.

L'Auteur, qui réfléchit d'une part que ce tître de *Mémoires* „ promet des „ faits particuliers, des intrigues de „ Cour, des secrets de Cabinet, des „ anecdotes intéressantes & curieuses, „ & que le nom de *Barneveld* fait en„ core plus attendre quelque chose de „ tout cela „ ; & d'autre part, que son Ouvrage ne contient rien de pareil, a cru qu'il étoit de la probité de ne pas tromper son Lecteur par le tître, sans l'en avertir, & c'est par où il commence. A son exemple, le Libraire donne aussi un avis au sujet d'une lacune qui sépare les deux tomes. Pour remplir le nombre stipulé de pages, l'Auteur a fourni après coup quelques portraits satyriques, où il s'est peint lui-même comme un homme à qui le Public en veut, quoiqu'il n'en veüille qu'aux particuliers, ne s'attachant même qu'aux personnes de mérite. Quant à ceux qui pourroient trouver à redire, qu'un homme de son état & de sa profession ait encore fait un Roman, il peut leur prouver par toutes les régles d'un Roman, que celui-ci n'en est pas un. L'invention, peut-il dire, n'a rien de

neuf ou de curieux ; on ne voit dans l'exécution ni ordre, ni conduite ; les événemens ſont peu vrai-ſemblables ; les épiſodes preſque toûjours hors du ſujet, nullement intéreſſans, rarement variés ; nuls préceptes ni traits de morale ; caractéres faux ou outrés ; l'honnêteté peu reſpectée. L'Auteur ne ſe nomme pas dans le Livre ; mais il y a répandu tant d'expreſſions extraordinaires, qu'on peut ſe douter que c'eſt quelqu'un, qui a intérêt de groſſir le Dictionnaire néologique.

DE PARIS. Les Œuvres de M. RIVIERE DUFRÉNY ſont imprimées en 6. volumes *in* 12, & ſe vendent chés *Briaſſon* ruë S^t^. Jacques. L'avertiſſement inſtruit ingénuement le Lecteur ſur la perſonne & les Ouvrages de cet Auteur, qui né avec du génie & un eſprit original paroît n'avoir ni voulu s'aſſujétir au goût d'autrui, même du Public ; ni pû aſſujétir le Public au ſien. La plûpart de ces Œuvres ſont des Piéces de théatre, ou dans le genre comique & le ſtile badin. Quelques endroits juſtifient ce qui eſt raconté dans l'aver-

tiſſement. „ Si jamais Ouvrages de „ théatre devoient être épargnés, c'é- „ toit ceux de nôtre Auteur par la pu- „ reté des mœurs qui y régnoit. Mais „ ce zéle pout lequel le ſeul nom de „ comédie eſt un crime, & celui de „ théatre une profanation, en ordonna „ autrement. Scénes détachées, cane- „ vas de piéces, réflexions, Ouvrages „ même de ſes mains, tout fut mis en „ cendres. Telle a été la deſtinée des „ derniers Ouvrages de *Dufréni*, dont „ le Public ſera privé „. C'eſt que „ ſes ſentimens de piété & de réſigna- „ tion furent ſi ſincéres (à la mort) „ qu'il conſentit à la ſollicitation des „ deux enfans qu'il avoit eûs de ſon „ premier mariage, que l'on brûlât „ tous ſes Ouvrages, le ſeul bien qui „ lui reſtât alors „. Il a compoſé après M. *Deviſé* pendant près de quatre ans le *Mercure* de Paris; ſon premier volume fut critiqué au bout de quelques mois, par des Auteurs d'un autre *Mercure* qui s'éleva en ce tems-là: on trouve à la fin du cinquiéme tome ſa *Reponſe apologétique de l'Auteur du Mercure Galant au Mercure de Tre-*

voux, laquelle finit par ces termes.
„ En parlant du Mercure de Trevoux,
„ j'ai tremblé de peur qu'on ne me
„ crût aſſés injuſte, pour confondre
„ les Auteurs du Journal de Trevoux
„ avec ceux du nouveau Mercure :
„ quelle différence ! Les Auteurs du
„ Journal ſçavent joindre la politeſſe
„ & la modération à la force de leur
„ critique „.

DE PARIS. Deſcription des principales Plantes de l'Amérique par le P. LE BRETON D. L. C. D. J.

Apocyn des Savanes. Les Karaïbes appellent cette plante Kaïeti, laquelle ſe trouve dans toutes les Savanes ou elle ſe ſéme d'elle-même, à cauſe que les vents emportent de tous côtés ſes graines papillotées, ou à aigrétes, qui prennent aiſément racines, pour peu qu'elles ſoient couvertes de terre ; les animaux la laiſſent ſans y toucher à raiſon de ſon lait brûlant & cauſtic, qui les incommode lorſque par hazard ils la broutent.

C'eſt un Arbuſte peu branchu de deux à trois piés de haut, il a un pivot qui s'enfonce en terre accompa-

gné de quelques racines fibreuſes. Son écorce eſt laiteuſe, unie, & cendrée. Ses feüilles ſont étroites, ſucculentes, fort allongées & terminées en pointe émouſſée ; elles reſſemblent quelque peu à celles de l'amandier.

Ses fleurs croiſſent en bouquets, ou pluſieurs attachées enſemble ; elles n'ont aucune odeur ſenſible. Leur conformation eſt toute pareille à la précédente. A leurs chûtes ſuccédent des fruits étroits par les deux bouts, enflés vers le milieu, en façon de ſilique, qui ſe fendent dans toute leur longueur par la compreſſion du placenta dilaté violemment par la chaleur des ſemences ſurchargées d'aigrétes épanoüies.

Araly Liane *Kopahiba*. Cette plante ſe trouve d'ordinaire auprès des gros arbres, ſur leſquelles elle grimpe juſques au plus haut des branches, d'où enſuite elle deſcend, en maniére de cordes depuis le faîte juſqu'en bas ; elle prend là de nouvelles racines en terre : de ſon tronc qui ſouvent eſt gros comme la cuiſſe, ſortent pluſieurs longues branches leſquelles ſont

chargées de quantité de feüilles fermes, épaisses, succulentes, quelques fois arrondies, le plus souvent ovales, de cinq à six pouces de longueur sur trois à quatre de largeur, d'un verd fort chargé de couleur, luisantes par le dessus, blanchâtres par le dessous, très-unies des deux côtés, sans aucune nervure saillante à la réserve de celle du milieu qui par la base aboutit en une queüe courte, large, & qui saisit fortement la tige pour se soutenir élevée droite en l'air.

Son écorce est grise, pleine d'une substance grasse, résineuse, ténace ou gluante; d'abord blanche, ensuite jaunâtre, enfin rougeâtre: en quelque endroit qu'on entâme cet arbre, il en sort incontinent ce suc dont je viens de parler qui est excellent pour les coupures.

Sa fleur est une rose large comme le creux de la main dont les fleurons sont blancs, assés fermes pour se contenir les uns les autres en façon de tasse arrondie; le pistil qui occupe le milieu, est un globule qui grossissant devient un fruit parfaitement beau à

la vûë : rien de plus uni & de plus liſſe que ſon écorce, laquelle eſt d'un rouge purpurin des plus vifs qu'on puiſſe trouver, mêlé dans quelques endroits d'un jaune pâle ; d'ordinaire il y en a trois qui ſe tiennent attachés par de groſſes queües anguleuſes, à un pédicule, un au milieu, & les autres des deux côtés en maniére de croix.

Sa groſſeur eſt comme une prune de perdrigon, ſa figure eſt partie ovale, partie pyramidale, formée par cinq lobes à côtés ou angles émouſſés, dont le chapiteau eſt orné d'une eſpéce d'étoile faite par les extrémités recourbées.

La ſubſtance de ce fruit eſt molaſſe, pleine d'une liqueur ſemblable à celle qui eſt dans l'écorce de la plante ; au dedans il y a une eſpéce de zeſte à cinq cuiſſes ou ailerons vuidés, dans leſquels ſont arrangées de travers quantité de ſemences oblongues ; ou cylindriques dont la peau eſt très-rouge.

Araly, Figuier. Les Chaſſeurs remarquent avec ſoin, tous les endroits où croît cet arbre, parcequ'ils ne

manquent jamais d'y trouver du gibier en quantité ; comme il est fort laitueux, il devient très-grand, bien haut, fort branchu, & de plus extrêmement fertile : il porte du fruit une grande partie de l'année. C'est une véritable figue, de la grosseur du pouce, ou d'une cerise de France. Son écorce est toute picotée de plusieurs couleurs, ou si l'on veut marbrée ; la chair en est rougeâtre, doucereuse, agréable, musquée, & succulente. C'est ce qui attire sur ses branches, les perroquets, les ramiers, les perdrix, les tourdes, & autres oiseaux semblables ; ils en sont si friands, que le bruit des coups de fusil, qu'ils entendent, ni l'odeur de la poudre, ne les empêche pas d'y voler à tout moment, en sorte qu'un chasseur sans sortir du pié de cet arbre peut aisément se charger de gibier en moins de trois ou quatre heures.

Ses feüilles sont petites, vû la hauteur de cet arbre ; elles viennent près à près, comme en touffe : leur figure tire sur l'ovale, elles sont d'un beau

verd luiſant, fermes, liſſes, ſans nervures groſſiéres ou ſaillantes.

Ayally. Herbe à Bled. *Gramen*. On foule tous les jours aux piés cette plante qui croît le long des grands chemins ; cependant elle n'eſt pas à mépriſer ſi fort, puiſqu'elle eſt merveilleuſe dans les ptiſanes faites exprès pour les groſſes maladies : elle entre auſſi dans la compoſition des eaux qu'on prépare pour guérir les ulcéres malins,& même pour les cancers. C'eſt un bon fourage pour le bétail durant les ſéchereſſes : de plus les Negres & les petits habitans faute de têtes de cannes & de roſeaux emploient ſouvent ſa paille en bottes, en guiſe de chaume pour couvrir leuts cazes. On l'a ſurnommée *Herbe à Bled*, à cauſe que par ſon port & ſa taille elle reſſemble aſſés à du bled. Sa fleur eſt en étamines, & à longs panaches, ſuivis de petites ſemences à la maniére des *Gramens* dont elle eſt un très-belle eſpéce.

Balata en françois, & en Karaïbe *Kuebé*. Cet arbre croît fort grand, & bien branchu ; il ſe charge de beau-

coup de feüilles de moïenne grandeur, c'éſt-à-dire, d'un pouce & demi de largeur, ſur deux ou trois de longueur. La fleur qu'il porte eſt petite, blanche à cinq fleurons poſés en roſéte dont les étamines ſont très-allongées, de couleur blanchâtre par la baſe purpurine depuis le milieu juſqu'à leur ſommet.

Le fruit eſt une eſpéce de prune ovale, groſſe comme le petit doigt. Son écorce eſt veloutée; les poils fort deliés font des nuances ſuivant les différens lieux d'où on les regarde: le fond en eſt violet. Sa chair eſt molaſſe, douce au goût; il faut la ſuccer avec effort parcequ'elle tient extrêmement au noïau, lequel eſt parſemé de pluſieurs canelures. Les Karaïbes l'appellent Kuebé.

Baybaé, arbriſſeau épineux. Il ne faut pas s'approcher de trop près de cette plante, parceque ſes branches ſont pleines d'épines crochuës, qui déchirent les habits, & bleſſent les mains lorſqu'on veut s'en dégager. C'eſt une eſpéce d'arbriſſeau, qui pouſſe quantité de longues tiges, ou ver-

gettes rameuſes, dont l'écorce eſt brune, ou rougeâtre ; elles ſont revêtuës à droit, & à gauche, de pluſieurs feüilles, bien vertes, de moyenne grandeur, aſſés fermes, arrondies à leur talon, aïant leur ſommet un peu émouſſé. Ses fruits ont peu de chair, laquelle eſt auſtére ou acre ; & par-là ſoulage ceux qui en mangent aïant le flus de ventre. Son noïau eſt dur, oſſeux, & contient une amande. Ils ont la figure d'une prunelle : quelques-uns lui donnent le nom de Sorbier, & prétendent que c'en eſt une eſpéce. Les Karaïbes l'appellent Baïbaé.

Bichet. Couchĕhué. Emátaby. Uruku. Rocou. Ce n'eſt pas les Indiens ſeuls, qui plantent les arbres, qui portent le *Rokou* ; tous les nouveaux habitans de l'Amérique le cultivent auſſi avec ſoin à cauſe de ſon fruit, qui produit ce beau rouge ou vermillon, dont on ſe ſert également, & dans les teintures, & dans la peinture. Il croît de moïenne hauteur aïant preſque toûjours pluſieurs tiges dés le bas du tronc ; ſon écorce eſt rouſſâtre, quel-

ques-uns la lévent pour en faire des cordages, au lieu de chanvre. Sa feüille est belle & grande, assés ressemblante au fer d'une pique, étant arrondie des deux côtés : à l'endroit de sa queuë qui est longue de deux à trois pouces, elle s'allonge en diminuant toûjours jusqu'à son extrémité terminée en pointe. Sa couleur est d'un verd gai, luisante en dessus, & blanchâtre en dessous ; elle a ces trois qualités d'être séche, mince, & ferme. Il porte des grappes ou floccons de fleurs dont chacune est en façon de rose simple, à cinq fleurons blanchis avec une legére teinture de rouge ; le milieu est orné d'une grosse touffe d'étamines longues d'un bon pouce, jaunâtres par le pié, blanches vers le milieu, violétes ou purpurines par en haut ; elles sont surmontées d'un chapiteau tantôt cendré, tantôt doré.

Le Pistil se change en un fruit membraneux formé en triangle, hérissé de poils en guise de petite châtaigne, molasses, pliants, aisés à se rompre ou à s'émousser ; incapables de blesser beaucoup la main qui les

manie, rouges d'abord comme le feu, ensuite ils roussissent ; étant mûr il s'ouvre de lui-même de haut en bas, en deux parties égales, & forme comme une espéce de mître ; les Auteurs à cause de cela l'appellent *Mitella*.

Sur le *Placenta* ou membrane sont attachées une fort grande quantité de graines irréguliéres, grosses comme de petits pois ; on y distingue trois rides ou concavités qui les défigurent ; toutes sont couvertes d'une fine fleur, ou mousse huileuse, d'un rouge merveilleux ou vermillon qu'on tire avec adresse, en les lavant dans l'eau claire. Cette fécule est bonne dans le chocolat.

Rien de meilleur pour servir de contrepoison qu'une verrée ou deux de cette eau legérement colorée & bûë après le repas ; elle préserve les parties nobles, sur-tout le cœur, des mauvais effets qu'a coûtume de produire un méchant metz, soit de viande, soit de poisson, avalé dans un repas.

Bibimitirou. Queuë de Lezard. *Saururus sextus*. Les forêts de la Domini-

que ſont fertiles en cette ſorte de plante ; qui croît en Arbriſſeau, de dix à douze piés de haut ; ſes tiges arrondies, de la groſſeur d'un pouce, ſont noüeuſes ; l'écorce en eſt unie, mince ; le bois blanc, leger, & caſſant : le cœur plein de moëlle. Les feüilles grandes, arrondies, de près d'un pié de long ſur huit à neuf pouces de large, ſont fermes comme du parchemin, à cinq nervures cintrées, à la maniére de la vervaine ; ſi on les briſe entre les doigts, elles exhaleront une odeur aromatique : ſes fleurs à étamines ſurchargées d'un chapiteau à double battant ſont poudreuſes. L'embryon occupe le milieu & devient un fruit ovale, molaſſe, qui ne contient qu'un ſemence : l'une & l'autre croiſſent ſur un pivot, qui a quelque reſſemblance, à la queuë d'un lezard ; voilà pourquoi on lui en a donné le ſurnom. Les racines de ce Simple ſentent bon.

TABLE
DES ARTICLES.

Art. LXIV. *Cours des Sciences, &c.* p. 1291

Art. LXV. *La vérité fabuleuse, ... avec un Recüeil de Fables, &c.* p. 1309

Art. LXVI. *Analyse de l'Augustin de Jansénius, &c.* p. 1319

Art. LXVII. A Defence. .... *La défense de la Critique du Théatre Anglois, &c.* p. 1349

Art. LXVIII. *Dissertation sur la lumiére septentrionale, &c.* p. 1366

Art. LXIX. *Examen critique des défauts imputés à la Méthode des Massoréthes, &c.* p. 1459

Description des principales Plantes de l'Amérique, &c. p. 1491

Art. LXX. *Nouvelles Littéraires.* p. 1477

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 1477. 1478

DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 1483. 1486

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1477. 1479. 1480. 1487. 1489. 1491

De Lyon. pp. 1483. 1486

FIN DE LA TABLE.

La figure des Tourbillons doit être placée à la page 1430.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT,

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
E T
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Septembre 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

MDCCXXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	9. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1732.

ARTICLE LXXI.

L'ARGENIS DE BARCLAY; traduction nouvelle. Par M. l'Abbé JOSSE *Chanoine de Chartres, voll.* 3. *in* 12. 1. *v. pp.*382. *sans compter la Préface & l'Epître dédicatoire,* 2. *v. pp.* 392. 3. *v. pp.*423. *A Chartres, chés* Besnard 1732.

Voiés Art. XXIX. au mois d'Avril.

LICOGÉNE devenu plus audacieux par ses propres malheurs, & profitant de l'obscurité de la nuit,

partage ſon armée en deux corps : il en donne un à Ménocrite, il retient l'autre, & vient fondre ſur les troupes des deux Rois. Déja la tête du camp étoit forcée, quand Radirobane avec les Sardes, & Méleandre avec une partie des Siciliens viennent envelopper Ménocrite. Licogéne vole à ſon ſecours; mais Arcombrote, qui l'avoit déja fait plier, tourne de ſon côté : on combat avec fureur de part & d'autre, Radirobane fait des prodiges de valeur; enfin Arcombrote jaloux de la gloire de ce Prince, & animé de haine contre Licogéne, joint ce rébelle, l'attaque, le tuë, & en apporte la tête au Roi. Les factieux fuïent en déſordre, mais aucun n'échape, & Ménocrite lui-même reſte priſonnier. Méléandre accompagné de Radirobane & d'Arcombrote rentre en triomphe dans Epeireté. Tout eſt poëtique, gracieux, riant dans cette marche : mais les principaux Acteurs ſont dans l'inquiétude. Argenis à qui le Roi fait entendre qu'il la deſtine au Roi de Sardaigne, déſolée de l'abſence de Poliarque, forme la réſolu-

tion de lui envoyer Arcombrote, ignorant les espérances de ce dernier. Radirobane devient jaloux de la valeur & du succès d'Arcombrote contre Licogéne. Arcombrote lui-même épris des charmes de la Princesse songe à découvrir sa naissance au Roi. Cependant Méléandre s'entretient avec Cléobule sur les affaires de la Sicile, & sur les moyens d'achever sa réduction : ce Ministre lui donne de belles leçons sur la maniére de se conduire avec les Grands, & de traiter ceux qui se sont révoltés sous le prétexte du bien public. C'est encore ici un de ces morceaux de politique & de morale qui sont le but principal de cet Ouvrage. Nous les faisons remarquer exprès : Barclai les manie ordinairement en maître, & ils méritent toute l'attention du Lecteur, peut-être même des Souvérains.

Radirobane gagnoit insensiblement par ses libéralités des gens qui l'informoient des sentimens du Roi, de la Princesse, & d'Arcombrote. Bientôt il vient demander Argénis à Méléandre ; mais on lui répond qu'Argenis

doit avoir une entiére liberté de se choisir un époux. Il va donc offrir à la Princesse les richesses & la Couronne de Sardaigne : mais elle lui fait entendre, que c'est à elle d'obéïr à son pére. Méléandre pendant toutes ces intrigues charmé de plus en plus de la sagesse de Cléobule écoute ses conseils. Ils roulent sur deux points importans d'une politique parfaitement bien développée : le premier c'est de démolir toutes ces forteresses du dedans du Roïaume, où l'on avoit coûtume de mettre des Gouverneurs toûjours inutiles, souvent à craindre : le second c'est d'abolir l'usage dangereux par lequel on laissoit les Provinces trop long-tems assujetties à l'autorité d'un même Seigneur, & de n'en accorder le gouvernement que pour un tems. Les raisons pour & contre sont ici déduites avec un art singulier, & cet endroit est plein de finesse. Selenisse de son côté déja gagnée par les présens & par les promesses de Radirobane, lui découvre enfin le secret d'Argenis ; & voici ce qu'elle lui raconte.

Méléandre, dit-elle, voïant que Licogéne après un refus se disposoit à enlever la Princesse, avoit fait mettre Argenis en sûreté dans une forteresse agréable, où vingt Dames lui tenoient compagnie. Personne n'y pouvoit entrer, & moi seule j'avois la liberté d'en sortir aux Ides de chaque mois. Un jour que j'étois à Syracuse dans le Temple de Junon, une jeune personne dont la beauté, le port, & la démarche marquoient une illustre naissance, se présenta à moi abîmée dans sa douleur : elle me montra une lettre de sa mére qui me demandoit sa protection : elle ajoûta, qu'elle se nommoit Théocrine, qu'elle étoit fille d'un des plus puissans Seigneurs de la Gaule ; qu'après la mort de son pére, un de ses oncles avoit voulu la faire périr, pour profiter de sa dépoüille; que celui qui la suivoit déguisé en esclave; étoit le fils naturel d'un autre de ses oncles déja mort, qu'il se nommoit Praxetas, & que pour mieux tromper le Tyran, qui ne sçavoit pas ce que sa victime étoit devenuë, il devoit aller à Delphes sous

prétexte de conſulter l'Oracle. Moi de mon côté je l'inſtruiſis de la ſituation où je me trouvois avec Argenis: Théocrine me demanda en grace d'entrer au ſervice de la Princeſſe ; & j'en parlai au Roi qui y conſentit. Argenis reçût ſa nouvelle compagne avec joie, elle ne l'eut pas plûtôt vûë, qu'elle l'aima tendrement : mais Licogéne interrompit bientôt le cours de nos innocens plaiſirs. Méléandre devoit un certain ſoir ſe rendre au Château, pour voir ſa fille. Vers le milieu de la nuit huit hommes armés envoïés par Licogéne entrent dans la chambre où j'étois avec Argenis & Théocrine. Celle-ci devenuë furieuſe ſe jette ſur le premier, lui arrache ſon épée & ſon bouclier, & commence à faire un grand carnage des Traîtres.

Au milieu de ce récit, Argenis devenant pour la premiére fois importune au Roi de Sardaigne, vient à leur rencontre dans une allée du jardin. Quand elle fut ſeule avec Seleniſſe, elle commença à ſe défier d'elle, ſur les éloges qu'elle donnoit à Radirobane ; ainſi elle lui fit un myſtére de

ce qu'Arſidas venoit de lui apprendre : c'étoit l'arrivée de Poliarque, qui s'étoit caché dans la maiſon de Nicopompe. Ce jeune Héros à peine remis d'une fiévre qui l'avoit fort abbatu chés la Reine Hianisbé, s'étoit embarqué avec Gelanore pour la Sicile. D'abord retiré dans une cabane de Pêcheurs, il y avoit appris le détail du combat & de la mort de Licogéne ; il avoit enſuite envoïé Gelanore à Epeireté ; & ce domeſtique de retour lui avoit fait entendre qu'Arſidas devoit inceſſament venir le trouver, & qu'on parloit fort du mariage d'Argenis avec Radirobane. Arſidas à ſon arrivée l'avoit raſſuré, en lui faiſant connoître l'oppoſition que le Roi & la Princeſſe avoient à cette alliance ; il l'avoit conduit enſuite de nuit chés Nicopompe, & de-là il étoit venu apprendre cette heureuſe nouvelle à Argenis, qui avoit donné à Poliarque un rendés-vous pour le lendemain matin. La Princeſſe qui vouloit le voir à l'inſçû de Seleniſſe, ſaiſit le tems où ſa gouvernante étoit allée dans les jardins pour continuer ſa converſation avec Radi-

robane; & Poliarque conduit par Arſidas arrive dans une galerie où étoit la Princeſſe. Quelle entrevûë ! ces deux amans commencent par ſe raconter l'un à l'autre leurs avantures, & finiſſent en ſe jurant une fidélité éternelle ; mais il faut bientôt ſe dire adieu encore une fois. Poliarque retourne donc chés Nicopompe, après avoir promis de s'embarquer pour ſon païs, & de revenir dans trois mois en Sicile avec des forces ſuffiſantes pour ſe faire craindre de ſes concurrens, & pour obtenir enfin la Princeſſe.

Durant cette entrevûë, Seleniſſe achevoit à Radirobane l'hiſtoire de Théocrine. Cette Heroïne, reprit elle, combattoit avec un courage plus qu'humain : après en avoir abbatu quelques-uns à ſes piés, elle vint à l'endroit où le Roi étoit déja garotté par les quatre autres : elle le délivre, tuë deux des parricides, met les autres en fuite, & rentre d'un air tranquille dans la chambre d'Argenis. Là elle lui raconte, que l'amour l'avoit engagée à déguiſer ſon ſexe, que ſon

ſecret ayant été trahi par ſon courage, il ne lui convenoit plus de reſter dans le Château, que Poliarque étoit ſon nom, que dans peu il reviendroit à Syracuſe en Cavalier, & qu'au reſte il étoit d'un rang à pouvoir aſpirer à l'alliance des Rois. Aïant enſuite inſtruit la Princeſſe en ſecret de ſon païs & de ſa naiſſance, il profita de l'obſcurité pour ſortir du Château. Le Roi fit en vain chercher ſa libératrice, ce qui lui fit croire que Pallas elle-même ſous le nom de Théocrine étoit venuë à ſon ſecours. Sur cette idée il fit retourner ſa fille à Syracuſe, où il l'établit grande Prêtreſſe de Pallas juſqu'à ſon Hymen. Peu après Poliarque reparut à la Cour en Cavalier, accompagné de ſon Praxetas, à qui il avoit donné le nom de Gelanore. Bientôt il gagna l'eſtime des principaux Seigneurs & du Roi même, & Argenis lui promit de n'avoir jamais d'autre époux. Cependant la guerre s'alluma par la faction de Licogéne, qui avoit été reconnu pour Auteur de l'attentat commis contre le Roi & la Princeſſe : dans le premier combat

Poliarque remporta la victoire contre les factieux : mais ayant tué dans une rencontre les Députés de Licogéne, il a été obligé de quitter la Sicile. Argenis inquiéte l'attend de jour en jour.

Cet entretien fini, Radirobane accompagné de Selenisse va trouver la Princesse, qui les reçoit l'un & l'autre très-froidement. Le Roi de Sardaigne ne pouvant gagner son amitié prend quelques jours après, de concert avec Selenisse, la résolution d'enlever Argenis ; mais comme il avoit toûjours quelque défiance, il cache les mesures qu'il veut emploïer à ce dessein : il devoit s'exécuter à la fin d'une fête donnée par Radirobane le jour même de la naissance de la Princesse. Pendant les préparatifs de cette fête, dont on fait ici une description charmante, & à l'occasion d'une députation de ceux de Syracuse qui étoient venus demander quelques priviléges, Jhorane dont on fait partout de grands éloges, propose au Roi d'abreger le cours & les formalités de la Justice, en lui représentant les maux que cause le grand nombre des

procès toûjours multipliés & alongés, ou par la lenteur des Juges, ou par les ſubtilités des gens de Pratique. On voit ici les maximes les plus ſages ſur cet article. Cependant Arcombrote, ſur pluſieurs indices a de violens ſoupçons de la trahiſon du Roi de Sardaigne : il en avertit Eurimède & quelques Seigneurs attachés au Roi. Le complot eſt découvert ; la Princeſſe feignant une indiſpoſition s'éloigne de la mer : & après quelque tumulte Méléandre eſcorté de ſes gardes & de ſes ſoldats retourne avec ſa fille à Epeireté. Ici finit le troiſiéme Livre.

Radirobane au deſeſpoir remonte ſur ſes galéres ; & dans ſa fureur il écrit à Méléandre une lettre pleine d'invectives, & fort injurieuſe pour Argenis dont il découvre les intrigues avec Poliarque déguiſé en fille ſous le nom de Théocrine. Le Roi donne cette lettre à ſa fille, qui effraïée de voir ſon ſecret découvert, proteſte qu'elle n'a ſçû le déguiſement de Poliarque, que quand il ſortit du Château. Elle fait venir Seleniſſe, pour la prendre à témoin, que jamais il

ne s'eſt rien paſſé entre Poliarque & elle d'indigne de ſon rang & de ſa vertu : & elle lui ajoûte avec fermeté, que puiſque elle a tout découvert à Radirobane, elle n'a qu'à lui dire tout ce qu'elle ſçait. Seleniſſe preſſée par ſes remords, va dans ſa chambre pour chercher quelques papiers : mais elle ſe perce d'un poignard,après avoir écrit au Roi une lettre où Argenis étoit pleinement juſtifiée. Radirobane cependant retournant en Sardaigne craignoit le reſſentiment de Méléandre, qui ne ſe croïant pas lui-même en ſureté, ſe détermine à répandre différens Corps de troupes dans la Sicile. A cette occaſion le Roi examine dans ſon Conſeil, s'il eſt à propos pour le bien de l'Etat d'avoir toûjours, même en tems de paix, une armée ſur pié prête à marcher aux premiers ordres. C'eſt encore un de ces ſublimes traits de politique qui n'échappent point à *Barclay*. Eurimede eſt pour l'affirmative ; & Dunalbe eſt pour la négative, en mettant pourtant quelques modifications ; le Roi prend un milieu.

Septembre 1732.

Pour prévenir de nouveaux troubles, Méléandre résolu de marier Argenis, lui propose son dessein avec une fermeté qui l'y fait consentir en apparence. Ensuite il fait venir Arcombrote pour s'informer de son vrai nom & de sa naissance; celui-ci à qui sa mére avoit défendu de déclarer précisément qui il étoit, se contente de répondre, qu'il est de sang Royal, & qu'il a des droits assurés sur une Couronne. Alors le Roi lui fait part de sa résolution: cet Amant au comble de ses vœux demande deux mois pour aller retrouver sa mére, & pour revenir avec un train plus convenable à sa naissance & au rang qu'on lui prépare: mais le Roi l'engage à se contenter d'écrire. Argenis à cette nouvelle demande à son pére un délai de deux mois: aussitôt elle écrit à Poliarque une lettre très-tendre, où elle l'instruit de la trahison & des calomnies de Radirobane, aussi-bien que du péril où elle est de devenir l'épouse d'Arcombrote: elle finit, en lui protestant que s'il ne revient dans deux mois pour rompre ce coup, elle

ſe plongera un poignard dans le ſein aux piés de l'Autel même où elle donnera la main à Arcombrote. Arſidas inſtruit par la Princeſſe de tout ce qui s'étoit paſſé entre Poliarque & elle, & du païs de ce Seigneur (c'étoit cette partie des Gaules qui eſt entre le Rhône & la Saône) ſe charge de la lettre, & part pour l'Italie, ſous prétexte d'aller au Temple d'Antium, accomplir un vœu qu'il a fait à la Fortune. Arrivé en Italie, il change de vaiſſeau pour mieux cacher ſon deſſein : il aborde à Antium, où il a un long entretien avec le Grand-Prêtre du Temple, ſur le deſtin, le hazard, & le pouvoir attribué à la Fortune. L'Auteur fait ici de belles moralités ſur la Providence & ſur l'infinie préſcience de Dieu, qui eſt l'unique fortune digne de nos adorations. Enfin voïant le vent favorable, il remonte le même jour dans ſon vaiſſeau.

Autre incident, autre avanture. Arſidas rencontre une Flotte commandée par un Officier nommé Gobrias ; il eſt obligé de ſe rendre, & de mon-

ter ſur ſon bord. Bientôt ces deux Seigneurs deviennent amis. On dit à Arſidas, qu'il faut qu'il ſoit préſenté au Roi ; il demande quel eſt ce Roi ? & Gobrias lui parle ainſi. Dans cette partie de la Gaule que la mer baigne entre les Alpes & les Pyrenées, & qui de plus s'étend entre le Rhône & la Saône, un de nos Rois nommé Britomande, Prince très-infirme, épouſa Timandre Princeſſe accomplie en tout genre. Commindorix un des plus puiſſans Seigneurs du Roïaume uſurpa bientôt toute l'autorité, & en uſa en tyran, juſqu'à faire périr le fils de Timandre. Cette Princeſſe aïant accouché d'un ſecond fils, le fit enlever pour être ſecrettement élevé à la campagne, & ſuppoſa une fille en ſa place. Quelques Seigneurs avoient le ſecret, & l'enfant avoit au cou & à la jambe des marques auſquelles on pouvoit le reconnoître. On lui donna le nom d'Aſtioriſte, & Sicambre femme de médiocre condition l'emmena chés elle à l'inſçû du Roi, & l'éleva de concert avec ſon mari Ceroviſte. Quand il eut atteint l'âge de ſept ans,

la Reine le fit venir en ſecret, pour l'embraſſer du moins une fois. Trois jours après Ceroviſte vint nous apprendre, qu'il avoit été enlevé par des brigands. Que de larmes furent répanduës ! on eut beau le faire chercher, on ne le retrouvoit point. Cinq ans après, dans un combat contre les Allobroges nous fumes vainqueurs. Un de nos ſoldats entrant dans la tente de leur Prince nommé Aneroëſte, trouva un jeune garçon d'une rare beauté, & d'un courage au-deſſus de ſon âge : il le fit priſonnier, & il ſe diſpoſoit à le préſenter à Commindorix. Je me rencontrai là, j'apperçûs ſur le cou de l'enfant la marque que j'avois autrefois apperçûë ſur celui d'Aſtioriſte, j'engageai les ſoldats à le préſenter à la Reine. En attendant j'interrogeai l'enfant qui me dit ; qu'il s'étoit appellé Aſtioriſte, que depuis aïant été pris & donné au Roi Aneroëſte, on l'avoit nommé Scorbanes, que le Prince avoit eû mille bontés pour lui, juſqu'à le faire élever comme ſon fils. Le lendemain l'enfant fut préſenté à la Reine, qui l'aïant re-

connu fut dans des tranſports de joie inexprimables ; mais ne jugeant pas encore à propos de ſe déclarer, elle me confia ce précieux dépôt. Bientôt il s'attira l'eſtime de tous les Grands, par ſes admirables qualités. L'inſolence de Commindorix croiſſoit de jour en jour, il ſongeoit même à dépoſſéder Britomande , comme incapable de gouverner. Aſtioriſte avoit déja ſeize ans : ſa mére dans une Aſſemblée des principaux Seigneurs inſtruiſit le Roi de tout ce qui s'étoit paſſé, lui montra ſon fils , & le preſſa de l'oppoſer aux entrepriſes du Tyran. Le Roi fit convoquer le Peuple , à qui on découvrit tout le myſtére : le Roi , la Reine , & le jeune Prince étoient placés ſur une eſtrade , d'où ils pouvoient être apperçûs. Preſque tout le peuple & tous les ſoldats reconnurent Aſtioriſte pour leur Prince. Commindorix averti de ce qui ſe paſſoit , vint en hâte , & armé pour diſſiper l'Aſſemblée. Aſtioriſte met l'épée à la main contre le Tyran , & après un rude combat , il le renverſe mort. Le Prince régna pendant trois ans

ſous l'autorité de ſon pére ; mais déterminé à voïager ſeul à l'exemple d'Hercule & de Theſée, une nuit il diſparut de la Cour, n'aïant avec lui que le fils de Ceroviſte, à qui il donna le nom de Gelanore, prenant pour lui celui de Poliarque. Britomande mourut au bout d'un an ; deux factions diviſoient l'Etat, quand heureuſement Aſtioriſte revint. Il fut couronné Roi ſans oppoſition ; & depuis peu laiſſant une autorité abſoluë à Timandre il a fait équipper une Flotte, pour aller combattre quelques ennemis du côté de la Gréce. Je l'ai précedé avec une partie de cette Flotte, & il viendra inceſſamment nous joindre avec le reſte.

A ce récit Arſidas au comble de ſa joie déclare, qu'il cherche ce même Poliarque, & qu'il en eſt particuliérement connu. Le Roi devoit arriver la même nuit : mais une rude tempête ſépara les deux parties de la Flotte : Arſidas & Gobrias furent jettés ſur les côtes de la Numidie, & Poliarque ſur celles de Mauritanie. Hianisbé étoit occupée d'une guerre qui la me-

naçoit de la part de Radirobane, qui ſongeoit à faire valoir quelques prétentions ſur la Mauritanie : elle venoit de recevoir la lettre de ſon fils Hiempſal, qui étoit en Sicile ſous le nom d'Arcombrote : mais elle lui avoit répondu, qu'il ſe donnât bien de garde d'épouſer Argenis ; que pour une couronne étrangére & peu aſſurée, il ne devoit pas abandonner un Roïaume auquel il avoit des droits inconteſtables ; qu'avant ſon Hymen elle avoit à lui communiquer un ſecret de la derniére importance ; qu'enfin elle le conjuroit de revenir inceſſamment en Afrique, pour combattre Radirobane.

Sur ces entrefaites Gelanore vient lui apprendre l'arrivée de Poliarque. Hianisbé lui demande ſon ſecours ; & Poliarque l'accorde d'autant plus volontiers, que la Reine lui aſſure qu'Argenis n'eſt point mariée, & qu'il eſt bien aiſe de venger l'outrage fait à la Princeſſe par Radirobane, Hianisbé avoit peu de ſoldats : Poliarque lui conſeille de faire une nouvelle levée ; & à cette occaſion ils examinent les

droits des Souvérains; lequel des deux est le plus à propos, ou qu'un Roi soit le maître absolu d'imposer tel tribut qu'il jugera nécessaire, ou qu'il ait besoin pour cela du consentement de son Conseil & de ses Sujets? Barclay n'avoit encore garde de manquer ce point de politique qu'il faut lire tout entier, pour en sentir tout le prix. Le jour de la naissance de la Reine arrive, les matelots & les soldats se livrent à la débauche. Radirobane profitant de l'occasion, arrive de nuit, & d'abord met tout en désordre: mais Gelanore empêche pourtant l'ennemi de pénétrer dans la Ville & dans le Camp. Dés le point du jour Poliarque se présente en bataille; on combat de part & d'autre avec furie; mais un orage épouvantable sépare & met en désordre les combattans. Les deux armées sont quelques jours sans en venir aux mains; enfin Poliarque outré d'une lettre injurieuse de Radirobane, range de nouveau ses troupes en bataille; rien de plus vif & de plus animé dans tout cet Ouvrage, que la description de ce

 combat,

combat, de la bravoure des deux Chefs, & de la fureur avec laquelle ils se cherchent, ils se rencontrent, ils se parlent, ils s'attaquent. Peut-être dans aucun Poëme Epique n'y a-t'il plus de feu & de vraïe grandeur, que dans ce morceau ; & on peut dire à la loüange du Traducteur, qu'il a été saisi de l'enthousiasme de son original. Enfin Radirobane succombe, & les Sardes font une retraite honorable, en laissant Poliarque maître du corps & des riches dépoüilles de son ennemi. Ici finit le quatriéme Livre.

Il seroit inutile de décrire ici le triomphe & les réjoüissances qui suivirent cette victoire. Cependant Poliarque étoit dangereusement blessé : bientôt il est réduit à l'extrémité, & les allarmes succédent à la joie. Son rétablissement raméne la tranquillité : mais les lettres d'Argenis viennent encore une fois troubler ces plaisirs. Pendant que tout cela se passoit en Mauritanie, Arsidas & Gobrias, qui avoient été jettés sur les cotes de Numidie, se découvrent mutuellement

leur ſecret, pour être plus en état de ſervir Poliarque. Dans ce deſſein Gobrias prend la route de Sicile; & Arſidas après lui avoir donné une lettre pour Argenis, va avec une ſeule galére parcourir les côtes d'Afrique, pour chercher le Prince. Dans le même tems Arcombrote, ſur les lettres de ſa mére, avoit découvert à Méléandre ſon nom & ſa naiſſance, lui avoit appris les entrepriſes de Radirobane, & partoit pour la Mauritanie, comme gendre futur du Roi, & avec une partie des forces de Sicile. Peut-être mieux informé des deſſeins de l'ennemi & de la Reine Hianisbé, Méléandre avoit envoïé avec le jeune Prince Timonide en qualité d'Ambaſſadeur. Comme Barclay n'omet rien de ce qui regarde les interêts d'Etat, il traite ici des qualités d'un bon Ambaſſadeur, & de l'autorité qu'un Roi doit laiſſer prendre au premier Miniſtre.

Arcombrote étoit en route pour la Mauritanie, tandis que Gobrias moüille près de Syracuſe. Il y eſt bien reçu, il trouve moïen de parler à Argenis

en particulier, & en lui préſentant la lettre d'Arſidas, il lui apprend l'armement de Poliarque, la diſperſion de ſa Flotte, & la route que tenoit Arſidas. La Princeſſe engage ſon pére à retenir Gobrias en Sicile pour un mois, ſous prétexte de prévenir les mauvais deſſeins de Radirobane; mais ſon deſſein étoit, ſi Arcombrote revenoit vainqueur avant Poliarque, ou de s'embarquer avec Gobrias pour la Gaule, ou de former avec lui un parti qui la mettroit en état de refuſer hautement une alliance qu'elle ne vouloit pas.

Cependant Arſidas arrive à un port de Mauritanie, où aïant appris la victoire de Poliarque & la mort de Radirobane, il eſt attaqué d'une violente maladie. Un de ſes domeſtiques, nommé Phorbas, profite de cette maladie pour lui voler un petit ſac où étoit la lettre d'Argenis: ce traître aïant déja profité des richeſſes renfermées dans ce ſac, va à la Cour préſenter lui-même la lettre à Poliarque; & par un tiſſu d'impoſtures il trouve moïen de tirer encore quatre talens

pour la rançon d'Arsidas ; qui étoit, disoit-il, entre les mains des Corsaires dans un lieu où il devoit incessament retourner pour le délivrer. On ne peut exprimer l'inquiétude de Poliarque, en apprenant qu'Arcombrote étoit son rival, & qu'Argenis étoit resoluë de se donner la mort : il veut partir ; mais au bout de deux jours Arsidas arrive & se trouve bien surpris de voir que les lettres d'Argenis sont entre les mains de Poliarque. Ce dénoüement est fort curieux. Vers le même tems Hianisbé fait part à Poliarque de l'arrivée de son fils Hiempsal ; mais quelle est sa surprise, de voir la colére & la fureur muette des deux Princes à leur premiére entrevûë ! Bientôt après on ne parle de part & d'autre que de combats. Poliarque veut d'abord sortir du Palais : mais Hianisbé lui fait en particulier un discours fort touchant, pour dissiper ses soupçons & l'engager à rester. Il y consent, à condition que pendant ce tems-là Arcombrote ne paroîtra point devant lui : les choses paroissoient un peu adoucies.

Septembre 1732.

Timonide étoit resté sur les vaisseaux, pour faire son entrée séparément en qualité d'Ambassadeur. Il instruit la Reine des prétentions des deux Princes sur Argenis ; ce qui la rassure beaucoup, dans l'espérance de finir bientôt la division. Elle va donc trouver son fils & Poliarque : elle fait entendre à chacun séparément, qu'ils seront tous deux contens, qu'ils aimeront tous deux Argenis, & qu'ils en seront tous deux aimés. Elle les conjure de ne point continuer leur querelle qu'ils n'aïent vû Méléandre, & que ce Prince n'ait lû la lettre qu'elle doit lui écrire : ils le lui promettent, non sans peine. Ces premiéres démarches faites, elle les détermine à une entrevûë, & à ne partir que tous deux ensemble. On étoit prêt de s'embarquer pour la Sicile ; mais une des plaies de Poliarque s'étant enflammée de nouveau, les deux Princes prennent le parti d'écrire séparément à Méléandre & à Argenis. Arsidas est chargé de la lettre de Poliarque, & Bocchus de celle d'Arcombrote.

Sur les assurances positives de la Reine on étoit dans l'attente de quelque heureux événement, quand on apprit que la Sardaigne étoit divisée par les factions. Arcombrote profitant du tems que lui donnoit la maladie de Poliarque aborde en Sardaigne, & dés la premiére bataille, où les deux Competiteurs périssent, il se rend maître de ce Roïaume qu'il réünit à celui de Mauritanie. Après avoir assuré sa conquête, il visite le Temple de Jupiter céleste, il entretient les Prêtres, & charmé de leur maniére de vivre, de leur régle, & de leur institut, il en fait embarquer quatre avec lui, pour instruire les Afriquains dans les saintes cérémonies. Un des soldats qui attendoient le Prince sur le rivage, s'apperçoit qu'un de ces Prêtres étoit Gaulois, il l'aborde, il croît le reconnoître, & lui aïant pris la main pour la baiser, à la vûë d'une cicatrice qu'il découvre, il s'écrie, que c'est là son Roi nommé Anéroëste. Poliarque pénétré de joie à cette nouvelle, apprend à la Reine, comment il avoit autrefois été élevé à la

Cour d'Aneroëste ; il ajoûte qu'il veut aller lui-même dans le Temple où s'étoit retiré le Prêtre que le soldat prenoit pour son Prince. Il avoit alors auprès de lui plusieurs personnes qui avoient été attachées à Aneroëste. Un d'eux prend les devans, & il n'a pas plûtôt consideré les Prêtres qui étoient à la porte du Temple, qu'il reconnoît aussi son Roi. Celui-ci cherche à se cacher dans le plus épais d'un bois voisin : mais Poliarque l'aborde avec Hianisbé, son fils, & les principaux Seigneurs : le Prêtre ne peut plus retenir son secret ; mais il conjure qu'on ne lui envie point le bonheur de sa retraite : il leur apprend donc, que des factieux s'étant révoltés contre lui, il avoit perdu une bataille & ses deux fils ; qu'après avoir demeuré quelque tems caché dans une forêt, il s'étoit embarqué pour la Ligurie ; qu'il avoit été jetté sur les côtes de Sardaigne ; que là aïant vû le Temple de Jupiter, charmé de l'agréable solitude & de la vertu des Prêtres qui l'habitoient, il avoit pris le parti de demeurer avec eux ; d'autant plus

qu'avec ſes deux fils il avoit perdu un autre enfant nommé Scordane, qu'il auroit adopté ſi la fortune ne le lui eût pas ravi dans un combat contre les Gaulois. A ces mots Poliarque ſe fait connoître, & lui découvre qu'il avoit conquis ſon Roïaume ſur les rébelles ; mais qu'il le lui rend de tout ſon cœur. Tout le monde étoit dans la joie, & ſaluoit le nouveau Roi : mais Aneroëſte ne peut quitter ſa vie tranquille, pour rentrer dans le tumulte des affaires : ce qui lui donne occaſion de faire un excellent diſcours ſur le bonheur de la vie privée, & ſur les dangers de la Roïauté. Il conſent ſeulement à accompagner les Princes en Sicile.

Bientôt en effet ils s'embarquent ſéparément, après être convenus que celui qui arriveroit le premier attendroit l'autre au port. Hianisbé remet à ſon fils une lettre pour le Roi de Sicile, avec la caſſette repriſe ſur les Corſaires : Poliarque de ſon côté s'embarque avec Aneroëſte. Arſidas & Bocchus étoient arrivés en Sicile depuis quelques jours ; le Roi & Arge-

nis avoient été instruits des exploits de Poliarque contre Radirobane, & de ses démêlés avec Arcombrote. Méléandre frappé de ces nouvelles étoit entré en défiance de Gobrias; mais sa fraïeur redouble, quand il apprend l'arrivée des deux Flottes par deux différens endroits. Ses allarmes se calment pourtant, quand on lui vint annoncer la réünion des deux Flottes, & l'arrivée de deux Ambassadeurs de la part des deux Princes. Après tout ce qu'on avoit sçû, on ne comprenoit rien à l'accord qui paroissoit entre-eux. Cependant Poliarque & Arcombrote étant descendus sur le rivage, marchent vers le Palais escortés de soldats & des principaux Seigneurs de la Cour; un monde infini étoit accouru à ce spectacle. Dés qu'ils ont gagné la premiére salle, ils conjurent le Roi d'ouvrir les lettres d'Hianisbé: à la lecture des premiéres lignes Méléandre est frappé d'étonnement, il ouvre en silence le petit coffre qu'Arcombrote avoit apporté; & n'étant plus maître de ses transports, il présente lui-même la main d'Argenis à

Poliarque, en lui donnant la Sardaigne pour dot. Méléandre du vivant de ſon pére avoit fait autrefois un voïage en Mauritanie, il y avoit épouſé une ſœur du Roi Juba, cadette d'Hianisbé : peu de tems après ce mariage il avoit été obligé de retourner en Sicile ; & pendant ce tems-là ſon épouſe étoit morte, après avoir accouché d'un fils en ſecret : cependant Hianisbé aïant perdu ſon époux, & n'aïant point d'enfant, feignit une groſſeſſe, & après avoir adopté Hiempſal fils de ſa ſœur & de Méléandre, elle l'avoit fait paſſer pour le ſien. Quand il fut en état de ſe diſtinguer, elle l'avoit envoïé en Sicile ſous le nom d'Arcombrote, en lui laiſſant ignorer ſon véritable ſort. Voila ce que les lettres d'Hianisbé, jointes à certaines marques qui étoient dans ſa caſſette, firent connoître à Méléandre. Tout ceci ne ſe dénoüe que peu à peu, & après avoir fait joüer de grandes paſſions, ce qui rend la ſcéne vive & intéreſſante. Le Roi aïant ainſi retrouvé ſon fils, tous les différens ſont terminés ; on annonce

cette heureuſe nouvelle aux Seigneurs & au Peuple, Poliarque offre ſa ſœur en mariage à Arcombrote : l'alliance eſt acceptée ; on fait des ſacrifices, la joie régne par-tout ; & Aneroëſte inſpiré du Ciel annonce aux deux Princes une longue ſuite de proſperités avec une poſtérité nombreuſe.

Tel eſt le plan de ce Roman, qui eſt un chef-d'œuvre en ſon genre. Il eſt certain que le but principal de Barclay eſt la maniére dont la maiſon de Bourbon monte ſur le Trône de France ; mais il a tellement uni des événemens éloignés, & il a mêlé tant de fables à la vérité, ainſi qu'il l'avoit promis lui-même ; que l'on entrevoit, plûtôt qu'on ne voit, tous les troubles arrivés en France depuis Henri II. juſqu'à Loüis XIII. Cet Ouvrage eſt ſemé de tant de beautés, qu'il eſt impoſſible de les faire toutes ſentir. Il faut auſſi avoüer, que la Traduction eſt belle, & que ſi elle n'eſt pas encore à un certain point de perfection, elle ſe fait lire avec un véritable plaiſir. Cet eſſai doit encourager M. l'Abbé *Joſſe* à ne pas enfoüir le

talent qu'il a pour écrire : l'usage donnera à sa plume de nouvelles graces & un peu plus de legéreté.

ARTICLE LXXII.

TRAITE' SUR LA MAGIE, le Sortilége, les Possessions, Obsessions, & Maléfices, &c. Par M. D. in 12. *pp.* 304. *sans la Préface. A* Paris, *chés Pierre* Prault 1732.

ON a bien prévu qu'un tel Ouvrage ne pourra échaper à la critique du Public, dans un siécle où ce qui fait ordinairement le fonds de la prétenduë force d'esprit n'est point rare. A en croire bien des gens, vouloir montrer la vérité de la Magie & du Sortilége, c'est vouloir réaliser une chimére & des visions mélancoliques qui n'ont, ni d'autre fondement qu'une imagination échauffée, ni d'autre appui que la crédulité du peuple & l'ignorance des vrais principes. L'Auteur n'ignore pas tout le détail du sistême qu'on se fabrique aujourd'hui, pour renverser les preu-

ves les plus ſolides de tant de faits attribués à la puiſſance du démon ; il le raporte même fort exactement. L'unique grace qu'il demande au Public, c'eſt qu'avant de porter ſon jugement il entre dans l'examen & dans la diſcuſſion des principes & des faits, & qu'il ne donne point ſon arrêt ſur le ſeul titre de cet Ouvrage.

L'Auteur écrit pour les perſonnes ſincéres qui demandent des preuves claires & certaines avant que de croire. Pour les ſatisfaire, il diviſe l'Ouvrage en deux parties : dans la premiére, il prétend établir ce qu'il appelle la queſtion de droit, ſçavoir la poſſibilité de la Magie ; & il porte le ſcrupule juſqu'à ne rien dire de lui-même, ſe contentant de citer les plus reſpectables autorités. Dans la ſeconde, il veut démontrer le fait, ſçavoir que depuis Jesus-Chrît, il s'eſt effectivement trouvé des Magiciens & des Poſſédés, & il y a inſeré une méthode courte & facile, pour diſcerner la vérité du menſonge ſur cette matiére. Nous verrons bientôt qu'il n'a pas exactement ſuivi cette diviſion.

Il s'objecte lui-même par avance deux difficultés qui pourroient faire de la peine à ses Lecteurs. Premiére difficulté, il y a des gens qui par plusieurs motifs ont contrefait les possédés : mais s'ensuit-il qu'il faille regarder tous les affligés comme des imposteurs, & leur refuser les secours dont l'Eglise est dépositaire. Il faut examiner les faits, n'étant pas permis de conclure d'un fait à un autre. Seconde difficulté, que si le démon avoit un vrai pouvoir de tourmenter les hommes, il bouleverseroit tout l'Univers ; mais on répond qu'il n'a de pouvoir sur les créatures, qu'autant qu'il lui en est donné d'enhaut comme à l'exécuteur des Arrêts de la Justice divine ; que la Sagesse infinie de Dieu met des bornes à ses fureurs ;&c.

Du reste, un vrai esprit de piété paroît dans tout cet Ouvrage. „ Le „ stile, dit-on, en est aussi simple, „ que nôtre intention est droite ; & „ nous nous sommes plus attachés à „ la solidité des principes, qu'à la ri„ chesse des expressions „.

Le premier des deux Livres roule

ſur la réalité de la magie & des ſortiléges, comme on l'a dit. D'abord on y montre qu'il eſt de foi, qu'il y a eû des magiciens : ceux de Pharaon, la Pythoniſſe qui fit apparoître à Saül l'ombre de Samuël, les défenſes que Dieu fait de les conſulter, Simon, Barjeſu, & Elymas dont il eſt parlé aux Actes des Apôtres, mille autres endroits de l'Ecriture qu'on parcourt ici en forment une preuve ſans replique. Pluſieurs Péres, & entre-autres S. *Auguſtin* & S. *Thomas*, dont on raporte les paroles, reconnoiſſent poſitivement qu'il y a des gens qui ont fait pacte avec les démons, L'Egliſe eſt tellement perſuadée de cette vérité, qu'elle les déclare excommuniés dans ſes Prônes ; & leurs crimes, des cas réſervés. Ne ſuppoſe-t'elle pas évidemment des magiciens & des poſſédés, puiſque dans ſon Rituel, qui eſt la régle inviolable que les Prêtres doivent ſuivre dans l'adminiſtration des choſes ſaintes, elle donne des régles pour les exorciſer ?

Qu'outre cela on faſſe attention à ce qu'en a dit M. de *Ferriére*, Avocat

au Parlement de Paris dans le *nouveau Praticien*; au Traité de *Cornelius Gemma*, fameux Médecin de Louvain; aux différentes Ordonnances de nos Rois contre les ſorciers, enchanteurs, & devins, à ce que rapportent les meilleurs & les plus judicieux Hiſtoriens ſur cet article : & peut-être regardera-t'on l'incrédulité en ce point comme une vraie foibleſſe d'eſprit. On cite ici quelques faits pris de l'Hiſtoire : mais rien n'eſt plus poſitif que celle de l'établiſſement des Chartreux à Paris, raportée d'après pluſieurs graves Ecrivains par *Germain Brice* dans la deſcription nouvelle de Paris. „ Ce Monaſtére, dit-il, a été fondé „ par le Roi S. *Loüis*, qui donna aux „ Religieux de S. Bruno le vieux Châ-„ teau de *Vauvert* où les diables habi-„ toient, ſelon les Hiſtoriens de ce „ tems-là qui ajoûtent, qu'ils faiſoient „ de ſi grands déſordres, que la por-„ te qui conduit pour y aller, fut bou-„ chée par Arrêt du Parlement. La „ ruë qui eſt devant en retient encore „ le nom, & c'eſt pour cette raiſon „ qu'elle eſt appellée la ruë *d'Enfer*.

» Dés que ces bons Péres furent éta-
» blis dans ce lieu, ils en chassérent
» bientôt les malins esprits ». On ne sçait pourquoi certaines gens ont voulu persuader qu'il n'y a que le Parlement de Normandie, qui reçoive l'accusation de magie & de sortilége. C'est pour détromper le Public qu'on fait voir ici que le Parlement de Paris a souvent condamné au feu pour crime de sortilége : & à cette occasion on insére en entier la Requête du Parlement de Roüen à *Loüis* XIV. en 1670. où cette auguste Compagnie prouve par des faits incontestables, que la Jurisprudence sur le fait de sortilége & de magie a été généralement suivie par tous les Parlemens du Roïaume, cette Piéce est curieuse & convaincante.

Pour mieux confondre les esprits forts, nôtre Auteur donne ensuite un long extrait de ce que M. *de la Marre*, Conseiller au Châtelet, a écrit sur les magiciens, sorciers & devineurs, dans son *Traité de la Police*, Livre qui est devenu fort rare. On y voit les preuves qu'on a employées jusqu'ici, mises

dans le plus grand jour : d'abord ce ſçavant Auteur examine l'origine de la Magie, de l'Aſtrologie, & de leurs différentes eſpéces. Il la fait remonter à *Caïn*, & venir par ſes deſcendans juſqu'au déluge : mais depuis cette déſolation de l'Univers, *Cham*, autre fameux ſcélerat, renouvella ces arts diaboliques, en compoſa les régles en vers, & en inſtruiſit *Miſraim* ſon fils qui les tranſmit à ſa poſterité. Enſuite pour établir la réalité des opérations de magie, il apporte ſix preuves bien fortes : premiérement, que dans l'Ecriture il eſt parlé de magiciens, & que Dieu ordonne de les punir de mort : ſecondement, que les plus anciens Auteurs Juifs & Payens ont parlé de cet art ; & que les plus ſages d'entre-eux l'ont eû en horreur : troiſiémement, que dés la naiſſance du Chriſtianiſme les Péres & tous les Ecrivains Eccleſiaſtiques ſe ſont récriés contre ces abominations : quatriémement, que l'Egliſe dans ſes Conciles & dans ſes Canons a continuellement prononcé anathême contre tous ceux qui profeſſent cet art

diabolique : cinquiémement, que tous les Princes de la terre & tous les Peuples policés ont fait des Loix contre ce crime ; on en peut voir ici quelques unes des Juifs, des Grecs, des Romains, des divers Empereurs Chrétiens & Payens, de l'Eglise assemblée, & nommément des Rois de France : sixiémement, que les Registres des premiers Tribunaux sont remplis d'Arrêts qui ont condamné au feu ceux qui ont été convaincus d'un tel crime : on en cite ici quelques-uns. „ On ne présumera jamais, ajoûte „ M. *de la Marre,* que ce grand nom„ bre de Loix divines & humaines, „ ces invectives des plus grands hom„ mes de l'antiquité, ces décrets & „ ces anathêmes de l'Eglise, ces déci„ sions des Péres & des Docteurs, & „ celles des premiers & des plus sages „ Tribunaux du monde, n'aïent eû „ pour objet que de combattre une „ chimére „.

Après toutes ces autorités appuïées encore des exemples de quelques exécutions faites dans le dernier siécle de personnes convaincuës de magie, nô-

tre Auteur paſſe aux Nations étrangéres : & dans l'Hiſtoire de l'Empire Ottoman, traduite de l'Anglois de M. *Ricaut* par M. *Briot* ; dans les Lettres de ſaint François *Xavier* ; dans les Voïages de *Tavernier*, Auteur eſtimé, à l'Article des Tunquinois ; dans différentes relations de Voïageurs ſur les Lapons, les Ruſſiens, les Circaſſiens, les Zembliens, les Iſlandois, les Chinois, les Habitans de Sibérie & des Moluques, il trouve de nouvelles preuves de la réalité de la magie & des ſortiléges. Il revient encore aux ſaints Péres, & il renvoïe les incrédules aux Opuſcules de S. Jean *Chryſoſtome*, où l'on voit trois Livres de la Providence, écrits au Moine *Stagirius* poſſédé du démon ; aux Dialogues de S. *Grégoire* le Grand ; au Livre intitulé, *l'Incrédulité ſçavante. &c. au ſujet des magiciens & des ſorciers*, imprimé en 1694. à Lyon, chés Jean *Certe* ; enfin aux Hiſtoires d'*Edelin* brûlé à Evreux, de *Gofredi* à Marſeille, de *Grandier* à Loudun, de Thomas *Boulé* à Louviers, & de deux Prêtres à *Paris* dans le dernier

ſiécle, l'un de S. Paul, l'autre de S. Joſſe; hiſtoires & condamnations, dit-on, dont aucune critique ne pourra jamais détruire l'authenticité.

Les aſſemblées nocturnes, ou les *Sabats* des magiciens & des ſorciers, ne ſont pas des choſes moins conſtantes par les mêmes Procès, & par une infinité d'autres Arrêts tous ſemblables rendus dans tous les Parlemens du Roïaume; d'ailleurs quelle difficulté y trouve-t'on? Le diable qui, comme le dit *Tertullien*, eſt le ſinge de la Divinité, n'a-t'il pas toûjours fait ſes efforts, pour être adoré & ſe faire rendre les honneurs Divins? Ne pourroit-il pas tranſporter à ſes aſſemblées ſes diſciples en corps & en ame? & n'a-t'on pas la preuve de ce pouvoir dans l'Evangile même? Dans le ſecond Livre on paſſe aux Poſſeſſions, Obſeſſions, & Malefices: quoique les preuves du premier Livre ſur la réalité de la magie, ſoient également concluantes pour ces trois derniers effets. D'abord on définit la *poſſeſſion*. „ Etre poſſédé; c'eſt avoir un ou plu- „ ſieurs diables dans le corps, ce que

„ l'Eglise appelle Energuméne. „ L'exactitude demandoit qu'on définît aussi *l'Obsession* : c'est une chose oubliée. On donne ensuite les marques sûres pour juger de l'état de *Possession* : enfin par différens Textes des quatre Evangiles & des Actes des Apôtres, on démontre qu'il est de foi qu'il y a eû des possédés. Cela pouvoit suffire : on ne laisse pas de citer encore les Notes du P. *Amelotte* dans sa Traduction du nouveau Testament, on cite aussi celles du Livre des *Réflexions Morales du P. Quesnel*. Mais, dira-t'on, y a-t'il eû des possédés depuis Jesus-Chrît ? sans doute, & ce fait n'est-il pas clair par les Actes des Apôtres, par le pouvoir que J. C. a donné à ceux qui croiroient en lui de chasser les démons, par le soin que l'Eglise a toûjours eû de conférer l'Ordre d'Exorciste, & de composer des priéres pour les éxorcismes ? Par-là ne suppose-t'elle pas, qu'il peut se trouver encore des possédés à délivrer, & des diables à chasser ? A cette occasion on cite les régles prescrites par le Rituel pour discerner les

poſſédés, pour ne ſe point laiſſer tromper aux artifices du démon, & pour la maniére dont l'Exorciſte doit ſe comporter dans ſes fonctions. Certainement l'Egliſe n'a pas prétendu ſe joüer de la crédulité & de la Foi des Fidelles, en donnant à ſes Miniſtres des régles à ſuivre en matiére de poſſeſſions & d'obſeſſions.

De plus, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt pleine d'exemples de Saints qui ont chaſſé les démons, depuis les Apôtres juſqu'à nos jours. *Tertullien*, S. *Cyprien*, S. *Ephrem*, S. *Gregoire* le Grand, S. *Chryſoſtome*, *Yves* de Chartres, *Guillaume* de Paris, & la Vie des Péres rendent ſur cela un témoignage clair & déciſif qu'on peut voir dans le Livre. La même vérité peut encore ſe prouver par le Catéchiſme de Montpellier qui cite les Péres & les Conciles; par les Canons pénitentiaux tirés des inſtructions de S.*Charles* aux Confeſſeurs, imprimées par ordre du Clergé de France; par les Hiſtoires de la conquête de la Floride & des Iſles Moluques; par le Voïage du Chevalier *des Marchais* en Guinée & Iſles voiſi-

nes ; par un Livre intitulé, *la Babylone demasquée, ou entretiens de deux Dames Hollandoises sur la Religion Catholique-Romaine, & sur les motifs qui doivent engager à l'embrasser*, édition de 1727. chés *Pepie* ; par un autre Livre imprimé à Paris en 1672. qui a pour titre, *les maniéres admirables pour découvrir toutes sortes de crimes & de sortiléges, &c.* ; enfin par plusieurs autres Ouvrages où il est fait mention de possessions qu'on ne peut contester, sans démentir tout ce que nous avons de plus certain en fait d'Histoire. Si les Histoires de tant de Saints qui ont délivré les Energuménes, si les témoignages des Péres ausquels on revient encore une fois, si ce qu'on a vû de nos jours dans les possédés de Laon, de Marseille, de Loudun, de Louviers, & d'Avignon, Histoires dont on justifie la vérité ; si tout cela ne suffit pas, l'Auteur demande pourquoi & comment l'Eglise fait l'Eau benite tous les Dimanches ? Pourquoi dans les cérémonies du Baptême elle conjure le démon ? Peut-elle mieux marquer sa créance sur ce point ? A
 tout

tout ceci on ajoûte l'extrait d'un Livre intitulé, *Traité des voies de la Croix*, par M. *Boudon* Docteur en Théologie & grand Archidiacre d'Evreux, édition de 1707. chés de l'*Epine*; Ouvrage, dit-on, qui ne laisse aucun doute sur cette matiére.

Ce que l'on peut voir de ses propres yeux fait d'ordinaire plus d'impression. On renvoïe donc encore ceux qui veulent que tous les effets prodigieux viennent des tours artificieux des femmes, ou de je ne sçai quelles vapeurs qu'on imagine partout, on les renvoïe au spectacle qui se voit actuellement à *Bulli* près de Roüen. „ Il y a, dit nôtre Auteur, „ des hommes, des garçons, des en„ fans des deux sexes, depuis l'âge de „ six ans, & au dessus, même au „ dessous; il y a un homme de cin„ quante ans qui prend un chenet „ tout rouge, le met à sa bouche, le „ mord, & y imprime ses dents sans „ se brûler: les filles se mettent deux „ au travers d'un grand feu, sans que „ leurs habits, ni elles, en soient en „ rien endomagées; les enfans de six

„ ans, comme les plus âgés, pren-
„ nent le feu dans leurs mains & dans
„ leurs habits, ſans en être brûlés.
„ Ces affligés entendent & parlent les
„ langues étrangéres, & y répondent
„ ſans les avoir appriſes, mordent
„ dans le verre comme dans une pom-
„ me, mangent les cailloux appellés
„ en Normandie Bizets, montent à
„ des lieux inacceſſibles, ſe précipi-
„ tent en bas au vû de toute une Pa-
„ roiſſe ſans ſe faire de mal; ils ſe
„ tiennent le corps en l'air, les piés
„ ſeulement apuïés contre la murail-
„ le „. On apporte encore quelques exemples de nôtre tems; mais tous ne ſont pas d'une égale certitude.

La réalité de la magie, des ſortiléges, & des poſſeſſions étant ainſi une fois établie, on preſcrit une méthode ſûre pour reconnoître la vraïe poſſeſſion, & on parle en paſſant des préparations que les Exorciſtes auſſi bien que les perſonnes affligées doivent apporter. Enfin on entreprend de répondre aux objections de quelques gens peu inſtruits. Voici les principales.

Premiérement, de grands Prélats, dit-on, & des perſonnes auſſi diſtinguées par leur vertu que par leur érudition, n'ont trouvé dans de prétendus poſſédés que ſupercheries & qu'artifices : ils ſe ſervoient d'eau commune au lieu d'eau benite, & d'une montre au lieu de reliquaire ; & pourtant les faux Energuménes faiſoïent toûjours les mêmes contorſions. On répond, que ces perſonnes n'ont rien découvert, parce qu'elles n'ont pas ſuivi les régles de l'Egliſe qui ne propoſe point de ruſes pour découvrir l'ennemi du Genre-humain ; mais des Commandemens faits au Nom de J. C. & précédés du jeûne & de la priére ; & encore parceque le démon plus fin que les hommes voïant qu'on ſe ſert de ruſes, donne le change pour tromper & pour reſter paiſible poſſeſſeur de la place. D'ailleurs toutes ſortes d'Exorciſtes ne ſont pas propres à ce miniſtére, & le pouvoir de chaſſer le démon eſt une grace gratuite. Mais il s'eſt debité tant de fauſſes hiſtoires de poſſeſſions ! oui, mais auſſi outre qu'on ne les garantit pas toutes,

on demande ſi ces poſſeſſions ont été examinées juridiquement & ſelon la méthode propoſée par l'Egliſe : ſi on dit que non, l'objection ne conclut rien ; ſi on convient que la choſe a été ainſi examinée par de ſçavans & de pieux Exorciſtes, qu'on s'en tienne donc à leur témoignage ; & on trouvera bientôt de quoi fermer la bouche à l'incrédulité.

Secondement, bien des gens qui contrefaiſoient les poſſédés, ont dit qu'ils étoient guéris, & ils arrêtoient effectivement leurs agitations, quand on les menaçoit de la priſon ou du foüet. On répond que ce moïen de s'éclaircir eſt contraire à la Juſtice, qui ne doit punir que les coupables connus & convaincus, auſſi bien qu'à la Religion & à la charité : & que ſouvent, pour ne pas permettre que ces pauvres victimes du démon le ſoient encore de la fureur des hommes ; Dieu commande au démon de ſe retirer & de les laiſſer libres, du moins pour un tems.

Troiſiémement, d'autres après avoir été examinés dans toutes les ré-

gles, passoient pour possédés, & cependant quand on les a mis dans des Hôpitaux, ils se sont trouvés guéris sans Exorcismes. On répond, que selon J. C. lui-même il y a un genre de démons qui ne se chasse que par le jeûne & la priére, & que ces moïens ont été emploïés pour les guérir : que du reste le Seigneur content de la pénitence des personnes possédées ou obsedées, peut par lui-même les délivrer, comme on le voit par l'exemple de Job attaqué si violemment par le démon.

Quatriémement, mais les démons ne sont-ils pas dans l'Enfer ? Quoique tous aïent été condamnés au feu éternel, tous n'ont pas été sur le champ renfermés dans l'Enfer. Celui qui tenta *Eve*, celui qui tourmenta *Job*, celui qui tua les maris de *Sara*, celui qui porta J. C. sur le Temple & sur la Montagne, ceux que N. S. envoïa dans les porcs des Géraséniens, ceux qui même depuis l'Ascension de J. C. ont été chassés par S. Paul & les Apôtres, étoient-ils dans l'Enfer ? On explique ensuite, comment quoiqu'ils

portent leur enfer par-tout, on les voit rire & faire les bouffons dans les possédés.

Cinquiémement, mais enfin pourquoi n'a-t'on pas guéri des personnes qui passoient pour possédées, quoiqu'on ait fait des Priéres & des Exorcismes ? On répond, que quand les possessions sont causées par les maléfices & par l'entremise des Magiciens, l'Eglise les guérit ordinairement par la force de ses Exorcismes & de ses Priéres : mais que quand elles viennent de l'ordre de Dieu même, comme le tourment de Job & de Saül, elles ne finissent que lorsque le Seigneur le juge à propos pour sa gloire & pour le salut des affligés.

L'Auteur finit en protestant, que tout ce qu'il a dit en faveur des Exorcistes ne doit point altérer la confiance que méritent les Médecins : qu'il doit régner entre-eux une mutuelle correspondance pour le salut du prochain : que les Ecclésiastiques doivent consulter les Médecins dans les maladies équivoques, avant que d'emploïer leur Ministére ; mais aussi que les

Médecins doivent consulter les Exorcistes, quand ils trouvent des maladies inconnuës & dont les symptomes sont surprenans. Après cette protestation, il fait espérer un petit Traité dépendant de cette matiére, *qui sera très-utile aux Confesseurs & aux Directeurs.*

On ne peut disconvenir que cet Ouvrage ne soit rempli de principes solides : mais il y manque un peu d'ordre & de liaison. On ne voit pas trop comment il est divisé selon le plan de l'Auteur. Dans sa *Préface* il promettoit d'abord la question de droit, c'est-à-dire, la possibilité de la magie, des sortiléges & des possessions, & devoit ensuite venir la question de fait, sçavoir leur existence depuis J.C. Dans l'exécution pourtant il se trouve, que la premiére partie roule sur la magie & le sortilége, que la seconde traite des possessions & obsessions, & que dans l'une & dans l'autre le droit & le fait sont également compliqués, & prouvés par les mêmes voies. Cela occasionne bien des répétitions, & il paroît que ce

traité pourroit être réduit à la moitié sans rien perdre de ce qu'il renferme de juste & de solide. On trouvera à la fin de tout l'Ouvrage deux Edits du Roi *Loüis* XIV., tous deux du mois de Juillet 1682.; l'un pour la punition de différens crimes de Devins, Magiciens, Sorciers, Empoisonneurs; l'autre contre les Boëmes & ceux qui leur donnent retraite.

ARTICLE LXXIII.

HISTOIRE DE CHARLES XII. *Roi de Suede Tom. II.*

Voyés l'Art. XX. Mars 1731.

VOici enfin l'histoire de Charles XII. Roi de Suede par M. de *Voltaire*, complette. L'Auteur se soûtient parfaitement; c'est le même feu, le même stile, la même rapidité. Il y a un discours à la fin de ce volume, où l'on trouvera des réflexions fort judicieuses sur l'histoire, & un Ecrivain qui sçait penser. On y trouvera aussi autre chose. Pour ce qui est de

ſon Héros, il eſt toûjours le même, toûjours ſupérieur aux événemens, un Prince digne d'un meilleur ſort ſi lui-même n'eût été l'artiſan de tous ſes malheurs, un grand homme manqué par l'excès de ſes vertus, & une inflexibilité de caractére qui empêche de le plaindre, & qui juſtifie la fortune, toute cruelle qu'elle lui fût.

M. *de Voltaire* commence par nous donner en peu de mots la ſituation de la Cour de Conſtantinople, & le plan de gouvernement que s'étoit fait le Grand Seigneur *Achmet*, lorſque le Roi de Suede ſe refugia dans ſes Etats. Il trouve que *Charles* lui écrivit une lettre trop injurieuſe à ſes ennemis, & qui démentoit ſon caractére. La réponſe d'*Achmet*, qui la lui fit attendre ſix mois, ne le ſatisfit point. Ce Prince ne daigna pas même s'expliquer ſur l'union qu'il lui avoit propoſée contre le Czar. Il ne perdit poutant pas l'eſperance d'armer l'Empire Ottoman contre ſes ennemis, de ſe voir à la tête d'une armée de Turcs, de ramener la Pologne ſous le joug, & de ſoûmettre la Moſcovie. Il en-

voyé à la Porte M. de *Neugbaver* en qualité de son Envoyé extraordinaire. Le Comte *Poniatoski* accompagnoit sans caractére ce Ministre, & c'étoit ce Gentilhomme *aussi habile qu'intrépide, insinuant, souple, né avec le don de persuader & de plaire*, qui étoit chargé du secret de l'ambassade. Il gagne le Grand Visir, il eut l'adresse de faire tenir une lettre du Roi à la Sultane *Validé*, mére d'*Achmet*, & il vint à bout de la mettre dans les intérêts de *Charles*. Un François nommé *Bru*, & un Médecin Portugais appellé *Fonseca* lui servirent beaucoup à mener cette intrigue. Le Visir lui promit de prendre son Roi d'une main, & une épée de l'autre, & de le conduire à Moscou à la tête de deux cens mille hommes. Du reste rien ne manquoit à ce Prince : sa troupe s'étoit grossie pendant sa route, & en arrivant à Bender, il avoit 1800. hommes, qui étoient logés, nourris & défrayés aux dépens du Grand Seigneur.

La vie qu'il y méne en attendant le secours qu'on lui avoit promis, est ici décrite d'une maniére qui représente

bien ce Prince au naturel ; mais malgré l'estime qu'elle inspira aux Turcs pour sa personne, ce secours ne venoit point. Pour le hâter, le Roi s'avisa de détacher 800. hommes pour observer ce qui se passoit sur les frontiéres de Pologne. Les Moscovites répandus dans ces quartiers-là ne manquérent point de fondre sur cette petite troupe, & de la poursuivre jusques sur les terres du Grand Seigneur. C'étoit ce qu'avoit prétendu *Charles* ; ses émissaires à la Porte excitérent les Turcs à la vengeance ; mais l'argent du Czar parla plus haut. Une partie des six millions, qu'il avoit trouvés à Pultava dans la caisse militaire du Roi de Suede, distribüée au Visir & à ses créatures, le justifiérent ; & le Visir osa même proposer à *Charles* de consentir au sacrifice du General Mazeppa que le Czar demandoit qu'on lui livrât.

Le Roi persuadé que le Grand Seigneur ignoroit ces menées lui écrit une lettre, que *Poniatoski* trouve moyen de lui faire tenir ; mais elle ne produisit pas tout l'effet, qu'il en

avoit attendu ; ce qui lui fit concevoir le deſſein de perdre le Grand Viſir. Il y réüſſit par l'adreſſe de ſon Agent ſecret à profiter de l'heureuſe conjoncture d'un jeune favori, qui n'aimoit pas le Roi de Suede, mais qui haïſſoit le Viſir ; & *ce vieux Miniſtre, qui avoit long-tems & bien ſervi ſon Maître, fut la victime du caprice d'un enfant, & des intrigues d'un étranger.* Numan Couprougli petit-fils du conquérant de Candie fut mis à ſa place. M. *de Voltaire* fait un très-beau portrait de ce Miniſtre : mais le Roi de Suede ſe trouva encore plus loin de ſon compte ſous ſon miniſtére. *Ta loi*, dit *Couprougli* au Grand Seigneur, *te défend d'attaquer le Czar, qui ne t'a point offenſé ; mais elle t'ordonne de ſecourir le Roi de Suede, qui eſt malheureux chés toi.* Il fit enſuite tenir de l'argent à Charles, & lui conſeilla de s'en retourner dans ſes Etats. Ce Prince répondit qu'il s'en tenoit à la promeſſe du Grand Seigneur, & qu'il eſpéroit rentrer en Pologne en vainqueur avec une armée de Turcs.

Cependant le Roi Auguſte rentra

en Pologne, & y fut reconnu de tous les Etats; & toutes les Puissances qui avoient vû avec crainte & avec envie la domination Suedoise s'étendre au-delà de ses anciennes bornes, songérent à profiter des pertes du Roi de Suede. Ces divers intérêts, l'embarras où les prétentions de quelques-uns de ces Princes jettoient l'Empire d'Allemagne, le Traité conclu à la Haye en 1709, & ce qui l'empêcha d'être exécuté, sont ici développés avec beaucoup de justesse & de précision. On verra avec le même plaisir le triomphe du Czar à Moscou. L'Auteur remarque fort judicieusement que ces appareils imposans sont souvent beaucoup plus l'effet de la politique, que de l'ambition des grands hommes.

La Suede étoit en péril, mais ce péril même y produisit un bien qui fut de faire cesser toutes les jalousies, que la forme du gouvernement établie par le Roi y avoit excitées; & à cette occasion M. *de Voltaire* nous explique par quels moyens ce Royaume étoit monté à ce degré de puissance,

où on l'avoit vû. Il faut voir cet endroit dans le Livre même, & on ne sera plus étonné des victoires de Steinbock contre les Danois, ni de l'offre que font les Dalecarliens d'aller délivrer à leurs dépens leur Roi de sa captivité. Ces nouvelles consolérent beaucoup ce Prince ; & la déposition de *Couprougli*, trop vertueux pour un poste tel que celui de Grand Visir, releva ses espérances du côté de la Porte. En effet le nouveau Visir trouva à son entrée dans le ministére, le parti du Roi dominant dans le Serrail : la Sultane *Validé*, & tous ceux qui étoient en crédit, vouloient la guerre contre la Moscovie, & le premier ordre qu'il reçut du Sultan, fut de se préparer à combattre le Czar avec un armée de deux cents mille hommes. Le Kam de la Crimée en reçut aussi un de se tenir prêt avec 40000. Tartares, & ce Prince gagné par les présens du Roi de Suede, obtint que le rendés-vous général des troupes seroit à Bender ; mais le Visir fit changer cette disposition, & l'armée s'assembla à Belgrade. Une cour-

te notice de la Crimée, & les raisons pourquoi les troupes Turques sont aujourd'hui moins formidables, que par le passé, rendent cet endroit fort instructif.

Le Grand Visir marche enfin, & l'on est surpris de voir le Czar par une suite de fautes, qu'on ne pardonneroit pas à un Prince médiocre, se trouver réduit au même état, où le Roi de Suede l'avoit été à Pultava. Sa situation violente dans cette extrémité, la résolution désespérée, mais nécessaire d'attaquer l'armée Turque si supérieure à la sienne, la prodigieuse fortune, & le caractére singulier de la célébre Czarine, qui succéda à son mari sur le trône, le parti qu'elle obligea ce Prince à prendre de demander la paix au Visir, la suspension d'armes accordée, les intrigues inutiles du Kam des Tartares & de *Poniatoski* pour empêcher la paix, les articles du Traité, où *Poniatoski* eut bien de la peine à faire insérer un article, par lequel le Moscovite s'engageoit à ne point troubler le retour de *Charles* en Suede, le désespoir de ce Prince à son arrivée

au camp de Pruth, dans le tems que le Czar se retiroit tambour battant & enseignes déployées, ses reproches au Visir, la réponse de celui-ci, & la raillerie insultante dont il l'accompagna, tout cela ne peut être extrait, & mérite d'être lû.

Ce Visir qui craignoit les intrigues du Roi de Suede négocie à Vienne, pour obtenir le passage de ce Prince par les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, & en ayant obtenu une réponse favorable, fait signifier à *Charles*, qu'il faut quitter le terres de l'Empire Turc. Le Roi instruit de cette résolution ménace ceux qui sont chargés d'un pareil ordre, de les faire pendre, s'ils osent lui rien proposer contre son honneur. Le Pacha de Salonique ne laissa pas d'exécuter sa commission; mais il le fit avec tous les ménagemens possibles : *Charles* ne lui répond que par un fier silence. Le Visir ne se rebute point, & le Roi ne se relâche sur rien: il proteste qu'il ne partira point, que quand *Achmet* lui aura accordé la punition du Visir, & cent mille hommes pour retourner en

Pologne. Le Visir qui sçut que ce Prince ne veut rester en Turquie que pour le perdre, intercepte toutes les lettres qu'il écrit à Constantinople, & lui retranche tout ce que la Porte lui fournissoit pour sa subsistance. Le Roi à cette nouvelle ordonne à son maître d'Hôtel de tenir quatre tables au lieu de deux qu'il tenoit ; car ce Prince qui vivoit comme un soldat, lorsqu'il faisoit trembler le Nord, faisoit une dépense de Roi, depuis qu'il étoit à l'aumône du Grand Seigneur.

Une intrigue formée sur ces entrefaites pour déposer *Achmet*, & qui ne réüssit point, perdit le Grand Visir, qui n'y avoit point trempé. Un Moscovite lui succéda, mais ce n'étoit qu'un phantôme de Ministre. Toutefois la paix de Pruth fut confirmée, & ce qui mortifia davantage le Roi de Suede, c'est que ce fut par l'entremise des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande. Les motifs de cette conduite, les diverses négociations des Ministres de la France & de l'Empire, les raisons qu'avoit le Czar de

souhaiter que *Charles* sortît de Turquie, la résolution prise dans le Divan de le renvoyer, la lettre du Grand Seigneur à ce Prince, la réponse qu'il y fit, la mauvaise politique de cette Cour, le nouveau tour qu'y prirent les affaires de Suede, les espérances que *Charles* en conçut, & qui s'évanoüirent bientôt, tout cela est touché de maniére, qu'il n'est pas possible de l'extraire. Enfin on assigne au Roi une escorte, & on lui signifie qu'il faut partir, mais on lui ajoûte que le Grand Seigneur s'est assûré que le Roi Auguste & le Czar ne troubleroient point son passage. Il se contente de répondre qu'*Achmet* lui avoit promis une armée & non une escorte. Dans le même tems il découvre une intrigue liée entre le Roi Auguste & le Kam des Tartares, dont il soupçonne qu'il doit être la victime : plusieurs incidens arrivés coup sur coup augmentent ses soupçons : il prend la résolution de gagner du tems : il fait d'abord des demandes qu'il juge lui-même excessives. On lui accorde plus qu'il ne demande : il veut informer

Achmet que le Kam s'eſt diſpoſé à le vendre au Roi Auguſte : le Viſir empêche que ſes lettres ne ſoient renduës : il s'accroche à tout pour avoir un prétexte de différer ſon départ dans l'eſpérance d'une nouvelle révolution en ſa faveur ; toutes ſes meſures ſont rompuës, & le Grand Seigneur outré de ſa remiſe lui déclare qu'il faut ſe reſoudre à partir, ou qu'on l'y contraindra. Il s'obſtine, & défie le Pacha de Bender, qui lui avoit ſignifié cet ordre, de l'exécuter.

Auſſi-tôt on lui retranche ſeulement les vivres, & il demeure dans ſon logement de *Varthitſa* avec ſes Officiers & 300. ſoldats Suedois ſans aucune proviſion, inveſti par vingt mille Tartares & ſix mille Turcs. Il ſe retranche ; & ſe met à joüer aux échecs. *Fabrice* envoyé du Duc de Holſtein négocie avec le Kan & le Pacha de Bender, il le déſavoüe, & déclare qu'il ne veut entendre à aucun accommodement qui l'oblige à partir avec une ſimple eſcorte. On obtient un délai pour recevoir de nouveaux ordres d'*Achmet*, ces ordres viennent,

& portent que si les Suedois font la moindre résistance, on les passe au fil de l'épée, sans épargner le Roi même : ils furent montrés à *Fabrice*, qui eut beau se jetter aux piés de ce Prince pour l'engager à ne pas se perdre & tant de braves gens avec lui, il ne gagna rien ; *Charles* n'eut pas plus d'égard aux représentations de ses Chapelains ni aux priéres de ses Généraux : il fallut se résoudre à mourir avec lui. Les Turcs approchoient toûjours, mais dans le moment qu'ils alloient donner l'assaut, le Baron de *Grothusen* va au-devant des Janissaires, les harangue & demande trois jours de délai ; les Janissaires se révoltent, & le délai est accordé ; il fut emploïé à négocier de nouveau avec le Roi qui ne veut rien écouter, & outrage ceux qui entreprennent de le servir. Enfin il est attaqué : jamais Prince ne fit paroître plus de sang-froid & d'intrépidité. On a peine à croire ce qu'il fit dans cette occasion, enfin il tombe de cheval, & il est pris avec le peu qui lui restoit de soldats que le fer & le feu avoient épargnés.

Septembre 1732.

Charles vaincu & captif, & ne ſçachant où on le méne, ne perd rien de ſa fierté & de ſa confiance. On lui vient dire que le Roi *Staniſlas* n'eſt pas loin de lui, & qu'il eſt auſſi priſonnier entre les mains des Turcs : il le fait prier de ne point faire de paix avec ſon compétiteur, & que leurs affaires changeront de face. *Staniſlas* après la journée de Pultava, contraint de ſortir de Pologne, s'étoit retiré en Pomeranie,& ne pouvant plus conſerver ſon Royaume avoit fait de grands & inutiles efforts pour défendre les Etats de ſon Bienfaiteur. Enfin las de lutter contre la fortune il avoit voulu abdiquer la Couronne, & avoit écrit à *Charles* pour avoir ſon conſentement. *Charles* répondit que s'il ne vouloit point être Roi, il en ſçauroit bien faire un autre. *Staniſlas* ſe mit en chemin pour lui perſuader la néceſſité de ſon abdication, & fut arrêté en Moravie, & conduit à Bender, où Charles n'étoit plus. Ce Prince ne ſçavoit encore ce que les Turcs vouloient faire de lui.

On verra ici avec plaiſir avec quel-

le adreſſe le Marquis de *Fierville* , & un autre Gentil - Homme François nommé *Ville-Longue* tirérent le Roi de Suede du mauvais pas où il étoit , & l'entretien qu'eut ce dernier avec *Achmet*. Le Moufti dépoſé , le Kan des Tartares exilé , le Pacha de Bender relegué , le Viſir dégradé parurent d'abord des ſuites de cette converſation ; mais c'eſt encore aujourd'hui un problême , ſi les affaires de Suede eurent part à ces événemens. On obtint cependant que Roi de Suede eût la petite ville de *Demotica* pour priſon , mais il s'en fallut bien qu'il y fût autant à ſon aiſe qu'il l'avoit été à Bender. Le nouveau Viſir ne fit que paroître & diſparoître , il fit place à *Ybrahim Molla* , qui projetta d'abord de faire la guerre aux Moſcovites , vint camper auprès de *Demotica* & fit prier le Roi de Suede de le venir trouver. *Charles* choqué de cette invitation lui envoye ſon Chancelier Muliern , & feignant une maladie , ſe met au lit où il demeura dix mois : il y apprit les victoires , les malheurs & la priſe de Stinbock , la perte que

le Duc de Holſtein avoit faite de ſes Etats, & celle qu'il avoit faite lui-même de la Pomeranie. Nous ne ſuivrons point M. *de Voltaire* dans le détail de ces événemens ; enfin le Roi de Suede par la mort du nouveau Viſir qui fut étranglé, perdit toutes ſes eſpérances. Il tombe réellement malade, on l'oublie preſque, & en plus d'un endroit on le croit mort. Il engage ſa ſœur Ulrik-Eleonor à ſe charger de la Régence de Suede : mais cette Princeſſe voïant qu'on la veut obliger à faire la paix avec le Dannemark & la Moſcovie, elle ſe démet, & fait ſçavoir à ſon frére ce qui ſe paſſe.

Ces nouvelles déterminent *Charles* à faire ſignifier au Viſir qu'il veut partir ; ce Miniſtre lui fait dire qu'il eſt à ſon choix de s'en aller ou de demeurer. Cette liberté achéve de le reſoudre. Il part le premier d'Octobre 1714. Le Roi *Staniſlas* quitta en même tems la Turquie, & ſe retira dans le Duché des Deux-Ponts. On ſçait que contraint d'en ſortir après la mort du Roi de Suede il paſſa à Viſſenbourg en Al-

ſaſſe, & que le Roi Auguſte en ayant fait faire des plaintes au Duc d'Orleans, ce Prince répondit que la France étoit en poſſeſſion d'être l'azile des Rois malheureux. Pour revenir au Roi de Suede, ce Prince étant arrivé à Fargovitz ſur les Frontiéres de la Tranſilvanie, renvoya ſon eſcorte, ſe ſépara de ſa ſuite après lui avoir donné rendés-vous à Stralſund, & ne gardant avec lui qu'un jeune homme nommé *Doring*, ſe déguiſe pour éviter les réceptions magnifiques qu'on ſe préparoit à lui rendre dans les Villes de ſon paſſage, fit preſque le tour de l'Allemagne en poſte, arriva en 16. jours à Stralſund, & quoiqu'il ne ſe fût point couché, à peine eut-il dormi quelques heures, qu'il fit la revûë de ſes Troupes & envoya par-tout ſes ordres pour commencer la guerre.

L'Europe avoit bien changé de face pendant ſon abſence, M. *de Voltaire* s'applique ſur-tout à décrire l'état où ſe trouvoit le Nord. Le Czar avoit déja conquis ſur la Suede Riga, la Livonie, l'Ingrie, la Carelie, & la moitié de la Finlande. Ce Prince étoit

 alors

alors dans le Nord ce que Charles y avoit été. Mais il ſçut mieux ſe conſerver dans ce haut degré de Puiſſance qui étoit tout entier ſon ouvrage.

Le Roi de Suede s'occupoit à fortifier Stralſund, menacé par les Rois de Dannemark & de Pruſſe, & n'en ſortit pas même pour honorer les noces de ſa ſœur avec le Prince de Heſſe qu'il fit ſon Generaliſſime. Viſmar & Stralſund aſſiegés en même tems; une eſcadre Suédoiſe coulée à fond près de cette derniére Place, le Czar avec 170. navires & 30000. hommes de débarquement prêt à envahir la Suede, tandiſque ſes Troupes de terre achevoient de conquerir la Finlande, *Stetin* pris par le Roi de Pruſſe; l'Iſle d'*Uſedom*, ſi importante pour la navigation de l'Oder envahie par ce même Prince; repriſe par les Suedois, attaquée de nouveau par les Pruſſiens; & enlevée malgré la belle réſiſtance de Duſſerp qui s'y fit tuer, le Roi de Suede enfermé avec 9000. hommes dans Stralſund, attirent de nouveau l'attention de toute l'Europe ſur *Charles* XII. Ce Prince paroît

avec la même intrépidité qui avoit fait trembler le Nord devant lui, mais non pas avec le même bonheur. Il perd à l'attaque de l'Iſle de Rugen ſon cher *Grothuſen*, & la plûpart de ſes meilleurs Officiers, & *Poniatoski* lui ſauve la vie. Enfin obligé de ſortir d'une Place qui n'étoit plus qu'un amas de pierres, il fait une retraite auſſi glorieuſe qu'auroit pû être la levée du ſiége. Il paſſe à *Carles-Croon*, il y refait une armée & une flotte, mais en achevant de ruïner ſon Royaume. On s'attendoit à lui voir employer des forces qui lui coûtérent tant, à la défenſe de ſes Etats attaqués de toutes parts; mais ſi on ſçavoit ce qu'il devoit faire, on ne devinoit jamais ce qu'il feroit. Il paſſe en Norvege pour y faire des conquêtes; la défenſive n'étoit pas de ſon goût: cette réſolution étonne pourtant moins que l'inaction du Czar qui étoit convenu avec ſes Alliés de faire une deſcente en Suede; mais ce Prince avoit d'autres vûës. Pour les expliquer l'Auteur commence par nous faire le portrait du Baron Henri de Göerts, le favori,

le Miniſtre, & tout le Conſeil du Roi de Suede. *Ce Roi qui à l'age de 20. ans n'avoit donné que des ordres au Comte Piper, recevoit alors des ſecours* de Goerts. Nous n'entrerons point dans le détail des projets que forma ce Miniſtre, ni des raiſons que le Roi ſon maître avoit d'être picqué contre le Roi George d'Angleterre, non plus que de ce qui avoit refroidi le Czar à l'égard de ſes Alliés. Conjonctures favorables ſur leſquelles Goerts fonda le deſſein d'une révolution, dont le but étoit de rétablir le Roi *Staniſlas* ſur le trône de Pologne, & Jacques III. ſur celui de la Grande Bretagne. Tandis qu'il négocioit pour la réüſſite d'une ſi grande entrepriſe, *Charles* & ſon beau-frére conquéroient la Norvege, mais par le peu de prévoyance du Roi de Suede pour fournir ſon armée de vivres, ſa proie lui échappe. Le Roi de Dannemarck courut au ſecours de la Norvege, & ſon ennemi fut obligé de revenir en Suede; d'où il repaſſe bien-tôt après en Norvege & y forme au cœur de l'hiver le ſiége de *Frederik-Hall*. On ne

peut lire ſans étonnement ce qu'il eut à ſouffrir dans cette expédition : mais un autre objet ſaiſit d'abord le Lecteur ; c'eſt la mort de ce Prince tué dans la tranchée à l'âge de 36. ans. On voit à la ſuite de cet événement le portrait de ce Prince, qui après avoir été ſincérement Luthérien, en étoit venu par degrés à n'avoir plus de ſes anciens principes, que celui d'une prédeſtination abſoluë, qui ſelon l'Auteur favoriſoit ſon courage & juſtifioit ſes témérités. Mais ſera-ce aux yeux des ſages qu'un dogme ſi inſenſé excuſera un défaut, qui a cauſé tous les malheurs & terni toute la gloire de ſon Héros ?

ARTICLE LXXIV.

DISSERTATION SUR LA Lumiére ſeptentrionale, avec l'explication de ſes divers Phénoménes ; par le R. P. DU FESC D. L. C. D. J.

Voyés les Articles LXI. & LXVIII. aux deux mois précédens.

ARTICLE SECOND.

Des causes des Phénoménes particuliers qui diversifient les lumiéres septentrionales selon les lieux & les tems.

VOici l'énumeration des Phénoménes distinctifs, que je trouve qu'on a observés dans les diverses lumiéres septentrionales depuis 1716. où commencent les Observations les plus exactes.

Premiérement, communément on observe comme une fumée lumineuse, comme un broüillard délié, qui sert de base à la lumiére septentrionale. Ce broüillard laisse voir quelquefois les étoiles comme le 11. Fevrier 1720. quelquefois il les laisse voir par intervalles comme le 19. Octobre 1726. à Paris; quelquefois il ne les laisse point voir comme le 19. Octob. 2726. à Perpignan. Je ne trouve rien dans toutes les Observations que j'ai vûës, qui me prouve qu'on a observé quelque mouvement dans ce broüillard. J'y fis une grande attention le 15.

Février de cette année 1730. que j'observai à Tournon la lumiére septentrionale, je n'y en vis aucun : mais j'y en avois aperçu un très-grand à Perpignan, le 19. Octobre 1726. c'étoient comme des tourbillons qui se rouloient & se mêloient les uns dans les autres, à peu près comme on voit une fumée épaisse, qui sort avec impétuosité par des ouvertures étroites se rouler en une infinité de tourbillons. C'étoit de ce broüillard boüillonnant, que jaillissoient des colomnes lumineuses ; mais il ne s'en éleva aucune du broüillard tranquille que j'observai à Tournon le 15. Février de cette année.

Secondement, au dessus de ce broüillard paroît communément une sorte d'arc lumineux, tantôt plus, tantôt moins large. Cet arc s'étend quelquefois & se multiplie en s'élevant, & se divise en plusieurs arcs moins lumineux à mesure qu'ils s'élévent au dessus de l'horizon, & transparents, jusqu'à laisser voir les étoiles. Ils se séparent ensuite en portions plus opaques, qui peuvent couvrir une

partie du Ciel ſelon l'Obſervation de M. *Maraldi* du 17. Fevrier 1721. que j'ai raportée dans la premiére Section.

Troiſiémement, de ces arcs ou zones lumineuſes s'élévent quelquefois des colomnes lumineuſes ou blanchâtres, qui montent à diverſes hauteurs. Suivant l'Obſervation de Perpignan raportée dans la premiére Section, ces colomnes étoient moins lumineuſes vers leur partie ſupérieure. De cet arc s'élévent quelquefois des colomnes rouges: on a vû les colomnes blanchâtres s'élever des parties de l'horizon où on n'aperçoit point de broüillard ni d'arc lumineux, ainſi qu'on l'obſerva à Paris le 15. Octobre 1726.

Quatriémement, quelquefois on voit comme un nuage rouge qui couvre une partie du Ciel.

Cinquiémement, j'ai déja remarqué que cette lumiére nommée ſeptentrionale, parcequ'elle paroît ordinairement vers le Septentrion, eſt quelquefois horizontale, faiſant le tour de l'horizon en forme de couronne ainſi que l'obſerva M. *Maraldi* le 6. *Septembre* 1732.

Janv. 1717. Cette couronne n'étoit pas partout d'une égale largeur : en deux endroits, elle s'élevoit juſqu'à 20. degrés de hauteur : ailleurs elle ne s'élevoit qu'à la hauteur de 12. degrés. Elle étoit moins brillante au Sudoüeſt. Quelquefois elle n'achéve pas entiérement le tour de l'horizon comme le 9. & le 10. du même mois : elle parut même ſeulement vers l'Orient le 11e de ce même mois de Janvier 1717.

Sixiémement, on a vû la nuit du 15. au 16. Février de cette année 1730. durant les commencemens de la lumiére ſeptentrionale un arc de lumiére fort large, qui appuïoit d'un côté vers l'Orient d'Eté & de l'autre vers l'Occident. Cet arc eut différentes apparences dans les différens endroits où on l'obſerva, & même dans le même endroit, comme je le dirai, lorſque j'en expliquerai les cauſes en ſon lieu.

Voila à peu près tous les Phénoménes accidentels un peu remarquables, qu'on a obſervés dans les diverſes lumiéres ſeptentrionales qui ont

paru en divers tems. J'ai dit & ce me semble assés prouvé dans la premiére Section, que tous ces Phénoménes ont des causes fortuites & locales : il s'agit de découvrir maintenant ces causes. Or j'ose avancer qu'ils dépendent tous des vapeurs & exhalaisons répanduës, ou qui se répandent dans les airs ; ou plûtôt de ce que ces vapeurs & exhalaisons interceptent, rompent, réfléchissent diversement les rayons que la lumiére septentrionale ou la clarté extraordinaire du bleu celeste renvoye aux yeux du spectateur. Certainement il est visible, qu'il n'y a rien dans ces Phénoménes, que des rayons diversement réfléchis, rompus ou interceptés ne puissent facilement produire. Nous voyons que les rayons de la lune peignent souvent des nuées rares, qui se trouvent dans une position convenable par raport à la lune & par raport à nous, d'une couleur blanche, qui les rend très-semblables à cette lumiére blanchâtre, que nous découvrons si souvent dans les lumiéres septentrionales : pourquoi n'attribuërons-nous pas ces lumiéres blan-

châtres à quelque chose de pareil ? Nous voyons que les rayons de la lune ou du soleil traversant des broüillards leur donnent une lumiére obscure toute semblable à celle de cette sorte de broüillard délié, qui paroît sur l'horizon au tems des lumiéres septentrionales : pourquoi ne dirons-nous pas, que c'est un véritable broüillard traversé par les rayons de ces lumiéres ? On a vû souvent une partie du Ciel, ou les nuages répandus dans les airs, rougis par les rayons qui font l'aurore & le crépuscule du soir. Les rougeurs qu'on a quelquefois aperçûës dans les lumiéres septentrionales, peuvent donc être des vapeurs ou exhalaisons répanduës dans les airs & teintes de cette couleur par les rayons de la lumiére septentrionale. Lorsque le soleil donne dans les goutes d'une nuée qui lui est opposée, il y peint les couleurs de l'Arc-en-Ciel. Les rayons de la lumiére septentrionale pourront donc aussi peindre un arc rouge dans les globules de vapeurs ou exhalaisons qui lui seront opposées dans la situation convenable.

Septembre 1732.

Mais donnons une explication plus détaillée de tous ces Phénoménes, quoique ce que je viens de dire pût apparemment ſuffire. Premiérement, les vapeurs & exhalaiſons ne s'élévent pas toûjours à la même hauteur : celles qui ſont moins attenuées s'arrêtent plus bas, tandis que celles qui ſont plus tenuës montent plus haut. Ainſi près de la terre elles ſont plus denſes & moins rarefiées qu'à une plus grande hauteur. Tout cela étant à peu près certain & même reçû de tout le monde, on voit clairement pourquoi dans le tems des lumiéres ſeptentrionales il paroît communément une eſpéce de broüillard obſcur poſé ſur l'horizon : c'eſt qu'en effet il y eſt, c'eſt-à-dire, qu'il y a des vapeurs & des exhalaiſons aſſés denſes, peu attenuées, qui par conſéquent interceptent une grande quantité des rayons, qui viennent à nous de la clarté extraordinaire du bleu céleſte, & changent l'inclinaiſon reſpective de ceux qu'elles laiſſent paſſer : d'où il arrive que ces broüillards doivent paroître d'une couleur plus obſcure ; & à la

distance où commence l'inclinaison nouvelle des rayons, qu'il laisse venir jusques à nous.

Secondement, il est visible qu'à une plus grande hauteur sur l'horizon les vapeurs & les exhalaisons sont plus rarefiées, & par conséquent interceptent une moindre quantité des rayons, qui nous viennent de la lumiére septentrionale; ils changent pourtant l'inclinaison respective de ceux qu'ils transmettent. A cause de la grande quantité de rayons que ces vapeurs & exhalaisons plus rarefiées laissent passer; elles doivent être plus claires, & par-là paroissent de cette couleur blanchâtre qu'on y observe. A cause du changement de l'inclinaison respective des rayons transmis, cette couleur blanchâtre doit paroître à la distance, où commence cette nouvelle inclinaison des rayons, toûjours en deçà de la clarté extraordinaire du bleu céleste dont cette lumiére blanchâtre & le broüillard obscur, qui est au dessous, doivent nous dérober la partie qui leur répond.

Troisiémement, ce broüillard pour-

tant à une certaine hauteur ſur l'horizon, au moins quelquefois, & communément cette lumiére blanchâtre de même que les colomnes & les rougeurs nous laiſſent voir les étoiles. C'eſt que les vapeurs ou exhalaiſons qui les compoſent, ſont encore aſſés rares pour laiſſer paſſer une partie des rayons, qui viennent des étoiles : & ces rayons qui ſont des rayons directs étant beaucoup plus forts que les rayons réfléchis & tranſmis qui nous font voir le broüillard ou la lumiére blanchâtre, leur impreſſion n'eſt pas effacée par l'impreſſion plus douce & moins vive que font les rayons venus du broüillard & de la lumiére blanchâtre ; ainſi ils nous doivent faire voir les étoiles.

Quatriémement, le broüillard & cette lumiére blanchâtre paroiſſent communément en forme d'arc élevé ſur l'horizon à une certaine hauteur, rien n'eſt plus naturel, & j'en ai donné la raiſon dans l'article précédent.

Cinquiémement, pour achever d'expliquer l'Obſervation de M. *Ma-*

raldi du 17. Février 1721, raportée dans la premiére Section, on comprend aisément, que la lumiére blanchâtre, qui paroissoit alors, & qu'il apelle un arc lumineux, pouvoit s'élargir facilement par de nouvelles vapeurs ou exhalaisons très-rarefiées, qui s'élevoient à une plus grande hauteur.

Sixiémement, cet arc lumineux parut ensuite partagé en deux par un intervalle obscur. C'est qu'il s'éleva jusqu'à la hauteur de cet intervalle une grande quantité de vapeurs, &c. dont la multitude intercepta assés de rayons pour obscurcir tout cet intervalle.

Septiémement, cet intervalle se dilata ou par des nouvelles vapeurs & exhalaisons, ou parcequ'une partie de celles qui se formoient, s'élevérent davantage en se rarefiant un peu plus, ou descendirent un peu en se condensant.

Huitiémement, la partie supérieure de l'arc lumineux s'éleva à une plus grande hauteur à cause d'une plus grande & nouvelle rarefaction des vapeurs & exhalaisons, qui la formoient.

Neuviémement, cette partie ſupérieure de l'arc lumineux ſe diviſe enſuite en pluſieurs petits nuages déliés par quelque vent ou quelque mouvement irrégulier de l'air, où ſe trouvérent ces vapeurs & ces exhalaiſons, lorſqu'elles ſe furent élevées à cette hauteur.

Dixiémèment, il s'en forma pluſieurs petits nuages déliés tant par l'union des nouvelles vapeurs, que les premiéres trouvoient dans leur chemin, que parce qu'elles étoient alors moins éclairées.

Onziémement, le Ciel en fut preſque tout couvert, comme on voit ſouvent le Ciel preſque tout couvert en peu de tems par un nuage, qui a d'abord été fort petit, mais qui s'eſt étendu à vûë d'œil par une grande quantité de vapeurs & d'exhalaiſons, qui auparavant n'obſcurciſſoient pas ſenſiblement l'air; mais que ce petit nuage aſſemble & condenſe par ſon mouvement, ou par celui qu'il produit dans l'air.

Douziémement, ces petits nuages ſe diſſipérent enſuite par les mêmes

raiſons, que tous les autres nuages ſe diſſipent.

Treiziémement, ce qui étoit arrivé à ce premier arc lumineux, arriva de la même maniére & par les mêmes raiſons; ou par des raiſons ſemblables aux deux arcs lumineux qui lui ſuccédérent.

Quatorziémement, le mouvement de ces arcs lumineux qui s'élevoient, prouve manifeſtement, qu'il y avoit dans le broüillard horizontal bien des matiéres hétérogénes, qui par leur mouvement cauſoient des grandes rarefactions dans ces vapeurs & exhalaiſons. Ces rarefactions étant d'abord aſſés uniformes dans toute l'étenduë du broüillard, les vapeurs & exhalaiſons rarefiées, que la peſanteur de l'air faiſoit monter, devoient s'élever uniformement & d'égale viteſſe: c'eſt par-là que l'arc lumineux paroiſſoit s'élever comme tout d'une piéce.

Quinziémement, mais comme il eſt rare, qu'il ſe faſſe une rarefaction par-tout uniforme dans une auſſi grande étenduë, il étoit difficile que

cette uniformité de rarefaction durât : elle cessa donc enfin, & les arcs lumineux cessérent en même tems de monter tout d'une piéce : ils ne montérent plus que comme par lambeaux l'un deçà, l'autre delà, ce qui forma les colomnes de lumiére. Car les grandes rarefactions qui se faisoient dans le broüillard horizontal étant plus promptes dans un endroit, plus lentes dans l'autre, de l'endroit où elles étoient plus promptes, devoient s'élever des vapeurs ou exhalaisons bien rarefiées plûtôt que des autres endroits. Ces vapeurs & exhalaisons suffisamment rarefiées devoient monter perpendiculairement à l'horizon, parceque la pesanteur de l'air, qui les élevoit, étoit perpendiculaire. Mais comme elles n'étoient pas toutes parvenuës au même degré de rarefaction, les unes devoient monter plus haut, les autres s'arrêter plus bas, & former par-là comme des colomnes perpendiculaires.

Seiziémement, les colomnes blanchâtres étoient alternativement claires & obscures dans leur longueur par la

même raiſon que les arcs lumineux étoient ſéparés par un intervalle obſcur. Les lignes obſcures qui les traverſoient, paroiſſoient droites, parceque dans une ſi petite largeur leur arcuation étoit inſenſible.

Dix-ſeptiémement, celles de ces nuées, qui étoient vers l'Oüeſt étoient rouges, parcequ'à cauſe de leur poſition par raport au Phénoméne total & à l'œil du Spectateur, ou encore à cauſe de la nature des exhalaiſons qui y dominoient, les petits globules qui formoient ces colomnes, envoyoient au Spectateur ou par réfraction, ou par réflexion des rayons rouges en plus grande quantité, que de toute autre couleur : car M. *Nevvton* a prouvé dans ſon optique, que les objets ne paroiſſent d'une couleur quelconque, que parcequ'il vient de ces objets des rayons de cette couleur en plus grande quantité que de toute autre; & on n'attend pas ſans doute ici de moi, que je donne la raiſon, pourquoi un objet quelconque renvoye plus de rayons d'une couleur que de l'autre; je ſortirois tout-à-fait de mon

ſujet. Il me ſuffit d'avoir fait obſerver, que les nuées à la lumiére du crépuſcule, ou même de la lune lorſqu'elle a une couronne, & à celle du ſoleil, lorſquelles lui ſont oppoſées comme au tems des Arcs-en-Ciel, paroiſſent rouges, lorſqu'elles ſe trouvent dans une certaine ſituation par raport aux rayons & à l'œil du Spectateur, & qu'il doit en être de même de toutes vapeurs & exhalaiſons, puiſque les nuées ne ſont elles-mêmes que des vapeurs & des exhalaiſons.

Dix-huitiémement à l'égard de la lumiére blanche, qui paroiſſoit comme ſéparée du reſte du Phénoméne, ce pouvoit être quelque nuée placée dans cet endroit & éclairée par les rayons, qui lui venoient des autres parties du Phénoméne.

Après avoir expliqué ſi aiſément & ſi naturellement cette Obſervation, on voit aſſés qu'il ne ſera pas difficile d'expliquer toutes les autres, qui n'ont preſque rien qu'on ne trouve dans celle-là. Il faut pourtant dire quelque choſe de ce qu'il y a de ſingulier dans l'Obſervation du 19. Octobre 1726,

faite à Paris, & raportée dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, & dans celles du 15. Février de cette année 1730. Ce qu'il y a de plus singulier dans celle du 19. Octobre 1726. c'est qu'il s'élevoit de presque toute la circonférence de l'horizon des colomnes verticales qui approchoient du zenith sans y atteindre. La raison de ce Phénoméne est sans doute qu'à Paris il ne parut pas simplement une lumiére septentrionale, mais une lumiére horizontale, l'axe du cône de lumiére, qui venoit de la surface réfléchissante du tourbillon total, étant assés élevé sur l'horison de Paris pour la produire suivant l'explication que nous en avons donnée dans l'Article précédent. Seulement on peut opposer que le 19. Octobre 1726. il n'y avoit point de broüillard obscur tout autour de l'horizon, & qu'ainsi rien ne pouvoit fournir à ces colomnes, qui ne laissérent pas de se succéder pendant long-tems les unes aux autres. Mais dans le fond cela ne fait point de difficulté; car quoiqu'il ne parût point de broüillard obscur au-

deſſus de l'horizon, il pouvoit y en avoir & de fort épais, & de fort agités au-deſſous, ce qui ſuffiſoit pour fournir au Phénoméne. Mais s'il parut une lumiére horizontale à Paris, pourquoi ne parut-il qu'une lumiére ſeptentrionale à Perpignan ? Rien n'eſt plus aiſé ; c'eſt que l'axe du cône de lumiére étoit plus élevé ſur l'horizon de Paris que ſur celui de Perpignan, ce qu'on comprendra aiſément, dés qu'on fera attention à la différente latitude ſeptentrionale des deux Villes.

Ce qu'il y a de ſingulier dans la lumiére ſeptentrionale du 15. Février de cette année 1730. c'eſt cette eſpéce d'Arc-en-Ciel qui lui étoit oppoſé au Midi, & qui appuyoit ſur l'horizon, d'un côté vers l'Orient d'Eté & de l'autre vers l'Occident. De la maniére dont je vois que bien des gens ont pris ce Phénoméne, je ne doute pas qu'ils ne ſoient ſurpris de me le voir mettre au rang des Phénoménes accidentels de la lumiére ſeptentrionale : il faut me juſtifier. On trouve quatre Relations de cette eſpéce d'Arc-en-Ciel

dans les *Mémoires* de Trevoux, (mois de Mai 1730. p.898.) envoïées de divers endroits ; d'où on ne peut manquer de conclurre qu'il a une cause générale, & assés indépendante des lieux où il a été vû. Mais d'ailleurs il n'est pas constant, qu'on ait vû par-tout le même arc. Il paroît au contraire certain, qu'en chaque endroit on a vû un arc différent. Si on avoit vû le même arc par-tout, on l'auroit vû par-tout le même. Il est pourtant vrai suivant les Relations, qu'on l'a vû très-différent dans les différens endroits où on l'a observé. À Orleans on vit un arc de 7. ou 8. degrés de largeur, d'un rouge très-beau & très-foncé. À Avignon c'étoit un arc beaucoup plus large, divisé en deux bandes, l'une rouge, l'autre blanche, ayant chacune quelques 12 ^{d} de largeur, paroissant se réünir à leurs extrémités, & sortir d'un broüillard noir élevé de 6. ou 7 ^{d} sur l'horizon. Ces bandes n'étoient pas d'une lumiére continuë ; mais paroissoient composées de différentes piéces posées les unes sur les autres comme des thuiles. A Tournon il parut un

arc rouge de 12^{d} de largeur environ, qui appayoit ſur l'horizon d'un côté vers l'Orient d'Eté, de l'autre vers le Couchant, avec un autre arc blanc contigu au premier, dont une extrémité appuïoit ſur l'horizon à l'Occident, l'autre extrémité n'alloit guéres qu'au Mêridien. A Marſeille on vit un arc blanc, dont la baſe ſeulement au Nord-eſt étoit un peu rouge, appuïé du côté de l'Oüeſt ſur quelques broüillards, qui s'élevoient à la hauteur de 2. ou 3^{d} ſur l'horizon, interrompu vers le milieu du Ciel, où il ſe terminoit en différentes pointes, formant ainſi comme des lances lumineuſes, qui ne durérent pas tout le tems de l'Obſervation. A Avignon où cet arc paroiſſoit mi-parti de deux couleurs, il s'y faiſoit de tems en tems des brêches vers le milieu, quelques-unes des piéces qui le formoient venant à manquer. Ces brêches ſe réparoient enſuite par d'autres piéces, qui venoient prendre la place de celles qui avoient diſparu. Il s'y formoit d'autrefois des eſpéces de globes de lumiére très-éclatans, qui diſparoiſſoient en

perdant peu à peu leur éclat. Les extrémités de l'arc étoient ſujettes moins de variations : il s'y éleva pourtant en divers tems des colomnes rouges & blanches. Il ne paroît pas qu'on ait obſervé à Orleans aucun de ces divers changemens. A Marſeille on n'aperçut de changement que dans la forme des lances lumineuſes, qui ne durérent pas. A Tournon on ne vit point de changement dans l'arc rouge, il n'y eut que l'arc blanc, qui ne dura pas & ſe teignit en bleu avant de diſparoître. Il en reparut enſuite quelques legéres traces ou petites portions à deux repriſes différentes pour peu de tems.

Toutes ces différences ſuivant les différens endroits, où on a obſervé, font clairement ſentir, que ce n'étoit pas le même arc que l'on voïoit en ces différens endroits, mais que c'étoient des arcs différens. D'où il ſuit qu'outre la cauſe générale de ces arcs, il devoit y avoir des cauſes particuliéres & locales ſuivant les divers endroits, où l'on obſervoit, dont les différences cauſoient les différences, qu'on aper-

cevoit dans ces arcs. C'eſt là ce qui me détermine à penſer de ces arcs, comme on penſe de l'Arc-en-Ciel ordinaire. La cauſe générale & univerſelle de celui-ci, c'eſt le ſoleil. Les cauſes particuliéres & locales ſont les goutes des nuées oppoſées au ſoleil, différentes ſuivant les différens endroits, où l'on voit l'Arc-en-Ciel ordinaire. Sûr ce modéle je penſe que la cauſe générale des arcs, dont nous parlons, eſt la lumiére ſeptentrionale; que les cauſes particuliéres & locales ſont les vapeurs, ou les exhalaiſons répanduës dans les airs à une grande hauteur vers le Sud. Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt la poſition reſpective de ces arcs & de la lumiére ſeptentrionale. Car, de même que le ſoleil eſt toûjours à égale diſtance des extrémités de l'Arc-en-Ciel ordinaire, & que l'axe de celui-ci paſſe par le centre du ſoleil, ainſi la lumiére ſeptentrionale étoit de part & d'autre à égale diſtance des extrémités de ces arcs, ſi j'en juge par celui que j'ai vû, en ſorte que leur axe pouvoit paſſer par le centre de cette lumiére. Mais quel-

que naturelle que ſoit l'analogie de ces arcs avec l'Arc-en-Ciel ordinaire, quelques facilités que paroiſſe fournir une idée ſi ſimple & ſi vrai-ſemblable, on ne laiſſe pas de trouver de grandes difficultés dans l'explication détaillée des circonſtances de ce Phénoméne. Je crois pourtant qu'elles ne ſeroient pas inſurmontables, ſi nous avions pluſieurs Obſervations de ſemblables Phénoménes. Celui-ci ne s'eſt vû qu'une fois, ou ne s'eſt obſervé qu'une fois, & les Obſervateurs n'ont pas pû faire toutes les attentions qu'ils auroient faites, s'ils y avoient été préparés par d'autres Obſervations faites précédemment.

Mais quoique nous n'aïons pas un aſſés grand nombre d'Obſervations pour rendre certaine l'explication détaillée des circonſtances de ce Phénoméne, je ne laiſſerai pas de hazarder mes vûës ſur ce ſujet ; elles pourront au moins ſervir à donner lieu à bien des Obſervations délicates & utiles, lorſque le Ciel en fournira l'occaſion. S'il n'avoit paru dans ce Phénoméne qu'un arc rouge, il n'y au-

roit guéres d'embarras. On expliqueroit cet arc rouge de la même maniére qu'on explique l'arc rouge, qui paroît dans les Arcs-en-Ciel ordinaires. On ne ſeroit point étonné de ſa largeur, quand on penſeroit à la grandeur apparente de la lumiére ſeptentrionale. On ceſſeroit même de demander, pourquoi les autres couleurs de l'Arc-en-Ciel ne parurent pas, lorſqu'on feroit attention, que quelquefois dans l'Arc-en-Ciel il ne paroît qu'une ou deux couleurs. Ce qui forme donc la plus grande difficulté, c'eſt l'arc blanc, qui parut ſeul à Marſeille, qui parut avec le rouge & au deſſous à Avignon & à Tournon. On voit aſſés que la couleur rouge de ce Phénoméne paroiſſoit en forme d'arc par les raiſons évidentes de la forme de l'Arc-en-Ciel. Mais il ſemble que les mêmes raiſons ne peuvent pas contribuer à faire prendre la même forme d'arc à la couleur blanche ; cette couleur étant non ſeulement indépendante de toutes ſéparations de rayons d'une même couleur, qui ſe font à un angle déterminé de réfraction, mais paroiſſant au con-

traire exclurre ces séparations de raïons, puisqu'elle consiste dans le mélange des raïons de toutes les couleurs. D'ailleurs, dire que les vapeurs & les exhalaisons, que la lumiére septentrionale teignoit en blanc vers le Midi, étoient précisément disposées en arc tout de suite après l'arc rouge, quoique la chose fût absolument possible, on ne sçauroit se la persuader, tant elle passe la vrai-semblance.

Pour parvenir donc à la solution de cette difficulté ou à l'explication de ce Phénoméne si difficile, j'ai fait réflexion que le soleil étant beaucoup plus ardent vers l'Equateur, que du côté du Pôle; les vapeurs s'élévent à une moindre hauteur du côté du Septentrion que du côté du Midi; cela étant supposé comme un fait certain que personne ne s'avisera de disputer, lorsque les rayons réfléchis par la cavité céleste pour venir former la lumiére septentrionale rencontrent l'amas de vapeurs & d'exhalaisons qui est dans les airs vers le Septentrion; il y en a une grande quantité, qui y sont réfléchis par les prémieres surfaces de

ces vapeurs & exhalaiſons vers l'Equateur, & qui en allant vers les amas d'exhalaiſons & de vapeurs qui ſont du côté de l'Equateur, & qui y ſont beaucoup plus élevés que vers le Nord & dans l'entre-deux, raſent ſans y entrer les couches de l'athmoſphére juſques auſquelles ou au-deſſous deſquelles s'arrêtent les vapeurs & exhalaiſons, qui s'élévent dans cet entre-deux. Ces raïons ſont diſpoſés en forme d'entonnoir à cauſe de la figure ſphérique de l'amas de vapeurs & d'exhalaiſons, qui les réfléchit. Le bord circulaire de la grande ouverture de cet entonnoir, ou les raïons qui forment ce bord venant à rencontrer du côté de l'Equateur ou vers le Midi les vapeurs & les exhalaiſons, qui y ſont extrêmement exaltées, ne manqueront pas d'y peindre des arcs colorés, s'ils peuvent s'y rompre aux angles convenables: que s'ils ne s'y rompent pas aux angles convenables, ils y peindront un cercle blanc par les réflexions qu'ils y ſouffriront, & qui les renvoïeront aux yeux des Spectateurs. Du reſte ils peindront un cercle; parce-

qu'ils ſont eux-mêmes diſpoſés en cercle ; mais les Spectateurs ne verront de ce cercle, quand même il ſeroit entier, que la partie qui ſe trouvera au-deſſus de leur horizon.

Pour les autres rayons venus de la ſurface du tourbillon ſolaire, qui pénétreront les premiéres ſurfaces de l'amas de vapeurs & d'exhalaiſons qui eſt vers le Nord, il y en aura ſans doute beaucoup, qui ſeront réfléchis vers l'Equateur ; mais ils auront d'abord été affoiblis par les réflexions & les réfractions, qu'ils auront ſouffertes dans les premiéres ſurfaces de l'amas de vapeurs, qui eſt vers le Nord, & le feront encore plus par les réflexions & réfractions qu'ils auront à ſouffrir dans le trajet : de ſorte qu'arrivant aux vapeurs ou exhalaiſons qui ſont du côté du Midi, ils n'auront plus aſſés de force pour y teindre le bleu céleſte : ſeulement ils pourront le rendre un peu plus clair ; ainſi ils ne ſçauroient rien changer à la figure arcüée des couleurs peintes dans ces vapeurs & exhalaiſons par l'entonnoir de rayons, qui ont été réfléchis vers l'Equateur.

Si on faisoit une réforme générale de toutes les mauvaises explications des Phénoménes de la nature, peut-être celle-ci ne seroit pas la premiére réformée. Quoiqu'il en soit, si on n'est pas content de cette premiére explication, en voici une autre qui paroîtra peut-être un peu plus juste à bien des gens.

Il est certain, que les globules soit de vapeurs, soit d'exhalaisons les plus élevés dans l'athmosphére, qui formoient l'arc rouge du 15. Fév. 1730. étoient tous à peu près d'une égale force refringente, sans qnoi ils n'auroient pas tous rompu vers nous les rayons d'une même couleur en plus grande quantité que de toutes les autres, formant ainsi un arc d'une même couleur rouge. Mais il est d'ailleurs très-possible, que les globules de vapeurs ou d'exhalaisons, qui étoient plus bas que les premiers, n'étoient pas tous d'une égale force refringente, quoique soutenus à une même hauteur dans l'athmosphére. Car les corps onctueux & sulphureux ont une force refringente beaucoup

plus grande, que d'autres corps quelconques, qui ſeroient d'une égale denſité ou peſanteur. Donc les exhalaiſons des corps onctueux & ſulphureux, quoique ſuſpenduës à une même hauteur dans l'air, pourront avoir une plus grande force refringente, que les exhalaiſons des autres corps, que les vapeurs. Donc il eſt très-poſſible, comme je l'ai dit, que les globules de vapeurs ou d'exhalaiſons, qui étoient au-deſſous de l'arc rouge, n'étoient pas tous d'une égale force refringente.

Cela étant, il eſt viſible qu'à un même angle les uns devoient rompre vers le Spectateur des rayons rouges en plus grande quantité que de toute autre couleur, les autres des rayons jaunes, les autres des rayons verts, les autres des rayons bleux, les autres des rayons violets. Par les rayons rouges on auroit dû voir un arc rouge, par les rayons jaunes un arc jaune, par les rayons verts un arc vert, par les rayons bleux un arc bleu, par les rayons violets un arc violet, & tous ces arcs auroient dû paroître au même

endroit précisément, à cause que tous les rayons des diverses couleurs qui devoient les peindre étoient tous rompus à un même angle ; c'est-à-dire, qu'on devoit voir un arc tout à la fois rouge, jaune, vert, bleu, violet. Or c'est justement ce que l'on vit en voyant un arc blanc, la blancheur n'étant autre chose que le mêlange des rayons de toutes les couleurs. Au-dessous de cet arc blanc tout ce qu'il y avoit de vapeurs ou d'exhalaisons ne rompant plus les rayons vers le Spectateur, & ne lui renvoyant que des rayons réfléchis en petite quantité, ces rayons furent aisément teints en bleu par la multitude dominante des rayons bleux, qui faisoient le bleu céleste ; ainsi on ne dût y rien appercevoir d'extraordinaire, seulement le bleu céleste pouvoit être un peu plus éclatant. Il devoit pourtant le paroitre moins à cause de la forte impression, que faisoit dans les yeux le grand éclat de l'arc blanc.

Pour ce qui regarde les changemens qui se firent dans ces arcs à Marseille & à Avignon, il est visible

qu'ils ne peuvent faire aucune nouvelle difficulté. Il suffit de sçavoir que les vapeurs & les exhalaisons tantôt se rarefient davantage, tantôt se condensent, qu'il s'en éléve de nouvelles, que celles qui sont les plus hautes retombent, pour comprendre que les changemens dont il s'agit, pouvoient être encore plus variés. L'arc qui fut vû à Avignon, paroissoit formé de piéces raportées, parce qu'il y avoit quelque distance entre les diverses couches de vapeurs ou d'exhalaisons sur lesquelles il se peignoit, & que ces couches s'étendoient moins les unes que les autres. A Tournon l'arc blanc qui s'élevoit de l'Occident, s'avançoit peu au-delà du Méridien, parcequ'à l'Orient il n'y avoit pas des exhalaisons pour le former comme à l'Occident. Cet arc ne dura pas, parceque les vapeurs & exhalaisons ou se rarefiant davantage montérent plus haut, ou se condensant tombérent. Il se teignit en bleu avant de finir & d'un bleu sans doute moins obscur que le bleu céleste, puisqu'il en fut distingué, parceque les petits globules qui

rompoient vers le ſpectateur des rayons verts ne ſe diſſipérent pas ſi-tôt que les autres, & que ces rayons verts donnérent un peu plus d'éclat au bleu céleſte.

J'avois promis de répondre à la queſtion de M. *Maraldi*, qui demande comment il y a des lumiéres ſeptentrionales tranquilles, d'autres tumultueuſes, tranſparentes près du broüillard, moins éclatantes en s'éloignant, & plus opaques en ſe dilatant pour occuper un plus grand eſpace & couvrir une partie du Ciel; mais je crois y avoir pleinement ſatisfait, tant en expliquant ſon obſervation du dix-ſeptiéme Février 1721., qu'en donnant tant d'autres explications de bien des circonſtances de ce Phénoméne encore plus difficiles.

ARTICLE LXXV.

LE TRIOMPHE DE LA Catholicité, ou Réponſes d'un Proteſtant nouvellement converti aux difficultés, que lui propoſe ſa ſœur ſur la Religion prétenduë réformée. Avec

*une Dissertation sur la dispute que S. Paul eut avec Cephas. Par M. L'Abbé ***. A* Paris, *rue de la Harpe, au bon Pasteur, vis-à-vis de la rue des Deux Portes.* 1732. *In* 12. *pp.* 251.

L'Auteur, qui se qualifie dans l'Epître dédicatoire ancien Secrétaire *de la Compagnie du salutaire entretien de la propagation de la Foi*, donne lui-même une assés juste idée, non seulement du projet, mais de l'exécution de son Ouvrage, lorsqu'il y dit à M. l'Evêque de *Saintes* : „ je „n'ai pas trouvé de meilleure métho„de, Monseigneur, que celle de les „combattre (les Protestants) avec „leurs propres armes, & de leur „prouver par le témoignage de leurs „premiers prétendus Réformateurs, „de leurs principaux Ministres, & „par les décisions de leurs Synodes, „non seulement que leur Religion est „nouvelle ; qu'ils sont sans Ecriture ; „ou du moins que celle dont ils se „servent, & sur laquelle est fondée

„leur prétenduë Réforme, n'eſt qu'-
„une pure tradition humaine, com-
„poſée par des Paſteurs ſans vocation
„& ſans miſſion; & que leurs Rits,
„leur Confeſſion de Foi, leur manié-
„re d'adminiſtrer les Sacremens, eſt de
„l'invention de Calvin : mais encore
„que la Religion Catholique, Apoſ-
„tolique, & Romaine; ſes Sacre-
„mens, ſon culte, ſes cérémonies &
„ſes Rits n'ont rien que de ſaint &
„d'édifiant; & qu'ainſi il n'eſt jamais
„permis de ſe ſéparer de cette ſainte
„Egliſe, ni d'en demeurer ſéparé „.

Il eſt heureux pour le Lecteur que cette controverſe s'adreſſe à une ſimple fille; car l'Auteur eſt obligé de n'emploïer, pour la convaincre de la fauſſeté de la Religion Proteſtante, que des preuves plauſibles & à la portée de tout le monde. Sans parcourir ici tous les articles en particulier, voici le précis du diſcours qu'il lui tient ſur un point qui emporte tout : c'eſt la queſtion de l'Ecriture ſainte.

Vôtre unique régle de croyance, dit le nouveau converti à la proteſtante ſa ſœur, c'eſt, dites-vous, l'E-

criture ſainte comme pure parole de Dieu. Ainſi l'on n'eſt aſſûré parmi vous d'être dans la véritable Religion & dans la ſainte Foi, qu'autant que l'on eſt certain que la Bible que vous liſés, que vous ſuivés, contient la parole de Dieu, la contient toute entiére, & ne contient qu'elle. Mais comment, & par où, & combien êtes-vous aſſûrée de ces trois chefs ? Il faut bien que ce ſoit par la parole même de Dieu, puiſqu'elle eſt vôtre *régle unique*. Or comment un Livre peut-il comme divin vous aſſûrer, qu'il eſt parole de Dieu, ſi vous ne ſçavés déja & d'ailleurs qu'il eſt Livre divin ou parole de Dieu ? Vous voila donc arrêtée dès le premier pas ; car vôtre premier pas, c'eſt de vous aſſûrer que vôtre Livre, que vous appellés Ecriture ſainte, eſt parole de Dieu : or, vous ne pouvés vous en aſſûrer ; ni d'ailleurs, ni par elle. Ni d'ailleurs, puiſqu'elle eſt vôtre régle *unique* : ni par elle, puiſque de ce qu'un Livre ſe dit parole de Dieu, il ne s'en ſuit pas qu'il le ſoit. Vous ne pouvés donc point ſelon vos principes, vous tenir

prudemment certaine qu'il y ait dans vôtre Bible une ſeule parole de Dieu : à plus forte raiſon vous ne pouvés vous tenir prudemment certaine, que chaque texte, chaque verſet eſt parole de Dieu : à plus forte raiſon encore vous ne pouvés prudemment compter pour ſûr, qu'il n'y a hors de vôtre Bible aucun texte,aucun Livre qui ſoit parole de Dieu. Car, premiérement, nul endroit de vôtre Bible n'eſt prouvé divin; ſecondement, nul endroit de vôtre Bible, fût-il ſuppoſé divin, ne déclare que tous les autres textes ſont divins; troiſiémement,nul de tous ces endroits, fuſſent-ils tous divins, n'énonce qu'ils ſont ſeuls la parole de Dieu, & que les Livres de nôtre Bible que vous rejettés, ne ſont pas divins & parole de Dieu.

Il y a plus; & quoique pour vous montrer que vôtre Religion n'a ni régle, ni principe, il ſuffiſe que vous ayés vû que vous ne ſçauriés vous prouver, que vous ayés l'Ecriture ſainte & la pure parole de Dieu; on peut encore vous faire voir que vous devés poſitivement ſentir, que vous

n'avés pas cette régle unique, cette pure parole de Dieu. Pourquoi ? Parceque cette Bible, cette Ecriture que vous lisés,& que vous ne pouvés prouver qui soit parole de Dieu, quand même on supposeroit qu'elle est, à la prendre dans sa pureté, un Livre divin, il vous est manifeste que vous ne l'avés pas dans sa pureté, & que l'on vous le présente alteré, corrompu, indigne de vôtre croyance. Ceux même qui vous le présentent, s'en avoüent les corrupteurs, & mettent en cet aveu toute leur sincérité. Dés les préliminaires la consçience les presse de déclarer dans leur traduction, qu'ayant examiné toutes les Bibles, hébraïques, grecques, latines, & françoises, ils ne s'y sont point *assujettis*. Qu'ont-ils donc fait ? Ils ont, disent-ils, *usé en cela d'une sainte liberté. En cela*, c'est-à-dire; en vous donnant ceci ou cela pour pure parole de Dieu, ils ont *usé d'une sainte liberté*. Mais encore par quoi se sont ils réglés ? Par leur *discrétion* qu'ils attribüent à Dieu. Ils ont agi, disent-ils, *selon qu'il a plu à Dieu de nous élargir de son esprit de discré-*

tion. Mais, a-t'il plû à Dieu de leur en *élargir, de son esprit de discrétion*? Leur en a-t'il toûjours *élargi*, & assés abondamment élargi; & quelle caution a-t'on qu'ils ont agi fidélement selon cet esprit divin de discrétion, que Dieu leur aura *élargi*? Ils continüent, & rendant compte de quelques endroits difficiles, ils conviennent que ces endroits difficiles *ont été* (ce sont leurs propres termes) *adoucis* par eux, en y AJOUTANT *quelques mots....* & *quelquefois en ayant* CHANGÉ *par contrainte la maniére de parler du tout étrange en nôtre langue.* Ainsi ces Messieurs, qui vous enseignent dans la Confession de foi article 5, „ qu'il n'est permis „aux hommes ni même aux Anges d'y „AJOUTER, *diminüer*, ni CHANGER „(dans l'Ecriture) & que ceux qui „AJOUTERONT, *diminüeront*, CHAN-„GERONT à l'Ecriture, seront retran-„chés du Livre de vie„, confessent eux-mêmes qu'ils ont AJOUTÉ, ADOUCI, CHANGÉ dans l'Ecriture qu'ils vous présentent. Vous voila donc assûrée d'avoir tout auplus une parole de Dieu à la quelle on a AJOUTÉ, DIMINUÉ,

CHANGÉ : c'est-à-dire, de n'avoir pas la *pure* parole de Dieu, qui est pourtant vôtre *régle unique*.

Mais dans quels endroits de l'Ecriture MM. vos Ministres auront-ils AJOUTÉ, ADOUCI, CHANGÉ, si-non dans ceux qui intéressent les dogmes particuliers de leur Secte ? De sorte que vous voila avertie par vos guides mêmes, que vôtre *régle unique* est justement corrompuë dans les points, où il vous est absolument nécessaire qu'elle ne le fût pas, dans les points importants, disputés, essentiels. Ils rejettent, dit *Tertullien* *, certains Livres de l'Ecriture, corrompent ceux qu'ils reçoivent en AJOUTANT OU ÔTANT ce qu'ils veulent, pour favoriser leur intention *selon qu'ils croyent en avoir besoin*. Ainsi, MM. vos Ministres *avoient besoin* que le culte des *Images* fût défendu dans l'Ecriture : il ne l'est pas, mais le culte des *Idoles* y est reprouvé. Ils ont mis le mot d'*Images* à la place de celui d'*Idoles* ; & voila le culte des *Images* reprouvé par la prétenduë *pure* parole de Dieu. Il faloit à MM. vos Ministres un précepte dans l'Ecriture, qui obli-

* L. de præscr. c. 8.

geât tous les Particuliers de la lire: ce précepte n'y étoit pas ; ils l'y ont mis, & ils vous y font lire ; *enquerrés-vous diligemment des Ecritures, car par icelles vous avés vie éternelle;* CHANGEANT ainsi le Texte, qui même dans la Bible françoise imprimée à la Rochelle 1616 portoit : VOUS QUI SONDÉS *les Ecritures ; car* VOUS ESTIMÉS *par icelles* AVOIR *vie éternelle* ; c'est-à-dire, mettant un précepte où il n'y en avoit point, & une assûrance de la vie éternelle où il n'y en avoit qu'une fausse opinion. Ils avoient besoin, Messieurs vos Réformateurs, de trouver dans l'Ecriture la justification restrainte à la seule Foi, ou à la Foi seulement, à l'exclusion des œuvres ; mais pour l'y trouver il faloit l'y glisser ; ils l'ont fait au verset 16. du 2. ch. de l'Epître aux Galates; où en AJOUTANT le mot *seulement* ils lisent : „ l'homme n'est point „ justifié par les œuvres de la Loi, mais „ *seulement* par la Foi de Jesus-Chrît„. Un passage qui auroit aussi restraint à J. C. *seul*, à l'exclusion des Saints, la fonction d'intercéder auprès de Dieu, auroit fort accommodé les mêmes Au-

teurs de vôtre Religion, & leur étoit néceſſaire : ils ſe le ſont donnés dans l'Ecriture, en faiſant entrer encore le mot *ſeul* dans le verſet 5. du 2. Ch. de l'Epître à Timothée, où cette expreſſion manquoit à la *pure* parole de Dieu. Ainſi on lit par leurs ſoins : "„il y a un *ſeul* Dieu & un *ſeul* Moyen-„neur entre Dieu & les hommes, *aſſa-„voir* Jeſus-Chrît homme„. Ce que ſaint Paul dit aux Ephéſiens c. 5. v. 32. que le *Mariage eſt un grand Sacrement*, donnoit contre le gré de MM. vos Miniſtres un Sacrement, qu'ils ne veulent point admettre : ils s'en défont en CHANGEANT Sacrement en Myſtére ; ce *Myſtére eſt grand*, font dire ces Meſſieurs à S. Paul, en l'entendant du mariage myſtique & ſpirituel entre Jeſus-Chrît & l'Egliſe. Réduire l'Extrême-Onction à une ſimple priére étoit un des beſoins de la Secte : elle y a ſatisfait en CHANGEANT une expreſſion, qui marquoit un Rit de Sacrement ; & au lieu que le Texte porte que les PRÊTRES prieront SUR le malade, la traduction porte que les ANCIENS prieront POUR le

malade. Mais l'essentiel a été de montrer par l'Ecriture elle-même, que l'Ecriture est intelligible par elle-même : on en est venu à bout en donnant à tout un verset la plus violente contorsion, pour y faire entrer par force ces mots étrangers au Texte, *la faisant entendre par l'Ecriture même.* Il est dit au 2. Livre d'Esdras ch. 8. v. 8. „qu'„on lut dans le Livre de la Loi de Dieu „distinctement & d'une voix claire à „entendre ; & que pendant qu'on li„soit, tout le monde entendoit „. *Et legerunt in Libro Legis Dei distinctè & apertè ad intelligendum ; & intellexerunt cùm legeretur.* Ces Messieurs, pour amener l'addition qu'ils avoient *besoin* de faire, ont ainsi travesti cet endroit : „ & lisoient au Livre de la „Loi de Dieu, *l'exposant & en donnant „l'intelligence*, LA FAISANT ENTEN„DRE PAR L'ECRITURE MÊME„. A la vûë de ces infidélités & de tant d'autres, par lesquelles Messieurs les Protestants ont défiguré la Sainte Bible, pour y faire couler leurs erreurs ; nôtre Auteur se ressouvient de ce mot de S. Jérôme : „ par leur mauvaise inter-

„prétation ils ont fait de l'Evangile „de Dieu l'Evangile d'un homme, ou, „ce qui eſt pire, l'Evangile du Diable„.

Après cette induction qu'il faut enfin terminer, l'Auteur de cette controverſe familiére veut ſçavoir de ſa ſœur, ſi elle eſt au moins auſſi aſſûrée d'avoir l'Ecriture en ſon entier, c'eſt-à-dire, le corps précis & complet de la parole de Dieu, qu'elle eſt ſûre de ne l'avoir pas pure & exempte d'altérations & de corruptions. Vous retranchés, lui dit-il, du nombre des Ecritures que nous regardons comme divines, pluſieurs Livres entiers & pluſieurs morceaux conſidérables : ſur quoi fondés, prétendés-vous qu'ils ne ſont point divinement inſpirés ? Où eſt, dans l'Ecriture que vous recevés, le Texte qui exclut de la vraie parole de Dieu ces endroits, que l'Egliſe Catholique révére comme pure parole de Dieu ? Ici vôtre *Régle unique* de Foi vous manque encore. De plus, les Luthériens vos fréres, avec qui vous communiqués, que vous regardés comme membres, avec vous, de la vraie Egliſe, rejettent à leur tour

beaucoup de nos Livres canoniques, que vous recevés avec nous comme divins : tels sont l'Epître de S. Jacques, l'Epître aux Hébreux, la seconde de saint Pierre, les deux derniéres de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypse. Or, „ Luther, que vous regardés „comme suscité de Dieu d'une fa„çon extraordinaire „, suit le même principe de discernement que vous, pour démêler la vraie Ecriture sacrée d'avec la fausse & apocryphe : ainsi, ou vôtre principe de discernement les trompe, ou il vous trompe. Car, puisqu'en un point si essentiel, étant tous de bonne foi, vous êtes contradictoirement opposés les uns aux autres ; comment vous pouvés-vous tenir assûrée par un principe que vous sçavés certainement, qui trompe actuellement ou vous, ou eux ? Il est donc demontré que vous n'êtes point certaine d'avoir l'Ecriture : l'eussiés-vous, vous n'êtes point sûre de l'avoir toute entiére : l'eussiés-vous toute entiére, vous n'êtes point sûre de l'avoir pure : l'eussiés-vous pure, vous n'êtes point sûre d'en avoir l'intelligence. Car en-

fin, comme dit ſaint Pierre, „ il y a „dans les Epîtres de S. Paul pluſieurs „choſes difficiles à entendre, que les „ignorans & mal aſſûrés *tordent* com„me auſſi les *autres Ecritures* à leur „propre perdition „. Et comme dit le Miniſtre *du Moulin*, „ il eſt faux que „l'Ecriture ſoit aiſée à entendre, & „que *l'intelligence en ſoit donnée à tous.* „Il y a des prophéties obſcures & des „paſſages difficiles „. Or dire ici comme dans l'article 4^e^.de vôtre Confeſſion de Foi, que c'eſt „ par la perſuaſion „intérieure du S. Eſprit que vous con„noiſſés les myſtéres de l'Ecriture „, c'eſt introduire le pur fanatiſme. „Vos „Sociniens, qui renouvellant l'Aria„niſme croyent que le ſaint Eſprit leur „a révélé par la perſuaſion intérieure, „que Jeſus-Chrît n'eſt pas égal au Pé„re; Jean Hus & Jérôme de Prague „que vous reconnoiſſés pour de ſaints „Martyrs de l'Egliſe Proteſtante, & „deux de vos premiers Auteurs, cro„yoient par vôtre perſuaſion intérieure „du ſaint Eſprit, tout ce que l'Egliſe „Romaine enſeigne de l'Euchariſtie, „la tranſubſtantiation, l'adoration, la

 concomi-

„concomitance, l'existence des espé-
„ces sans leur sujet, & les autres„,
témoins *du Moulin*, *Yvoire*, *de la Roque*, *Beze*, *Jurieu.* Comment pouvés-vous donc être certaine de posséder la vraie intelligence de l'Ecriture, par la même voye qui en a donné selon vous la fausse intelligence à des gens, que vous êtes si certaine qu'ils ont été de bonne foi, que vous en faites des martyrs de vôtre Secte?

Ainsi convaincuë de ne sçavoir, ni par l'Ecriture, ni par la persuasion intérieure ce qu'il faut croire, vous recourés à vos Pasteurs, & leur enseignement fait vôtre régle. Mais comment êtes-vous certaine de la vérité de leur prédication? Pour en être sûre, & pour être même sûre qu'ils sont vos Pasteurs, il faudroit que vous fussiés certaine de leur mission. Si elle est extraordinaire, ils ont dû la prouver par des miracles; ils l'ont tenté, ils n'ont pu en faire. Si elle est ordinaire cette mission, de qui la tiennent-ils? Vous dites, continuë le Controversiste parlant à sa sœur, „ que vos Ministres
„ont eû une légitime mission de l'E-

„glise Romaine, parceque, dites-„vous, ils étoient pour la plûpart des „Curés, Prêtres ou Moines sortis de „l'Eglise Romaine „. Mais si la mission, que l'on tient de l'Eglise Romaine, est une mission légitime & nécessaire; l'Eglise Romaine, quand vous en êtes sortis, étoit donc la vraie Eglise, & vous vous êtes séparé de la vraie Eglise, la vraie Eglise vous a retranchés, vous n'êtes point de la vraie Eglise: l'Eglise Romaine, l'Eglise vraie pouroit elle donner mission pour déserter, se révolter contre elle, la détruire? La mission, que vous prétendés en avoir reçuë, n'est-elle pas abdiquée & renoncée par vôtre désertion, révoquée & anéantie par l'excommunication & l'anathême qui vous en retranchent? Si la mission de l'Eglise Romaine donne les vrais Pasteurs, vos vrais Pasteurs sont ceux qui nous gouvernent. C'est ainsi que vos subterfuges mêmes vous raménent à nous. Le Controversiste de 30. ans presse également sur divers autres points une personne égarée qui lui est si chére; & son travail, s'il manque

la conquête de cette âme captive par le Ministre, peut lui en assûrer bon nombre d'autres.

Les quatre Lettres de controverse sont suivies d'une *dissertation sur la reprimande faite par saint Paul à Cephas*, „dans laquelle, dit le titre, on dé„montre que ce Céphas n'étoit point „l'Apôtre S. Pierre, qu'il n'étoit qu'„un des 72. Disciples de Jesus-Chrît, „& que les impies & les hérétiques „ont mal-à-propos relevé cette contes„tation, pour appuyer leurs impiétés „& leurs erreurs„. L'Auteur marque d'abord les conséquences injurieuses à l'Eglise, que les Ceerdoniens, Porphire, les Luthériens, les Calvinistes, les Novateurs de nos jours ont tirées de cette reprimande de saint Paul, en la supposant faite à saint Pierre : conséquences qui, bonnes ou mauvaises, tombent d'elles-mêmes & portent à faux, si *Cephas* repris par saint Paul n'est pas saint Pierre, mais un autre disciple ainsi appellé.

Premiérement, le nom de *Cephas* employé dans l'Ecriture au récit de cette dispute, ne marque point assés

distinctement saint Pierre, pour que l'on soit obligé de l'y reconnoître. Ce n'étoit point là le nom ordinaire du Prince des Apôtres : dans les Evangiles ou les Actes il est quelque fois appellé *Simon* ; mais 145. fois il est appellé *Pierre* ; & la seule fois qu'il soit nommé *Cephas*, on avertit que c'est Pierre. (*Cephas quod est interpretatum Petrus.*) Saint Paul a connu un *Cephas* fort estimé parmi les Chrêtiens, mais qui n'étoit pas saint Pierre ; sçavoir, ce *Cephas* qu'il montre à la suite, & par conséquent au-dessous des Apôtres & des Cousins de nôtre Seigneur ; & qu'il distingue des onze Apôtres qui survéquirent à Judas, & par conséquent de Pierre, 1. Cor. 15. 5. Au même endroit où saint Paul parle de *Cephas* repris ; il a nommé deux fois S. *Pierre* de son nom ordinaire de *Pierre*, & il n'avertit point que *Cephas* soit le même homme ; quoi qu'il dût bien penser que les gens éloignés, à qui il écrivoit, prendroient ce *Cephas* pour le disciple *Cephas*, & non pour Pierre le Prince des Apôtres.

Secondement, quand S. Paul re-

prit *Cephas* à Antioche, ſaint Pierre étoit à Jéruſalem. Cette difficulté de ſaint Paul & de *Cephas* ſur l'uſage à obſerver à cauſe des cérémonies légales, détermina l'Egliſe d'Antioche à députer à Jéruſalem Paul & Barnabé vers le Concile qui s'y tint & auquel ſaint Pierre préſida ; après quoi ſaint Paul revint à Antioche envoyé par le Concile. On nomme ceux qui vinrent avec lui, & ſaint Pierre n'eſt pas du nombre. Ainſi ſaint Pierre & ſaint Paul ne ſe trouvent point enſemble à Antioche, & le *Cephas* qui y eſt repris par ſaint Paul, ne peut être ſaint Pierre.

Troiſiémement, ce ſentiment, que *Cephas* repris par ſaint Paul n'eſt pas ſaint Pierre, a de bons Auteurs : *Clement* d'Alexandrie dit chés Euſebe que ce *Cephas* eſt un des 72 diſciples, qui avoit le même nom que ſaint Pierre. *Dorothée* de Tyr nomme ce *Cephas* le troiſiéme parmi les 72 diſciples, & avertit que la reprimande de ſaint Paul s'adreſſa à lui. On lit la même obſervation dans la Chronique d'Alexandrie, où ce *Cephas* n'eſt que le 51

des Disciples. Saint Jérôme écrivant sur cet endroit de saint Paul déclare, que sur la fin du quatriéme siécle l'opinion, que saint Pierre n'étoit point le *Cephas* à qui saint Paul résista si hautement, avoit ses partisans grecs & latins. Saint Grégoire le dit comme saint Jerôme ; l'Auteur d'un Ouvrage attribüé à saint Anselme témoigne que ce sentiment étoit répandu dans son tems. Hector *Pintus* Portugais Hiéronymite, Docteur en Théologie dans l'Université de Conimbre, entreprend la preuve de ce point de fait dans une dissertation expresse, & exempte saint Pierre de cette reprimande pour la faire tomber sur l'autre *Cephas*. Son avis est suivi par *Barthelemi* de Cambrai dans un traité du Jeûne ; & son exemple par le P. *Hardoüin* Jésuite, qui s'est distingué sur cette matiére par une dissertation fort estimée. La même opinion est soutenuë par le P. *Boucat*, docte Minime, dans son Cours célébre de Théologie, par M. *Raffard* de Marcilly dans une Sorbonique en 1726, & au Collége de Loüis le Grand dans des Thé-

ſes publiques en 1695, 1720, 1722, 1727, 1732 ; à Caen en 1705, à la Flêche en 1712 & en beaucoup d'autres Colléges de la même Compagnie. Dom *Calmet* avoüe „que l'opi„nion, que c'eſt à ſaint Pierre que S. „Paul a réſiſté, avoit *partagé les an„ciens dans les premiers ſiécles* ; & que „l'on cite pour l'affirmative auſſi bien „que pour la négative des Ecrivains „de réputation & de la plus haute an„tiquité„.

Quatriémement, aux autorités qui ſont fréquentes dans la tradition, on ſemble répondre qu'elles ne doivent plus faire illuſion, dés que l'on connoit la ſource de la mépriſe, & que l'on a été ſurpris par une fauſſe leçon grecque de cet endroit de S. Paul ; parcequ'au lieu de Κεφας qu'il faloit lire, comme il paroît par la Vulgate, ſeule authentiquée, on liſoit en beaucoup d'exemplaires Πετρος.

Cinquiémement, & comment pouvoir en effet ſe perſuader, s'écrie nôtre Auteur, „que ſaint Pierre eût „voulu en cette occaſion favoriſer le

„Judaïſme, après s'être déclaré lui-„me ſi ouvertement pour la liberté des „Gentils, avant & après le Concile „de Jéruſalem, depuis la viſion céleſ-„te qu'il eut de la vocation des Incir-„concis, lui pour la foi de qui Jeſus-„Chrît avoit prié, & qu'il avoit char-„gé du ſoin de confirmer ſes fréres„.

Sixiémement, M. *N. B.* fait encore une réflexion : c'eſt „que ſaint Paul „a bien pouſſé plus loin ſa complai-„ſance pour les Juifs, & auroit par „conſéquent mérité une reprimande „plus forte que le *Cephas* qu'il re-„prend„. Cependant, ajoûte-t'il, „perſonne n'a relevé ces faits de ſaint „Paul, & ne s'eſt aviſé de conclure „que ſaint Paul ayant pleinement ju-„daïſé, il a erré & qu'il eſt répréhen-„ſible„. Puis M. N. B. demande pourquoi donc on traite ſi impitoyablement ſaint Pierre, en le ſuppoſant le *Cephas* repris ? Il répond que c'eſt par l'intérêt qui anime contre les ſucceſſeurs du Prince des Apôtres. Il ne cite pourtant pas ce paſſage du P. *Queſnel, Diſcipl. de l'Egliſe Tome premier, page* 224. „ Nous apprenons

„de cette hiſtoire qu'il peut arriver „dans l'Egliſe des conjonctures, où il „faudroit quitter ſaint Pierre pour „ſuivre ſaint Paul„ comme on y fut „obligé dans cette rencontre. ... Nous „apprenons par cet exemple à ne pas „juger de la vérité de la doctrine, ni „de la ſageſſe de la conduite par le „grand nombre. Car aſſurément ſaint „Pierre avoit avec lui le plus grand „nombre : il avoit tous les Juifs con„vertis ; ſaint Barnabé même qui étoit „l'aide de ſaint Paul dans l'Apoſtolat „des Gentils, s'étoit jetté du côté de „ſaint Pierre. Saint Paul ſe trouvoit „ſeul, & néanmoins ſaint Paul avoit „raiſon, & ſaint Pierre ſe trompoit. „Cela nous doit apprendre à ne pas „condamner de Saints Evêques, quoi„qu'ils ſoient abandonnés preſque de „tout le monde dans les ſentimens ou „dans la conduite qu'ils tiennent ; & „qu'ils ayent contre eux ce qu'il y a „de plus éminent dans l'Egliſe„.

ARTICLE LXXVI.

EXAMEN CRITIQUE DES défauts imputés par M. Masclef, *à la Méthode des Massoréthes ; & des avantages attribués par le même Auteur à une nouvelle Méthode de lire & d'apprendre l'Hébreu, indépendamment des points voyelles.* Par le P. P*** D. L. C. D. J.

Voyés les Artt. LXII. & LXIX. de ces Mémoires aux deux mois précédens.

Second Principe fondamental de M. Masclef.

PAr où M. *M.* prouve-t'il que le fond de la signification du Texte hébreu ne consiste que dans les caractéres qui y sont exprimés ? Il le prouve premiérement par l'évidence *rem per se claram* ; secondement par deux comparaisons, *duplici exemplo illustremus.* C'est le commencement d'une preuve dont voici l'abregé. Les caractéres d'Arithmétique que nous appellons *chiffres*, & les caractéres Chinois

ont toute leur ſignification indépendamment de la maniére dont on les énonce. Or il en eſt de même des caractéres de la langue hébraïque. Donc, &c. L'abſurdité de ce ſecond principe prétendu évident paroît déja aſſés, par ce qu'on a dit ci-deſſus, pour réfuter la fauſſeté du premier. Premiérement, tout ce qui fait partie eſſentielle du ſigne appartient au fond de la ſignification. Or dans l'écriture hébraïque, les voyelles ſous-entenduës ſont du moins très-ſouvent, parties eſſentielles aux mots qui ſont les ſignes; donc, &c. Secondement, toutes les voyelles d'une vraie langue appartiennent à la ſignification des mots de cette langue. Or l'Hébreu eſt une vraie langue; donc, &c.

Mais il faut répondre un mot aux deux comparaiſons de M. *M.* voici l'argument qne nous oppoſons à ſa preuve. S'il en étoit des lettres du Texte hébreu comme des chiffres de l'Arithmétique ou des caractéres Chinois, il n'y auroit aucune différence entre les caractéres d'une écriture purement hieroglyphique, & ceux de

l'écriture ordinaire & non hieroglyphique. Or il y a une différence essentielle entre les uns & les autres. Premiérement, les caractéres hieroglyphiques, tels que sont les chiffres & les caractéres Chinois, n'ont par eux-mêmes & de leur institution aucun rapport à la parole, de maniére qu'un Européen pourroit être très-habile en ces caractéres Chinois sans sçavoir un mot de la langue Chinoise ; au contraire l'écriture ordinaire & non hieroglyphique, a d'elle-même un rapport essentiel à la parole : elle n'a été inventée que pour lui servir de supplément. Secondement, l'écriture purement hieroglyphique signifie immédiatement les choses, ou du moins les pensées qu'on en a. Au contraire l'écriture ordinaire ne signifie immédiatement que la parole. Chacun des caractéres de celle-ci sert à faire distinguer les différentes parties de la parole, ou à en exprimer les différents modes. Troisiémement, dans celle-là, chaque partie vaut autant qu'un mot entier de celle-ci : dans celle-ci chaque lettre d'un même

mot n'eſt que partie incompléte d'un même tout auquel eſt attachée la force de ſignifier. Quatriémement, dans la premiére aucun caractére n'eſt ni voyelle, ni conſonne ; dans la ſeconde tous les caractéres ſont de vraies lettres de l'une ou de l'autre de ces deux eſpéces. Donc il n'y a aucune comparaiſon à faire entre les chiffres, ou entre les caractéres Chinois & les lettres de l'écriture hébraïque. Donc le ſecond principe fondamental de la nouvelle Méthode de lire l'Hébreu ſans points, ſçavoir que la puiſſance de ſignifier ne dépend que des caractéres exprimés dans le Texte hébreu, n'eſt pas moins faux que le premier qu'on a déja réfuté.

L'Editeur des nouvelles Grammaires ; dans ſes réponſes au R. P. Dom Guarin (*pag.* 196.) apporte un argument plus capable de prévenir en faveur du ſecond principe de M. *Maſclef*, que les deux comparaiſons qu'on vient de réfuter. Le ſçavant Bénédictin avoit ſoûtenu qu'il étoit impoſſible d'apprendre l'Hébreu par la Méthode de M. *Maſclef* ; & le dé-

fenseur de M. *Masclef* lui oppose l'expérience de ceux qu'il dit avoir appris l'Hébreu par cette Méthode, & par conséquent indépendamment des voyelles sous-entenduës dans le Texte. *Dum contendit* (Guarinus) *ex hâc Methodo Linguam hebraïcam disci non posse, quod vivimus, haud ita pauci qui sic didicimus satis refellitur.* Cela ne suffit-il pas, dira quelqu'un, pour démontrer que la signification des mots du Texte, dépend uniquement des caractéres qui y sont exprimés? Non sans doute cela ne suffit pas; & ce subtile Adversaire de Dom *Guarin* nous permettra de dire ici, que si un homme d'esprit comme lui, entend les choses à demi mot, il ne s'ensuit pas de-là, que tout le reste du discours ou du mot qu'on ne lui dit pas, ou auquel la vivacité de son esprit l'empêche de faire attention, ne signifie rien. Il s'ensuit seulement qu'on peut souvent connoître la chose signifiée indépendamment d'une partie du signe destiné à la signifier. Appliquons ceci au Texte hébreu.

Il y a deux maniéres dont on peut

connoître les choſes ſignifiées par le Texte hébreu. Premiérement, on peut les connoître immédiatement par les mots même du Texte, qui en ſont comme le ſigne propre & primitif. C'eſt de cette maniére que tâchent de les connoître ceux qui étudient l'Hébreu en ſuivant la méthode ordinaire. Secondement, on peut les connoître par les Verſions, dont chacune en eſt comme le ſigne dérivé & ſubalterne; c'eſt de cette voie dont il faut bien qu'on ſe contente, quand on ne veut pas apprendre l'Hébreu. Celui qui a appris une partie de la Méthode hébraïque, & qui connoît les caractéres exprimés dans le Texte, connoît déja plus de la moitié de ce que le Texte contient de ſignificatif. Ainſi il peut absolument parlant, deviner du moins en gros, & par conjecture, les choſes ſignifiées par le Texte: beaucoup plus le pourra-t'il, ſi au défaut des voyelles ſous-entenduës, qu'il ne connoît pas, comme je le ſuppoſe, il a recours au ſecond ſigne, je veux dire à quelqu'une des Verſions qu'il entend. Telle eſt la Méthode de M. *Maſ-*

clef, qu'on peut appeller une troisiéme Méthode composée des deux premiéres. Cette espéce de Méthode pourroit peut-être avoir son utilité, si par malheur on venoit jamais à perdre la possession de la premiére, qui est celle des Massoréthes; mais quand il a été question de choisir entre la Méthode des Massoréthes & la nouvelle Méthode; les Adversaires de M. *Masclef* ont trouvé dans celle-ci deux défauts; entr'autres, contredisent-ils, qu'elle n'est ni sûre, ni purement hébraïque. Elle n'est point sûre, puisqu'elle n'est tout au plus que tâtonneuse & conjecturale, & par conséquent sujette à faire prendre à chacun ses propres pensées, pour celle de l'Ecrivain sacré. Elle n'est point hébraïque, puisqu'elle n'est point fondée uniquement sur la connoissance de la signification absoluë des mots du Texte hébreu pris en lui-même, mais seulement sur leur signification relative au sens de telle ou de telle Version que l'Hébraïzant choisit à son gré, pour régle du sens qu'il attribuë au Texte. C'est apparemment pour cela, que le sçavant

Bénédictin ne voulut pas convenir qu'on pût apprendre l'Hébreu par la Méthode de M. *Masclef*; il ne put se persuader que pour sçavoir l'Hébreu, ce fût assés de juger simplement sur la foi de l'Interpréte, que le Texte avoit tel sens, parcequ'on peut porter ce jugement sans sçavoir d'Hébreu. Il crut qu'il falloit qu'on vît dans le Texte même la raison pourquoi l'Interpréte lui attribuoit ce sens, & qu'on jugeât avec lui, non pas d'après lui. L'expérience qu'on apporte en preuve contre Dom *Guarin*, ne montre pas que les nouveaux Hébraïzans jugent ainsi de la signification littérale des mots du Texte, ni même qu'on puisse en juger ainsi, quand on attribuë la force de signifier aux seuls caractéres du Texte, à l'exclusion des voyelles qui y sont sous-entenduës. On vient de faire voir le peu de solidité des principes sur lesquels M. *Masclef* a prétendu établir la nouvelle Méthode : suivons-le maintenant dans les conséquences qu'il tire de ces principes.

Fausseté de la nouvelle Méthode dans ses conséquences.

On a vû ci-dessus M. *M*. faire bien des efforts pour prouver premiérement que dés le tems des Massoréthes, la vraie prononciation de l'Hébreu étoit tellement perduë, qu'on ignoroit jusqu'aux voyelles sous-entenduës dans le Texte hébreu : Secondement, que ce Texte porte toute sa signification en ses seuls caractéres. Que s'imagineroit-on que l'Auteur allât conclure de ces principes ? qu'il faut renoncer à prononcer l'Hébreu, & que toute Méthode qu'on pourroit donner là-dessus ne pourroit être que fausse & inutile. C'est la conclusion qu'on devoit naturellement attendre ; mais ce n'est pas celle que tire M. *Masclef* : qui le croiroit, c'en est une toute contraire. La conclusion de M. *Masclef* est, qu'il faut prononcer le Texte hébreu : lequel est le plus étrange ou de la conclusion, ou du principe ? Toute la signification du Texte hébreu est attachée aux caractéres qui y sont exprimés : voila le principe exprimé en

bien des endroits ; *apud nos vocum & modificationum ſignificationes à ſolis characteribus deſumuntur* (3.vol. pag.77.) Et pag. 100. *cùm vocales ſubintellectæ nihil omninò ad ſenſum faciant*. Et pag. 90. *cùm tota vis ſignificandi in ſolis ſcriptis characteribus eſſet conſtituenda.* Quelle eſt la concluſion ? c'eſt qu'on a beſoin d'une Grammaire qui apprenne à lire ce Texte : mais comment le lire ſi dés avant le tems des Maſſoréthes, on a perdu la connoiſſance des voyelles qui lui appartiennent ? Oh ! l'invention eſt admirable ſelon M. *Maſclef*, & il eſt ſurprenant que Loüis *Cappel*, cet habile Critique, qui avoit preſque mis le doigt deſſus, (pag.79.) ne l'ait pourtant pas ſaiſie. Voici en un mot l'expédient ; c'eſt qu'au lieu de ces voyelles perduës, on en prête au Texte d'autres qui ne lui appartiennnent pas. Celles-ci ſont des voyelles purement auxiliaires, qui ne ſont attribuées au Texte qu'afin que les conſonnes puiſſent avoir un ſon. *Ideò tantùm in nova Methodo ſubintelliguntur vocales quædam, ut characteres ſonum aliquem edant, ac legi poſſint*

(*pag.*77.) fort bien : mais pourquoi leur attribuer un ſon ? On reconnoît donc qu'il faut prononcer le Texte. On y reconnoît donc des voyelles ſous-entenduës : qu'on nous diſe donc à préſent, ſi ces voyelles ſont ſignificatives ou ſi elles ſont purement auxiliaires. Si elles ſont ſignificatives, comment pourra-t'on leur ſubſtituer des voyelles purement auxiliaires, ſans que le Texte en ſoit alteré & corrompu dans la bouche de celui qui le lira ? Dira-t'on que les voyelles ſous-entenduës dans le Texte, ſont purement auxiliaires ? Ce ſeroit rejetter ſans raiſon & ſans preuve, le crime de faux ſur les Maſſoréthes, en ſuppoſant qu'ils auroient ſubſtitué de leur chef des voyelles ſignificatives aux voyelles ſous-entenduës dans le Texte, leſquelles n'euſſent été que purement auxiliaires : ce ſeroit faire de l'Hébreu une langue unique & monſtrueuſe, dont les voyelles ne ſignifieroient rien. Enfin, ſoit que les voyelles ſous-entenduës dans le Texte hébreu ſoient jugées ſignificatives, ou bien auxiliaires, il s'enſuit toûjours de cette *idée* de M. *M*.

que le Texte hébreu doit être lû & prononcé. Or par le second principe fondamental de la nouvelle Méthode, le Texte hébreu ne devroit point être prononcé, puisque ce ne pourroit être qu'un assemblage de Jérogliphes qui ne parleroient qu'aux yeux. Que pourroit-on imaginer de plus ridicule qu'une Méthode qui apprendroit à prononcer les chiffres de l'Arithmétique, quand même elle n'emploieroit pour cela que des voyelles purement auxiliaires ? Et n'est-ce pas faire quelque chose de semblable, que d'apprendre à prononcer l'Hébreu. Quand on a mis une fois pour principe, qu'il en est des caractéres hébraïques par rapport à la signification qu'ils ont comme de ces chiffres d'Arithmétique 1725. que prend par exemple M. *M.* (pag. *69.*) que diroit-on d'un Maître d'Arithmétique, qui pour faire connoitre à un de ses Disciples la valeur de ces quatre caractéres, *un, sept, deux, cinq*, ainsi réünis dans une même somme 1725. commenceroit par lui faire suppléer à l'exemple de M. *M.* les voyelles qui servent à la dénomi-

nation de ces caractéres, & lui feroi[t] prononcer *Usedec*, comme si ce[s] chiffres faisoient un vrai mot? Que[l] nom donneroit-on à celui qui appelleroit cette Méthode de connoître l[a] valeur des chiffres, une découvert[e] merveilleuse & admirable? *Artem verè eximiam* pag. 133. ou à celui qu[i] soûtiendroit ce systême comme un[e] cause victorieuse, *causam victricem* pag. 64.

Mais est-il bien vrai que la second[e] proposition, qu'on a fait regarder jusqu'ici comme un principe fondamental de la nouvelle Méthode, soit entenduë par M. *M.* dans un sens exclusif par raport aux voyelles sous-entenduës dans le Texte hébreu? Ne seroit-ce point une proposition échappée par hazard à son Auteur, & indifférente au fond de son systéme? Ce sont deux objections que s'est fai[t] d'abord à lui-même l'Auteur de ce[t] examen, dans la crainte d'imputer faussement à des Auteurs dont il estime l'esprit & les talens, un sentiment aussi éloigné de la vrai-semblance que celui qui vient d'être réfuté; mais ces

objections ont disparu, quand on a fait attention premiérement à la nature des voyelles auxiliaires que M. *M.* met en usage dans sa Méthode de lire l'Hébreu. Secondement, à l'enchainement des propositions sur lesquelles il appuye tout son systême. Si le Texte pur n'avoit pas en vertu des seuls caractéres qui le composent, toute la signification qn'il peut avoir, dés-là il tireroit quelque partie de la signification des voyelles que la nouvelle Méthode y fait suppléer. Or cela ne se peut, dans les principes de M. *M.* car si ces voyelles avoient quelque part à la signification du Texte, elles seroient donc significatives, & non pas purement auxiliaires. *Ideò tantùm in nova Methodo subintelliguntur vocales quædam, ut characteres sonum aliquem edant.* Donc, &c.

L'enchainement des propositions que M. M. s'est proposé de prouver, & sur lesquelles il a prétendu établir sa Méthode de lire l'Hébreu, est encore une preuve évidente qu'il n'attribuë la force de signifier qu'aux seuls caractéres du Texte, & que ce prin-

cipe est le fondement & comme l'ame de tout son systême. C'est en le supposant, ce principe, qu'on conçoit aisément, que pour apprendre exactement & pleinement la Langue hébraïque, il n'importe de sçavoir quelle a été la prononciation en usage du tems des Hébreux, ni même celle qui approche le plus de cet ancien usage. *Ut Lingua hebraïca accuratè & integrè ediscatur, nihil refert scire quæ fuerit primæva aut etiam quæ sit ei vicinior Linguæ hebraïcæ pronunciatio. 3. vol. pag.* 58. C'est la quatriéme des propositions de M. *M.* laquelle n'est qu'une conséquence du principe dont nous parlons: parceque selon ce principe les voyelles sous-entenduës dans le Texte, ne faisoient rien à la signification, il ne sert pas plus à l'intelligence du Texte de les connoître que de les ignorer.

Il s'ensuit encore de ce même principe, que pour lire le Texte hébreu dans toute sa pureté, & pour l'expliquer sans courir aucun risque de donner dans l'erreur, il faut le lire & l'expliquer indépendamment de la

ponctuation des Massoréthes : *Ut Textus hebraïcus mixtionis expers legatur, & absque ullius erroris periculo explicetur, legendus & explicandus est sine punctis Massorethicis, aut saltem punctorum nulla habenda ratio. Ibid.* pag. 71. C'est la cinquiéme proposition de M. *M.* Elle s'accorde encore très-bien avec le principe, que les seules consonnes du Texte sont significatives, & que les voyelles sous-entenduës ne le sont point. Car selon ce principe, il faut en lisant & en interprétant le Texte, rejetter tout ce qui pourroit donner aux consonnes un sens étranger. Or les voïelles des Massoréthes étant significatives, pourroient donner aux consonnes un sens étranger. Donc, &c.

Supposé le même principe, on ne doit point chercher la signification du Texte ailleurs que dans ses caractéres, puisqu'on ne la doit chercher que dans ce qu'il contient de significatif; ainsi pour bien sçavoir l'Hébreu, ce n'est pas simplement une chose utile de n'avoir aucun égard aux points des Massoréthes; c'est une condition sans

laquelle on ne peut avoir une bonne Grammaire hébraïque; *ut Grammatica hebraïca bona ſit, neceſſe eſt ut in hebraicæ Linguæ notitiam deducat, nullâ habitâ ratione punctorum*. pag. 69. C'eſt la ſixiéme des propoſitions fondamentales.

L'enchaînement de toutes ces propoſitions ne permet pas de regarder comme quelque choſe d'accidentel au fonds du nouveau ſiſtême, une propoſition dont on peut en déduire toutes les preuves. C'eſt pour cela que nous avons cru devoir faire regarder la propoſition dont il s'agit, comme un principe général, ſur lequel ſe ſont pareillement fondés l'Auteur & l'Editeur des nouvelles Grammaires. Voici comment s'explique celui-ci, pag. 109. *Ergo ſignificandi vis, eſſentialis præſertim & primaria, ſolo Textu hebraïco quantumvis nudo continetur.*

Mais par malheur pour le ſiſtême, ce principe eſt faux auſſi bien que l'autre principe, qui eſt que les Maſſoréthes ont ignoré les vraies voyelles ſous-entenduës dans le Texte hébreu : c'eſt-à-dire, celles que les Hébreux y prononçoient en liſant ce Texte. C'eſt

par la réfutation de ces deux principes que nous avons commencé d'attaquer la nouvelle Méthode : enfin, quand même on les trouveroit vrais ces deux principes ; bien loin que leur vérité pût fonder & garantir la ſûreté de cette nouvelle Méthode, elle ne ſerviroit au contraire qu'à en démontrer la fauſſeté, l'inutilité & même le ridicule. C'eſt ce qu'on eſpére avoir prouvé en dernier lieu d'une maniére qui ſuffit pour conclure maintenant que la nouvelle Méthode eſt également fauſſe, & dans ſes principes, & dans ſes conſéquences.

On achévera de donner la ſuite de cet Examen critique *au mois ſuivant, Article* LXXXII.

ARTICLE LXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HISTOIRE. MÉLANGES.

DE PARIS. M. BELLON s'eſt prêté à l'édition nouvelle d'un des plus anciens Ouvrages du R. P.

Pierre LE BRUN, Prêtre de l'Oratoire de France. C'est l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les Peuples & embarrassé les Sçavans*. Cette seconde édition est in 12. comme celle de 1702. faite à Roüen; & en trois volumes. On y a rëimprimé d'autres Piéces qui avoient rapport au sujet, particuliérement sur la *Baguette*. On entre en matiére dans le premier tome par *la Méthode & les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas*. L'éditeur procure aussi à l'Auteur un *Eloge historique*, dans lequel on trouve un détail de la Vie Littéraire du défunt, & la suite de ses Ouvrages. Le P. LE BRUN étoit né à Brignole au Diocése d'Aix le 11. Juin 1661. Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire le 10. Mars 1678. il enseignoit la Théologie après la Philosophie en 1687. & 1688. & il fut appellé en 1690. au Seminaire de saint Magloire à Paris, où il fit les conférences sur l'histoire Ecclésiastique. En 1693. il donna les *illusions* des Philosophes sur la Baguette, où il combat MM. *Regis*, *Garnier*,

des Sciences & des beaux Arts, 1647 *Chauvin*, *Panthot*, *Vallemont*, & soûtient que le tournoyement de la Baguette n'est l'effet que de la fourberie des hommes ou de la malice du démon. En 1694. il mit au jour le *Discours sur la Comédie*, &c. qui fortifié par de nouvelles études a produit le Traité de 1731. intitulé *Discours sur la Comédie ou Traité historique & dogmatique des Jeux de Théatre & des autres divertissemens comiques, soufferts ou condamnés depuis le premier siécle de l'Eglise jusqu'à présent, avec un Discours sur les Piéces de Théatre tirées de l'Ecriture sainte*, Traité dont l'extrait qui a été mis dans le Journal des Sçavans, & une autre critique qui a paru dans le Mercure, ont déplû à l'Auteur de cet *Eloge historique* du P. *Le Brun*. Le laborieux Oratorien donna en 1700. un *Essai de la concordance des tems, avec des tables pour la concordance des Eres & des Epoques, dans lequel on peut voir d'un coup d'œil, par le moyen des colonnes, l'accord ou la différence des Epoques*, *in* 4°. Il a legué par son testament les matériaux pour perfectionner cet Ouvrage. En 1716. a pa-

ru un qremier volume de l'Ouvrage du P. *Le Brun* ſur les Liturgies : *Explication littérale, hiſtorique, & dogmatique des priéres & des cérémonies de la Meſſe ſelon les anciens Auteurs & les monumens de la plûpart des Egliſes, avec des diſſertations & des notes ſur les endroits difficiles, & ſur l'origine des Rits.* Une critique de ce Livre procura en 1718. *Lettre du P. Lebrun, Prêtre de l'Oratoire, touchant la part qu'ont les fidéles à la célébration de la Meſſe.* La même année le même Livre fut abregé en *Manuël pour aſſiſter à la Meſſe & aux autres Offices de l'Egliſe, & pour paſſer chrêtiennement la journée.* La ſuite de cette même *explication* fut imprimée en trois volumes en 1726. *Explication de la Meſſe contenant les Diſſertations hiſtoriques & dogmatiques ſur les Liturgies de toutes les Egliſes du monde chrêtien, où l'on voit ces Liturgies, le tems auquel elles ont été écrites, comment elles ſe ſont répanduës & conſervées dans tous les Patriarchats, leur uniformité dans tout ce qu'il y a d'eſſentiel au ſacrifice, & cette uniformité abandonnée par les Sectaires du 16. ſié-*

cle. Ces trois volumes devoient être dédiés au Clergé de France, l'Epître dédicatoire étoit imprimée ; un contretems anéantit ce pojet. L'Auteur s'étoit préparé de la matiére pour six autres volumes sur les Liturgies, & aux Dissèrtations sur l'origine des Rits il devoit ajoûter une *Bibliotéque liturgique*, dans laquelle il auroit indiqué tous les Ouvrages imprimés & manuscrits, où il auroit même inseré les plus rares d'entre ces manuscrits, avec des notes. Il a legué ses recüeils sur cela à S. Magloire, & quelqu'un de ses Confréres pourra en profiter pour l'utilité publique. Comme le P. *le Brun* soûtient dans cet Ouvrage de 1726. que la forme de la Consécration de l'Eucharistie ne consiste pas seulement dans les paroles de Jesus-Chrît, mais encore dans une invocation adressée au S. Esprit ; ce point fut attaqué. Il y eut en 1727. *Réfutation de la dissertation du Pére le Brun sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie addressée à l'Auteur par le Pére Bougeant D. L. C. D. J.* à quoi *le P. le Brun* opposa la même année 1727.

Défense de l'ancien sentiment sur la forme de l'Eucharistie ou *Réponse à la réfutation publiée par le R.P. Bougeant* Jésuite *contre un article des Dissertations sur les Liturgies.* Le Jésuite a repliqué en 1729. & reprenant la contestation par le fonds il a donné en deux voll. in 12. *Traité théologique sur la forme de la consécration de l'Eucharistie* ; mais alors le P. *le Brun* étoit mort. Il ne l'étoit pas lorsqu'à l'occasion de sa *défense de l'ancien sentiment sur la forme de l'Eucharistie* ayant lû dans un Journal * que son sentiment bien loin d'être la doctrine „ de l'Eglise sent l'Hé„ résie *selon M. de Saintes, Evêque* „ *d'Evreux*, rapporté par *Ysambert*„, & ayant écrit contre cette remarque une *Lettre* qui fut publiée dans les *Mémoires* de Trevoux au mois de Juillet 1728., on lui répondit peu de mois aprés, aussi en 1728, par une *Apologie des anciens Docteurs de la Faculté de Paris, Claude de Saintes & Nicolas Ysambert, contre une Lettre du R. P. le Brun, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, inserée dans les Mémoires de Trevoux au mois de Juillet 1728, sur*

* Tr. Mars 1728.

la forme de la Consécration de l'Eucharistie.: mais lorsqu'il se préparoit à réfuter cette Apologie, il tomba dangereusement malade d'une fluxion de poitrine dont il mourut le 6. Janvier 1729. Le P. *le Brun* avoit autre fois entrepris d'écrire la Bibliotéque des Ecrivains de l'Oratoire sous ce tître. *Litteratorum Congregationis Oratorii in Regno Franciæ Commentarius ab anno* 1611. *ad annum* 1696. *una cum censura editorum operum cum brevi Historiâ criticâ & criticorum notis in quælibet edita opera; additi sunt ii quorum apud litteratos fit mentio.* Cet Ouvrage paroît abandonné. Mais de tous ses manuscrits celui que le P. *le Brun* a le plus travaillé, est un Ouvrage sur le *Formulaire.* Il a mis à la tête un Traité sur l'*Indéfectibilité de la Foi de l'Eglise de Rome.* Ce manuscrit sera sans doute proposé pour l'impression. En attendant voici le témoignage que lui rend l'Auteur de son Eloge historique: le P. *le Brun* a passé pour un des Disciples des PP. *Thomassin* & *Bordes.* En parcourant quelques petits Ouvrages manuscrits il m'a paru

qu'il pensoit comme eux sur les matiéres de la grace. Ailleurs on insinuë que le P. *le Brun* n'avoit pris qu'une teinture de Théologie, qu'il s'étoit appliqué davantage aux faits ou à l'Histoire de l'Eglise.

De Cologne. *le 6. de Mai* 1732. „L'extrait que vous avés donné dans „vos *Mémoires* de Trevoux du mois „d'Octobre 1731. des Ecrits de M. „*Roderique* contre Dom *Martene*, est „très-exact. Je n'ai rien à repliquer „contre la premiére partie de cette „Dissertation : quant à la seconde par„tie, nous nous attendons de lire „bien-tôt dans vos *Mémoires* un pareil „extrait de la réponse que le P. *Mar*„*tene* y a opposée. Mais comme je „viens de Stavelo, je crois devoir à „vôtre confiance en moi sur ces matié„res, de vous rendre témoignage de „ce que j'y ai vû. Je peux donc vous „certifier que les Diplomes & Bulles „des Papes, des Empereurs, des Evê„ques Abbés, y sont aussi autentiques „& en originaux, qu'aucun monu„ment qui soit en Europe. Aussi M. „*Roderique* n'a-t'il rien répondu à cet

„argument de ſon adverſaire, que les
„Piéces originales, outre les copies
„collationnées des Officiaux de Liége,
„ſont à Stavelo; au lieu que l'on n'a
„à Malmedy qu'un chartulaire ou
„des copies non autentiques. La ſen-
„tence du Nonce *Archinto* de 1716.
„ne touche qu'un point, qui eſt le
„droit de reçevoir la profeſſion : on
„convient qu'il eſt réſervé à l'Abbé.
„Cependant, & malgré la déciſion
„du Nonce de Cologne, tous les No-
„vices font profeſſion à Stavelo, mê-
„me ceux de Malmedy : ſi bien que
„ceux, qui avoient prononcé les vœux
„au commencement de ce ſiécle, ont
„été obligés de ſe rendre en habit de
„Novice à Stavelo, & de faire profeſ-
„ſion entre les Mains du Prieur de
„Stavelo. On y garde cet Acte ſigné
„d'eux, & je l'ai vû......

DE PARIS. *Lettres héroïques, hiſtoriques, & intéreſſantes ſur différens ſujets.* Chés *Meſnier*, ruë S. Severin. 1732. *In douze.* Le titre marque l'intention de l'Auteur, qui introduit ici le mari & la femme, s'écrivant l'un à l'autre autrement qu'ils n'auroient

fait ſans lui, ſur l'Ecriture ſainte par exemple, les endroits les plus difficiles & les verſions de ces livres, & ſur le Canon qui les détermine. Une *digreſſion* ſur la Genéſe eſt de 100. pages; tout l'Ouvrage en a 220.

De Venise. L'Hiſtoire des revolutions de la République Romaine par M. l'Abbé *de Vertot* paroît traduite en Italien. Le Traducteur qui ne ſe nomme point, a tâché de réünir dans ſa traduction toutes les délicateſſes de la langue Italienne avec toutes les graces de la langue Françoiſe. *Iſtoria delle Rivoluzioni accadute nel governo della Republica Romana*, &c. Chés Chriſt. *Zane* 1732. *In* 4°.

Arts. Grammaire. Eloquence. Poësie.

De Paris. *Obſervations mathématiques, aſtronomiques, géographiques, chronologiques, & phyſiques tirées des anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes, à la Chine, & ailleurs, par les Péres de la Compagnie de Jeſus.* Le Pére *Etienne*

SOUCIET, Bibliothécaire du Collége de LOÜIS LE GRAND les a rédigées, & les publie. Le premier tome contient une histoire de l'Astronomie Chinoise avec des dissertations. Le Pére GAUBIL aussi Jésuite, & Missionnaire en Chine, en est l'Auteur. Le second tome contient un traité de l'Astronomie Chinoise du même P. GAUBIL. Il y a au bas des pages des Remarques, entre lesquelles l'Editeur a distingué les siennes, & celles de l'Auteur, par la lettre initiale du nom de chacun d'eux. Il a mis au commencement une Préface fort détaillée, & qui fait bien voir combien il a falu travailler, pour mettre le Public en possession d'un trésor de connoissances, que tant de difficultés ne permettoient presque pas d'esperer. On ignoreroit sans cette attention du P. SOUCIET les immenses travaux, dont on a l'obligation au P. GAUBIL.

DE CONSTANTINOPLE. Le feu P. HOLDERMAN Jésuite Missionnaire au Levant avoit donné aux François cette » Grammaire Turque, ou Méthode courte & facile pour apprendre la

„langue Turque, avec un recüeil des „noms, des verbes, & des maniéres „de parler les plus nécessaires à sça„voir, avec plusieurs discours fami„liers „.

De Strasbourg. On n'a pas manqué d'imprimer ici le Panégyrique du Roi très-Chrétien Loüis XV. prononcé *jussu publico* au jour de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté par M. *Jean-Daniel* Schoepflin. *Panegyricus* Ludovico XV. *Galliarum Regi .... dictus*, &c. *In folio* pages 28. 1732.

De Paris. Outre l'édition *in folio* de la traduction Françoise des Métamorphoses d'Ovide par M. l'Abbé Banier de l'Académie Roïale des Inscriptions & Belles-Lettres, il en paroît une en 3. voll. in 12. chés *Coignard* fils. La Préface qui est à la tête instruit suffisamment sur l'objet de cet Ouvrage d'*Ovide*, sur les défauts de ce Poëte dans l'exécution, sur la maniére de traduire que l'on a preferée, & sur les difficultés du succès. Il faut les avoir surmontées pour les exposer comme fait le traducteur. Chaque

fable est suivie d'une explication historique : il y a aussi des remarques.

De Rome. M..... donne une entiére traduction Italienne des Piéces de Terence, dans laquelle les connoisseurs trouvent qu'il a rendu toutes les graces de l'original aussi fidélement que le Texte. Outre la beauté de l'impression, dont il suffit de dire qu'elle se fait à *Urbin* par les ordres & la libéralité du magnifique protecteur des Sciences Mgr. le Cardinal *Annibal* Albani Camerlingue, cette édition de Terence sera distinguée de toutes les autres par une singularité bien remarquable : puisqu'on y trouvera en plus de deux cens planches gravées sur des Originaux anciens tirés du Vatican, les Personnages avec leurs habillemens, & les ornemens ou accompagnemens des Scénes.

De Paris. *Recüeil* de Poësies latines choisies, qui ont été composées par les Rhétoriciens du Collége de Loüis le Grand, & dont les matiéres ont été dictées & corrigées par le P. de la Sante Jésuite, l'un des deux

Profeſſeurs de Rhétorique. In 12. pp. 400. chés *Barbou*, ruë S. Jacques. Le premier Livre contient les origines poëtiques de pluſieurs Arts, Habillemens & Jeux : le ſecond, des ſujets de piété : le troiſiéme, les Panégyriques de divers ſujets : le quatriéme, les ſujets hiſtoriques : le cinquiéme, les fabuleux : le ſixiéme, un mêlange de différentes Piéces de Poëſie, dont quelques-unes ont été récitées à des Fêtes ; & ſont en François.

MÉDECINE. BOTANIQUE.

D'HELMSTADT. *Obſervatio medica inauguralis, &c.* Ce ſont vingt & une Obſervations de M. HEISTER, qui regardent la Médecine, la Théorie & la Pratique. In 4°. pp. 40.

DE PARIS. Deſcription des principales Plantes de l'Amérique par le P. LE BRETON D. L. C. D. J.

Bimaregaly. Eupatoire. C'eſt un arbriſſeau de cinq à ſix piés de haut, à tiges grisâtres ; auſſi-tôt qu'on le touche, il exhale une odeur aromatique qui fait plaiſir. Ses feüilles longuétes

& molaſſes ſont duvetées : ſes fleurs de couleur bleuâtre ſont floſculeuſes ; & à longues étamines ſaillantes & fourchuës : ſes fruits greſles, noirâtres, ont une aigrette ſur la tête, ce qui donne priſe aux vents, qui les fait voltiger çà & là. On exprime le ſuc de ſes feüilles, & on en fait un remède ſouvérain pour nétoïer, conſolider, & guérir les ulcéres.

Binany. Bois verd. Les Indiens vont chercher bien loin & font exprès de longs & pénibles voyages ſur des mornes ou colines eſcarpées, pour trouver cet arbre qui ne croît pas par-tout indifféremment. Je ne me hazarderai pas de le détailler ici, parceque je n'en ai jamais trouvé aucun ſur pié dans tous mes voyages. Je dirai ſeulement l'uſage qu'en font les Karaybes : pour l'ordinaire ils l'employent à cauſe de ſa peſanteur & de ſa beauté, à en faire leurs *boutous* ou maſſuës, leurs arcs, auſſi-bien que les bouts de leurs fléches. Quant aux Européens ils en font beau-

coup de cas, ſoit pour la teinture en verd, ſoit pour mille autres ouvrages de menuiſerie. On croit communément que cet arbre eſt un eſpéce d'Ebéne : quoique ſon bois ſoit très-dur, cependant on le travaille fort aiſément & il ſouffre un poli admirable.

Biribiriſy. Arbre, Orme. Les Karaybes m'ont fait remarquer cet arbre au milieu de leurs forêts : celui que j'ai vû, étoit d'une moyenne hauteur. La ſaiſon de ſes fleurs & de ſes fruits étoit paſſée, ainſi je n'en dirai rien : voici ſon uſage & à quoi il eſt bon. On cueïlle quantité de ſes feüilles aſſés ſucculentes, on les pile pour en exprimer le jus qui ſert à donner une couleur rouſsâtre & ſafranée.

On donnera la ſuite le mois prochain.

TABLE
DES AUTEURS,
Pour les mois de Juillet, Août, & Septembre, 1732.

M. L'*Abbé* Banier.	1483. 1656
M. Barclay.	1503
M. Bellon.	1645
M. Bottée,	1479
Le P. le Breton. *	1272. 1489. 1658
Le P. le Brun.	1645
Le P. Buffier. *	1291
Le Prince CANTEMIR.	1263. 1264
Le P. Caffien de Paris.	1482
M. Collier.	1152. 1349
M. Colonne.	1174
M. Delaunay.	1309
M. *Thomas* Dhale.	1478
M. DOMCKIUS.	1477
Le P. Du Fefc. *	1205. 1366. 1574
Le P. Gaubil *	1654
M. Hattftein.	1262
M. Heifter,	1658
Le P. *Henri-François de Paris.*	1482
Le P, Holderman. *	1655
Janfénius.	1126. 1319
M. l'*Abbé* Joffe.	1503
M. Ant. Laifné.	1483
M. LOCKE.	1486

M. Masclef. 1233. 1456. 1628
Fr. Eudes de Mezerai. 1263
M. de Neuville. 1265
Le P. Percheron. * 1233. 1456. 1628
Le P. Regnault. * 1478
M. Riviére Dufreny. 1489
Le P. de la Sante. * 1657
M. Schoëpflin. 1103. 1656
Le P. *Alexis* de Sommevaire. 1481
Le P. E. Souciet. 1654
M. Spon. 1187
M. Strype. 1262
M. *J.* Surin. 1478
M. Tronchin. 1265
M. Vanloon. 1264
M. l'*Abbé* de Vertot. 1654
M. Ughi. 1262
M. de Vogel. 1482
M. Voltaire. 1483. 1554.

TABLE

DES MATIERES,

Pour les mois de Juillet, Août, & Septembre, 1732.

A

ANimaux. Sentiment de M. Colonne sur leur formation. 1182. à 1185
Argenis de Barclay. Plan des trois derniers
Septembre 1732.

Livres de ce Roman allégorique. 1503. à 1533

Aurore boréale. V. *Lumière* septentrionale.

B

Bourguignons. Leur origine. 1104. Leurs accroissemens, leurs guerres, leur conversion au Christianisme, leur portrait. 1105. à 1108. Etenduë de l'Empire Bourguignon. 1109. & *suiv.* Loix de *Gondebaud*. 1112. Conquêtes de la Bourgogne par les François, ses différens Rois. 1116. & *suiv.*

C

Calvin. Il arrive à Géneve. 1190. Il en est chassé, puis rappellé. 1191. Accusations faites contre lui. 1192. Sa mort, son Eloge. 1197

Cephas. Que le *Cephas* repris par S. Paul n'est pas l'Apôtre S. *Pierre* : preuves. 1621. & *suiv.*

Comédie. Fausse définition qu'en donne le défenseur du théatre Anglois, réfutation. 1353. Que le Chœur ne cessa pas avant l'ancienne Comédie. 1356

E

Ecriture sainte. Qu'elle ne peut être l'unique régle de croyance. 1607. à 1609. Que les Protestants n'ont pas la Bible dans sa pureté ; 1610. à 1615. qu'ils ne l'ont pas toute entiére ; 1616. qu'ils n'en ont pas l'intelligence. 1617. & *suiv.*

G

Genéve. Succès des guerres que cette Vil-

le cas à soûtenir contre *Charles* III. Duc de Savoye. 1187. Continuation de ces guerres sous *Emmanuël-Philibert* de Savoye. 1187. Etablissement d'un Résident du Roi de France. 1202

Jacques *Gruet*. Sa fin tragique. 1193

I

Jansénius. Analyse de son Augustin. 1127. Condamnation de ce Livre. 1129. Paralléle des Sectateurs de *Pelage* & de ceux de *Jansénius*. 1130. Que *Jansénius* n'admet qu'une grace irresistible & toûjours nécessairement victorieuse, qui n'étoit point donnée dans l'ancienne Loi, excepté à un petit nombre d'élus : conséquences qu'il tire de ce principe. 1131. à 1134. Analyse des huit Livres du premier tome de l'Augustin. 1134. à 1142. Erreurs contenuës dans le second tome de l'Augustin. 1143. à 1152. Tome troisiéme, Erreurs du premier Livre, 1319. du second, 1321. du troisiéme, 1323. du quatriéme, 1327. du cinquiéme, 1328. des sixiéme, septiéme, & huitiéme, *ibid. & suiv.* du neuviéme, 1330 du dixiéme 1333. Réflexions sur ces erreurs. 1335. *& suiv.*

L.

Lumiére septentrionale. Qu'elle n'est pas un pur météore. 1206. Sa cause. 1368. Causes des Phénoménes particuliers qui diversifient les lumiéres septentrionales selon les lieux & les tems. 1575

M

Magie. Qu'il y a eû des Magiciens : preuves. 1537. à 1542

Massoréthes. Sureté de leur Méthode pour la lecture de l'Hébreu, avec la réponse aux Objections de M. *Masclef.* 1237. Fausseté des principes de la Méthode de M. *Masclef.* 1456. 1628. Fausseté des conséquences tirées de ces principes. 1636

P

Plantes de l'Amérique. Description des plus curieuses. 1272. 1491. 1658

Possession. Qu'est-ce qu'être possédé ? 1543. Qu'il y a eû des possédés : preuves. 1544. à 1548. Réponse aux principales objections. 1549

S

Michel *Servet.* Sa fin tragique. 1195

Jacques-Paul *Spiffame.* Son apostasie, il est accusé de divers crimes, on lui fait son procès, il perd la tête sur un échaffaut. 1198. 1199

T

Tragédie. Défense des tragiques Grecs, 1153. des tragiques Latins. 1167 *& suiv.* Qu'aristote & Horace admettent une justice dramatique. 1349

V.

Végetaux. Opinion de M. *Colonne* sur les Végetaux. 1174. à 1181

Usage dans la langue. Qu'il y en a de deux sortes. 1293

Septembre 1732.

TABLE
DES ARTICLES.

Article LXXI. L'*Argenis de* Barclay, *&c.* p. 1503
Art. LXXII. *Traité sur la Magie; &c.* p. 1534
Art. LXXIII. *La vie de Charles* XII. *Roi de Suede, &c.* p. 1554
Art. LXXIV. *Dissertation sur la lumiére septentrionale, &c.* p. 1574
Art. LXXV. *Le Triomphe de la Catholicité, &c.* p. 1605
Art. LXXVI. *Examen critique des défauts imputés à la Méthode des Massoréthes, &c.* p. 1628
Description des principales Plantes de l'Amérique, &c. p. 1658
Art. LXXVII. *Nouvelles Littéraires.* p. 1645
D'ITALIE. *De Rome.* p. 1657
De Venise. p. 1654
D'ALLEMAGNE. *De Cologne.* p. 1652
D'Helmstadt. p. 1658
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1645. 1653. 1654. 1656. 1657. 1658
De Strasbourg. p. 1656
DE CONSTANTINOPLE. p. 1655

FIN DE LA TABLE.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4056